Facteurs humains | revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval

Volume 3
Numéro 1
2026

Réinventer l'Afrique à travers ses ressources en contexte de mondialisation : éclairage sur des études de cas enrichissantes

ARTICLES

Introduction.....iv
Idiatou Bah et Habila Adamou

Le paradigme du développement : de l'analyse critique du développement en Afrique à l'émergence de solutions durables1
Sabine Nadembega

Dynamiques des activités économiques et dégradation des écosystèmes côtiers au Bénin : enjeux, impacts et stratégies de gestion durable19
Kossivi Fabrice Dossa

L'extractivisme du sable dans l'estuaire du Wouri au Cameroun : acteurs, conflits et gouvernance locale41
Abidjah Peguy Satchie Yangue, Idiatou Bah et Jean-François Bissonnette

Les risques d'inondation à Douala (Cameroun) : entre vulnérabilité naturelle et mauvaise gestion des ressources urbaines66
Roussel Lalande Teguia Kenmegne et Jean-François Bissonnette

Gouvernance multiniveau des Nouvelles routes de la soie au port de Mombasa : entre agendas géostratégiques chinois et intérêts locaux et nationaux kenyans87
Zaïda Abdoul Aziz Amadou et Idiatou Bah

Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval est publiée en partenariat avec la Bibliothèque de l'Université Laval.

UNIVERSITÉ LAVAL

Facteurs humains | revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval

Volume 3
Numéro 1
2026

Gestion foncière et cadastre comparés : le modèle québécois face aux défis des pays d'Afrique francophones 116
Creole Passover Mabele Bangou

Fécondité au Niger : enjeu socioéconomique et culturel 144
Habila Adamou

Rôle des directeurs d'écoles dans l'implantation de la démocratie scolaire : cas des CODEC dans les écoles élémentaires du Sénégal 162
Amadou Diop Sall et Abdoulaye Anne

Politiques éducatives et développement en Afrique de l'Ouest : où en sommes-nous ? 181
Louis Camara

Langues africaines et traduction automatique : exploration des outils existants et stratégies de pérennisation dans l'environnement numérique 195
Emmanuel Tapon

L'heure de nous-mêmes a sonné ! Plaidoyer pour un véritable affranchissement culturel du développement en Afrique : pour un développement endogène de l'intelligence artificielle et du numérique 219
Fafadzi Akpene Agbe

Ressources immatérielles africaines et justice sociale : le potentiel du modèle Ubuntu 233
Laurence Levesque

Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval est publiée en partenariat avec la Bibliothèque de l'Université Laval.

UNIVERSITÉ LAVAL

Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval est publiée en partenariat avec la Bibliothèque de l'Université Laval.

ISSN 2818-3991 (En ligne)

Comité éditorial (2026)

Arnaud Anciaux, Directeur de la revue, Vice-doyen à la recherche, à la création et aux études supérieures, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Laval

Christian Desîlets, Directeur du Département d'information et de communication, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Laval

Jérôme Gosselin-Tapp, Responsable facultaire des études et de la recherche, Faculté de philosophie, Université Laval

Markus Herrmann, Vice-doyen aux études, Faculté des sciences sociales, Université Laval

Jean-Philippe Perreault, Vice-doyen aux études, Faculté de théologie et de sciences religieuses, Université Laval

André Plamondon, Vice-doyen à la recherche et à l'international, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval

Marie-Pier Hupé-Mongeon, coordonnatrice de la revue Facteurs humains et étudiante au doctorat en sociologie, Université Laval

Pour nous joindre

Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval

Université Laval
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, local 4186
Québec (Québec) G1V 0A6
revue-facteurs-humains@ulaval.ca

©Facteurs humais : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval, 2026, à l'exception des articles. Le contenu de ce numéro est sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



Introduction

Idiatou Bah et Habila Adamou

Pour citer cet article

Bah, I. et Adamou, H. (2026). Introduction. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), iii-vi. https://doi.org/10.62920/3st33c66

© Idiatou Bah et Habila Adamou, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



En associant « Afrique » et « ressources », l'esprit se dirige presque aussitôt vers ses ressources naturelles : pétrole, or, cobalt et coltan des batteries, diamants, cacao, bois précieux. Depuis des décennies, cette association spontanée organise une part considérable des recherches, des politiques publiques et de l'imaginaire collectif (Ferguson, 2006; Cust et Zeufack, 2023). Le paradoxe est bien connu : bien qu'il dispose d'importantes ressources naturelles, le continent demeure pauvre dans son ensemble (Karl, 1997 ; Dembélé, 2015).

Ce numéro thématique, « Réinventer l'Afrique à travers ses ressources en contexte de mondialisation : éclairage sur des études de cas enrichissantes », prend appui sur un déplacement du regard. Il ne s'agit pas de nier les ressources naturelles ni les rapports de force géopolitiques, technologiques et financiers qui en commandent l'exploitation. Il propose plutôt d'élargir la notion même de ressource, qu'elle soit humaine, naturelle, matérielle, immatérielle ou idéelle. Plus encore, il déplace l'attention de la ressource objet vers la ressource comme relation (Villeneuve, 1982), comme capacité, comme puissance d'invention et de réinvention. En effet, une ressource n'existe jamais à l'état pur ; ce qui la constitue, ce n'est pas sa seule présence dans un espace, qui peut être physique ou social, mais le travail collectif de mise en valeur qui la rend signifiante. Or, ce travail se déploie, sur le continent, à travers un foisonnement d'expériences et d'initiatives locales que ce numéro propose de lire sous le signe de la réinvention.

Ce fil de la réinvention passe d'abord par un questionnement des cadres hérités et imposés. Comme le rappelle l'un des articles, la notion de développement, politisée à la suite du discours du président américain Truman en 1949, a longtemps imposé un référentiel extérieur, du modernisme au néolibéralisme. Ses résultats mitigés ont nourri en retour des approches critiques et des propositions endogènes, qui passent à la fois par l'identification des aspirations locales et par les politiques et programmes publics. Ces propositions se concentrent sur la rupture avec la dépendance extérieure : développement autocentré, valorisation des savoirs locaux, économie sociale et solidaire (Amin, 1988; Ki-Zerbo, 1992). C'est dans cette lignée que s'inscrit le présent numéro. Non pour célébrer une « alternative africaine » qui ne serait qu'un particularisme de plus, mais pour montrer que les sociétés africaines, dans leur diversité, détiennent des ressources conceptuelles, techniques, institutionnelles et culturelles susceptibles de reconfigurer les cadres eux-mêmes ou d'apprivoiser le référentiel extérieur.

Ce projet est aussi une démarche de formation. Fidèle à la mission de la revue *Facteurs humains*, il offre à des étudiantes chercheuses et étudiants chercheurs des cycles supérieurs l'espace d'une première publication

scientifique évaluée par les pairs en double aveugle dans un dialogue interdisciplinaire. Les contributions (études de cas, revues de littérature, réflexions théoriques ou notes de recherche) ancrent la réflexion dans des terrains situés et en tirent une portée pédagogique. Nous avons regroupé les articles dans cette introduction non par faculté ou par ordre de présentation, mais par type de ressource afin d'en faire apparaître les résonances et le fil conducteur entre eux.

Déplacer le regard : le développement en question

La réflexion débute avec la matrice conceptuelle posée par Sabine Nademebega (p. 1-18) dans sa revue de littérature. Retraçant les trajectoires du paradigme du développement depuis le discours de Truman (1949), elle confronte le bloc des théories de la modernisation et du néolibéralisme aux approches de la dépendance et du post-développement, et montre que la coexistence de ces visions n'a pas réduit la pauvreté aux proportions espérées, encore moins les inégalités. Il s'agit d'un échec relatif qui rend nécessaire la recherche d'alternatives endogènes et qui ouvre l'espace même où les autres contributions viennent loger leurs études de cas.

Ressources naturelles et environnementales : habiter un continent en transition

Trois articles prennent au sérieux la dimension écologique de la ressource, non comme donnée à extraire, mais comme milieu à gouverner. Kossivi Fabrice Dossa (p. 19-40) analyse la dégradation des écosystèmes côtiers et lacustres du Bénin en abordant les mangroves, l'érosion du littoral, l'extraction anarchique de sable et la pollution des eaux. Il en dégage les causes structurelles (urbanisation non maîtrisée, surexploitation, faiblesse de la gouvernance environnementale) et met en lumière les initiatives communautaires de restauration et de gestion durable. Abidjah Peguy Satchie Yangue, Idiatou Bah et Jean-François Bissonette (p. 41-65) explorent également les causes structurelles de la détérioration des écosystèmes, cette fois dans l'estuaire du Wouri, au Cameroun, avec une revue de littérature consacrée aux impacts de l'extraction du sable dans cette région. Croisant sources scientifiques, littérature grise et travaux journalistiques, leur analyse fait état d'une érosion côtière aggravée, d'une détérioration rapide des mangroves et d'une précarisation accrue des communautés riveraines, dans une filière largement informelle qui échappe à la régulation fiscale et pâtit d'une gouvernance fragile. L'article plaide pour la formalisation du secteur, une meilleure planification territoriale et des structures multipartites associant activement les communautés locales. Consacrant son étude au risque d'inondation à Douala, au Cameroun, Roussel Lalande Teguia Kenmegne et Jean-François Bissonnette (p. 66-86) situent ce risque à la croisée d'une prédisposition naturelle et d'une gestion défaillante des ressources urbaines. Notamment, ils documentent la forte capacité d'auto-organisation des habitantes et habitants : entraide, alertes informelles, micro-aménagements, et plaide pour que ces dispositifs situés soient intégrés à une véritable cogestion, plutôt que réduite au silence d'une prétendue passivité.

Ressources infrastructurelles et foncières : la gouvernance en jeu

La ressource peut aussi être un ouvrage ou un territoire, dont la valeur dépend de la manière dont on le gouverne. À la croisée de la mondialisation et des partenariats Sud-Sud, Zaïda Abdoul Aziz et Idiatou Bah (p. 87-115) analysent le port de Mombasa au Kenya comme ressource infrastructurelle stratégique au cœur des

nouvelles routes de la soie. Elles montrent que seule une gouvernance multiniveau renforcée peut convertir une telle infrastructure en levier de développement durable et d'intégration régionale, par-delà des lectures polarisées de la coopération sino-africaine. Pour sa part, Creole Passover Mabele Bangou (p. 116-143) compare, à l'aune des principes de la gouvernance foncière responsable, les systèmes cadastraux du Québec et de quatre pays d'Afrique francophone (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, République du Congo). Son analyse conclut que l'écart observé tient moins à l'absence de cadres normatifs qu'aux difficultés d'effectivité et de continuité des réformes. La ressource foncière ne se sécurise que par un réalignement d'ensemble du financement, des objectifs, de la gouvernance et des capacités techniques.

Ressources humaines et éducatives : population, école et démocratie

La population n'est pas un simple nombre. Elle est une ressource dont le devenir se joue dans les familles, l'école et le genre. S'appuyant sur trois décennies de données d'enquêtes nationales au Niger (1992-2021), une démarche descriptive et une régression de Poisson, Habila Adamou (p. 144-161) établit que le niveau d'instruction de la femme et celui de son conjoint constituent les déterminants les plus puissants de la fécondité au Niger. Il fait de la scolarisation des filles un levier central des politiques publiques.

L'éducation apparaît ainsi comme une ressource stratégique, indissociable des institutions qui la portent. Amadou Diop Sall et Abdoulaye Anne (p. 162-180) mettent en lumière les collectifs des directeurs d'école (CODEC) du Sénégal. Dépourvus d'habilitation institutionnelle formelle, les directrices et directeurs y inventent un espace de gestion de proximité et, en y associant les parties prenantes, approfondissent la démocratie scolaire. Le compromis y apparaît moins comme une faiblesse que comme une stratégie de légitimation de l'éducation. Louis Camara (p. 181-194) interroge quant à lui, dans le contexte guinéen, la cohérence entre les curriculums et les priorités de développement socio-économique. Dans une économie du savoir, la pertinence même des programmes de formation devient une ressource dont l'inadéquation nourrit le chômage des jeunes diplômées et diplômés.

Ressources immatérielles et épistémiques : langues, algorithmes et philosophies

La réinvention peut se compléter par une réflexion sur et à partir des ressources immatérielles, sans doute les plus décisives : celles que l'on ne saurait extraire, mais seulement cultiver. Emmanuel Blaise Tapon (p. 195-218) examine la traduction automatique comme levier de préservation et de revitalisation des langues africaines minorisées. Attentif aux obstacles (représentativité des données, impérialisme linguistique, empreinte énergétique), il appelle non pas à adapter la traduction automatique aux langues africaines, mais à faire émerger une traduction automatique proprement africaine, collaborative et décoloniale. Fafadzi Akpene Agbe (p. 219-232) prolonge cette exigence sur le terrain philosophique. Plaidant pour une inculturation de l'intelligence artificielle (IA), il s'appuie sur des systèmes combinatoires comme l'Adị et l'Ifá, porteurs d'une logique binaire, algorithmique et éthique, pour soutenir que le continent dispose des ressources d'une IA « afro-responsable », capable d'inscrire l'Afrique comme actrice autonome de la quatrième révolution industrielle. Laurence Levesque (p. 233-241), enfin, recentre l'attention sur les traditions culturelles et philosophiques du continent en explorant le potentiel du modèle Ubuntu. Cette vision relationnelle et communautaire y fonde une justice réparatrice axée sur la réconciliation et le vivre-ensemble. L'article en

éprouve aussi les limites, y compris les critiques féministes qui lui ont été adressées, avant d'en esquisser une forme hybride, en dialogue avec la justice pénale classique.

Une même Afrique, réinventée par ses ressources

D'un article à l'autre, des mangroves du littoral béninois au port de Mombasa, du cadastre aux algorithmes et aux cercles de justice inspirés d'Ubuntu, un même geste se laisse reconnaître. Il consiste à refuser de voir la ressource comme donnée brute que l'on extrait, pour la penser plutôt comme une relation qu'on gouverne, une capacité qu'on cultive, héritage qu'on réinvente. C'est aussi congédier le récit d'un continent passif et mettre en évidence l'agentivité située de ses actrices et acteurs. C'est là que se joue la réinvention annoncée par le titre de ce numéro : moins dans la découverte de nouvelles richesses que dans une manière renouvelée de les concevoir et de les mettre en commun.

Que les autrices et auteurs soient ici remerciés pour la confiance accordée à la revue, souvent à l'occasion de leur toute première publication ; les évaluatrices et évaluateurs, pour la générosité et la rigueur de leur accompagnement ; ainsi que l'ensemble du comité éditorial de *Facteurs humains*, sans lequel ce numéro n'aurait pu voir le jour. Les contributions signées par la direction du numéro ont été évaluées et retenues de manière indépendante par les autres membres du comité éditorial, selon la même procédure d'évaluation en double aveugle que l'ensemble des textes du numéro. Aux lectrices et lecteurs, nous souhaitons une lecture aussi stimulante que le fut, pour nous, la préparation de ce numéro.

Références bibliographiques

Amin, S. (1988). *Impérialisme et sous-développement en Afrique* (Nouv. éd.). Éditions Anthropos, diff. Economica.

Cust, J. et Zeufack, A. (dir.). (2023). *Africa's Resource Future: Harnessing Natural Resources for Economic Transformation during the Low-Carbon Transition*. Banque mondiale ; Agence française de développement. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1743-4

Dembélé, D. M. (2015). Ressources de l'Afrique et stratégies d'exploitation. *La Pensée*, *381*(1), 29-46. https://doi.org/10.3917/lp.381.0029

Ferguson, J. (2006). *Global shadows: Africa in the neoliberal world order*. Duke University Press.

Karl, T. L. (1997). *The paradox of plenty: Oil booms and petro-states*. University of California Press.

Ki-Zerbo, J. (dir.). (1992). *La natte des autres : pour un développement endogène en Afrique. Actes du colloque du Centre de recherche pour le développement endogène*. CODESRIA. https://doi.org/10.57054/codesria.pub.482

Villeneuve, P. (1982). Compte rendu de [Raffestin, Claude (1980) Pour une géographie du pouvoir. Préface de R. Brunet, Paris, Libraires techniques, 249 p.] *Cahiers de géographie du Québec, 26*(68), 266–268. https://doi.org/10.7202/021567ar

Le paradigme du développement : de l'analyse critique du développement en Afrique à l'émergence de solutions durables

Sabine Nadembega

Mots-clés : Développement ; approches ; Afrique ; capitalisme ; socialisme.

Keywords : Development ; approaches ; Africa ; capitalism ; socialism.

Résumé

Le développement, institutionnalisé après le discours de Truman en 1949, est devenu un concept central du XXe siècle. Il a suscité de nombreux débats et donné naissance à diverses approches sur les moyens de favoriser le progrès économique et social des pays pauvres. Cet article s'appuie sur une revue systématique qualitative de la littérature pour analyser comment les objectifs politiques et économiques du paradigme du développement ont influencé l'émergence et l'évolution des principales approches du développement. L'évolution du paradigme du développement a été marquée par la confrontation entre plusieurs approches issues de visions idéologiques divergentes. D'une part, le bloc capitaliste, incarné par l'approche de la modernisation, les approches néolibérales, les besoins fondamentaux et le développement durable, s'est largement imposé comme le référentiel privilégié des politiques internationales. D'autre part, les approches critiques, inspirées des théories de la dépendance et du post-développement, voient le développement comme un outil de domination des pays riches sur les pays pauvres. Elles prônent un développement autonome fondé sur les savoirs locaux et sur l'économie sociale et solidaire. Toutefois, en Afrique, l'échec relatif de l'approche du développement endogène mise en œuvre en Tanzanie à travers *l'Ujamaa* illustre la complexité et le caractère multidimensionnel du processus de développement.

Abstract

Development, institutionalized following Truman's 1949 speech, became a central concept of the 20th century. It sparked numerous debates and gave rise to various approaches to promoting economic and social progress in poor countries. This article draws on a systematic review of the qualitative literature to analyze how the political and economic objectives underlying the development paradigm have influenced the emergence and evolution of the main approaches to development. The evolution of the development paradigm has been marked by tensions between several approaches stemming from divergent ideological visions. On the one hand, the capitalist bloc, embodied by the modernization approach, neoliberal approaches, basic needs, and sustainable development, has largely become the preferred framework for international policies. On the other hand, critical approaches, inspired by dependency and post-development theories, view development as a mechanism through which wealthy countries maintain their dominance over poor countries. They advocate for autonomous development based on local knowledge and the social and solidarity economy. However, in Africa, the relative failure of the endogenous development approach implemented through *Ujamaa* in Tanzania illustrates the complexity and multidimensional nature of the development process.

Pour citer cet article

Nadembega, S. (2026). Le paradigme du développement : de l'analyse critique du développement en Afrique à l'émergence de solutions durables. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 1-18. https://doi.org/10.62920/y9yqsf27

© Sabine Nadembega, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Introduction

La naissance du paradigme du développement fait débat : certains auteurs et autrices la rattachent au Néolithique en lien avec l'idée de progrès (Legouté, 2001), tandis que d'autres la situent au XVIIe siècle en l'associant à l'essor du capitalisme et au déclin de la société féodale au XVIIIe siècle (Larrain, 2013). Cependant, la politisation du concept de développement a pris de l'ampleur lors du discours du 33e président des États-Unis, Harry Truman, prononcé le 20 janvier 1949. Dans son discours, il affirme qu'il est nécessaire de créer un programme d'aide aux régions sous-développées. Il souligne que de nombreuses populations vivent dans la pauvreté, souffrent de maladies et connaissent un faible développement économique. Selon lui, les progrès scientifiques et techniques permettront désormais d'améliorer leur sort. Les États-Unis, grâce à leur avance industrielle et scientifique, doivent partager leurs connaissances avec ces pays afin de favoriser leur développement et de réduire la misère dans le monde (Rist, 2013).

Depuis son institutionnalisation à la suite du discours de Truman, le concept de développement est devenu un référentiel dominant des politiques internationales (Rist, 2013). Cependant, ce consensus apparent cache mal de profondes divergences quant à sa signification, à ses finalités et à ses effets réels sur les pays bénéficiaires. Alors que les approches de la modernisation présentent le développement comme un processus universel de progrès économique et social permettant aux sociétés dites « sous-développées » de créer de meilleures conditions de vie à leurs populations (Rostow, 1962), d'autres le décrivent au contraire comme un instrument de domination et de reproduction des rapports de pouvoir à l'échelle mondiale. Le développement apparaît ainsi comme un concept fondamentalement controversé, au croisement d'ambitions humanitaires, d'intérêts géopolitiques et de logiques économiques. Il faut noter que l'émergence du développement s'inscrit dans un contexte marqué par la reconstruction de l'Europe, la rivalité entre les États-Unis et l'URSS, les tentatives d'autonomisation du tiers-monde et la montée en puissance des Nations-Unies (Copans, 2010). Par ailleurs, l'affirmation du stratège de l'administration Truman et de ses associés du National Security Council Report-68 stipulait que le déclin des grandes puissances européennes (Allemagne, France, empire britannique) et du Japon avait conduit à une dangereuse lutte entre les États-Unis et une URSS déterminée à « imposer son autorité sur le reste du monde » (Latham, 2003). Cette proclamation a mis en évidence la dimension géopolitique du paradigme du développement, conçu comme un instrument de préservation de l'influence américaine et de limitation de l'expansion soviétique dans les régions en développement (Latham, 2003).

Sur le plan économique, le discours de Truman a également contribué à renforcer la position dominante des États-Unis sur la scène internationale en faisant de la croissance économique le principal critère du développement (Rist, 2013). L'adoption d'indicateurs tels que le Produit intérieur brut (PIB) et le Produit national brut (PNB) a favorisé une conception du progrès largement inspirée du modèle occidental (Rist, 2013). Présenté par les États-Unis comme une réponse universelle au sous-développement, le paradigme du développement s'est progressivement diffusé à l'échelle mondiale à travers de multiples programmes et interventions. L'Afrique est devenue l'un des principaux bénéficiaires des politiques de développement en raison de la combinaison de facteurs économiques, politiques, sociaux et historiques. En effet, la faiblesse de son industrialisation, l'ampleur de la pauvreté, les enjeux géopolitiques liés à la Guerre froide ainsi que les héritages de la colonisation ont conduit les institutions internationales et les pays donateurs à concentrer une part importante de leurs interventions sur le continent africain (Izenzama Mafouta, 2008).

La construction de l'État-nation comme forme d'organisation politique et économique devrait permettre aux pays africains nouvellement indépendants de surpasser les appartenances ethniques, religieuses, tribales et claniques ainsi que les allégeances multiples des populations, dans le but de les unifier dans un cadre où l'exercice et la légitimation du pouvoir s'effectuent sur des bases nationales (Izenzama Mafouta, 2008). La lutte contre le sous-développement devint alors le monopole des nouveaux États qui devaient travailler à rassembler et mobiliser tous les acteurs sociaux en transcendant les diversités identitaires ou naturelles autour de cet idéal commun qu'est la modernité. Pour les nouvelles élites africaines postindépendance, il fallait œuvrer à dépasser les réalisations des colons européens en ce qui concerne l'amélioration du bien-être des populations (Izenzama Mafouta, 2008).

Toutefois, malgré plus de sept décennies d'interventions, les résultats obtenus demeurent mitigés. Les indicateurs de développement relevés par la Banque Mondiale et les institutions des Nations Unions (BIT, FAO, OMS, UNICEF) montrent un retard de développement de l'Afrique qui se manifeste à travers plusieurs indicateurs socioéconomiques, tels que la persistance d'un niveau élevé de pauvreté, un faible revenu par habitant, des déficits en matière de santé et d'éducation, une forte insécurité alimentaire, un chômage important des jeunes ainsi qu'une vulnérabilité accrue aux crises économiques et à l'endettement.

Comment les différentes approches du paradigme du développement ont-elles influencé les conditions de vie des populations pauvres, et quelles solutions les auteurs africains proposent-ils pour répondre aux défis du développement du continent africain ? Pour alimenter la réflexion à ce sujet, cet article est structuré en trois parties : il présente successivement la méthodologie de recherche, une analyse critique des principales approches du paradigme du développement, puis les options de remplacement du modèle de développement capitaliste en Afrique en prenant pour cas illustratif l'expérience de l'*Ujamaa* en Tanzanie.

1 Méthodologie

La méthodologie adoptée dans le cadre de cet article repose sur une revue de littérature systématique qualitative de type thématique. L'une des qualités de la revue systématique est qu'elle permet d'examiner et de critiquer les affirmations parfois divergentes avancées dans les publications (Nambiema et al., 2021). Elle permet également de synthétiser les connaissances sur l'acceptabilité, la faisabilité, la mise en œuvre et les effets inattendus des interventions, tout en approfondissant la compréhension des facteurs qui expliquent leur efficacité ou leur inefficacité (Belaid et Ridde, 2020). Nous pensons qu'elle est particulièrement adaptée aux études du développement, qui s'intéressent autant aux approches et aux résultats des interventions qu'aux processus sociaux, économiques et politiques qui les sous-tendent. Dans un contexte marqué par l'abondance des publications sur la question du développement, la revue systématique constitue une méthode permettant de synthétiser qualitativement les connaissances et les données disponibles sur le concept de développement ainsi que sur ses différentes approches.

Notre recherche documentaire a été effectuée à partir des bases de données Cairn, de l'outil de recherche Sofia ainsi que du moteur de recherche scientifique Google Scholar. Les publications ont été sélectionnées sur la base de critères de pertinence préalablement définis, notamment leur nature scientifique (articles, ouvrages et chapitres d'ouvrages) ainsi que leur adéquation avec la thématique étudiée, puis soumises à une lecture approfondie. Au total, cinquante-deux documents scientifiques, toutes catégories confondues (articles, rapports, chapitres d'ouvrages, etc.), ont été analysés et synthétisés pour produire le présent article.

Après la sélection des documents, l'analyse des données a été effectuée de manière exclusivement manuelle, par une lecture critique et une synthèse de contenu thématique des publications retenues. L'analyse thématique a été réalisée selon une démarche en deux étapes. Dans un premier temps, les données ont été regroupées afin de construire des thèmes descriptifs permettant de synthétiser et d'organiser les principaux contenus issus des études retenues. Dans un second temps, ces thèmes descriptifs ont fait l'objet d'une analyse interprétative conduisant à l'élaboration de thèmes analytiques, lesquels permettent de dépasser la simple description des données pour proposer une analyse critique du paradigme de développement et de ses diverses approches.

2 L'analyse critique du paradigme de développement

2.1 Les approches capitalistes

2.1.1 Les approches de la modernisation

Selon Latham (2003), l'approche de la modernisation repose sur une représentation hiérarchisée des sociétés, dans laquelle les pays occidentaux sont érigés en modèle de référence pour les pays du tiers-monde. L'auteur explique que ses principaux théoriciens, notamment Rostow (1962), présentaient les États-Unis et plusieurs pays européens comme des sociétés déjà avancées dans le processus de développement grâce à l'individualisme, à la démocratie et aux occasions économiques ayant favorisé leur modernisation. Dans cette perspective, le défi central de la théorie de la modernisation consistait à promouvoir en Afrique, en Asie et en Amérique latine les valeurs libérales, les modèles économiques capitalistes et les institutions démocratiques, considérés comme les fondements du progrès social et économique (Latham, 2003). Il s'agit d'une véritable volonté de transformation profonde des sociétés dites traditionnelles vers la modernité.

Pour Rostow (1962), la modernisation repose sur un important investissement. Cet investissement devrait être financé par l'augmentation de la productivité agricole et des industries extractives. C'est ainsi que la modernisation en agriculture s'est fondée sur le transfert de technologies, la mécanisation, la recherche et la vulgarisation agricole pour transformer l'agriculture traditionnelle en une agriculture moderne et productive (Latham, 2003). Elle s'est accompagnée de l'industrialisation, soutenue par les investissements étrangers, et vise également à intégrer les sociétés rurales aux marchés nationaux en les faisant passer de l'isolement traditionnel à une économie monétariste et moderne (Ferguson, 1994).

L'approche de modernisation s'est appuyée sur des méthodologies structurelles et fonctionnalistes pour identifier les carences culturelles et les leviers de changement (Latham, 2003). Elle s'est basée surtout sur une approche holistique qui prend en considération non seulement les structures familiales, les relations économiques, les institutions locales, la religion, la culture, la santé, l'éducation et les loisirs, mais aussi les aspects matériels, la technologie, les attitudes et les ressources naturelles dans le but d'opérer de profonds changements (Latham, 2003 ; Rist, 1996).

2.1.2 Des politiques néolibérales, à l'approche des besoins fondamentaux et au développement durable

Depuis la déclaration de Truman en 1949 jusqu'aux années 1970, les politiques de développement ont privilégié la croissance économique, considérée comme le principal moteur du développement. Selon Allen et Anzalone (1981) ainsi que Srinivasan (1994), celui-ci était essentiellement mesuré par le revenu par habitant, tandis que l'État jouait un rôle central dans la mise en œuvre des politiques de développement. Durant cette période, l'État jouait un rôle central dans le développement en intervenant directement dans l'économie afin de garantir le plein emploi, la croissance économique et le bien-être de la population, parfois en se substituant au marché. Durant les Trente Glorieuses (1945-1975) qualifiées de l'« âge d'or du capitalisme » (Parpart et Veltmeyer, 2015) ou des « Trente Glorieuses » (Saney, 2015), l'intervention active de l'État dans l'économie, soutenue par les institutions de Bretton Woods, précisément la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, a favorisé une croissance économique exceptionnelle en poursuivant des objectifs de plein emploi, de croissance et de bien-être social (Harvey, 2007). Dominante durant les Trente Glorieuses, l'approche keynésienne a favorisé une forte intervention de l'État pour soutenir la croissance économique et le plein emploi. L'économie politique d'obédience keynésienne a été utilisée pour amortir les cycles économiques et garantir non seulement un niveau de plein emploi raisonnable, mais aussi la paix et la tranquillité intérieure de l'État, précisément en préconisant le consentement d'un compromis entre le capital et le travail (Harvey, 2005). De 1949 aux années 1970, le développement a été essentiellement assimilé à la croissance économique, une conception soutenue par les travaux de Simon Kuznets qui établissaient un lien entre croissance et réduction progressive des inégalités. Selon le *vertical down effect* et le *horizontal spead effect* développés par Lewis (1954), Fred et Ranis (1961), c'est de façon indirecte que les pauvres tireraient profit des dividendes de la croissance, et, par conséquent, l'ordre de passage établi concernant la propagation des fruits de la croissance fait profiter d'abord les riches capitalistes puis s'en suivront progressivement les travailleurs urbains et enfin les paysans (Ehrhart, 2006).

Dans les années 1970, ces modèles de l'économie politique ont été confrontés à une crise économique sévère. Belem (2010) note que l'émergence de la mondialisation, les crises économiques, les changements de politiques dans les pays industrialisés ainsi que la baisse des prix des matières premières ont contribué à aggraver l'endettement et à plonger de nombreux pays en développement dans la crise. Parmi la population mondiale, l'Organisation internationale du Travail dénombre 700 millions de personnes vivant dans une situation de dénuement total et 500 millions souffrant de sous-alimentation chronique, sans oublier les millions de personnes déjà frappées par la misère dont les problèmes liés aux maladies, à l'analphabétisme, au chômage et au sous-emploi viennent aggraver la vulnérabilité (Lê Abadie, 1977). Il en découle une remise en question de l'approche keynésienne, des thèses de Kuznets, de Lewis (1954), de Fred et Ranis (1961), voire la chute du mythe du *trickle-down* (Ehrhart, 2006).

Dans un contexte marqué par les crises économiques et la guerre froide, la Banque mondiale s'est progressivement imposée comme un acteur central du développement en soutenant la croissance des pays pauvres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine (Ehrhart, 2006). Le passage au néolibéralisme par les programmes d'ajustement structurel, porté par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, visait à intégrer les pays endettés à l'économie mondiale (Selwyn, 2017). Ces deux institutions du Bretton Woods conçoivent que l'élimination des rigidités du marché du travail générerait des cercles vertueux d'augmentation des bénéfices des entreprises, d'accroissement de l'emploi et de croissance économique (Selwyn, 2017).

Plusieurs auteurs et autrices, à l'image de Belem (2010), Copans (2010), Harvey (2004, 2007) et Selwyn (2017), ont relevé les conséquences désastreuses de ces programmes d'ajustement structurel sur les pays en développement, tant dans les secteurs économique et social qu'environnemental. Ce bilan chaotique des réformes structurelles imposées aboutit à la reconnaissance du maintien d'un volet social dans les politiques du développement avec la reconsidération positive du rôle de l'État comme guide du développement économique du capital privé (Copans, 2010). Un nouveau consensus anti-pauvreté réunit en son sein les Nations Unies, la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du Commerce, Organisation internationale du Travail et bien d'autres institutions, organisations et intellectuels progressistes (Rist, 1996). Pour le consensus anti-pauvreté, la plupart des crédits pour la réduction de la pauvreté doivent aller au capitalisme et au libre-échange, car ils permettent aux économies de croitre et c'est principalement la croissance qui réduit la misère (Selwyn, 2017).

Les avantages attribués au néolibéralisme ont été fortement contestés par plusieurs auteurs et autrices, qui le présentent parfois comme un facteur de sous-développement plutôt que comme une solution à celui-ci. En effet, Chossudovsky (1998/2004) et Selwyn (2017) constatent que, en fixant le seuil de pauvreté au dollar par jour, l'approche néolibérale manipule et truque les données sur la pauvreté. Elle œuvre non seulement à la concentration des richesses dans les mains d'une minorité de personnes, mais aussi au maintien des pays en développement dans une situation d'endettement et de dépendance à l'aide internationale (Selwyn, 2017). Les programmes de prêt de la Banque mondiale ont d'ailleurs été critiqués pour avoir réduit les dépenses publiques en santé, en éducation et en protection sociale, compromettant ainsi le développement du capital humain et la croissance économique de certains pays (Abouharb et Duchesne, 2019). Par ailleurs, l'approche néolibérale se nourrit de la pauvreté et de la destruction de l'environnement, engendre de véritables désastres dans les secteurs sociaux (santé, éducation, emploi), s'attaque aux droits des femmes et encourage le racisme, les guerres et les conflits ethniques (Chossudovsky, 1998/2004 ; Copans, 2010). Elle renforce les inégalités, rationalise l'oppression et l'exploitation des pauvres du monde au nom de l'aide à leur apporter (Selwyn, 2017).

Des autrices et auteurs critiques du néolibéralisme, comme Chang (2002) et Harvey (2007), pensent que la croissance économique, la diversification structurelle et la mise à niveau de la technologie demandent une intervention active de l'État. Ils préconisent un rôle plus actif de l'État dans le développement économique, soulignant que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont eux-mêmes eu recours au protectionnisme et à l'intervention publique pour soutenir l'industrialisation. Selon Chang (2002), la protection tarifaire a notamment favorisé l'essor d'industries clés, comme le textile et la sidérurgie, contribuant ainsi à la puissance économique de ces pays. Ces exemples historiques peinent à masquer le manque de volonté des grandes puissances d'éradiquer la pauvreté à l'échelle planétaire, ce qui a inspiré à l'auteur cette métaphore : lorsque quelqu'un a atteint le sommet de la grandeur, il est très courant qu'il jette l'échelle par laquelle il a grimpé afin de priver les autres des moyens de monter après lui.

D'autres critiques rappellent également que le développement ne peut se limiter à la croissance économique, mais doit intégrer des dimensions sociales, politiques et environnementales, telles que l'égalité, la démocratie, les droits humains et la durabilité (Cohn et Hooks, 2016). Les analyses du BIT et plusieurs études ont montré que la croissance économique observée dans certains pays en développement n'a pas nécessairement amélioré les conditions de vie des populations. Les bénéfices de cette croissance ont souvent été récoltés par les groupes les plus riches, entrainant une aggravation des inégalités, de la pauvreté

et du chômage (Belem, 2010 ; Ehrhart, 2006). L'exemple de la République démocratique du Congo dans les années 1965-1980 (nommée Zaïre à l'époque) est éloquent à ce propos. Dans ce pays nanti en ressources minières, le président Mobutu a obtenu le soutien de l'Occident en le présentant comme un bastion anticommuniste offrant des concessions minières lucratives et un climat favorable aux investissements étrangers (Abouharb et Duchesne, 2019). En contrepartie, les institutions financières internationales et leurs responsables ont toléré la mauvaise gestion faite par le clan du président Mubutu au détriment du bien-être de la population, contribuant ainsi à l'appauvrissement d'un État pourtant richement doté en ressources naturelles (Abouharb et Duchesne, 2019).

Une solution proposée pour résoudre le problème dramatique des centaines de millions de personnes vivant dans la misère est de passer par une approche de développement orientée vers l'humain qui s'appuie sur la réponse aux besoins fondamentaux (Spitz et al., 1980). Ces besoins essentiels regroupent la nourriture, le logement, l'habillement, l'eau potable, le transport, l'éducation, la santé : en résumé, le niveau minimum de consommation individuelle des biens nécessaires à la vie et des services essentiels (Lê Abadie, 1977). L'approche des besoins fondamentaux repose sur la croissance des revenus primaires, la disponibilité des biens, des services de base et leur accessibilité, et elle accorde un intérêt particulier à l'usage des méthodes intensives dans la production de biens salariaux qui peuvent stimuler la création d'emplois mieux rémunérés et accessibles aux pauvres (Ehrhart, 2006). Cette approche a essuyé diverses critiques, notamment celle concernant le caractère subjectif et culturellement variable de la notion de besoin, qui rend difficile l'identification de critères universels (Latouche, 1991). Selon Rist (2013) et Spitz et al. (1980), cette approche néglige les réalités sociales et culturelles des sociétés, en plus de reposer sur une vision proche des théories de la modernisation et de la croissance. Par ailleurs, elle tend à se transformer en une forme d'ingénierie sociale. En outre, sous couvert de solidarité avec les plus pauvres, elle aurait servi à légitimer des interventions extérieures dans les pays du Sud en contournant parfois les gouvernements nationaux (Rist, 2013). En somme, les recherches d'Abouharb et Duchesne (2019) indiquent que les programmes de la Banque mondiale et ses différentes « réformes » ne parviennent pas à promouvoir la croissance économique et rendent par conséquent plus difficiles la réduction de la pauvreté et la réalisation des droits économiques et sociaux des populations.

En plus de ces énormes défis, le paradigme du développement doit également affronter une autre problématique : la crise de l'environnement. Les critiques des méfaits du paradigme de la croissance se sont intensifiées dans les années 1970, avec la crise économique qui a révélé les limites de ce modèle à réduire la pauvreté et les inégalités ainsi que les menaces pesant sur les mécanismes vitaux de régulation de la planète (Belem, 2010). Plusieurs sommets et conférences ont été organisés sous l'égide de l'ONU : conférence de Stockholm en 1972, rapport Dag Hammarskjöld en 1975, les sommets sociaux de Porto Alegre et de Seattle sur les gènes organisés, le sommet mondial pour le développement social à Copenhague, le sommet mondial de l'alimentation à Rome, le sommet des Villes à Istanbul, la conférence de Johannesburg, la conférence de Rio, la conférence de Rio+20 en 2012, etc. Ces sommets et conférences ont permis de mettre en évidence les problèmes qui menacent l'équilibre écologique de la planète ainsi que la manière dont les modes de vie des pays riches et pauvres contribuent à la dégradation de l'environnement. Avec des chiffres et des tableaux à l'appui, la Commission Brundtland, par exemple, a dressé la liste de problèmes suivants : déforestation, dégradation des sols, effet de serre, élargissement du trou d'ozone, croissance démographique, perturbation de la chaîne alimentaire, approvisionnement en eau, énergie, urbanisation, extinction des espèces animales, surarmement, protection des océans et de l'espace (Rist, 2013). Il s'agissait donc de concilier deux concepts

antithétiques, c'est-à-dire élaborer une approche du développement qui réponde à la fois aux impératifs de durabilité environnementale, sociale et économique. Le développement durable, qui a remplacé par la suite l'écodéveloppement, commande la promotion d'une croissance économique durable, équitable, profitable à tous et la création de plus de possibilités pour tous (ONU, 2020). Il vise à terme la réduction des inégalités, l'amélioration des conditions de vie de base, un développement social équitable, l'inclusion et la promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources naturelles (ONU, 2020).

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lancés par les Nations Unies en 2000 dans un contexte d'après-guerre froide, de multilatéralisme et de mondialisation néolibérale, visaient principalement la réduction de la pauvreté dans les pays du Sud (Fukuda-Parr, 2016). Toutefois, ils ont été critiqués pour leur conception restrictive du développement, centrée sur les besoins fondamentaux, ainsi que pour leur faible prise en compte des inégalités, des droits humains, de la gouvernance, de l'emploi, des conflits et des enjeux environnementaux, ce qui a limité leur portée transformatrice (Fukuda-Parr, 2016).

À la suite des OMD, les Objectifs du Développement durable (ODD), élaborés après le programme post-2015 pour dépasser les limites des OMD, sont issus d'un processus consultatif lancé à Rio+20 en 2012. Ils forment un programme mondial fixant des objectifs communs à tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres (Fukuda-Parr, 2016). Contrairement aux OMD, centrés surtout sur la pauvreté, les ODD couvrent un ensemble plus large de dimensions environnementales, sociales et économiques. Le développement durable vise à stimuler la croissance, aussi bien dans les pays pauvres que dans les pays riches, pour dynamiser l'économie mondiale (Tetreault, 2015). Le développement durable d'inspiration capitaliste mise sur les mécanismes de marché pour concilier économie et environnement. Le courant poststructuraliste la critique, y voyait un outil renforçant l'hégémonie occidentale et confiant le développement durable aux acteurs les plus puissants. Ce courant a vivement contesté l'approche néolibérale du développement durable au point de la comparer à une stratégie qui consiste à « confier au renard la garde du poulailler » (Tetreault, 2015, p.262).

L'action des mouvements sociaux et de l'Organisation des Nations unies a contribué à mettre en lumière les enjeux environnementaux et à promouvoir des approches autres que celles néolibérales. Toutefois, ces efforts n'ont pas réussi à remettre en cause l'hégémonie du modèle capitaliste. Les acteurs du développement durable n'ont pas obtenu l'adhésion des grandes entreprises ni des principales puissances économiques, qui continuent de privilégier des politiques favorisant la compétitivité. Cette résistance se manifeste, par exemple, par le refus des États-Unis de ratifier certaines conventions environnementales, telles que celles sur le changement climatique et la biodiversité (Rist, 1996). C'est ainsi que, depuis sa conceptualisation, il y a de cela plus d'une trentaine d'années (rapport de Bruntland 1988, conférence de Rio en 1992), l'industrie forestière poursuit la destruction des derniers peuplements de forêts naturelles, les pratiques de l'agriculture industrielle continuent de détériorer la fertilité des sols, la surpêche et la pollution des eaux continuent de menacer gravement la biodiversité aquatique, tandis que les mégaprojets hydroélectriques se développent et que les autorités gouvernementales maintiennent leur soutien à l'industrie nucléaire (O'Malley et Clow, 2015). Ce constat conduit à penser que la véritable source des problèmes environnementaux du monde contemporain tirerait bien son origine dans la construction sociale moderne du développement derrière laquelle les grands décideurs de l'économie dominante font passer le problème pour la solution (Rist, 2013).

Nonobstant ces insuffisances, l'internationalisation de l'approche néolibérale prouve son dynamisme sur le plan social, économique et politique. Elle s'impose aux États en développement comme la meilleure voie à suivre pour avoir accès aux aides financières en vue d'atteindre la prospérité générale. Toutefois, les mesures

prescrites par les politiques néolibérales suscitent des questions quant à leur mise en application et à leur efficacité pour un avenir radieux des pays en voie de développement, particulièrement en Afrique subsaharienne. La revue de littérature nous amène alors à nous questionner sur les trajectoires de démocratisation et de développement dans des contextes marqués de profondes vulnérabilités socioéconomiques, notamment l'analphabétisme et l'inadaptation des réformes dans les secteurs sociaux de base aux réalités locales. Elle amène aussi à nous interroger sur les effets attendus du désengagement de l'État, de la privatisation des moyens de production et des entreprises publiques sur la croissance économique, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie, particulièrement dans des sociétés caractérisées par une forte proportion de jeunes confrontés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Ces éléments constituent pour nous autant de pistes de réflexion qui méritent d'être approfondies dans l'analyse des dynamiques des approches et de développement.

2.2 Les approches de la dépendance et de l'après-développement

L'approche de la modernisation a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment celle de présenter un caractère occidentalo-centriste travaillant à la diffusion du mode de vie occidental et l'économie libérale (de Sardan, 1995). Parpart et Veltmeyer (2015), quant à eux, évoquent l'idée d'une forme d'impérialisme culturel, c'est-à-dire le fait d'imposer une idée pour protéger les intérêts de la domination impériale. Cet avis est partagé par Buttel et McMichael (2005), qui soutiennent que la fin officielle du colonialisme, les discours sur le développement centrés sur la modernité, le progrès et la rationalité ont servi à maintenir une certaine vision du monde. En réalité, la modernisation a surtout fonctionné comme un outil d'enrichissement des élites, d'occidentalisation et de domination sur les pays pauvres. D'autres autrices et auteurs, à l'instar d'Amin (1988), de Frank (1966) et de Wallerstein (1974), expliquent que les difficultés des pays du Sud ne résultent pas principalement de facteurs internes, mais des rapports historiques et structurels qui les lient aux pays industrialisés. C'est dans ce contexte qu'émergent les théories de la dépendance et du système-monde. Pour ces auteurs, le colonialisme a profondément désorganisé les structures économiques et sociales des sociétés colonisées. À titre illustratif, Frank (1966) et Wallerstein (1974) soutiennent que le sous-développement résulte de l'intégration des pays périphériques dans un système capitaliste mondial dominé par les pays du centre (industrialisés). Frank (1966) souligne que le sous-développement n'est pas un état initial ou un retard de développement, mais le résultat historique de l'intégration des pays périphériques (pays moins industrialisés) dans le système capitaliste mondial. Selon lui, le développement des pays du centre s'est construit parallèlement au sous-développement de la périphérie, et seule une rupture avec la dépendance néocoloniale permettrait un développement autonome. Pour sa part, Wallerstein (1974) met l'accent sur le rôle de la division internationale du travail dans la reproduction de ces inégalités et estime que l'économie-monde capitaliste est structurée autour d'un rapport inégal entre le centre et la périphérie, reproduisant ainsi les disparités de développement à l'échelle internationale. L'inégalité de l'échange entre la périphérie pauvre et le centre riche réside dans la convergence des coûts de la main-d'œuvre. Les écarts salariaux importants à l'échelle internationale permettent aux pays développés de récolter une part de la plus-value produite dans les pays pauvres, ce qui, pour ces derniers, réduit les possibilités d'accumulation du capital et entrave leur développement économique (Larrain, 1989). Dans cette perspective, Emmanuel (1969) préconise l'autarcie, la diversification économique, la création d'un marché commun entre pays en développement et la réduction des échanges extérieurs. Cette proposition prend aussi en compte le remplacement des filières d'exportation traditionnelles par des productions substituables aux importations

ainsi que l'élimination des rapports de production freinant le développement des forces productives (Larrain, 2013).

Amin (1988), quant à lui, analyse l'accumulation mondiale à travers l'échange inégal en introduisant les notions de l'accumulation autocentrée et l'accumulation égocentrée. Selon lui, l'accumulation autocentrée consiste à réinvestir les richesses produites au service du développement national tandis que l'accumulation égocentrée concentre ces richesses entre les mains d'une minorité privilégiant ses intérêts particuliers au détriment du développement collectif. Il explique le sous-développement par l'absence d'une dynamique d'accumulation égocentrique dans la périphérie qui, pour lui, est synonyme de destruction des modes de production précapitalistes. Il estime que cette accumulation provoque la baisse du profit des pays du centre, compensée par l'impérialisme et l'exploitation de la périphérie. Pour lui, cette exploitation s'opère par l'instauration d'un système d'exportation permettant au possesseur réel du capital une meilleure rémunération de leur capital ainsi qu'un accès aux matières premières et aux denrées alimentaires à de moindres coûts. Cet auteur avance que le développement tourné vers l'extérieur ne fait que reproduire le sous-développement en renforçant la dépendance des pays de la périphérie à l'égard du centre. Il préconise plutôt un développement autocentré, fondé sur la mobilisation des ressources internes, l'autonomie économique et la construction de solidarités entre pays du tiers-monde. Amin (1988) rejoint Wallerstein (1974) en affirmant que l'aide extérieure ne peut constituer une solution durable, dans la mesure où la division internationale du travail demeure structurée au profit des pays du centre et au détriment de ceux de la périphérie. En résumé, la division internationale du travail, à l'origine de la polarisation du monde entre centre et périphérie, a été structurée de manière à favoriser l'enrichissement du centre et l'appauvrissement de la périphérie.

Des auteurs comme Cardoso et Falleto (1969) procèdent à un examen poussé des rapports entre l'accumulation du capital, le développement des classes sociales et le processus politique. Selon eux, le développement des pays dépendants peut être favorisé par l'association entre capitaux étrangers et nationaux ainsi que par le transfert de technologies. Toutefois, ce processus propre au capitalisme génère à la fois croissance économique et progrès productif, mais aussi une aggravation des inégalités, de la marginalisation et de la pauvreté (Larrain, 2013).

L'approche de la dépendance a été confrontée à d'énormes difficultés qui ont entravé sa mise en œuvre. D'abord, l'absence d'une unanimité entre les « dépendantistes » a créé une dissension en leur sein. Emmanuel (1969), par exemple, était en désaccord avec l'idée d'une rupture complète des relations économiques avec le centre. McMichael, cité par Selwyn (2017), souligne une similitude fondamentale entre l'Est et l'Ouest au cours du projet de développement et note que, malgré la souscription des deux blocs politiques à des représentations opposées de la destinée humaine, ils ont partagé le même paradigme moderniste en faisant de l'industrialisation nationale le vecteur de développement de chacun d'entre eux.

Alors que les théoriciens de la dépendance s'intéressent principalement aux rapports économiques de domination, Escobar (2011), Esteva (1992) et Sachs (1992) plaident pour une remise en cause du paradigme occidental du développement et défendent des options fondées sur les savoirs locaux, l'autonomie des communautés et la reconnaissance de la diversité des trajectoires de bien-être. Escobar (2011) critique l'imposition des modèles occidentaux de développement, qu'ils considèrent comme une menace pour les cultures, les traditions et les institutions locales. En effet, le paradigme du développement a contribué à éroder les connaissances et les savoir-faire traditionnels, à creuser des inégalités sociales profondes, à réduire la créativité des populations et à limiter les possibilités de s'acquérir la reconnaissance sociale (Rist, 2013).

Esteva et Escobar (2020), pour leur part, défendent une approche fondée sur les savoirs et les expériences locales, où les populations définissent elles-mêmes leur bien-être et leurs modes de vie selon leurs valeurs et leurs pratiques culturelles. Selon eux, l'après-développement ne cherche pas à revenir à des modes de vie archaïques, mais à promouvoir des possibilités autres que le modèle dominant de développement, jugé destructeur pour l'environnement et les liens sociaux, et responsable de l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion. L'après-développement se focalise donc sur la revalorisation des théories, des résistances et des savoirs locaux qui ont été disqualifiés et perçus comme arriérés, déconnectés de l'histoire et de la modernité (Thomas, 2016). L'économie sociale et solidaire proposée vise à améliorer la qualité de vie grâce à des modes de consommation durable et à l'autonomisation des femmes (Escobar, 2016). Sur le plan politique, cette approche prône la pluriversalité et cherche ainsi à dépasser l'hégémonie du modèle occidental de développement et à promouvoir des formes plus inclusives d'organisation sociale et politique (De la Cadena, 2010 ; Escobar, 2016).

Les théories de la dépendance et du système-monde (Amin, 1988 ; Emmanuel, 1969 ; Frank, 1966 ; Wallerstein, 1974) et de l'après-développement (Escobar, 2011 ; Esteva, 1992 ; Esteva et Escobar, 2020 ; Sachs, 1992) ont fortement contribué à la compréhension des rapports inégaux qui structurent l'économie mondiale en mettant en évidence l'érosion des savoirs locaux et le rôle de la division internationale du travail dans la reproduction du sous-développement des pays périphériques. Toutefois, les transformations de l'économie mondiale, notamment les crises financières, l'endettement croissant des pays du Sud et les effets contrastés des programmes d'ajustement structurel, ont révélé certaines limites de ces approches (Chossudovsky, 1998/2004 ; Copans, 2010 ; Harvey, 2004, 2007 ; Latouche, 1991 ; Selwyn, 2017). Ces critiques ont favorisé l'émergence de nouvelles perspectives qui, tout en remettant en cause du paradigme dominant du développement, ont conduit à des réformes ainsi qu'à l'apparition de nouvelles approches au sein du système capitaliste.

3 Une solution de remplacement au développement capitaliste en Afrique : le développement endogène

La remise en cause du paradigme du développement, en raison de ses résultats mitigés, de ses tentatives d'occidentalisation des sociétés du Sud et des préjugés portés sur l'organisation sociale, politique, économique et culturelle des sociétés africaines, a entrainé l'émergence en Afrique d'alternatives de développement qui contrastent avec les principes de l'idéologie de la modernisation. Ces options de remplacement au développement capitaliste se sont inspirées des théories de la dépendance et du post-développement défendues par les tenants du socialisme africain (Kaluma-Simon et Kaluma-Simon, 1985). Il ne s'agit plus d'opposer modernité et tradition dans une logique d'éradication de cette dernière, mais plutôt de puiser dans la tradition des éléments susceptibles de contribuer au progrès des sociétés africaines, au bien-être de leurs populations et à la réduction de leur dépendance à l'égard de l'Occident. Cette dépendance se manifeste à plusieurs niveaux. Hountondji (1994) souligne notamment la dépendance de l'Afrique noire en matière de sciences et de technologies vis-à-vis de l'Occident. À l'instar d'Amin (1988), Hountondji (1988) estime que, sur le plan scientifique, la recherche en Afrique est extravertie, tournée vers l'extérieur et subordonnée à des besoins de recherche extérieurs, au lieu d'être autocentrée et destinée d'abord à répondre aux questions posées par la société africaine elle-même. Cette extraversion scientifique a des incidences sur l'économie de l'Afrique noire. Par exemple, les activités de recherche visant à améliorer la productivité agricole

ont été orientées vers les cultures d'exportation, afin d'approvisionner les usines des métropoles ou les industries d'import-substitution, au détriment des cultures vivrières dont dépendait une grande partie des populations locales (Hountondji, 1988).

Par ailleurs, Hountondji (1994) démontre que l'Afrique noire a longtemps servi non seulement de source de matières premières, mais aussi de fournisseur de données scientifiques brutes pour les centres de recherche métropolitains. Ces données sont analysées, valorisées et intégrées au corpus des connaissances reconnues par la science, mais la question de la place des savoirs locaux traditionnels dans leur rapport à la science moderne demeure. L'intégration au système mondial de production des connaissances marginalise les savoirs anciens et peut même les faire disparaître de la mémoire collective des peuples qui les avaient autrefois élaborés (Hountondji, 1988). L'extraversion scientifique se manifeste aussi par l'aliénation des langues locales africaines dans le processus de transmission du savoir scientifique. Cette situation, aggravée par l'absence d'un projet d'alphabétisation généralisée et par l'absence des langues africaines dans l'enseignement et la recherche, empêche une véritable démocratisation du savoir (Hountondji, 1994).

Des intellectuels africains noirs proposent d'orienter les politiques de développement vers une approche endogène et autocentrée. Tout le sens du développement endogène repose sur cette devise : « on ne développe pas, on se développe » (Ki-Zerbo, 1992, p. 51). Cette approche endogène compte sur le dynamisme des populations concernées qui, loin d'être remorquées par une quelconque générosité inter-État, constituent l'élément catalyseur de la réalisation de leur projet de société (Tezo Lubaki, 1992). Sur le plan scientifique, Hountondji (1988) propose un renversement de la perspective dominante, soit le passage d'une subordination stricte de la logique des transferts à une logique de l'invention, une rupture radicale avec l'extraversion au profit d'un développement endogène des savoirs et des savoir-faire. Ces savoirs endogènes représentent toute une configuration culturelle, une connaissance vécue par la société comme partie intégrante de son héritage (Hountondji, 1994). Sur le plan culturel, la nécessité de concrétiser la renaissance culturelle africaine s'impose. Cette renaissance désigne un retour aux sources mené à l'issue d'une réflexion critique autour « des traditions vivifiantes, des mœurs saines, des mythes riches en enseignements, des valeurs humanisantes, susceptibles de servir de matériaux dans l'élaboration de nouveaux modes de vie, de schèmes de comportement, bref, d'une culture propre à lui et qui, en même temps, correspond aux impératifs de la vie des sociétés d'aujourd'hui » (Tezo Lubaki, 1992, p. 87).

Pour l'ensemble des auteurs du développement autocentré, la crise du développement vient d'une priorité excessive donnée à l'économie au détriment du social. En Afrique noire, l'économie sociale et solidaire joue un rôle essentiel dans l'organisation des communautés. Il s'avère donc nécessaire d'élargir la notion de marché en intégrant les échanges sociaux et culturels fondés sur la réciprocité et la gratuité, qui génèrent des bénéfices durables (Ki-Zerbo, 1992). Sans omettre les avantages du marché, il faut aussi admettre que l'économie invisible enracinée dans l'endogène permet de tracer la voie du développement endogène, moteur de changement qualitatif et qui doit être, par conséquent, appréhendée comme un projet humain extensible à l'échelle planétaire où « les biens économiques et les liens sociaux seraient des valeurs mutuellement convertibles » (Ki-Zerbo, 1992, p. 67). Au lieu de naviguer dans un système syncrétique où tradition et modernité s'imbriquent, cet auteur suggère de profiter de la fertilité de tous les terrains de la production et de la reproduction pour rassembler les éléments nécessaires en vue de bâtir un projet de société en Afrique dans le cadre d'un développement planétaire revu et corrigé. Il appelle la démocratie occidentale à s'inscrire dans

le droit international du développement endogène qui, non seulement récuse la dépendance et la domination, mais garantit l'indépendance conformément au contenu autochtone du développement.

La Tanzanie a expérimenté l'approche du développement endogène à travers le programme *Ujamaa* (la base du socialisme africain) qui implique solidarité, travail et équité. *L'Ujamaa* s'appuie sur le postulat selon lequel le socialisme constitue l'expression naturelle des valeurs africaines de solidarité, tandis que le capitalisme est considéré comme une influence extérieure nuisible (Kaluma-Simon et Kaluma-Simon, 1985). Il convient dès lors de renouer avec ces valeurs identitaires afin de favoriser un développement fondé sur l'entraide et la fraternité (Kaluma-Simon et Kaluma-Simon, 1985). Lors de sa Déclaration d'Arusha en 1967 marquant l'adoption officielle du socialisme africain, le président Julius Nyerere présente douze points essentiels, dont les principes reposent sur la réduction des inégalités sociales, l'ardeur au travail, la solidarité, la confiance en soi et la confiance en ses propres valeurs, l'autonomie et le refus de considérer l'argent comme le principal moyen de promotion humaine. Il en découle la nécessité d'orienter la société vers le développement de l'homme plutôt que vers l'accumulation de richesses matérielles. Le socialisme africain devait permettre au peuple tanzanien de préserver son indépendance et sa liberté en évitant de dépendre de l'assistance extérieure (Rist, 1996). Après une dizaine d'années de mise en œuvre, l'autoévaluation réalisée par le président Nyerere lui-même met en évidence les éléments suivants :

> Dix ans après la Déclaration d'Arusha, la Tanzanie n'est certainement ni socialiste ni autosuffisante. La nature de l'exploitation a changé, mais l'exploitation n'a pas été éliminée complètement. La Tanzanie est toujours une nation dépendante et non une nation indépendante. Nous n'avons pas atteint notre but : il n'est même pas en vue. (Rist, 2013, p. 217-218)

Les recherches de Kaluma-Simon et Kaluma-Simon (1985) indiquent que l'*Ujamaa* n'a pas pu éliminer le système d'exploitation des paysans par des salariés, mais a plutôt entrainé une réappropriation et une transformation du marxisme, destinées à l'adapter aux besoins de la classe dirigeante. L'échec de l'*Ujamaa* peut s'expliquer non seulement par des facteurs conjoncturels (sécheresse, la hausse du prix du pétrole, etc.), mais aussi par une vision idéalisée des valeurs traditionnelles, qui n'a pas permis de prendre en compte les transformations sociétales survenues depuis la période coloniale, notamment la montée d'une volonté d'enrichissement individuel chez certains dirigeants (Rist, 2013).

L'approche du développement endogène a essuyé plusieurs critiques. Bien qu'elle ait enrichi les débats et la réflexion sur le développement, son impact réel sur les politiques de changement et la transformation sociale demeure limité (Pieterse, 2000). Si l'évolution vers la diversité culturelle est à saluer, le plaidoyer pour « la culture des peuples » ou la « culture endogène » peut conduire à l'ethnochauvinisme ou à la réification à la fois de la culture, des territoires ou du peuple (Pieterse, 2000). Munck (2015) abonde dans le même sens, attestant que l'après-développement ou le développement endogène n'offre pas une stratégie de rechange plausible. En faisant de la lutte contre la modernité son combat particulier, Pieterse (2000) trouve que le développement endogène est pris dans une impasse rhétorique parce qu'en fin de compte, il ne propose aucune possibilité de développement autre que l'auto-organisation des populations du Sud qui conduit à décharger l'État et les institutions internationales de leur responsabilité en matière de développement. Cohn et Hooks (2016) critiquent le développement endogène pour avoir surestimé sa portée en écartant les interventions positives possibles et en négligeant les facteurs économiques. Ses sentiments anti-modernisation, son attachement trop prononcé aux traditions et à l'endogène ainsi que son attitude envers la science et la technologie laissent percevoir un certain sentiment de nostalgie romantique qui glorifie le local, la communauté et des initiatives

ayant pour socle la base et privent les arguments de développement endogène de logiques convaincantes (Pieterse, 2000).

Malgré les limites inhérentes à l'approche du développement endogène, celle-ci continue de constituer une source d'inspiration pour de nombreux acteurs du développement. En Afrique noire, plusieurs ONG et organismes communautaires, ainsi que certaines politiques publiques, s'emploient à promouvoir l'économie sociale et solidaire, l'agroécologie et la gestion durable des ressources naturelles, tout en évoluant au sein d'un paysage marqué par des orientations néolibérales dominantes.

Conclusion

Le paradigme du développement a connu un essor important au milieu du XXe siècle, notamment à la suite du discours d'investiture du président américain Harry S. Truman en 1949, sous l'égide du système des Nations Unies et de ses institutions. L'analyse de la revue de littérature montre que le paradigme du développement a constitué un terrain de confrontation idéologique entre deux blocs antagonistes, tout en servant d'instrument de conquête et de consolidation de l'hégémonie culturelle, économique et politique des grandes puissances rivales (Copans 2010 ; Latham, 2003 ; Rist, 1996). Portées par les idéologies libérale et néolibérale, les principales approches de développement ont été promues comme des solutions à la pauvreté et au sous-développement dans les pays du Sud. Toutefois, leur mise en œuvre a suscité de nombreuses critiques quant à leurs fondements, leurs objectifs et leurs effets réels sur les sociétés concernées. Les travaux de Belem (2010), Copans (2010), Harvey (2004, 2007), Selwyn (2017), Chossudovsky (1998/2004), ainsi que plusieurs rapports des institutions du système des Nations Unies (Organisation Internationale du Travail), montrent que les politiques et les approches promues par le capitalisme néolibéral ont, dans de nombreux pays en développement, contribué à l'aggravation de la pauvreté. Les auteurs des théories de la dépendance et du post-développement (Amin, 1988 ; Emmanuel, 1969 ; Escobar, 2016 ; Esteva, 1992 ; Esteva et Escobar, 2020 ; Frank, 1966 ; Wallerstein, 1974) ont fortement critiqué les politiques néolibérales, qu'ils jugent responsables de l'aggravation des inégalités entre pays riches et pays pauvres à travers des échanges économiques inégaux. Par ailleurs, ces approches ont favorisé l'érosion des cultures et des savoirs endogènes sous l'effet du transfert et de l'imposition de modèles technologiques occidentaux (Escobar, 2016 ; Lachance, 1999 ; Rist,1996 et Thomas, 2016). Ceux-ci proposent des approches fondées sur l'idéologie socialiste. En Afrique, les critiques adressées aux modèles de développement dominants ont favorisé l'émergence de solutions fondées sur le développement endogène. Reposant sur la solidarité, la participation des populations ainsi que la valorisation de la culture et des savoirs locaux, ces approches apparaissent comme des voies prometteuses pour réduire la pauvreté et répondre aux réalités socioculturelles du continent (Hountondji, 1988, 1994 ; Ki-Zerbo, 1992). Toutefois, l'expérience de l'Ujamaa en Tanzanie, souvent présentée comme une illustration du socialisme africain et du développement endogène, n'a pas produit les résultats escomptés en matière de développement économique et de réduction de la pauvreté. Cette expérience montre que la réussite d'un modèle de développement ne dépend pas uniquement de ses fondements théoriques, mais également des conditions politiques, institutionnelles, économiques et socioculturelles dans lesquelles il est appliqué.

Références bibliographiques

Abouharb, M. R. et Duchesne, E. (2019). Economic development and the world bank. *Social Sciences*, *8*(5), article 156. https://doi.org/10.3390/socsci8050156

Allen, D. W. et Anzalone, S. (1981). Basic needs: New approach to development – But new approach to education? *International Review of Education*, *27*(3), 209-226. https://doi.org/10.1007/BF00598635
Amin, S. (1988). *Impérialisme et sous-développement en Afrique* (Nouvelle éd.). Éditions Anthropos.

Belaid, L. et Ridde, V. (2020). *Une cartographie de quelques méthodes de revues systématiques*. Centre Population et Développement. https://doi.org/10.5281/zenodo.3704004

Belem, G. (2010). *Du développement au développement durable: cheminement, apports théoriques et contribution des mouvements sociaux*. Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, ESG UQAM.

Buttel, F. H. et McMichael, P. (2005). *New directions in the sociology of global development*. Emerald Group Publishing Limited. https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1016/S1057-1922(05)11012-9/full/html.

Cardoso, F. H. et Faletto, E. (1969). *Dependencia y desarrollo en América Latina ; ensayo de interpretación sociológica*. Siglo Veintiuno Editores.

Chang, H.-J. (2002). *Kicking away the ladder : Development strategy in historical perspective*. Anthem Press.

Chossudovsky, M. (2004). *Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial* (traduit par L. Roy-Castonguay et M. Chossudovsky, 2e édition). Les Éditions Écosociété. (Ouvrage original publié en 1998)

Cohn, S. et Hooks, G. (2016). Introduction: A Manifesto for the Sociology of Development. Dans G. Hooks (dir.), *The Sociology of Development Handbook* (p. 1-18). University of California Press. https://doi.org/10.1525/9780520963474-002

Copans, J. (2010). *Sociologie du développement* (2e édition). Armand Colin.

De la Cadena, M. (2010). Indigenous cosmopolitics in the Andes: Conceptual reflections beyond "politics". *Cultural Anthropology*, *25*(2), 334-370. https://doi.org/10.1111/j.1548-1360.2010.01061.x

De Sardan, J.-P. O. (1995). *Anthropologie de développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Karthala. https://doi.org/10.2307/1161283

Ehrhart, C. (2006). Croissance, redistribution et lutte contre la pauvreté: l'évolution non linéaire de l'approche de la Banque mondiale. *L'Actualité économique*, *82*(4), 597-641. https://www.erudit.org/en/journals/ae/2006-v82-n4-ae1861/016405ar/abstract/

Emmanuel, A. (1969). *L'échange inégal: essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux*. Maspero.

Escobar, A. (2011). *Encountering development: The making and unmaking of the Third World*. Princeton University Press.

Escobar, A. (2016). Décroissance, après-développement et transition. *Alternatives Sud*, *23*(3), 49-71. https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=5653191

Esteva, G. (1992). Development. Dans W. Sachs (dir.), *The development dictionary: A guide to knowledge as power* (p. 6-25). Zed Books.

Esteva, G. et Escobar, A. (2020). Post-Development@ 25: on 'being stuck' and moving forward, sideways, backward and otherwise. Dans A. Ziai (dir.), *The Development Dictionary@ 25 : Post-development and its consequences* (1re éd., p. 13-26). Routledge.

Ferguson, J. (1994). *The anti-politics machine : " Development," depoliticization, and bureaucratic power in Lesotho*. Minesota University Press.

Frank, A. G. (1966). *The development of underdevelopment*. New England Free Press.

Fukuda-Parr, S. (2016). From the millennium development goals to the sustainable development goals: shifts in purpose, concept, and politics of global goal setting for development. *Gender & Development*, *24*(1), 43-52. https://doi.org/10.1080/13552074.2016.1145895

Harvey, D. (2004). Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation. *Actuel Marx*, *35*(1), 71-90.

Harvey, D. (2007). *A brief history of neoliberalism*. Oxford University Press.

Hountondji, P. J. (1988). L'appropriation collective du savoir : tâches nouvelles pour une politique scientifique. *Genève-Afrique*, *26*(1), 49-61.

Hountondji, P. J. (dir.). (1994). *Les savoirs endogènes : pistes pour une recherche*. CODESRIA.

Izenzama Mafouta, N. (2008). *Le paradigme écologique du développement durable en Afrique subsaharienne à l'ère de la mondialisation : une lecture éthico-anthropologique de l'écodéveloppement*. Peter Lang.

Kaluma-Simon, M.-L. et Kaluma-Simon, M. (1985). Tanzanie : le marxisme apprivoisé. Dans A. Corten, M. Sadria et M.-B. Tahon (dir,), *Les autres marxismes réels* (p. 96-112). C. Bourgeois.

Ki-Zerbo, J. (dir,). (1992). *La natte des autres: pour un développement endogène en Afrique : actes du colloque*. CODESRIA ; Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique.

Lachance, G. (1999). Compte rendu de [RAHNEMA, Majid et Victoria BAWTREE. *The Post-Development Reader*. London, Zed Books, 1997, 460 p.] *Études internationales*, *30*(1), 167-170. https://doi.org/10.7202/704008ar

Larrain, J. (2013). *Theories of development: Capitalism, colonialism and dependency*. John Wiley & Sons.

Latham, M. E. (2003). *Modernization as ideology: American social science and "nation building" in the Kennedy era*. University of North Carolina Press.

Latouche, S. (1991). *La planète des naufragés: essai sur l'après-développement*. La Découverte.

Lê Abadie, N. (1977). Nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté à la « Conférence mondiale de l'Emploi » : Genève, 4 au 17 juin 1976. *Revue Tiers Monde*, *18*(70), 431-435. https://www.jstor.org/stable/23589212

Legouté, J. R. (2001). *Définir le développement: historique et dimensions d'un concept plurivoque*. Université du Québec à Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration, Centre Étude internationales et mondialisation.

Munck, R. (2015). Les théories critiques du développement. Dans H. Veltmeyer et N. A. Tanimoune (dir.), *Des outils pour le changement : Une approche critique en études du développement* (p. 52-58). Les Presses de l'Université d'Ottawa. https://doi.org/10.26530/OAPEN_574290

Nambiema, A., Fouquet, J., Guilloteau, J. et Descatha, A. (2021). La revue systématique et autres types de revue de la littérature: qu'est-ce que c'est, quand, comment, pourquoi ? *Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement*, *82*(5), 539-552. https://doi.org/10.1016/j.admp.2021.03.004

O'Malley, A. et Clow, M. (2015). L'écologie politique: l'écologisme pour le changement. Dans H. Veltmeyer et N. A. Tanimoune, *Des outils pour le changement : Une approche critique en études du développement* (p. 274-282). Les Presses de l'Université d'Ottawa.

ONU. (2020). *Objectifs de développement durable*. https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/

Parpart, J. et Veltmeyer, H. (2015). L'évolution d'une idée : une approche critique en études du développement. Dans H. Veltmeyer et N. A. Tanimoune, *Des outils pour le changement : Une approche critique en études du développement* (p. 5-14). Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Pieterse, J. N. (2000). After post-development. *Third World Quarterly*, *21*(2), 175-191. https://doi.org/10.1080/01436590050004300

Rist, G. (1996). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po. https://journals.openedition.org/lectures/10397

Rist, G. (2013). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale* (4e éd. rev. et augm). Presses de Sciences Po.

Rostow, W. W. (1962). *Les étapes de la croissance économique*. Éditions du Seuil.

Sachs, W. (dir.). (1992). *The development dictionary : A guide to knowledge as power*. Zed Book.

Saney, I. (2015). L'histoire à la lumière d'une approche critique du développement. Dans H. Veltmeyer et N. A. Tanimoune, *Des outils pour le changement: une approche critique en études du développement* (p. 30-34). Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Selwyn, B. (2017). *The struggle for development*. John Wiley & Sons.

Spitz, P., Galtung, J., Preiswerk, R., Berthoud, G. et Guillaume, M. (dir.). (1980). *Il faut manger pour vivre... controverses sur les besoins fondamentaux et le développement*. Presses universitaires de France ; Institut universitaire d'études du développement.

Srinivasan, T. N. (1994). Human development: a new paradigm or reinvention of the wheel? *The American Economic Review*, *84*(2), 238-243.

Tetreault, D. V. (2015). Le courant dominant du développement durable. Dans H. Veltmeyer et N. A. Tanimoune, *Des outils pour le changement Une approche critique en études du développement* (p. 261-168). Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Tezo Lubaki, M. A. (1992). De la renaissance culturelle des peuples de l'Afrique subsaharienne, comme condition sine qua non de leur développement endogène. Dans J. Ki-Zerbo (dir.), *La natte des autres : pour un développement endogène en Afrique : actes du colloque* (p. 73-108). CODESRIA ; Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique.

Thomas, F. (2016). Impératif de changement : le Sud à la manœuvre. *Alternatives Sud*, *23*(3), 7-22. https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=5653189

Wallerstein, I. (1974). The rise and future demise of the world capitalist system: Concepts for comparative analysis. *Comparative Studies in Society and History*, *16*(4), 387-415. https://doi.org/10.1017/S0010417500007520

Dynamiques des activités économiques et dégradation des écosystèmes côtiers au Bénin : enjeux, impacts et stratégies de gestion durable

Kossivi Fabrice Dossa

Mots-clés : Dégradation environnementale ; gestion durable ; changements climatiques ; écosystèmes côtiers ; ressources naturelles.

Keywords : Environmental degradation ; sustainable management ; climate change ; coastal ecosystems ; natural resources.

Résumé

Les zones côtières et lacustres du Bénin subissent une pression environnementale croissante due à l'intensification des activités humaines et aux effets des changements climatiques. La dégradation des mangroves, l'érosion côtière, l'extraction anarchique de sable et la pollution des eaux compromettent la biodiversité et les services écosystémiques essentiels. Ces perturbations affectent directement les moyens de subsistance des communautés locales dépendantes de la pêche, de l'agriculture et de l'aquaculture, tout en exacerbant les conflits d'usage et l'insécurité alimentaire. Cette revue de littérature identifie les causes structurelles de ces dynamiques : urbanisation non maîtrisée, surexploitation des ressources naturelles et faiblesses de la gouvernance environnementale. Elle met aussi en lumière des stratégies d'adaptation et des initiatives communautaires visant la restauration des écosystèmes et le développement durable. Les résultats montrent que les changements climatiques, la surexploitation des ressources et la mauvaise gestion des déchets sont les principaux facteurs de dégradation. L'envasement des plans d'eau et la pollution hydrique ont réduit les ressources halieutiques et la biodiversité aquatique. De plus, l'extraction incontrôlée de sable accentue l'érosion du littoral, menaçant les habitats naturels et les infrastructures côtières. La revue propose des pistes d'action fondées sur la gestion durable et la sensibilisation pour concilier développement économique et préservation de l'environnement.

Abstract

Coastal areas in Benin are facing increasing environmental pressure due to intensified human activities and the effects of climate change. The degradation of mangroves, coastal erosion, uncontrolled sand extraction, and water pollution are severely undermining biodiversity and essential ecosystem services. These disruptions directly impact the livelihoods of local communities who depend on fishing, agriculture, and aquaculture, while also exacerbating conflicts over resource use and food insecurity. This review identifies the structural causes behind these dynamics, including unregulated urbanization, overexploitation of natural resources, and weak environmental governance. It also highlights adaptation strategies and community-led initiatives aimed at ecosystem restoration and sustainable development. The findings point to climate change, resource overuse, and poor waste management as key drivers of environmental degradation. Siltation in water bodies and water pollution have led to a significant decline in fish stocks and aquatic biodiversity. Moreover, uncontrolled sand extraction is accelerating coastal erosion, threatening natural habitats and coastal infrastructure. The review proposes strategic pathways centered on sustainable resource management and public awareness, with the goal of reconciling economic development with environmental preservation.

Pour citer cet article

Dossa, K. F. (2026). Dynamiques des activités économiques et dégradation des écosystèmes côtiers au Bénin : enjeux, impacts et stratégies de gestion durable. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 19-40. https://doi.org/10.62920/n9rr2v10

© Kossivi Fabrice Dossa, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Introduction

Les zones côtières et lacustres de Cotonou et d'Abomey-Calavi, au sud du Bénin, forment des espaces à forte valeur écologique et socio-économique. Bordées par l'océan Atlantique et traversées par le lac Nokoué et la lagune de Cotonou, elles constituent une interface dynamique entre milieux marins et terrestres (Lodouhoué et al., 2022). Ces territoires abritent une biodiversité remarquable (mangroves, zones humides, faune et flore diversifiées) qui soutient de nombreuses activités vitales : pêche artisanale, agriculture, transport fluvial et commerce (MCVDD, 2020 ; SONEB, 2017).

Cependant, ces écosystèmes fragiles subissent de fortes pressions dues à l'expansion des activités humaines, souvent non planifiées et mal encadrées. La surexploitation des ressources halieutiques, l'urbanisation croissante ainsi que la pollution des eaux par des rejets domestiques et industriels provoquent une dégradation progressive des milieux naturels. L'érosion côtière, amplifiée par l'extraction de sable, menace tant les habitats naturels que les infrastructures humaines (MCVDD, 2020). De même, la destruction des mangroves liée à la production de bois de chauffage et à l'urbanisation affaiblit la capacité de ces écosystèmes à jouer leur rôle de protection des rivages, de régulation écologique et d'habitat pour la faune (Valo et Strek, 2024).

Cette détérioration environnementale a également des répercussions sociales. Elle alimente des conflits d'usage entre pêcheurs, agriculteurs, promoteurs immobiliers et autres acteurs en concurrence pour l'accès aux terres et aux plans d'eau. L'absence de coordination entre les parties prenantes et la faiblesse des dispositifs réglementaires aggravent ces tensions et compromettent la résilience des milieux ainsi que la sécurité alimentaire des populations locales (MCVDD, 2020).

Les effets du changement climatique (élévation du niveau de la mer, inondations, perturbations pluviométriques) accentuent encore les déséquilibres existants. Ils accélèrent l'érosion, bouleversent les cycles hydrologiques, réduisent la productivité des écosystèmes et détériorent la qualité de vie des habitants (MCVDD, 2022). Ces tendances sont confirmées par de nombreux travaux (Adjagodo et al., 2016 ; Capo-Chichi et al., 2022 ; Dossa et al., 2025), qui mettent en évidence l'impact cumulé de l'urbanisation non maîtrisée, de la pollution, de la surpêche et de l'industrialisation sur la santé des milieux aquatiques. En conséquence, les services écosystémiques (régulation de la qualité de l'eau, protection contre l'érosion, conservation de la biodiversité) sont gravement menacés (Lalèyè et al., 2022). Ce déséquilibre écologique compromet les fondements socio-économiques des territoires côtiers. Malgré l'abondance de travaux portant sur l'érosion côtière, la pollution des eaux ou la dégradation des mangroves au Bénin, peu d'études proposent une lecture intégrée articulant dynamiques économiques, pression anthropique et dégradation des écosystèmes côtiers, en particulier dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Les recherches existantes analysent souvent ces phénomènes de manière sectorielle (pêche, pollution, urbanisation, changement climatique), sans examiner leurs interactions systémiques ni leurs implications sur la gouvernance environnementale. Ce manque de connaissance limite la capacité à formuler des stratégies cohérentes de gestion durable.

Dans ce contexte, il est urgent de repenser les modèles de développement à la lumière des principes de durabilité. L'adoption de stratégies d'adaptation intégrées, conciliant impératifs écologiques, efficacité économique et équité sociale, s'impose. Ce travail s'inscrit dans cette perspective et vise à analyser les dynamiques économiques à l'œuvre et leurs effets sur les écosystèmes côtiers et lacustres de Cotonou et

d'Abomey-Calavi. Plus précisément, il s'agira d'identifier les causes profondes de la dégradation environnementale, d'en évaluer les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques, et de proposer des stratégies de gestion durable adaptées au contexte local. Deux questions centrales guideront cette réflexion : 1. Comment les dynamiques économiques influencent-elles la dégradation des écosystèmes dans ces zones ? ; 2. Quelles stratégies d'adaptation et de gouvernance durable peuvent être mises en œuvre pour inverser cette tendance ? En apportant des éléments de réponse à ces interrogations, cette étude ambitionne de contribuer à une meilleure articulation entre développement économique et préservation environnementale, en vue d'assurer la pérennité des ressources naturelles et le bien-être des communautés riveraines.

1 Fondements théoriques liés aux ressources naturelles

La gouvernance des écosystèmes marins et lacustres dans les zones côtières du Bénin s'appuie sur plusieurs cadres conceptuels complémentaires, indispensables pour saisir la complexité de ces territoires à forte valeur écologique et socio-économique. La gestion communautaire en constitue un fondement essentiel. Elle mise sur l'implication directe des populations locales, dont la connaissance fine des dynamiques naturelles et la dépendance aux ressources assurent une appropriation accrue des initiatives de conservation (Combes et al., 2016). Des expériences menées au Bénin montrent que leur participation aux processus décisionnels favorise une exploitation plus responsable des milieux (Roe et al., 2009).

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) propose, quant à elle, une vision globale visant à harmoniser les usages (pêche, tourisme, urbanisation, etc.) à travers des politiques cohérentes conciliant développement et durabilité (Rives, 2012). Au Bénin, cette méthode a donné lieu à des dynamiques régionales encourageant l'échange d'expériences (UICN, 2015). Enfin, la gouvernance adaptative souligne la nécessité de mécanismes souples et évolutifs, capables de s'ajuster en continu aux réalités du terrain. La création de comités locaux réunissant autorités, organisations non gouvernementales (ONG) et représentants communautaires en est une illustration concrète au Bénin (Ballet et al., 2015 ; UICN, 2015).

Selon Billet (2010), les côtes forment un milieu complexe, car elles constituent un écosystème de transition caractérisé par une interface entre des systèmes différents où fonctionnent des effets synaptiques (ruptures, passages, relais). Cet écotone, zone de transition située à la frontière entre deux écosystèmes voisins présentant une identité suffisante pour se différencier l'un de l'autre et développer un fonctionnement écologique propre, possède une richesse spécifique plus importante que celle des écosystèmes qu'il sépare, car les espèces des deux écosystèmes s'y rencontrent.

La zone côtière est donc composée de territoires terrestres et marins qui partagent certes les mêmes enjeux, mais sont uniques en raison de leurs fonctionnements écologiques (Ducrotoy, 2018)

Au Bénin, ces zones comprennent notamment l'océan Atlantique, la lagune de Cotonou et le lac Nokoué, qui soutiennent des activités vitales telles que la pêche, le transport fluvial, l'agriculture périurbaine et le commerce (Lodouhoué et al., 2022).

La résilience socio-écologique, pour sa part, désigne la capacité des systèmes humains et naturels à s'adapter aux perturbations. La préservation de la biodiversité et des connaissances locales ainsi que l'élaboration de réseaux sociaux solides sont essentielles pour renforcer cette résilience (Combes et al., 2016). La restauration des mangroves sacrées, soutenue par les croyances vaudou, illustre l'intérêt d'une articulation entre traditions et sciences modernes (Valo et Strek, 2024).

L'ensemble des concepts présentés ci-dessus éclaire la complexité des interactions entre ressources naturelles, communautés locales et mécanismes de gouvernance dans les zones côtières béninoises. Toutefois, pour analyser de manière plus rigoureuse les dynamiques qui façonnent ces territoires, il est indispensable d'inscrire ces notions dans des cadres théoriques reconnus.

La théorie des biens communs offre une lecture centrée sur les régulations locales, souvent fondées sur les règles coutumières et celles des institutions ancrées dans les pratiques culturelles. Ces mécanismes autochtones, façonnés par des siècles d'observation et de cohabitation avec l'environnement, s'avèrent parfois plus efficaces que les modèles centralisés (RAMPAO, 2024 ; Fournier et al., 2007). Comme les biens communs renvoient aux ressources utilisées collectivement par une communauté d'usagers (Combes et al., 2016) et qu'ils relèvent d'une propriété communautaire exercée dans un cadre souverain, plutôt que d'une détention individuelle (Walker et al., 2022), les ressources naturelles peuvent être considérées comme des biens communs.

En définitive, ces référentiels, loin de s'opposer, se complètent. Leur intégration permet de bâtir des stratégies de gestion durables, ancrées dans les réalités écologiques, sociales et culturelles des littoraux béninois. L'exploration de ces fondements théoriques met en lumière la diversité des cadres conceptuels mobilisables pour comprendre la gouvernance des milieux côtiers et lacustres au Bénin. Elle offre également une base solide pour analyser les interactions complexes entre acteurs, ressources et institutions. Toutefois, pour examiner de manière rigoureuse ces dynamiques et structurer l'analyse empirique, il est nécessaire de s'appuyer sur une démarche méthodologique clairement définie.

2 Méthodologie

Cette étude repose sur une revue systématique de la littérature conduite selon l'approche PRISMA, un protocole reconnu pour structurer et fiabiliser les revues documentaires (Selçuk, 2019). Cette méthode garantit la transparence du processus de sélection des sources et permet une analyse rigoureuse des connaissances existantes. C'est pourquoi elle a été retenue pour cette étude sur les dynamiques économiques et environnementales dans les zones côtières et lacustres de Cotonou et d'Abomey-Calavi.

La recherche documentaire a été réalisée à partir de moteurs de recherche de littérature scientifique tels que Google Scholar, de rapports institutionnels, de thèses et d'études techniques. La période couverte s'étend de 2014 à 2024, et la recherche a été effectuée en utilisant plusieurs combinaisons de mots-clés et d'équations de recherche portant sur les activités économiques, les impacts environnementaux, les zones géographiques étudiées et les enjeux de gouvernance. Au total, 91 publications ont d'abord été recensées. Après élimination des doublons et application des critères d'inclusion et d'exclusion (pertinence géographique, disponibilité des données, langues, lien avec les interactions entre les activités économiques et environnementales), 25 articles ont été retenus pour l'analyse. En plus de la revue documentaire, des observations directes ont été réalisées sur divers sites côtiers et lacustres afin de documenter les pratiques économiques locales et

d'identifier les sources de pression sur les écosystèmes (pêche, urbanisation, pollution, agriculture, tourisme). Des données environnementales complémentaires ont également été collectées pour évaluer l'état des habitats et les niveaux de dégradation.

L'analyse des données combine une classification des impacts selon leur nature, intensité et étendue à une comparaison des résultats avec des études menées dans d'autres contextes régionaux ou internationaux. Enfin, les informations issues des articles sélectionnés ont été résumées par thème afin de nourrir la discussion et l'interprétation des résultats. Les analyses issues de ces sources croisées constituent la base des résultats présentés ci-après, lesquels mettent en évidence les principales pressions, transformations et vulnérabilités affectant les écosystèmes côtiers et lacustres du Bénin.

3 Résultats

3.1 Activités économiques et facteurs de dégradation

3.1.1 Pêche artisanale et aquaculture

La pêche artisanale et l'aquaculture représentent deux piliers de l'économie locale dans les zones côtières et lacustres de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Elles assurent la sécurité alimentaire de milliers de familles et constituent une source majeure de revenus (Rurangwa et al., 2014). Dans des milieux comme le lac Nokoué, la lagune de Cotonou et les eaux de l'Atlantique, les techniques de pêche traditionnelles fondées sur un savoir-faire ancestral et des équipements locaux que sont les pirogues, les filets, les nasses et les pièges (Photo 1) jouent un rôle central dans l'approvisionnement en protéines animales et le développement communautaire (Sego, 2019).

Cependant, cette activité subit des pressions croissantes. La surexploitation des ressources halieutiques, exacerbée par la croissance démographique, entrave la régénération des espèces (Azonnakpo et al., 2020). Parallèlement, l'envasement, la pollution (d'origine domestique et industrielle) et la destruction des habitats tels que les mangroves dégradent la qualité des écosystèmes aquatiques (Lalèyè et al., 2022). L'érosion côtière et les apports sédimentaires accroissent la turbidité de l'eau, accélérant le déclin des populations piscicoles.

Dans ce contexte, l'aquaculture émerge comme une solution complémentaire. Aux abords du lac Nokoué, l'élevage de tilapias et de poissons-chats contribue à répondre à la demande urbaine tout en diversifiant les sources de revenus (Adjagodo et al., 2016). Néanmoins, son intensification soulève des préoccupations écologiques, notamment en raison des pollutions liées aux aliments concentrés et à l'absence de gestion des effluents.

Certaines pratiques de capture aggravent également la situation. L'utilisation non réglementée de sennes de plage et de filets à mailles fines entraîne une forte mortalité des juvéniles et d'espèces non ciblées, menaçant la biodiversité aquatique (MCVDD, 2020). Le système acadja, initialement destiné à améliorer la productivité par l'immersion de branchages, occupe désormais une grande partie du lac Nokoué. Bien que bénéfique à ses débuts, cette méthode provoque aujourd'hui des effets négatifs : obstruction des voies de navigation, accélération de l'envasement et altération de la qualité de l'eau (Adjagodo et al., 2016).

Ces multiples pressions, combinées à des failles dans la gouvernance environnementale et à une démographie galopante, compliquent l'élaboration de politiques de gestion durable (Guedegbe et al., 2019). Une réforme en profondeur s'impose, dont les fondements seraient :

- une régulation stricte des pratiques halieutiques,
- l'instauration de quotas,
- une surveillance écologique renforcée,
- la sensibilisation et la formation des acteurs aux techniques responsables.

À cela doivent s'ajouter des mécanismes de gouvernance participative et des incitations à l'innovation écologique de manière à garantir la résilience de ces activités vitales pour les communautés riveraines.



Photo 1. Pêche artisanale maritime (Marine Land, 2022)

3.1.2 Exploitation des ressources côtières (extraction de sable et de sel)

Les zones côtières et lacustres du Sud du Bénin subissent une pression environnementale croissante en raison de l'exploitation intensive des ressources naturelles, notamment le sable et le sel (Photo 2). Bien que ces matériaux soient essentiels au développement local, leur extraction engendre des impacts écologiques préoccupants.

L'extraction de sable constitue une activité majeure répondant à la demande croissante du secteur de la construction dans des villes en pleine expansion comme Cotonou et Abomey-Calavi (Nobime et al., 2025). Utilisé principalement pour la fabrication du béton et les travaux de remblaiement (Rurangwa et al., 2014), le sable marin et lagunaire alimente la dynamique urbaine. Cependant, cette exploitation provoque une dégradation des plages, accélère l'érosion côtière, perturbe les écosystèmes aquatiques et menace la stabilité d'habitats naturels tels que les mangroves et les récifs coralliens (Lalèyè et al., 2022). Ces milieux jouent un rôle crucial comme barrières naturelles contre les aléas climatiques, et leur affaiblissement augmente la vulnérabilité des zones littorales.

Des recherches à Grand-Popo ont mis en lumière les conséquences socio-écologiques de cette activité, soulignant la nécessité urgente d'adopter des pratiques plus durables (Kombieni, 2016). Par ailleurs, une étude comparative entre zones draguées et non draguées nuance les perceptions négatives : les sites

exploités présentent parfois des eaux bien oxygénées, à pH basique et relativement profondes. Ces conditions peuvent favoriser une recolonisation écologique si elles sont stabilisées (Lalèyè et al., 2022). Cela suggère qu'une extraction encadrée, accompagnée d'un suivi environnemental rigoureux, peut limiter certains effets néfastes.

La production artisanale de sel, notamment à Togbin, constitue également une activité structurante pour les communautés locales (Nobimé et al., 2025). Issue de l'évaporation de l'eau de mer ou lagunaire, cette pratique repose sur un savoir-faire ancestral. Toutefois, l'aménagement des salines se fait souvent au détriment des mangroves, entraînant une perte de biodiversité (MCVDD, 2020). L'introduction de techniques modernes, bien qu'améliorant les rendements, s'accompagne parfois de rejets polluants affectant la qualité des sols et des eaux.

Ainsi, bien que l'exploitation du sable et du sel reste vitale pour l'économie locale, elle soulève des enjeux environnementaux majeurs. Face à la pression accrue sur les écosystèmes côtiers, une réponse concertée s'impose. Il devient impératif d'adopter une gestion intégrée de ces ressources, incluant une régulation stricte des volumes extraits, un suivi écologique continu ainsi que la promotion de techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement. Seule une approche conciliant valorisation économique et préservation écologique garantira la résilience des territoires côtiers de Cotonou et d'Abomey-Calavi face aux défis du changement global.



Photo 2. Exploitation de sable marin (Linkpon, 2024)

3.1.3 Transport fluvial, activités portuaires et commercialisation

Le transport fluvial et la commercialisation des produits sont des leviers économiques majeurs dans les zones côtières et lacustres du Bénin. Ils soutiennent le commerce local et régional, favorisent l'intégration des marchés et dynamisent les économies riveraines (Lalèyè et al., 2022).

Sur le lac Nokoué, la lagune de Cotonou et les rivières adjacentes, la navigation constitue un mode de transport central pour l'acheminement des produits agricoles, halieutiques et artisanaux vers les centres urbains. Elle permet de réduire les coûts logistiques et de relier efficacement les zones rurales aux circuits

économiques. Les populations locales utilisent principalement des pirogues motorisées ou traditionnelles, adaptées aux conditions hydrologiques (Sossou et al., 2019).

Cependant, l'envasement, la pollution croissante et le manque d'infrastructures freinent le développement de ce mode de transport et augmentent les risques pour les usagers (Adjagodo et al., 2016). Le réseau fluvial reste pourtant indispensable à la distribution des produits issus de la pêche, de l'agriculture et de l'artisanat. Les femmes y occupent un rôle clé : elles assurent la transformation, la conservation et la vente, notamment sur des marchés comme celui de Dantokpa (Sego, 2019). Leur contribution renforce les liens entre zones rurales et urbaines.

Malgré son importance, cette chaîne de valeur demeure fragile. Elle est confrontée à un déficit d'équipements de conservation, à d'importantes pertes post-récolte et à une pression croissante sur les ressources, exacerbée par une urbanisation rapide et peu encadrée. Le manque de régulation et d'organisation du transport et de la commercialisation engendre des externalités négatives : pollution des eaux, dégradation des écosystèmes aquatiques et inefficacité logistique. Pour améliorer la résilience de ces systèmes, des investissements dans des infrastructures modernes, durables et écologiquement responsables s'avèrent essentiels. Le renforcement des capacités de conservation et la promotion de pratiques commerciales durables permettraient de limiter les pertes économiques tout en réduisant les pressions environnementales (Sossou et al., 2019).

En parallèle, le port autonome de Cotonou, principal *carrefour* commercial du pays, joue un rôle stratégique. Toutefois, son expansion rapide engendre des pollutions de l'air et de l'eau, nuisibles à la santé publique et aux écosystèmes marins (Danvidé, 2015). De plus, les aménagements modifient les dynamiques côtières, altérant les courants et la sédimentation, ce qui accentue l'érosion et fragilise les infrastructures littorales (Tcheinti-Nabine et Jacob, 2021).

Face à ces défis, une gestion intégrée des activités fluviales et portuaires, fondée sur les principes de durabilité, est indispensable. Seule une telle approche permettra d'assurer un équilibre entre développement économique et préservation des milieux naturels côtiers et lacustres.

3.1.4 Urbanisation et tourisme

Outre les activités traditionnelles comme la pêche et l'exploitation des ressources naturelles, l'urbanisation rapide et le développement touristique influencent fortement les dynamiques des zones côtières et lacustres de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Bien que porteurs de retombées économiques, ces processus exercent de lourdes pressions environnementales.

À Abomey-Calavi, l'expansion urbaine non planifiée se traduit par un étalement désordonné des zones résidentielles et industrielles (Hounsounou, 2019). Ce développement anarchique favorise l'imperméabilisation des sols, l'accumulation de déchets et une surexploitation des ressources (Danvidé, 2015). L'absence de planification territoriale renforce la vulnérabilité des écosystèmes, provoque une perte de biodiversité et accroît les risques d'inondation en raison de systèmes de drainage inadaptés (Hounsounou, 2019). Ces impacts sont aggravés par une forte croissance démographique.

Par ailleurs, le tourisme, bien qu'il représente une source considérable de revenus, accentue les déséquilibres écologiques lorsqu'il est mal encadré. La construction d'infrastructures (hôtels, plages privées, centres de

loisirs) empiète souvent sur des écosystèmes sensibles tels que les mangroves, les lagunes et les zones humides (Rurangwa et al., 2014). Cette expansion entraîne la pollution des eaux, la destruction des habitats naturels et une consommation excessive de ressources comme l'eau, l'énergie et l'espace. Face à ces menaces, certaines initiatives locales visent à protéger les milieux fragiles. La sacralisation de sites naturels par des communautés, parfois soutenues par des ONG, a permis de freiner ponctuellement la dégradation de certains espaces (Valo et Strek, 2024, 2024). Toutefois, ces actions restent isolées et limitées par l'ampleur des enjeux.

En définitive, la combinaison d'une urbanisation non maîtrisée, d'un tourisme peu régulé, d'une démographie galopante et d'une gouvernance environnementale faible alimente une dégradation continue des zones côtières de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Il est urgent d'adopter une gestion intégrée du territoire fondée sur une planification rigoureuse, une implication réelle des acteurs locaux et une gouvernance inclusive. Seule une action publique cohérente et concertée permettra d'allier développement économique et préservation durable des écosystèmes côtiers béninois.

3.1.5 Croissance démographique et faible gouvernance des ressources

La croissance rapide de la population dans les zones côtières et lacustres de Cotonou et d'Abomey-Calavi exerce une pression croissante sur des écosystèmes déjà fragiles. Ces centres urbains majeurs attirent de nombreux habitants en quête de débouchés dans la pêche, le commerce, l'habitat ou les services (INSAE, 2004). Cette dynamique démographique s'accompagne d'une demande accrue en ressources naturelles, compliquant leur gestion et accélérant leur surexploitation.

Cette situation est exacerbée par une gouvernance environnementale encore peu efficace. Bien que des dispositifs réglementaires existent pour encadrer l'exploitation des ressources et protéger les milieux sensibles, leur application demeure largement insuffisante (MCVDD, 2021). Le manque de coordination entre les institutions, l'insuffisance des ressources financières et humaines ainsi qu'une faible implication des communautés locales contribuent à l'inefficacité du système (MCVDD, 2022).

Ces lacunes dans la gouvernance se manifestent concrètement par la persistance d'activités illégales, comme l'extraction de sable dans les lagunes et le long du littoral, malgré la réglementation en place. Cette pratique intensifie l'érosion côtière, menace les infrastructures riveraines et déséquilibre les écosystèmes. Par ailleurs, la pêche artisanale, qui constitue une source vitale de revenus pour de nombreuses familles, souffre d'un encadrement quasi inexistant. L'absence de régulation conduit à une surexploitation des ressources halieutiques, entraînant une baisse progressive des rendements et compromettant la sécurité alimentaire des populations riveraines (Lalèyè et al., 2022). Dans ce contexte de pression accrue sur les ressources, des conflits d'usage émergent fréquemment entre pêcheurs, exploitants de sable et transporteurs fluviaux, tous en concurrence pour un accès limité aux ressources (Hadonou et Dododji, 2024). Ces tensions reflètent non seulement l'insuffisance des politiques publiques, mais aussi l'absence d'une vision intégrée de la gouvernance des territoires littoraux.

Face à ces enjeux imbriqués, il est urgent d'adopter une approche systémique fondée sur le renforcement des dispositifs juridiques, l'amélioration de la coordination institutionnelle et l'implication effective des communautés à travers des mécanismes participatifs. Des programmes de sensibilisation et de renforcement

des capacités pourraient favoriser des pratiques économiques plus durables et atténuer les pressions exercées sur les milieux naturels (MCVDD, 2020).

Enfin, la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières apparaît indispensable pour conjuguer protection des écosystèmes, développement socio-économique et bien-être des populations. Une telle approche, adaptée au contexte de croissance démographique rapide et de gouvernance fragile, permettrait de renforcer la résilience de ces territoires face aux défis présents et futurs.

3.2 Causes profondes des problèmes environnementaux

Les zones côtières et lacustres du Bénin subissent une dégradation alarmante, résultant de l'interaction de facteurs humains, structurels et naturels. Ces facteurs, regroupés en trois grandes catégories (anthropiques, structurels et naturels), permettent de comprendre la complexité des pressions exercées sur ces milieux fragiles et d'identifier les dynamiques systémiques qui contribuent à leur dégradation.

En effet, les facteurs anthropiques représentent les pressions les plus directes et les plus intenses sur les écosystèmes. La forte croissance démographique, combinée à une gestion inadéquate des déchets solides et plastiques, entraîne une pollution marquée des eaux et des sols, affectant la qualité des habitats et la santé des populations locales (Sego, 2019 ; Atchichoe et al., 2024). De plus, les pratiques agricoles non durables, notamment l'usage intensif d'engrais et de pesticides, contribuent à l'eutrophisation des plans d'eau et à la contamination des écosystèmes lacustres. À cela s'ajoute la pression liée à la pêche excessive et aux pratiques destructrices, telles que l'utilisation de filets non sélectifs ou la pêche illégale, qui provoquent une surexploitation des stocks halieutiques et une diminution notable de la biodiversité (MCVDD, 2020 ; Gnidete et al., 2017). Ces éléments montrent que la dégradation environnementale est largement exacerbée par les comportements humains et l'absence de mécanismes de gestion durable.

Ensuite, les facteurs structurels, liés aux choix d'aménagement du territoire et aux cadres institutionnels, jouent un rôle déterminant dans l'aggravation des problèmes écologiques. L'urbanisation rapide et souvent non planifiée entraîne une artificialisation progressive des zones humides, une destruction des habitats naturels et une occupation anarchique des terrains vulnérables (Capo-Chichi et al., 2022). Par ailleurs, le manque de coordination entre institutions, la faiblesse des réglementations environnementales et l'absence d'une véritable gestion intégrée des zones côtières et lacustres compromettent la mise en œuvre d'actions de protection et de restauration (Gbaguidi, 2019). Ainsi, au-delà des comportements individuels, ce sont les structures institutionnelles et politiques qui contribuent à fragiliser les écosystèmes.

Enfin, les facteurs naturels agissent comme amplificateurs des vulnérabilités existantes. L'érosion côtière, influencée par la dynamique sédimentaire et les courants marins, entraîne un recul progressif du littoral et une perte d'habitats essentiels (World Bank, 2024). Les effets du changement climatique – élévation du niveau de la mer, intensification des tempêtes, variations hydrologiques – accentuent encore davantage les pressions sur les zones côtières et lacustres (MCVDD, 2022). Bien que ces phénomènes soient naturels, leur intensité actuelle s'inscrit dans un contexte où les actions humaines et les faiblesses institutionnelles en aggravent les impacts.

Dans l'ensemble, le tableau 1 met en évidence la pluralité et l'imbrication des facteurs à l'origine de la dégradation des écosystèmes côtiers et lacustres de Cotonou et d'Abomey-Calavi. La prédominance des

causes anthropiques et structurelles souligne l'importance d'une gouvernance environnementale renforcée, fondée sur la planification, la régulation, l'éducation environnementale et la participation communautaire. Les facteurs naturels rappellent quant à eux la nécessité d'intégrer l'adaptation climatique et la résilience écosystémique dans les stratégies de gestion durable. Dans ce contexte, une réforme en profondeur de la gouvernance environnementale est nécessaire. Elle passe par des politiques publiques cohérentes, une révision des plans d'urbanisation et la promotion de pratiques durables dans les domaines agricoles, halieutiques et de gestion des déchets. La participation active des communautés, des collectivités locales et de la société civile est indispensable à la réussite de ces efforts.

Tableau 1. Principales causes de la dégradation des écosystèmes côtiers et lacustres de Cotonou et d'Abomey-Calavi classées par catégories

Catégories	Descriptions	Références
Facteurs anthropiques	Pression démographique, gestion inefficace des déchets solides et plastiques, pollution de l'eau et des sols, pratiques agricoles non durables (engrais, pesticides).	(Sego, 2019 ; Atchichoe et al., 2024)
	Pêche excessive, pratiques destructrices (filets non sélectifs, pêche illégale), surexploitation des ressources marines et lacustres, impact sur la biodiversité.	(MCVDD, 2020) (Gnidete et al., 2017)
Facteurs structurels	Urbanisation non planifiée, expansion des infrastructures sans tenir compte des écosystèmes, destruction des zones humides et vulnérabilité des terrains.	(Capo-Chichi et al., 2022)
	Manque de coordination, lois et réglementations environnementales insuffisantes, absence de gestion intégrée des zones côtières et lacustres.	(Gbaguidi, 2019)
Facteurs naturels	Erosion côtière, impact du changement climatique (tempêtes, variations du niveau de l'eau), interaction des courants marins et des sédiments.	(World Bank, 2024), (MCVDD, 2022)

3.3 Impacts environnementaux et socio-économiques

3.3.1 Érosion côtière

L'érosion des côtes à Cotonou et Abomey-Calavi constitue l'un des défis environnementaux majeurs de la région (MCVDD, 2020). Ce phénomène, lié aux effets conjugués du changement climatique et des pressions humaines, provoque le recul des plages, la perte de terres habitables et la destruction d'infrastructures (Sego, 2019). L'élévation du niveau de la mer renforce cette dynamique, menaçant directement les zones d'habitation et les espaces agricoles (Photo 3).

Plusieurs facteurs aggravants accentuent la vulnérabilité du littoral : les constructions anarchiques en bord de mer (Capo-Chichi et al., 2022), l'extraction excessive de sable (Lalèyè et al., 2022) et l'absence de mesures de protection adaptées. Si les phénomènes naturels tels que les courants et les tempêtes ont leur part de responsabilité, leur impact est fortement amplifié par les activités humaines (Danvidé, 2015). L'urbanisation rapide et les exploitations industrielles non maîtrisées entraînent également la disparition de milieux écologiquement sensibles, comme les mangroves et les zones humides, essentiels à la biodiversité (Capo-Chichi et al., 2022). Les conséquences sont multiples : recul des terres cultivables, déplacements de populations exposées aux aléas climatiques (MCVDD, 2020), perturbation des activités économiques, telles que la pêche artisanale, et exposition accrue aux inondations (Danvidé, 2015).

Selon la Banque mondiale (World Bank, 2017), le segment côtier entre Hillacondji et Agoué est particulièrement touché. À Hillacondji, l'érosion atteint aujourd'hui les abords de la ville : par endroits, la route inter-États (RNIE) se trouve à moins de 500 mètres du rivage, tandis que la rivière Gbaga n'est distante que de 300 mètres à certains points critiques (MCVDD, 2020). À partir de la Photo 4, on observe que le littoral béninois présente une forte variabilité des vitesses d'érosion selon les zones. Certaines zones comme BI2-d (Cotonou Est) enregistrent des vitesses d'érosion très élevées, atteignant +10 m/an, représentant un risque d'érosion élevé, tandis que d'autres, comme BI1-b (vers Ouidah), montrent une accrétion avec un gain de côte de +0,50 m/an, signalant un risque négligeable.



Photo 1. Ampleur de l'érosion sur la côte d'Hillacondji (World Bank, 2017)

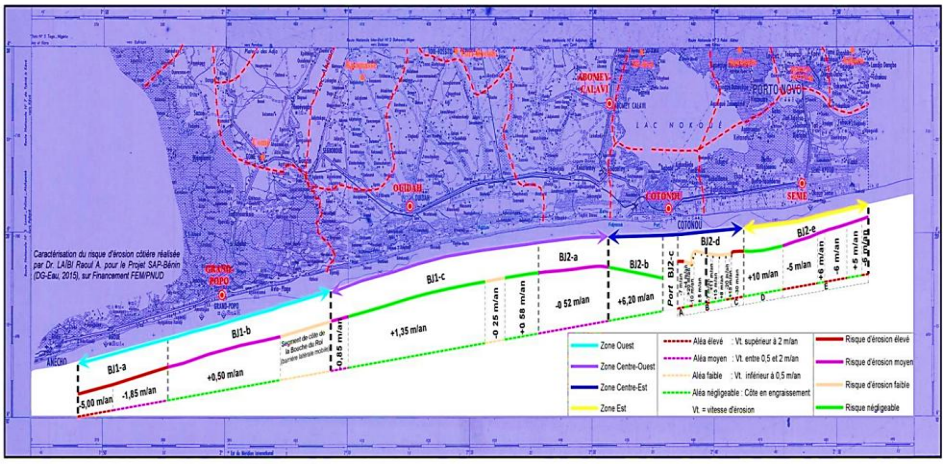


Figure 1. Caractérisation du risque d'érosion côtière dans les différentes zones du domaine littoral béninois (World Bank, 2017)

3.3.2 Dégradation des écosystèmes lacustres : envasement, pollution et perte de biodiversité.

Les lacs de Cotonou et d'Abomey-Calavi, notamment le lac Nokoué, sont confrontés à une dégradation rapide causée par l'envasement, la pollution et la perte de biodiversité. Le ruissellement, les pratiques agricoles non durables et les constructions mal planifiées favorisent l'accumulation de sédiments, réduisant la profondeur des plans d'eau et perturbant les habitats aquatiques (Adjagodo et al., 2016).

Les rejets domestiques, agricoles et industriels, riches en nutriments et polluants, entraînent une eutrophisation chronique, ce qui provoque une prolifération d'algues nuisible à l'équilibre écologique (Lalèyè et al., 2022). Cette pollution est exacerbée par l'urbanisation rapide et l'absence de systèmes efficaces de traitement des eaux et de gestion des déchets (Azonnakpo et al., 2020 ; Capo-Chichi et al., 2022). Les conséquences sont alarmantes : effondrement des stocks halieutiques, appauvrissement de la biodiversité, contamination de la chaîne alimentaire et risques sanitaires accrus pour les populations riveraines. Les déchets plastiques, en particulier, représentent un danger persistant en raison de leur lente dégradation et de leur impact sur la faune aquatique.

Pour enrayer cette dynamique, des mesures urgentes s'imposent : reboisement des bassins versants, traitement des eaux usées, réduction des plastiques, renforcement du cadre réglementaire et implication des communautés locales dans une approche intégrée de restauration des écosystèmes lacustres.

3.3.3 Changements climatiques et vulnérabilités

La montée des eaux et l'intrusion saline, conséquences directes du changement climatique, impactent fortement les zones côtières et lacustres de Cotonou et Abomey-Calavi (MCVDD, 2021). Ces phénomènes fragilisent écosystèmes, infrastructures et moyens de subsistance locaux. L'élévation du niveau marin, liée à la fonte des glaciers et à la dilatation thermique des océans, submerge les zones basses, entraînant la perte de terres, d'habitations et d'habitats essentiels tels que mangroves et plages (Kpadonou et al., 2024).

Parallèlement, l'intrusion saline fait pénétrer l'eau salée dans les nappes phréatiques, les rivières et les lacs, altérant la qualité de l'eau et perturbant les milieux aquatiques. Ses effets se traduisent par une eau moins potable, une irrigation compromise, une dégradation des terres agricoles et un appauvrissement de la biodiversité (Kpadonou et al., 2024). La salinisation, amplifiée par la hausse des températures, perturbe les cycles de reproduction des espèces aquatiques, ce qui réduit les rendements halieutiques et menace la sécurité alimentaire.

Les écosystèmes côtiers, notamment les mangroves et les herbiers marins, voient leur régénération ralentir, ce qui aggrave la dégradation des sols et affecte la productivité agricole (MCVDD, 2021). Ce phénomène compromet aussi les cycles biogéochimiques indispensables à la fertilité des sols et à la qualité des eaux. La destruction progressive des habitats clés (zones de migration et de reproduction) menace à la fois la faune locale et les communautés humaines qui en dépendent (Kpadonou et al., 2024). La perte des services écosystémiques, comme la filtration de l'eau, la régulation des inondations ou la séquestration du carbone, réduit la résilience environnementale face aux aléas climatiques. Certains pêcheurs perçoivent l'intrusion saline comme un avantage, car elle favorise une diversification des espèces (Sintondji et al., 2022), mais les

plus expérimentés soulignent aussi ses effets néfastes, notamment la corrosion des infrastructures et la disparition d'espèces autochtones (Kpadonou et al., 2024).

Face à ces défis, une adaptation climatique efficace, combinée à une gestion durable des ressources, est essentielle pour restaurer l'équilibre écologique et assurer la pérennité des écosystèmes ainsi que des activités humaines qui en dépendent.

3.3.4 Diminution des revenus des pêcheurs, déplacements forcés et conflits d'usage

La dégradation des écosystèmes aquatiques à Cotonou et Abomey-Calavi a des conséquences environnementales et socio-économiques lourdes. La pollution des eaux par les déchets ménagers, industriels et plastiques réduit les ressources halieutiques, principale source de revenus des communautés de pêcheurs (Agbandou et al., 2018). La détérioration des habitats aquatiques entraîne une baisse des stocks de poissons, menace la sécurité alimentaire locale et aggrave la précarité économique des familles dépendantes de la pêche artisanale.

Par ailleurs, la contamination par des substances toxiques provoque une mortalité accrue des poissons et favorise la prolifération d'algues nuisibles (Dovonou et al., 2012), rendant la pêche de plus en plus difficile pour les riverains. Face à ces difficultés, de nombreuses communautés sont contraintes de se déplacer, cherchant de meilleures conditions de vie. Ces migrations internes exacerbent les tensions sociales dans les zones d'accueil, déjà densément peuplées, où la pression foncière et démographique surcharge infrastructures et services (Agbandou et al., 2018).

Les familles déplacées subissent ainsi de lourdes pertes, non seulement de leurs logements, mais aussi de leurs moyens de subsistance liés à la pêche ou à d'autres activités aquatiques (Azonnakpo et al., 2020). Ces dynamiques renforcent les inégalités sociales, accroissent la pauvreté locale et fragilisent davantage des zones côtières et lacustres déjà vulnérables.

3.4 Implications des problèmes pour les écosystèmes marins et lacustres

Sur le plan socio-économique, la dégradation des écosystèmes entraîne une baisse des revenus des pêcheurs, aquaculteurs et agriculteurs, augmentant l'insécurité alimentaire et économique. Par exemple, en 2017, l'érosion côtière a coûté 117 millions de dollars US (soit 1,3 % du PIB), et les inondations côtières ont provoqué 29 millions de dollars US de dommages aux biens et à la production économique (Lodouhoué et al., 2022 ; World Bank, 2024). Les conflits d'usage, liés à la compétition pour l'accès à l'eau et aux terres, accentuent les tensions entre communautés, autorités locales et entreprises (Danvidé, 2015).

Sur le plan écologique, la dégradation des habitats naturels tels que les mangroves, les récifs et les zones humides menace la biodiversité et compromet les cycles biologiques des espèces aquatiques. La destruction de ces écosystèmes entraîne la migration, voire la disparition locale d'espèces dépendantes de ces milieux pour leur reproduction et leur alimentation, tout en réduisant les stocks halieutiques disponibles pour les communautés locales (MCVDD, 2020 ; MCVDD, 2021 ; Lalèyè et al., 2022 ; Sossou et al., 2019 ; Rurangwa et al., 2014). Ces impacts écologiques accentuent les vulnérabilités socio-économiques, créant un cercle

vicieux où la perte de biodiversité et la détérioration des habitats amplifient les tensions sociales et économiques.

Ces tensions, issues d'intérêts concurrents entre conservation et développement, compliquent la gouvernance environnementale et aggravent la dégradation des écosystèmes.

Ainsi, le tableau 2 illustre clairement que les effets environnementaux et socio-économiques sont intimement liés, soulignant l'importance d'une approche intégrée de gestion durable des zones côtières et lacustres. La combinaison de stratégies de restauration écologique, de régulation des activités économiques et de gouvernance participative apparaît essentielle pour protéger à la fois les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations riveraines.

Tableau 2. Implications écologiques et socio-économiques résultant des problèmes environnementaux dans les zones côtières et lacustres de Cotonou et d'Abomey-Calavi

Catégorie	Implications	Description	Références
Conséquences socio-économiques	Diminution des revenus des populations locales	La baisse des stocks de poissons et de la qualité de l'eau réduit les revenus des pêcheurs, aquaculteurs et agriculteurs, augmentant l'insécurité alimentaire et économique. En 2017, l'érosion côtière a coûté au pays 117 millions de dollars US, soit 1,3 % du PIB, et les inondations côtières ont causé 29 millions de dollars US de dommages aux biens, à la production économique et à la vie humaine.	Lodouhoué et al., 2022 ; World Bank, 2024
	Conflits d'usage des terres et des eaux	La compétition pour l'accès aux ressources (eau, terre) génère des tensions entre les communautés, les autorités locales et les entreprises, perturbant la gestion des ressources.	Danvidé, 2015
Conséquences écologiques	Dégradation des habitats pour les espèces aquatiques	La destruction des mangroves, des récifs et des zones humides perturbe les habitats naturels, menaçant la biodiversité et les conditions de reproduction des espèces aquatiques. Cela entraîne une perte de biodiversité, car de nombreuses espèces qui dépendent de ces habitats sont menacées de disparition ou de migration vers d'autres zones. La dégradation des habitats affecte également les conditions de reproduction et d'alimentation des poissons, ce qui a des répercussions sur les stocks de poissons.	Lalèyè et al., 2022 ; MCVDD, 2020, 2021 ; Rurangwa et al., 2014 ; Sossou et al., 2019
	Déséquilibre dans les chaînes trophiques	La perturbation des habitats et la pollution ont des effets en cascade sur les chaînes trophiques marines et lacustres. Les espèces aquatiques, des producteurs primaires (plantes aquatiques et phytoplancton) aux prédateurs de niveau supérieur, sont interconnectées dans un réseau complexe. La diminution des populations d'espèces clés due à la perte d'habitats ou à la surpêche perturbe cet équilibre et affecte la productivité des écosystèmes et la résilience des populations animales.	Adjagodo et al., 2016

3.5 Stratégies multisectorielles, perspectives écologiques et leviers d'action intégrés de gestion durable

Face aux pressions environnementales qui fragilisent les écosystèmes côtiers et lacustres du Bénin (pollution, surpêche, perte de biodiversité, érosion et changements climatiques) une réponse stratégique coordonnée est indispensable. Ces menaces compromettent l'équilibre écologique ainsi que la stabilité économique et sociale des communautés riveraines.

Plusieurs stratégies complémentaires s'imposent pour assurer une gestion durable de ces territoires, articulées autour de la réglementation, la restauration écologique, le développement local et la gouvernance participative. Le renforcement des politiques publiques, notamment la mise en œuvre stricte de la loi-cadre sur la pêche, est crucial pour lutter contre la surpêche et préserver les stocks halieutiques (Gbaguidi, 2019 ; MCVDD, 2020). L'amélioration de la connectivité hydrologique entre la mer, le chenal de Cotonou et le lac Nokoué pourrait également favoriser la résilience des milieux aquatiques (La Nation, 2020).

Parallèlement, la promotion d'une variété de solutions économiques durables accompagnées d'un soutien institutionnel adapté, telles que l'aquaculture et la mariculture (ex. élevage d'huîtres dans les lagunes), permettrait d'offrir aux pêcheurs des voies de reconversion. En attendant, des mesures transitoires sont nécessaires pour assurer leur sécurité économique (Gbaguidi, 2019). La valorisation d'espèces envahissantes comme la jacinthe d'eau représente une piste innovante mêlant protection de l'environnement et développement local. Soutenues par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), plusieurs initiatives transforment cette plante en compost, charbon vert, sacs biodégradables ou gel éthanol, tout en favorisant un écotourisme local via la « route de la jacinthe d'eau » (PNUD, 2021).

La restauration des écosystèmes, par exemple la replantation des mangroves à Togbin, est également essentielle : la superficie est passée de 94 à 407 hectares depuis 2011 grâce à l'action conjointe des ONG et des communautés locales, renforçant biodiversité, protection contre l'érosion et moyens de subsistance (Valo et Strek, 2024). La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), adoptée au Bénin via le projet GIZMaC, propose une approche systémique conciliant enjeux écologiques et usages humains. Cette démarche vise une gouvernance partagée, coordonnant acteurs et intégrant les enjeux environnementaux dans les politiques publiques (UEMOA, 2022 ; MCVDD, 2020).

L'implication des ONG et la participation communautaire sont essentielles dans la sensibilisation, la formation et la diffusion de pratiques écologiques, souvent en partenariat avec les autorités locales. Les savoirs traditionnels tels que la sacralisation des forêts par les dignitaires vaudou constituent un levier culturel puissant pour la conservation (Valo et Strek, 2024, 2024 ; RAMPAO, 2024). L'économie circulaire, par la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets, permet de limiter la pression sur les milieux naturels tout en stimulant l'innovation et la création d'emplois verts (Langsdorf et Duin, 2022 ; Bonoli, 2023). Enfin, améliorer les compétences locales par des formations en pêche responsable, en agriculture écologique et en gestion des déchets est indispensable pour favoriser l'autonomie des populations et renforcer leur résilience face aux crises écologiques.

En somme, la combinaison de ces approches réglementaires, écologiques, économiques et participatives forme une réponse cohérente aux défis complexes de la dégradation des écosystèmes côtiers et lacustres.

C’est par cette synergie d’actions locales et nationales que la durabilité de ces territoires vitaux et le bien-être des populations pourront être assurés.

4 Discussion générale des résultats et implications de l’étude

Ce travail approfondit la compréhension des interactions complexes entre pressions anthropiques et écosystèmes aquatiques et met en évidence la nécessité de solutions systémiques. La pêche artisanale et l’aquaculture jouent un rôle clé dans l’économie locale en assurant revenus et sécurité alimentaire. Cependant, leur durabilité est menacée par la dégradation des habitats aquatiques et la surpêche, conformément aux constats du MCVDD (2020) sur les effets conjoints du déboisement et de la pollution. Pour y remédier, des politiques de gestion durable telles que l’instauration de quotas de pêche et la réhabilitation des mangroves sont indispensables. L’aquaculture, bien que porteuse d’espoir, pourrait être mieux encadrée pour limiter ses impacts négatifs sur les écosystèmes (Food Forward NDCs, 2024). Par ailleurs, l’exploitation du sable et du sel, essentiels à des secteurs comme la construction, accroît l’érosion côtière et perturbe les milieux marins. En dépit de certains effets positifs ponctuels sur l’oxygénation (Lalèyè et al., 2022), une exploitation durable pourrait être instaurée. Le développement du transport fluvial et de la commercialisation locale renforce l’intégration économique, mais est freiné par l’envasement et l’insuffisance des infrastructures, ce qui pénalise particulièrement les femmes, actrices centrales des filières halieutiques (Capo-Chichi et al., 2022). L’érosion côtière, aggravée par l’extraction de sable et l’urbanisation anarchique, menace infrastructures, terres agricoles et habitats naturels, rendant cruciales la restauration des mangroves et l’application stricte des réglementations urbanistiques. Les lacs souffrent d’envasement et de pollution liés aux pratiques agricoles et industrielles, qui dégradent la qualité de l’eau et compromettent la biodiversité. Un suivi rigoureux des paramètres physico-chimiques est vital pour anticiper les impacts à long terme (Lalèyè et al., 2022). Une gestion intégrée des bassins versants associée à la promotion d’une agriculture durable apparaît comme une réponse adaptée. Les enjeux économiques et environnementaux sont étroitement liés. La durabilité repose sur l’intégration de ces dimensions via des pratiques telles que l’agroécologie, l’aquaculture écologique et l’aménagement raisonné des zones littorales. La sensibilisation et la formation des communautés locales sont des leviers majeurs pour encourager des comportements responsables. Les politiques publiques doivent soutenir les infrastructures modernes et l’innovation verte en plus de renforcer les capacités institutionnelles. La destruction continue des mangroves et des zones humides affecte gravement la biodiversité et provoque la migration voire la disparition locale d’espèces (Gbaguidi, 2014 ; Adjagodo et al., 2016). Ces perturbations compromettent la sécurité alimentaire et les revenus des communautés locales, ce qui engendre des tensions sociales et des conflits d’usage (Danvidé, 2015). Les pertes économiques associées aux inondations et à l’érosion pèsent lourdement sur les finances publiques (World Bank, 2024). Les initiatives existantes, telles que la restauration des mangroves, le développement de l’aquaculture et la valorisation de la jacinthe d’eau, montrent des résultats prometteurs, mais restent limitées par des obstacles structurels (PNUD, 2021). Une approche multisectorielle coordonnée entre communautés, autorités et ONG est impérative. La transition vers une économie circulaire offre des occasions d’optimiser les ressources et de réduire les déchets (CIRAD, 2019).

En conclusion, la gestion durable des zones côtières et lacustres de Cotonou et Abomey-Calavi repose sur un ensemble de stratégies complémentaires : renforcement réglementaire, restauration écologique, amélioration

des infrastructures et implication active des populations. C'est la condition essentielle pour concilier développement économique et préservation écologique sur le long terme.

Conclusion

La durabilité des zones côtières et lacustres au Bénin repose sur un équilibre délicat entre développement économique et préservation des écosystèmes. Face aux pressions anthropiques et climatiques croissantes, il devient urgent d'adopter des approches intégrées, inclusives et écologiquement responsables. La réussite de cette transition dépendra de l'engagement concerté des autorités, des acteurs locaux et des partenaires techniques. À l'avenir, la recherche devra approfondir les interactions entre dynamiques écologiques, pratiques économiques et vulnérabilités sociales, afin de proposer des solutions innovantes et contextualisées. Une attention particulière pourrait être portée sur les impacts différenciés sur les groupes sociaux, sur la gouvernance adaptative des ressources ainsi que sur les mécanismes incitatifs favorisant les pratiques durables. Réfléchir collectivement à ces enjeux, c'est préparer des territoires résilients, porteurs de prospérité équitable et d'harmonie avec leur environnement.

Références bibliographiques

Adjagodo, A., Agassounon D. T. M., Kelome, N. C. et Lawani, R. (2016). Flux des polluants liés aux activités anthropiques, risques sur les ressources en eau de surface et la chaine trophique à travers le monde : Synthèse bibliographique. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, *10*(3), 1459. https://www.ajol.info/index.php/ijbcs/article/view/149111

Agbandou, B., Houessou, D., Thoto, F. et Chabi, G. (2018). *Déséquilibre écosystémique du complexe lagunaire lac Nokoué – lagune de Porto-Novo. Que faire pour éviter le désastre écologique et protéger la santé des populations béninoises ?* ACED. https://acedafrica.org/publication/desequilibre-ecosystemique-du-complexe-lagunaire-lac-nokoue-lagune-de-porto-novo/

Atchichoe, W. N., Dovonou, F. E., Adandedji, F., Dansou, S. B. et Eninhou, F. (2024). Les Activités Anthropiques, Sources de Pollutions Chimiques des Rivières Sô et Djonou Tributaires du lac Nokoué. *European Scientific Journal ESJ*, *28*. https://doi.org/10.19044/esipreprint.4.2024.p429

Azonnakpo, O., Azonnakpo, J., Agbossou, E. et Aminou, T. (2020). Inventaire des Activités Menées dans le Delta de L'Oueme et Sources de Pollution de l'Eau. *International Journal of Progressive Sciences and Technologies, 20*(2), 376-390. http://dx.doi.org/10.52155/ijpsat.v20.2.1834

Ballet, J., Bazin, D. et Pelenc, J. (2015). Justice environnementale et approche par les capabilités. *Revue de philosophie économique*, *16*(1), 13-39. https://doi.org/10.3917/rpec.161.0013

Billet, P. (2010). Les zones côtières, un nouvel espace à la recherche d'une identité : rapport de synthèse. VertigO, *Hors-Série 8*. https://doi.org/10.4000/vertigo.10248

Bonoli, A. (2023). *Circular Economy and Circular Bioeconomy as pillars of the ecological transition for a worldwide enhanced sustainability*. [Thèse de doctorat, Universidad de Granada]. Digibug. https://digibug.ugr.es/handle/10481/84400

Capo-Chichi, H. B. P., Adandedjan, D., Houelome, T. M. A. et Laleye, P. (2022). Physico-chimie et pollution organique du lac Nokoué au Sud du Bénin. *Journal of Applied Biosciences*, *170*(1), 17752-17774. https://doi.org/10.35759/JABs.170.7

CIRAD. (2019, 11 janvier). *Économie circulaire: Transformer des déchets organiques en engrais*. https://www.cirad.fr/les-actualites-du-cirad/actualites/2019/science/economie-circulaire-dechets-transformes-en-engrais

Combes, J.-L., Combes-Motel, C. et Schwartz, S. (2016). Un survol de la théorie des biens communs. *Revue d'économie du développement*, *24*(3), 55-83. https://doi.org/10.3917/edd.303.0055

Danvidé, T. B. (2015). *Gouvernance des politiques de planification urbaine et gestion des inondations à Cotonou (Bénin)* [Thèse de doctorat, Université d'Abomey-Calavi et Université Paris 8]. These.fr. https://theses.fr/2015PA080149.pdf

Dossa, K. F., Bissonnette, J.-F., Barrette, N., Bah, I. et Miassi, Y. E. (2025). Projecting Climate Change Impacts on Benin's Cereal Production by 2050: A SARIMA and PLS-SEM Analysis of FAO Data. *Climate*, *13*(1), 19. https://doi.org/10.3390/cli13010019

Dovonou, F., Aina, M., Boukari, M. et Alassane, A. (2012). Pollution physico-chimique et bactériologique d'un écosystème aquatique et ses risques écotoxicologiques : Cas du lac Nokoue au Sud Benin. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, *5*(4), 1590-1602. https://doi.org/10.4314/ijbcs.v5i4.23

Ducrotoy, J.-P. (2018). *Les milieux estuariens et littoraux : Une approche scientifique pour les préserver et les exploiter durablement*. Lavoisier. https://shs.cairn.info/les-milieux-estuariens-et-littoraux--9782743023393-page-1?lang=fr.

Food Forward NDCs. (2024). *Mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'aquaculture durables*. https://foodforwardndcs.panda.org/fr/food-production/implementing-sustainable-aquaculture-management-systems/

Fournier, A., Sinsin, B. et Mensah, G. A. (dir.). (2007). *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?*. IRD Éditions. https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.8001

Gbaguidi, A. (2019, 9 août). *Pêche artisanale : Le grand déclin*. La Nation Bénin. https://lanation.bj/societe/peche-artisanale-le-grand-declin

Gbaguidi, F. (2014, 17 janvier). *La destruction de la mangrove, danger écologique pour les côtes du Bénin*. Afrique Sub-Saharienne. https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/news/la-destruction-de-la-mangrove-danger-cologique-pour-les-c-tes-du-b-nin/

Gnidete, F., Houssou, C. S., Gibigaye, M., Vissin, E. W., Cledjo, P. et Lalaye, P. (2017). Systèmes d'exploitation halieutiques dévastateurs des ressources naturelles dans le complexe fluvio-lacustre Couffo-Ahémé-Ahô-Lagune côtière, sud-ouest du Bénin. *Revue Ivoirienne des Sciences et Technologie, 30,* 160-181. https://revist.net/REVIST_30/REVIST_30_10.pdf

Guedegbe, B. I. S., Tente, B. A. H. et Dansou, F. A. (2019). *Enjeux et impacts de la pêche par acadja dans le complexe Ouémé-Sô au sud-est du Bénin*. https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/archived-uploads/2021/04/LEF-116_p82-89_Guedegbe_Tente_Dansou.pdf

Hadonou, C. et Dododji, C. (2024). Gestion Endogène Et Changement Social : Vers Une Pluralité Des Normes Autour Du Lac Ahémé Au Sud-Benin. *International Journal of Progressive Sciences and Technologies, 45*(1), 149-159. https://ijpsat.org/index.php/ijpsat/article/view/6258

Hounsounou, M. J. (2019). *Étalement urbain et planification spatiale de la commune d'Abomey-Calavi : enjeux et défis d'aménagement* [Thèse de doctorat, Université d'Abomey-Calavi]. Archive ouverte HAL. https://hal.science/tel-03747021/document

INSAE. (2004). *Troisième recensement général de la population et de l'habitation* (R. G. P. H. 3). https://ireda.ceped.org/inventaire/ressources/ben-2002-rec-o1_rapport_general_RGPH3_extrait.pdf

Kombieni, H. (2016). Les impacts environnementaux et socio-économiques de l'exploitation du sable lagunaire dans la commune de Grand-Popo (Bénin). *Revue de Géographie de l'Université Ouaga*, *2*(05), 184-200. https://revuegeographieouaga.com/2023/06/21/mechanism-of-bacterial-infection-in-legionnaires-disease-2-2-2-34-2-10/

Kpadonou, M., Akindele, A. et Degbe, G. (2024). *Réponses des écosystèmes lacustres à l'intrusion saline dans le lac Nokoué à Ganvié* [Mémoire de master, Université d'Abomey-Calavi]. Scribd. https://fr.scribd.com/document/805226263/Memoire-Final-Kpmnb

La Nation. (2020, 20 mai). *Pour une promotion de la pêche artisanale sur le lac Nokoué : Focus sur «acadja»*. https://lanation.bj/environnement/pour-une-promotion-de-la-peche-artisanale-sur-le-lac-nokoue-focus-sur-acadja

Lalèyè, K. R., Agadjihouèdé, H., Lédéroun, D., Houélomè, T. A., Chikou, A. et Lalèyè, A. P. (2022). Impact de l'exploitation du sable fluvio-lagunaire sur la qualité physico-chimique de l'eau des écosystèmes aquatiques du sud-Bénin. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, *26*(02), 121-135. https://doi.org/10.25518/1780-4507.19771

Langsdorf, S. et Duin, L. (2022). *The circular economy and its impact on developing and emerging countries. An explorative study*. Ecologic Institute. https://www.ecologic.eu/18561

Linkpon, S. (2024, 29 février). *Exploitation de sable : une réforme pour réorganiser le secteur.* SRTB. https://srtb.bj/exploitation-de-sable-une-reforme-pour-reorganiser-le-secteur/

Lodouhoué, K. F., Romaric, O., Djafarou, A. et Wilfrid, V. E. (2022). Implications Socioéconomiques Et Environnementales Des Risques Hydro-Climatiques Dans La Bande Côtière Au Sud-Ouest Benin. *International Journal of Progressive Sciences and Technologies*, *34*(2), 90. https://doi.org/10.52155/ijpsat.v34.2.4423

Marine Land. (2022, 18 mai). *Les différentes pratiques de pêche au Bénin.* Marine Land. https://marine-land.co/en/index.php/2022/05/18/pratiques-de-peche-au-benin/

MCVDD. (2020). *Etat de l'environnement marin du Bénin*. https://mamiwataproject.org/wp-content/uploads/2020/09/SoME-report-Benin.pdf

MCVDD. (2021). *Rapport d'étude d'impact environnemental et social approfondie (EIES).* *https://finances.bj/wp-content/uploads/2026/01/EIES_Dogo-Bis_VF1_compressed.pdf*

MCVDD. (2022). *Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Bénin*. République du Bénin. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/PNA_BENIN_2022_0.pdf

Nobime, G., Mensah, G. K. S., Koutia, S. et Lokossou, D. M. A. (2025). Dragage de sable à Togbin dans la commune d'Abomey-Calavi: enjeux écologiques. *International Journal of Innovative Scientific Research*, *3*(4), 1-11. https://ijisr.net/ijisr/article/view/109

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2021, 3 décembre). *Les zones lacustres du Bénin face aux défis de développement*. https://www.undp.org/fr/benin/blog/les-zones-lacustres-du-benin-face-aux-defis-de-developpement

RAMPAO. (2024). *Impacts des actions communautaires sur la préservation des ressources naturelles dans les Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest*. https://www.rampao.org/actualite/impacts-des-actions-communautaires-sur-la-preservation-des-ressources-naturelles-dans-les-aires-marines-protegees-en-afrique-de-louest/

Rives, F. (2012). *Gestion des forêts sèches à Madagascar et au Niger. Vulnérabilité et Fonctions des systèmes socio-écologiques pour comprendre les réformes forestières et leurs effets*. [Thèse de doctorat, AgroParisTech]. Cirad. https://agritrop.cirad.fr/565948/

Roe, D., Nelson, F. et Sandbrook, C. (dir.). (2009). *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique. Impacts, expériences et orientations futures*. IIED. https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/17503FIIED.pdf

Rurangwa, E., Van den Berg, J., Laleye, P., Van Duijn, A. P. et Rothuis, A. (2014). *Mission Exploratoire Pêche, Pisciculture et Aquaculture au Bénin*. https://edepot.wur.nl/308953

Sego, A. (2019). *Problématique de l'érosion côtière à Agoué au Bénin : Étude de l'évolution temporelle du trait de côte de 1987 à 2018 et analyse de la vulnérabilité des populations* [Mémoire de master, Université de Liège]. Mathéo. https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/7621

Selçuk, A. A. (2019). A guide for systematic reviews: PRISMA. *Turkish Archives of Otorhinolaryngology*, *57*(1), 57-58. https://doi.org/10.5152/tao.2019.4058

Sintondji, S. W., Gozingan, A. S., Sohou, Z., Taymans, M., Baetens, K., Lacroix, G. et Fiogbé, E. D. (2022). Prediction of the distribution of shrimp species found in southern Benin through the lake Nokoué-Ocean complex. *Journal of Aquaculture, Marine Biology & Ecology*, 01. https://doi.org/10.37722/JAMBE.2022201

SONEB. (2017). *Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet AEP Cotonou Phase III* (p. 181). https://www.eib.org/attachments/registers/75413476.pdf

Sossou, K. B., Zountchegbe, Y. M. et Tossou, C. T. (2019). Perceptions de la vulnérabilité et logiques d'actions des populations du quartier Enagnon de Cotonou face à la progression de l'érosion côtière. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, 1,* https://dspace.uac.bj/handle/123456789/9540

Tcheinti-Nabine, T. et Jacob, K. (2021). *Etude d'Impact Environnemental et Social Globale du Projet de modernisation infrastructurelle du Port de Cotonou*. Inros Lackner. https://www.bpifrance.fr/sites/default/files/2023-01/2022.01.12-452.116-2022-01-11-DAC%2045211X-EIES.pdf

UEMOA. (2022). *Règlement N°04/2022/CM/UEMOA portant modification du règlement N°03/2021/CM/UEMOA du 17 décembre 2021 portant budget de l'union économique et monétaire ouest Africaine au titre de l'exercice 2022*.

UICN. (2015). *Atelier régional de partage d'expériences sur les approches de gestion intégrée des écosystèmes*. https://iucn.org/sites/default/files/import/downloads/rapport_atelier_gie_cotonou_2015.pdf

Valo, M. et Strek, K. (2024, 2 septembre). *Au Bénin, ONG et divinités vaudoues au chevet des précieuses mangroves*. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/09/02/au-benin-ong-et-divinites-vaudoues-au-chevet-des-precieuses-mangroves_6302344_3244.html

Walker, J. E., Ankersen, T., Barchiesi, S., Meyer, C. K., Altieri, A. H., Osborne, T. Z. et Angelini, C. (2022). Mangrove governance and the commons: Advancing the nested, multiscalar framework for the global conservation and wise use of mangroves. *Journal of Environmental Management*, *312*, 114823. https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2022.114823.

World Bank. (2017). *Plan d'investissement multisectoriel pour l'adaptation aux risques côtiers face aux changements climatiques au Bénin*. https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/799851527676178019

World Bank. (2024). *S'adapter au changement climatique pour une croissance économique durable et résiliente*. https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/799851527676178019

L’extractivisme du sable dans l’estuaire du Wouri au Cameroun : acteurs, conflits et gouvernance locale

Abidjah Peguy Satchie Yangue, Idiatou Bah et Jean-François Bissonnette

Mots-clés : Extraction de sable ; gouvernance locale ; impacts environnementaux ; mangroves ; communautés riveraines.

Keywords : Sand extraction ; local governance ; environmental impacts ; mangroves ; riparian communities.

Résumé

Cette revue de littérature analyse de manière intégrée les impacts environnementaux, sociaux, économiques et politiques de l’extraction du sable dans l’estuaire du Wouri, au Cameroun. L’objectif est de comprendre comment cette activité transforme les territoires estuariens et dans quelle mesure les mécanismes actuels de gouvernance locale parviennent à encadrer durablement cette ressource. L’étude s’appuie sur une revue systématique à visée critique, fondée sur l’analyse croisée de sources scientifiques, de littérature grise et de travaux journalistiques, enrichie par des comparaisons avec d’autres contextes africains confrontés à des dynamiques similaires. L’originalité de cette recherche réside dans son approche multidimensionnelle, qui met en relation les transformations écologiques, les inégalités sociales, les dynamiques économiques et les limites institutionnelles. Les résultats montrent que l’exploitation du sable contribue à l’érosion côtière, à la dégradation des mangroves et à la fragilisation des moyens de subsistance des populations riveraines. Bien qu’elle génère des revenus et soutienne l’économie locale, cette activité échappe largement aux dispositifs fiscaux et reste marquée par une forte informalité. Sur le plan politique, le manque de coordination entre les acteurs, la faiblesse des contrôles et les ambiguïtés institutionnelles traduisent une gouvernance fragile et peu adaptée aux réalités locales. Face à ces constats, il apparaît nécessaire de renforcer la régulation de cette filière, d’améliorer la planification territoriale et de favoriser une implication plus active des communautés locales. L’expérience d’autres pays africains montre que des mécanismes de gouvernance plus inclusifs, transparents et collaboratifs sont essentiels pour assurer une gestion durable et équitable du sable dans l’estuaire du Wouri.

Abstract

This literature review provides an integrated analysis of the environmental, social, economic, and political impacts of sand extraction in the Wouri Estuary, Cameroon. Its objective is to understand how this activity transforms estuarine territories and to what extent current local governance mechanisms can sustainably regulate this resource. The study is based on a critical systematic review of scientific sources, grey literature, and journalistic reports, complemented by comparisons with other African contexts facing similar extraction dynamics. The originality of this research lies in its multidimensional approach, which connects ecological transformations, social inequalities, economic dynamics, and institutional limitations. The findings show that sand extraction contributes to coastal erosion, mangrove degradation, and the weakening of local communities’ livelihoods. Although it generates income and supports the local economy, this activity largely escapes fiscal regulation and remains highly informal. From a political perspective, the lack of coordination among stakeholders, weak enforcement mechanisms, and institutional ambiguities reflect a fragile governance system poorly adapted to local realities. In light of these findings, it appears necessary to strengthen sector regulation, improve territorial planning, and encourage more active involvement of local communities. Experiences from other African countries show that more inclusive, transparent, and collaborative governance mechanisms are essential to ensure sustainable and equitable management of sand resources in the Wouri Estuary.

Pour citer cet article

Satchie Yangue, A. P., Bah, I. et Bissonnette, J.-F. (2026). L’extractivisme du sable dans l’estuaire du Wouri au Cameroun: acteurs, conflits et gouvernance locale. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l’Université Laval*, *3*(1), 41-65. https://doi.org/10.62920/8b7bxs50

© Abidjah Peguy Satchie Yangue, Idiatou Bah et Jean-François Bissonnette, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l’Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).

Introduction

Le sable est aujourd'hui la ressource la plus exploitée après l'eau et joue un rôle central dans l'industrie de la construction, en particulier dans les zones urbaines en rapide croissance (Peduzzi, 2014 ; UNEP, 2019). L'essor démographique combiné à une urbanisation galopante dans les pays du Sud, notamment au Cameroun, entraîne une demande de plus en plus soutenue en sable, accentuant la pression sur les milieux fluviaux et côtiers déjà fragilisés (UNEP, 2019). Dans l'estuaire du Wouri, situé à Douala, cette extraction, majoritairement artisanale et souvent exercée en dehors des cadres formels, s'est considérablement intensifiée au fil des dernières décennies, soulevant de nombreux problèmes à la fois écologiques, sociaux et institutionnels (Fusi et al., 2016 ; Moutila Beni, 2011).

Cette dynamique s'inscrit dans une logique extractiviste, c'est-à-dire une exploitation intensive des ressources naturelles, généralement orientée vers les marchés urbains ou internationaux, avec peu de retombées concrètes pour les populations locales et une prise en compte limitée des impacts socio-environnementaux (Acosta, 2011 ; Gudynas, 2009). Dans le cas du Wouri, les activités d'extraction contribuent directement à l'érosion du littoral, à la dégradation progressive des mangroves et à l'intensification des tensions sociales, dans un contexte marqué par l'absence de dispositifs fiscaux adaptés et de mécanismes de régulation efficaces. Si cette activité constitue une source de revenus non négligeable pour de nombreux jeunes en situation de précarité, elle reste largement en marge de la planification territoriale et s'éloigne des principes de durabilité (Ekengoue et al., 2018). Dans ce contexte, il devient urgent de passer d'un modèle informel, dominé par des logiques opportunistes, à une gestion structurée et inclusive, capable de faire de cette activité un véritable levier de développement local durable, plutôt qu'un facteur d'inégalités et de dégradation environnementale à long terme.

Dès lors, une interrogation centrale émerge : dans quelle mesure acteurs locaux, municipalités, chefferies, communautés riveraines et instances étatiques sont-ils en mesure de réguler cette exploitation afin d'en garantir une gestion plus équitable et durable (Lemos et Agrawal, 2006 ; Ribot, 2002) ? Afin de répondre à cette question, cet article mobilise une revue de littérature systématique et critique, à visée pluridisciplinaire, fondée sur l'analyse croisée de publications scientifiques, de littérature grise issue d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que de sources médiatiques pertinentes.

L'objectif de cette étude est de proposer un aperçu clair des principaux enjeux liés à l'extraction du sable. Avant cela, il convient toutefois d'examiner les dimensions politiques qui entourent l'utilisation de cette ressource ainsi que les modalités par lesquelles son exploitation est encadrée au Cameroun. Cette mise en perspective permet de mieux comprendre les logiques institutionnelles et réglementaires qui structurent l'activité extractive. L'analyse vise ainsi à mettre en lumière les conflits d'usage observés, de même que les réponses politiques déjà engagées ou actuellement à l'étude. Elle se concentre plus particulièrement sur le contexte spécifique de l'estuaire du Wouri afin de mieux saisir les dynamiques locales de gouvernance, de régulation et de gestion des ressources. Une attention particulière est accordée à l'identification de leviers d'action concrets et aux initiatives susceptibles de renforcer la durabilité et l'équité dans l'exploitation de cette ressource, dans un contexte marqué par l'intensification de l'extractivisme du sable (ENACT Africa, 2021).

1 Cadre théorique et méthodologique

1.1 Cadre théorique et conceptuel

1.1.1 Cadre théorique

Cette étude s'appuie sur un cadre théorique pluridisciplinaire qui articule quatre approches complémentaires : la théorie des biens communs (Hardin, 1968 ; Ostrom, 1990), la décentralisation environnementale (Lemos et Agrawal, 2006 ; Ribot, 2002), l'extractivisme (Acosta, 2011 ; Gudynas, 2009 ; Svampa, 2019) et la gouvernance collaborative (Ansell et Gash, 2008 ; Emerson et al., 2012). Leur mobilisation conjointe offre une perspective d'analyse élargie des dynamiques qui entourent l'exploitation du sable dans l'estuaire du Wouri.

Plus précisément, la théorie des biens communs permet d'examiner les conditions d'accès à la ressource et les règles collectives susceptibles d'en prévenir la surexploitation. L'approche de la décentralisation environnementale éclaire les responsabilités des autorités locales, leurs marges de manœuvre et les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs compétences. La perspective extractiviste conduit, quant à elle, à interroger les intérêts économiques qui orientent l'exploitation du sable, les rapports de pouvoir entre les acteurs ainsi que la répartition des bénéfices et des coûts socio-environnementaux. Enfin, la gouvernance collaborative permet d'apprécier les possibilités de dialogue, de coordination et de participation des différents acteurs aux décisions. L'articulation de ces approches aide ainsi à dépasser une lecture uniquement environnementale ou économique de l'extraction du sable, en mettant en évidence les dimensions institutionnelles, sociales et territoriales qui conditionnent sa gestion durable. L'articulation entre ces approches repose sur le fait qu'elles éclairent des dimensions complémentaires d'un même phénomène, comme l'illustre la Figure 1.



Figure 1 : Schéma de synthèse du cadre théorique (Satchiepeguy, 2026)

La théorie des biens communs permet de comprendre pourquoi le sable doit être géré collectivement et selon quelles règles de coopération, de surveillance et de sanction (Agrawal, 2001 ; Ostrom, 1990). La décentralisation environnementale aide à identifier qui détient réellement les capacités de décision, de contrôle et de mise en œuvre des politiques locales, malgré des moyens souvent limités (Lemos et Agrawal, 2006 ; Ribot, 2002). L'extractivisme met en évidence les rapports de pouvoir, les logiques économiques et les inégalités produites par cette activité (Acosta, 2011 ; Gudynas, 2009 ; Svampa, 2019), tandis que la gouvernance collaborative permet d'analyser dans quelle mesure les acteurs sont capables de construire des mécanismes communs de régulation et de protection de la ressource (Ansell et Gash, 2008 ; Emerson et al., 2012).

1.1.2 Cadre conceptuel

Cette étude mobilise plusieurs concepts afin de mieux comprendre les enjeux liés à l'extractivisme du sable dans l'estuaire du Wouri. Sur le plan conceptuel, ces notions définissent les principaux objets d'analyse, tandis que le cadre théorique sert à interpréter les relations entre ces différents éléments.

Tout d'abord, le concept de biens communs, développé par Ostrom (1990), permet de considérer le sable comme une ressource collective nécessitant des règles de gestion partagée. Il servira à analyser les mécanismes de contrôle, les formes de surveillance et la capacité des acteurs à coopérer. Par ailleurs, le concept d'extractivisme, formulé par Gudynas (2009) et approfondi par Acosta (2011), apporte une lecture critique de l'exploitation intensive du sable. Il permettra d'étudier les pressions économiques, les inégalités dans la répartition des bénéfices, les conflits d'usage et les impacts sur les écosystèmes et les populations locales. Enfin, les principes de gestion intégrée des zones côtières permettront d'évaluer les interactions entre activités humaines et dynamiques écologiques, notamment à travers la coordination des acteurs, la prise en compte des écosystèmes sensibles et la cohérence des politiques territoriales.

L'ensemble de ces concepts permet d'aborder l'exploitation du sable comme une problématique multidimensionnelle mêlant des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Leur articulation repose sur leur complémentarité dans l'analyse des différentes dimensions de cette activité. Les biens communs permettent d'examiner les règles de gestion de la ressource, les mécanismes de coopération et les formes de surveillance (Agrawal, 2001; Hardin, 1968 ; Ostrom, 1990), l'extractivisme met en évidence les logiques économiques, les rapports de pouvoir et les inégalités produites (Acosta, 2011 ; Gudynas, 2009 ; Svampa, 2019), tandis que la gestion intégrée des zones côtières aide à comprendre comment ces dynamiques influencent les relations entre acteurs, territoires et écosystèmes (Cicin-Sain et Knecht, 1998 ; UNEP, 2019). Ensemble, ces concepts offrent une lecture globale des enjeux liés à l'exploitation du sable dans l'estuaire du Wouri.

1.2 Méthodologie

1.2.1 Matériel et méthode de collecte des données

La présente recherche s'appuie sur une revue systématique de type exploratoire (*scoping review*), élaborée dans le respect des principes méthodologiques établis par Petticrew et Roberts (2006), en sciences sociales, ainsi que par Tranfield et al. (2003), dans le champ de l'évaluation des politiques publiques. Cette démarche méthodique a pour objectif d'assurer la rigueur, la clarté et la reproductibilité de l'analyse documentaire, tout en limitant les biais interprétatifs souvent associés aux revues narratives non structurées.

Le corpus analysé comprend un total de 41 documents sélectionnés, entre septembre 2025 et février 2026, pour leur pertinence scientifique, institutionnelle et contextuelle. Il se répartit de la manière suivante :

- 18 articles scientifiques revus par les pairs, issus de domaines tels que la géographie de l'environnement, l'écologie appliquée, la science politique ou encore la sociologie du développement (par exemple les revues VertigO ou Ecological Economics) ;
- 10 mémoires, thèses de doctorat et autres travaux académiques portant sur l'exploitation du sable, les dynamiques des milieux estuariens et la gouvernance des ressources naturelles dans le contexte camerounais ;
- 8 rapports institutionnels produits par des organisations reconnues à l'échelle nationale et internationale, telles que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la Banque mondiale, le WWF ainsi que les ministères camerounais en charge des Mines et de l'Environnement ;
- 5 documents issus du journalisme d'enquête et de médias crédibles comme RFI, ENACT Africa, qui permettent de documenter des aspects récents et parfois informels de l'extractivisme souvent absents des publications scientifiques.

L'analyse qualitative repose sur un codage thématique inspiré de l'analyse de contenu (Krippendorff, 2018 ;). Après une lecture exploratoire des documents, plusieurs thèmes ont été retenus : impacts environnementaux, conséquences sociales, dynamiques économiques, mécanismes de gouvernance, conflits d'usage, formes de régulation et initiatives locales de résilience. Ces thèmes ont ensuite été comparés entre les différentes sources et les divers terrains étudiés afin d'identifier des convergences, des divergences et des spécificités locales.

Le croisement de documents didactiques, institutionnels et médiatiques permet ainsi de proposer une lecture complète et nuancée des enjeux écologiques, économiques, sociaux et institutionnels liés à l'exploitation du sable dans l'estuaire du Wouri (Fusi et al., 2016 ; Ndombi, 2024 ; Ostrom, 1990 ; Ribot, 2002 ; United Nations Environment Programme [UNEP], 2019).

Cependant, cette diversité de sources présente aussi certaines limites : les documents institutionnels peuvent refléter une vision officielle, les sources médiatiques mettent souvent l'accent sur les situations les plus conflictuelles et les travaux didactiques restent inégaux selon les territoires. Pour réduire ces biais, une triangulation des sources et une comparaison croisée des données ont été privilégiées.

1.2.2 Critères d'admissibilité des documents et des travaux retenus

Dans le cadre de cette étude, la sélection des documents s'est fondée sur des critères méthodologiques rigoureux visant à assurer la cohérence thématique, la pertinence empirique et la qualité scientifique du corpus analysé. Conformément aux recommandations de Petticrew et Roberts (2006) en matière de revue systématique en sciences sociales, la sélection des documents s'est appuyée sur des critères d'inclusion explicites. Les publications retenues devaient traiter de manière substantielle d'au moins une des thématiques suivantes : l'extraction du sable, la gouvernance des ressources naturelles, les milieux estuariens ou la décentralisation environnementale. Ces critères étaient donc mobilisés de manière complémentaire, mais non cumulative, pour ne pas exclure des travaux pertinents abordant ces enjeux sous des angles différents.

L'échantillon documentaire intègre des publications évaluées par les pairs (notamment dans VertigO ou Ecological Economics), des thèses universitaires ainsi que des rapports institutionnels issus d'organismes tels

que le PNUE, la Banque mondiale ou encore les ministères camerounais des Mines et de l'Environnement (UNEP, 2019 ; Abomo 2020). À cela s'ajoutent des sources médiatiques de référence (RFI, ENACT Africa), utiles pour capter les dynamiques informelles et les tensions locales souvent absentes des sources didactiques (Ndombi, 2024).

La période de publication ciblée s'étend de 2000 à 2025, avec un accent mis sur les années récentes, afin de refléter les mutations contemporaines du secteur extractif dans l'estuaire du Wouri (Fusi et al., 2016 ; Moutila Beni, 2011). Sur le plan géographique, l'attention s'est portée en priorité sur des études réalisées en Afrique subsaharienne, et plus particulièrement dans les contextes estuariens tropicaux du Cameroun, dont les caractéristiques écologiques et institutionnelles offrent des enseignements transposables.

Seuls les travaux apportant des données empiriques solides, des analyses de terrain ou des réflexions critiques sur les politiques de gestion des écosystèmes côtiers ont été retenus. En revanche, les recherches à dominante purement technique ou centrées sur des zones géographiques non comparables (comme l'extraction en milieu marin profond sans lien avec les estuaires) ont été écartées. Cette exigence de sélection a permis d'assurer la fiabilité des données tout en répondant aux standards de rigueur attendus pour une revue systématique multidisciplinaire (Ostrom, 1990 ; Ribot, 2002 ; Tranfield et al., 2003).

1.2.3 Stratégie de recherche

La recherche s'est appuyée sur une combinaison structurée de mots-clés choisis de manière itérative à partir du cadre théorique mobilisé (gouvernance locale, biens communs, informalité extractive), en intégrant leurs équivalents anglophones, tels que *sand mining* ou *local governance*, conformément aux standards des revues systématiques en sciences sociales (Petticrew et Roberts, 2006).

Des données ont d'abord été extraites de plateformes scientifiques majeures, comme Scopus, Web of Science et Google Scholar, et complétées par des bases régionales spécialisées, telles qu'AJOL pour la production africaine. Par la suite, des sources dites « grises », comme OpenGrey ou les archives universitaires, ont permis d'élargir le spectre de la recherche aux travaux peu diffusés, mais souvent riches en données locales. Des institutions telles que le PNUE, la Banque mondiale ou les ministères camerounais de l'Environnement et des Mines ont également été sollicitées pour obtenir des rapports réglementaires et techniques (UNEP, 2019 ; Abomo 2020). Enfin, des médias d'investigation tels que RFI, ENACT Africa ont apporté un éclairage précieux sur les dynamiques empiriques contemporaines et les conflits socio-environnementaux liés à l'exploitation du sable.

Comme l'illustre la Figure 2 à la page suivante, l'ensemble du processus a été soigneusement tracé.

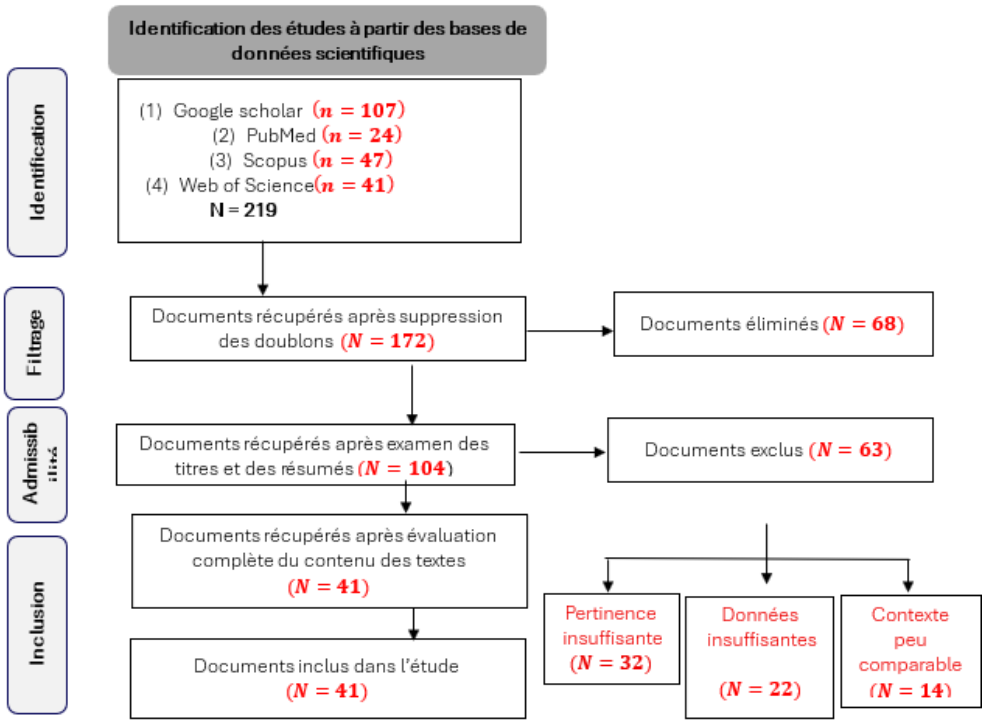


Figure 2. Diagramme PRISMA décrivant le processus de sélection des documents (Satchiepeguy, 2026)

Une première sélection a été réalisée sur la base des titres et des résumés, suivie d'une lecture approfondie des documents retenus. Les critères de sélection incluaient la pertinence thématique, la fiabilité des sources et un ancrage géographique centré sur l'Afrique subsaharienne, notamment le Cameroun, avec une attention particulière portée aux milieux estuariens tropicaux. La saturation documentaire a été considérée comme atteinte au cours de la phase finale du dépouillement et de l'analyse thématique du corpus, lorsque la consultation successive de nouvelles sources ne faisait plus émerger de thèmes, de catégories d'acteurs, de conflits, d'impacts socio-environnementaux ou de mécanismes de gouvernance significativement différents de ceux déjà identifiés. Les derniers documents examinés servaient principalement à confirmer, à préciser ou à trianguler les résultats issus des sources précédemment analysées, plutôt qu'à introduire de nouvelles catégories d'analyse. La saturation a ainsi été appréciée sur la base de la redondance et de la stabilité des catégories analytiques, plutôt qu'à partir d'un nombre prédéterminé de documents.

En définitive, cette méthode systématique et transversale permet d'assurer une compréhension globale, cohérente et actualisée de la gouvernance locale face à l'intensification de l'extraction de sable dans l'estuaire du Wouri (Fusi et al., 2016 ; Ndombi, 2024), tout en intégrant les enjeux d'informalité, d'accès différencié aux ressources et de régulation environnementale (Ostrom, 1990 ; Ribot, 2002).

1.2.4 Méthode d'analyse

L'analyse des données s'appuie sur une méthode qualitative thématique inspirée du cadre établi par Braun et Clarke (2006), adaptée aux enjeux de la gouvernance environnementale dans les contextes de pressions extractives (Bah et Dossa, 2025). Cette approche permet de dégager les grandes lignes récurrentes du discours, de mettre en lumière les tensions institutionnelles ainsi que d'identifier les dynamiques sociales et politiques émergentes autour de l'exploitation du sable dans l'estuaire du Wouri.

L'étude s'articule autour de plusieurs axes majeurs. Elle commence par l'identification des différents types d'acteurs impliqués dans la filière du sable, qu'ils soient institutions publiques, entreprises privées, organismes communautaires ou groupes informels, ces derniers étant souvent marginalisés dans les dispositifs officiels de décision (Ribot, 2002). Elle s'intéresse ensuite à l'arsenal réglementaire en vigueur, notamment à la mise en œuvre du Code minier camerounais de 2016 et aux instruments fiscaux et environnementaux associés (UNEP, 2019).

L'examen porte également sur les mécanismes concrets de régulation : autorisations d'exploitation, perception des redevances, dispositifs de surveillance ou encore interventions locales. L'enjeu de l'extractivisme est analysé sous l'angle écologique et social, en mettant en avant les phénomènes d'érosion du littoral, la déforestation des mangroves et les conflits d'usage liés à la raréfaction des ressources (Ekengoue et al., 2018 ; Fusi et al., 2016).

L'étude accorde une attention particulière au rôle des populations riveraines, en examinant leur degré d'implication dans les décisions, les formes d'arrangements coutumiers et leur perception des risques environnementaux (Ostrom, 1990 ; Ribot, 2002). L'émergence de réponses locales, comme la création de coopératives de sableurs et de comités de gestion communautaire, est considérée comme un signe de résilience face à l'insuffisance des dispositifs institutionnels classiques.

L'ensemble du corpus documentaire a été analysé dans NVivo selon un codage hybride combinant une approche déductive, issue des objectifs et des cadres théoriques de la recherche, à une approche inductive, fondée sur les thèmes émergents. Une grille de codage initiale a d'abord été élaborée autour de catégories telles que l'extractivisme, la gouvernance, les biens communs, les impacts environnementaux et socioéconomiques, les acteurs, la régulation et la participation communautaire. Testée sur un sous-ensemble du corpus, cette grille a ensuite été ajustée par l'ajout, la fusion ou la précision de certains codes émergents. Après stabilisation, elle a été appliquée à l'ensemble des documents afin d'identifier les récurrences, convergences et divergences entre les sources. Enfin, un recodage partiel de certains documents a permis de vérifier la cohérence et la stabilité des catégories, renforçant ainsi la rigueur et la traçabilité de l'analyse.

Cette double lecture déductive et inductive a été renforcée par une triangulation des sources et la tenue d'un journal réflexif, assurant une analyse rigoureuse, transparente et ancrée dans les principes fondamentaux de la recherche qualitative en sciences sociales (Bah et Dossa, 2025 ; Braun et Clarke, 2006).

Toutefois, cette approche comporte certaines limites. L'analyse thématique reste en partie dépendante de l'interprétation du chercheur, ce qui peut introduire un risque de subjectivité dans l'identification et la hiérarchisation des thèmes. De plus, certains documents présentent des niveaux de détail inégaux concernant les territoires ou les acteurs étudiés, ce qui peut limiter les possibilités de comparaison. Enfin, l'absence de terrain empirique direct dans cette phase de recherche rend plus difficile la validation de certaines informations issues des sources secondaires.

2 Présentation des résultats de la littérature

2.1 Présentation et justification de la zone d'étude

Situé sur les rives du golfe de Guinée, l'estuaire du Wouri est un écosystème d'une importance stratégique pour le Cameroun. Il se trouve dans une baie protégée par des cordons littoraux externes (Pointe Souélaba, île de Manoka, Cap Cameroun, voir Figure 3). Véritable mosaïque écologique, il abrite des mangroves denses, des chenaux complexes et une multitude de communautés de pêcheurs. Cet espace joue un rôle écologique fondamental, notamment en tant que zone de reproduction pour les espèces halieutiques et en tant que rempart naturel contre l'érosion du littoral (Day et al., 2013 ; Fusi et al., 2016 ;). Toutefois, depuis plusieurs décennies, ce territoire subit une pression croissante liée à l'exploitation du sable et intensifiée par l'urbanisation galopante de Douala, dont la population d'environ 800 000 habitants en 1987 a bondi à plus de 3 millions en 2024 (Ndombi, 2024).

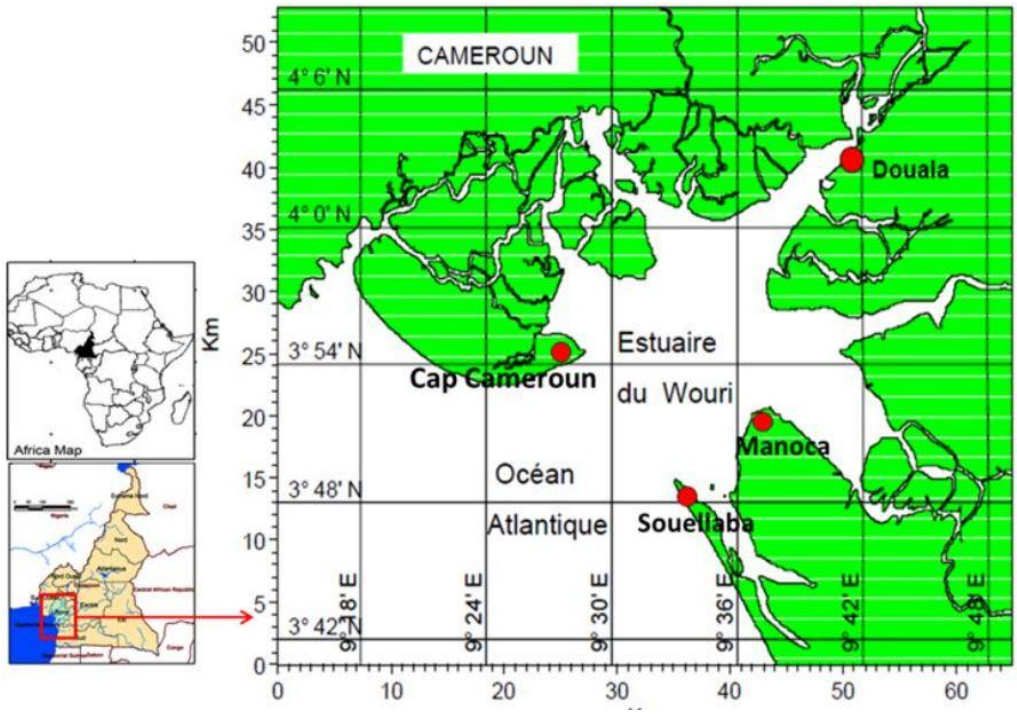


Figure 3. Localisation de la zone d'étude (Pouvreau, 2019)

L'estuaire du Wouri représente un terrain d'étude particulièrement pertinent, car il combine plusieurs enjeux encore peu analysés ensemble : extractivisme, gouvernance locale, dynamiques estuariennes et inégalités socio-environnementales. Peu de travaux ont, jusqu'à présent, étudié de manière intégrée ses impacts écologiques, sociaux, économiques et institutionnels (Fusi et al., 2016 ; Moutila Beni, 2011 ; Ndombi, 2024). De plus, le Wouri présente un intérêt comparatif important par rapport à d'autres estuaires tropicaux africains, tout en conservant des spécificités locales qui en font un cas original pour analyser les défis d'une gouvernance durable des ressources naturelles (Acosta, 2011 ; Gudynas, 2009 ; Ribot, 2002 ; UNEP, 2019).

L'extraction du sable repose sur deux méthodes modalités : d'une part, de manière artisanale par des plongeurs ou des creuseurs équipés d'outils rudimentaires ; d'autre part, aux moyens de techniques semi-

mécanisées, notamment à l'aide de pompes installées sur des barges flottantes (Moutila Beni, 2011). Des quartiers tels que Youpwé incarnent pleinement cette dynamique. On y recense plusieurs carrières actives, gérées par des groupes de jeunes sableurs souvent originaires de différentes régions du pays (Moutila Beni, 2011). Ces activités, bien qu'informelles, alimentent l'économie locale de manière considérable (Moutila Beni, 2011 ; PRECASEM, 2016). Au début des années 2010, on estimait que la production mensuelle à Youpwé atteignait environ 2 000 m^3 de sable, ce qui illustre l'intensité de cette exploitation (ONEQUIP, 2009).

Le fonctionnement de cette filière repose sur un système socio-économique complexe et diversifié, caractérisé par la présence et l'interaction de multiples acteurs aux profils variés : exploitants artisanaux, opérateurs privés, transporteurs, mais aussi institutions locales (communes, chefferies traditionnelles) et services de l'État central ministères compétents au sujet des mines et de l'environnement (Ekengoue et al., 2018 ; UNEP, 2019). S'y ajoutent également des acteurs indirectement concernés, comme les pêcheurs artisanaux et certaines ONG locales impliquées dans la préservation des mangroves.

Les relations entre ces parties prenantes sont souvent marquées par des tensions et un manque criant de coordination. L'absence d'intervention proactive de la part des autorités a ouvert la voie à des arrangements locaux informels, facilitant une course anarchique à la ressource et l'enracinement de pratiques illégales (Ribot, 2002 ; Nguiffo et Schwartz, 2012). Les autorités traditionnelles, par exemple, peuvent autoriser certaines extractions en échange de contreparties informelles, tandis que les municipalités peinent à collecter les redevances prévues par la réglementation (Ndombi, 2024). Ce déficit de gouvernance structurée accentue les risques de surexploitation et nourrit les conflits d'usage.

Ce contexte met en lumière des enjeux cruciaux pour la gouvernance locale, à la jonction des problématiques environnementales, sociales et économiques. Les déséquilibres observés, qu'il s'agisse de l'érosion du littoral, de la dégradation des mangroves ou encore des inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources, illustrent une configuration typique d'extractivisme mal encadré, qui fera l'objet d'une analyse approfondie dans les sections suivantes (Acosta, 2011 ; Gudynas, 2009).

2.2 Enjeux environnementaux

Les impacts écologiques liés à l'extraction du sable dans l'estuaire du Wouri sont largement documentés dans la littérature scientifique et institutionnelle. Cette activité influe fortement sur les dynamiques côtières, fluviales et estuariennes en modifiant profondément l'équilibre naturel des milieux. L'un des phénomènes les plus visibles concerne l'érosion du littoral, particulièrement marquée dans les zones où l'exploitation du sable est intensive. Les travaux géomorphologiques de UNEP, (2019) montrent qu'entre 1948 et 2012, certaines portions du littoral en aval de l'estuaire ont reculé de plusieurs mètres par an. Ce recul résulte notamment de la perturbation du cycle naturel des sédiments, causée par l'extraction du sable et la dégradation progressive des mangroves. À l'inverse, des phénomènes d'accrétion ont été observés en amont de l'estuaire, liés à l'accumulation de sédiments provenant des opérations de dragage du port de Douala, révélant ainsi un déséquilibre sédimentaire croissant dans la région (UNEP, 2019).

Au-delà des zones littorales, l'extraction de sable influence également le fonctionnement des rivières et du milieu marin. Le dragage modifie la morphologie des chenaux et la profondeur des cours d'eau, ce qui peut accélérer la vitesse des courants et favoriser l'érosion des berges (Anthony et al., 2021 ; Kondolf et al., 2018). Ces perturbations hydrosédimentaires peuvent également affecter les plages, dont la stabilité dépend

fortement des apports sédimentaires provenant des systèmes fluviaux. Lorsque ces flux sont perturbés par l'extraction excessive de sable, les plages deviennent plus vulnérables à l'érosion et à la submersion marine. De plus, l'augmentation de la turbidité de l'eau liée aux opérations de dragage perturbe les habitats aquatiques, notamment les herbiers marins et les organismes filtreurs (Ashraf et al., 2011 ; Padmalal et Maya, 2014).

Un autre impact environnemental majeur concerne la dégradation des mangroves, écosystèmes essentiels pour la stabilité écologique de l'estuaire. Constituées principalement d'espèces telles que *Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinans*, ces formations végétales subissent une double pression liée à l'urbanisation croissante et à l'exploitation directe du sable. L'ouverture de carrières au cœur même des mangroves entraîne une destruction irréversible du système racinaire et du substrat, compromettant toute possibilité de régénération naturelle (Moutila Beni, 2011). Dans certaines zones comme Youpwé, où les volumes extraits peuvent atteindre environ 2 000 m^3 par mois, l'intensité de cette exploitation illustre l'ampleur des pressions exercées sur ces écosystèmes fragiles (Moutila Beni, 2011).



Photo 1. Site d'extraction de sable à Youpwé (Moutila Béni, 2009)

La disparition progressive des mangroves entraîne des effets en cascade sur l'équilibre écologique de l'estuaire. Ces milieux jouent en effet un rôle fondamental dans la reproduction de nombreuses espèces halieutiques et constituent des habitats essentiels pour une grande diversité d'organismes aquatiques. Leur dégradation a donc un impact direct sur la productivité halieutique et sur la biodiversité locale (Day et al., 2013 ; UNEP, 2019). Des recherches menées par Fusi et al. (2016) ont notamment mis en évidence la grande sensibilité des communautés benthiques du Wouri aux contaminants et aux perturbations physiques liées aux activités extractives. Selon ces travaux, la mangrove de l'estuaire aurait perdu près de 30 % de sa biodiversité au cours des deux dernières décennies, principalement en raison de pratiques humaines non réglementées telles que l'extraction de sable et la coupe abusive de bois (Bah et al., 2025 ; Fusi et al., 2016).

L'exploitation du sable modifie également le régime hydrologique local. Les opérations de dragage peuvent transformer la configuration des chenaux et favoriser l'envasement de certaines zones sensibles, altérant ainsi les habitats de reproduction aquatique (Ashraf et al., 2011 ; Padmalal et Maya, 2014). Des témoignages recueillis auprès des populations riveraines signalent par ailleurs que certaines lagunes secondaires ont été progressivement comblées par les carriers, entraînant parfois des inondations inhabituelles dans certaines localités (Moussa et al., 2018 ; Rwiza et al., 2020).

Les transformations environnementales observées dans l'estuaire du Wouri entraînent des répercussions directes sur les populations riveraines, notamment sur les activités de pêche artisanale qui dépendent étroitement de la santé des mangroves et de la qualité des habitats aquatiques. La diminution des ressources halieutiques, l'érosion des terres, l'instabilité des berges et l'augmentation des risques d'inondation fragilisent les moyens de subsistance des communautés locales et accentuent leur vulnérabilité socioéconomique (Fusi et al., 2016 ; UNEP, 2019). Plus largement, la littérature montre que ces dégradations écologiques ne peuvent être dissociées des faiblesses de la gouvernance locale. L'absence de coordination entre les acteurs, le manque de contrôle et la faiblesse des mécanismes de régulation contribuent à intensifier les pressions sur les mangroves, les berges et les dynamiques sédimentaires, compromettant ainsi la résilience écologique de l'estuaire à long terme (Fusi et al., 2016 ; Ostrom, 1990 ; UNEP, 2019).

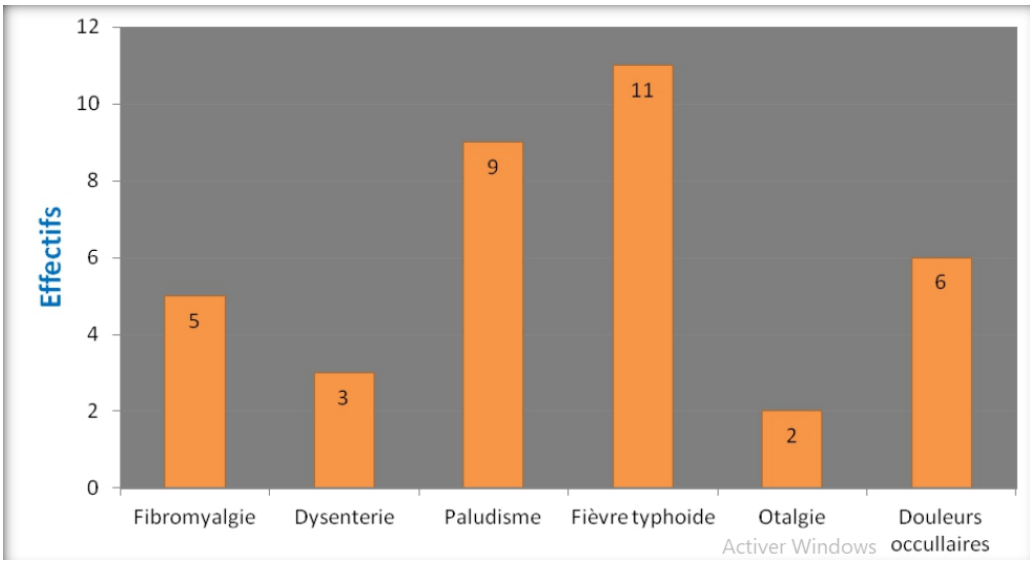
2.3 Enjeux sociaux et sanitaires

L'exploitation du sable dans l'estuaire du Wouri engendre des effets sociaux contrastés, combinant perspectives économiques intéressantes pour les populations vulnérables et transformations des dynamiques communautaires. À Youpwé, cette activité constitue notamment une source de revenus pour de jeunes hommes peu qualifiés qui trouvent dans l'extraction, le transport et la commercialisation du sable un moyen de subsistance dans un contexte où les possibilités d'emploi formel demeurent limitées. Moutila Beni (2011), à partir d'enquêtes de terrain réalisées en 2007, identifiait environ 5 carrières, comprenant chacune approximativement 5 équipes de 5 à 7 personnes, soit un ordre de grandeur théorique de 125 à 175 travailleuses et travailleurs directement impliqués sur les sites étudiés. Cette estimation doit toutefois être interprétée avec prudence, l'auteur soulignant la difficulté d'établir un effectif stable en raison de la mobilité des travailleurs, du caractère temporaire de l'activité et de la pluriactivité (Moutila Beni, 2011). Sur le plan économique, la commercialisation du sable génère également des revenus considérables : selon les données rapportées pour Youpwé, un camion de sable pouvait être vendu entre 35 000 et 40 000 Fcfa (franc de la Communauté financière d'Afrique), témoignant de l'importance de cette activité dans l'économie locale, sans toutefois signifier que cette somme constitue directement le revenu individuel d'un sableur (Ekengoue et al., 2018 ; Moutila Beni, 2011). La filière favorise par ailleurs un certain brassage socioculturel, en réunissant populations locales et travailleurs provenant notamment des régions septentrionales et anglophones du Cameroun (Moutila Beni, 2011). Ces éléments montrent ainsi que l'exploitation du sable remplit une fonction socioéconomique importante à Youpwé, mais que son poids réel en matière d'emploi demeure difficile à quantifier, faute de statistiques récentes et consolidées couvrant l'ensemble de l'estuaire du Wouri.

Au-delà de ces aspects positifs, les recherches mettent également en lumière plusieurs effets négatifs. La cohabitation entre les travailleurs extractifs, souvent originaires d'autres régions, et les résidents autochtones suscite des conflits identitaires et territoriaux. Les habitants accusent parfois les nouveaux arrivants de dégrader leur cadre de vie et de perturber l'ordre local (Moutila Beni, 2011). Cette situation alimente un sentiment de dépossession collective : l'absence d'ancrage territorial favorise une logique d'exploitation à court terme, qui va à l'encontre d'une vision partagée du développement local (Ribot et Peluso, 2003).

En ce qui concerne les conditions de travail, les risques pour la santé et la sécurité sont particulièrement préoccupants. Les sableurs, notamment les plongeurs artisanaux, exercent leur activité sans protection adéquate, s'exposant ainsi à des dangers réels : noyades, lésions musculaires, affections dermatologiques, etc. (Ekengoue et al., 2018). Une enquête menée sur le site de Nkol'Ossananga, dans la région du Centre, a

révélé une fréquence élevée d'accidents et de maladies (voir Graphique 1) ainsi que de déscolarisation parmi les jeunes attirés par les gains rapides qu'offre ce secteur, souvent au détriment de leur avenir éducatif (Ekengoue et al., 2018).



Graphique 1. État de santé des artisans à Nkol'Ossananga

Par ailleurs, l'exode de la main-d'œuvre vers cette activité plus rémunératrice a pour effet secondaire de fragiliser la production agricole locale, mettant en péril la sécurité alimentaire des communautés.

Les populations riveraines qui ne participent pas directement à cette activité extractive subissent également des conséquences importantes. Les pêcheurs artisanaux se plaignent de la diminution de leurs prises et des difficultés de navigation causées par les opérations de dragage. De leur côté, les femmes fumeuses de poisson voient leur activité menacée par la raréfaction des ressources halieutiques. Dans certaines îles ou zones isolées, les résidus d'extraction contaminent les puits, forçant les habitants à se tourner vers l'achat d'eau potable à un coût élevé (Fusi et al., 2016). Cette accumulation d'impacts alimente un fort sentiment d'exclusion, d'autant plus que les promesses initiales d'emplois ou d'aménagements faites par certains exploitants restent souvent lettre morte.

À cela s'ajoute la montée d'une criminalité émergente liée à la filière. Des groupes structurés ou des individus armés contrôlent parfois l'accès aux sites d'extraction, imposant des taxes illégales ou des prélèvements forcés. Bien que le Cameroun n'ait pas encore connu les violences d'ampleur observées au Nigeria où des gangs liés à l'exploitation du sable ont provoqué des affrontements meurtriers à Lagos, des tensions ponctuelles entre sableurs et forces de l'ordre ont déjà été rapportées par les médias nationaux (ENACT Africa, 2021). En l'absence d'un encadrement réglementaire clair et rigoureusement appliqué, cette activité devient un terrain fertile pour les frustrations sociales et les débordements.

En définitive, l'extraction de sable dans l'estuaire du Wouri apparaît comme une arme à double tranchant pour les populations riveraines. Si cette activité permet une insertion économique temporaire pour une jeunesse défavorisée, elle est également porteuse de désorganisation sociale, de conflits d'usage, de risques sanitaires importants et d'un profond sentiment d'injustice face à une redistribution inéquitable des bénéfices. Ces

constats renforcent la nécessité d'un encadrement plus rigoureux par les autorités locales afin d'éviter que cette ressource stratégique ne se transforme en facteur d'exclusion et de dégradation sociale durable.

2.4 Enjeux économiques et financiers

Sur le plan économique, l'exploitation du sable dans l'estuaire du Wouri répond avant tout à une demande croissante alimentée par l'expansion rapide du secteur de la construction dans la ville de Douala, une métropole marquée par une croissance accélérée (Ndombi, 2024). Le sable estuarien, apprécié pour sa qualité et sa forte teneur en silice, constitue une ressource essentielle pour la réalisation d'infrastructures urbaines, notamment les travaux de voirie, les projets immobiliers et les grandes infrastructures tels que le port ou le pont sur le Wouri (UNEP, 2019). Sa proximité avec les principaux chantiers urbains permet de réduire considérablement les coûts de transport, conférant à cette ressource un avantage stratégique pour l'approvisionnement du secteur de la construction.

L'organisation de la filière repose sur un ensemble d'acteurs aux profils variés, comprenant des sableurs artisanaux, des transporteurs, des exploitants de barges ainsi que certains propriétaires fonciers. Dans des quartiers comme Youpwé, qui constitue l'un des principaux pôles d'extraction de la région, la production mensuelle d'environ 2 000 m^3 de sable génère des revenus estimés à près de 10 millions de FCFA, soit environ 17 400 USD (Moutila Beni, 2011). Bien que largement informels, ces revenus participent à la dynamique économique locale en soutenant les activités commerciales de proximité et en permettant à certains travailleurs de financer des activités génératrices de revenus, telles que l'achat de mototaxis ou l'ouverture de petits ateliers.

Toutefois, l'analyse économique de cette activité ne peut être dissociée de la question de l'accès et du contrôle des ressources. Au Cameroun, les ressources minérales, y compris les substances de carrière comme le sable, relèvent juridiquement du domaine de l'État, conformément aux dispositions du Code minier. En pratique, cependant, l'exploitation de ces ressources s'effectue souvent dans des espaces où les droits fonciers, coutumiers et administratifs se superposent. Dans certaines zones, les terres sur lesquelles se trouvent les gisements de sable sont sous l'autorité de communautés locales ou de chefferies traditionnelles, ce qui peut donner lieu à des arrangements informels entre exploitants, autorités coutumières et acteurs privés (Ndombi, 2024 ; PRECASEM, 2016). Cette configuration contribue à brouiller les mécanismes de régulation et à renforcer l'informalité de la filière.

Par ailleurs, plusieurs stratégies se sont progressivement mises en place pour assurer l'approvisionnement en sable dans la région du Wouri. L'une des plus répandues consiste à mobiliser des systèmes d'extraction artisanale ou semi-mécanisée à proximité immédiate des zones urbaines, notamment dans les sites de Youpwé, de Bonabéri et de Manoka. Dans certains cas, l'exploitation est également couplée aux opérations de dragage réalisées dans le cadre de l'entretien des chenaux portuaires du port de Douala, permettant de réinjecter une partie des sédiments extraits dans la filière de la construction. Ces pratiques contribuent à maintenir un flux régulier de sable vers les chantiers urbains, mais elles s'inscrivent souvent dans un cadre institutionnel encore peu structuré.

Malgré les revenus générés par cette activité, une grande partie de la richesse produite échappe aux circuits économiques formels. Comme le souligne Ndombi (2024), la filière sable reste largement non réglementée et faiblement intégrée aux dispositifs fiscaux existants. Bien que la législation prévoie plusieurs types de

prélèvements, notamment des taxes d'extraction, des redevances foncières ou des contributions communales, leur application demeure limitée. Dans les communes de Douala 4e (Youpwé) et Douala 6e (Manoka), les collectivités territoriales perçoivent peu, voire aucun revenu lié à cette activité, alors même qu'elles doivent faire face aux impacts environnementaux et sociaux qui en découlent (Ndombi, 2024 ; PRECASEM, 2016).

Cette situation met en évidence un déséquilibre économique important et soulève des enjeux de justice territoriale. Alors que le sable extrait alimente le développement urbain de Douala et génère des profits pour certains opérateurs privés, les collectivités riveraines disposent de moyens financiers et institutionnels limités pour faire face aux conséquences de l'exploitation, notamment l'érosion côtière, les inondations et la dégradation des infrastructures locales (UNEP, 2019). Ce phénomène traduit un transfert des coûts environnementaux et sociaux vers les territoires extractifs, sans mécanisme de compensation clairement établi.

Au-delà des bénéfices immédiats, il convient également de prendre en compte les coûts indirects liés à cette activité. L'intensification de l'érosion peut nécessiter la construction d'infrastructures de protection coûteuses, telles que des digues et des ouvrages d'enrochement, voire la relocalisation de certaines installations humaines. De plus, la dégradation des mangroves affecte directement les activités de pêche artisanale et perturbe les fonctions écologiques essentielles de régulation hydrologique, compromettant ainsi la sécurité alimentaire des populations locales. Du point de vue de l'économie environnementale, la perte d'un hectare de mangrove représente une valeur considérable en termes de services écosystémiques, souvent supérieure à la valeur marchande du sable extrait (Fusi et al., 2016 ; UNEP, 2019).

À une échelle plus large, la filière sable demeure peu visible dans les statistiques officielles du secteur minier, souvent dominées par des ressources comme le pétrole, le gaz ou les métaux. Principalement destinée au marché intérieur et rarement exportée, elle reste sous-estimée dans les analyses macroéconomiques, malgré son rôle essentiel dans le développement urbain et l'expansion de villes comme Douala (Ndombi, 2024). Bien qu'elle représente une part limitée du PIB national, cette filière occupe une place stratégique dans la construction et les infrastructures (PRECASEM, 2016 ; UNEP, 2019). Elle repose sur la coexistence d'un secteur privé formel (entreprises de BTP, sociétés de dragage et opérateurs autorisés) et d'une extraction artisanale largement informelle, ce qui accentue les inégalités et complique la régulation (Moutila Beni, 2011 ; Ekengoue et al., 2018 ; PRECASEM, 2016).

Dans cette perspective, un renforcement de la régulation du secteur apparaît nécessaire. La structuration de la chaîne de valeur, l'amélioration des mécanismes de contrôle et la mise en place d'un fonds de réhabilitation environnementale financé par une redevance sur chaque mètre cube extrait pourraient permettre à la fois d'augmenter les recettes publiques et de soutenir des projets de développement dans les zones affectées par l'exploitation du sable (Ribot, 2002).

En somme, les enjeux économiques liés à l'extraction de sable ne peuvent être dissociés des impératifs de gouvernance financière. Il devient urgent de passer d'un modèle informel, dominé par des logiques opportunistes, à une gestion structurée et inclusive, capable de transformer cette activité en levier de développement local durable plutôt qu'en source d'inégalités et de dégradation environnementale à long terme.

2.5 Enjeux politiques et de gouvernance locale

Le Cameroun dispose d'une législation environnementale et d'un cadre juridique et institutionnel structurant l'exploitation du sable, considéré comme une substance de carrière et soumis aux dispositions du Code minier de 2016, qui exige la délivrance de titres d'exploitation (autorisation artisanale ou permis de carrière) ainsi que la réalisation d'études d'impact environnemental pour les projets de grande envergure (ministère des Mines, 2016 ; *Loi n° 96/12 relative à la gestion de l'environnement, 1996*). Ce code prévoit notamment l'octroi de titres ou d'autorisations d'exploitation et différentes obligations environnementales. Toutefois, dans l'estuaire du Wouri, l'existence de ces règles n'élimine pas les difficultés de leur mise en œuvre ni la persistance d'activités informelles (Ndombi, 2024 ; PRECASEM, 2016). Les données administratives du MINMIDT (ITIE Cameroun, 2025) confirment néanmoins la présence récente d'un secteur privé formel, notamment avec l'attribution de permis d'exploitation de sable dans le département du Wouri (un permis d'environ 2 ha accordé en février 2025 à CHEN AN MINING LTD et des permis totalisant environ 21,5 ha accordés en octobre 2025 à Japoma, à SHENG FAN SARL et à Denver), ce qui témoigne d'une certaine formalisation de la filière.

Malgré son importance pour l'approvisionnement du secteur de la construction et l'urbanisation de Douala, le poids économique propre de la filière sable et sa contribution au PIB camerounais ne sont pas clairement démontrés par les statistiques disponibles. Les comptes nationaux distinguent les grands secteurs et branches d'activité, mais ne permettent pas d'isoler la valeur ajoutée du sable extrait dans le Wouri. Les données du MINMIDT montrent également que les recettes administratives liées au sable sont comptabilisées au sein du secteur plus large des carrières et restent partielles, notamment pour certaines années dans la région du Littoral. Il serait donc méthodologiquement hasardeux d'attribuer à la filière sable un pourcentage précis du PIB national sans enquête économique ciblée. Son importance apparaît davantage à travers ses effets indirects : approvisionnement du BTP, emplois, transport, commerce de matériaux et soutien à l'expansion urbaine.

À cette extraction commerciale s'ajoute le rôle particulier du Port Autonome de Douala (PAD), dont les opérations de dragage constituent une composante majeure des interventions sur les sédiments de l'estuaire. Le dragage vise avant tout à maintenir la navigabilité du chenal et l'accès aux installations portuaires, il ne doit donc pas être assimilé directement à l'exploitation commerciale du sable. Son poids économique est néanmoins considérable : selon le PAD, environ 156 milliards de FCFA ont été consacrés au dragage en 15 ans, ce qui a conduit l'institution à internaliser cette activité à travers sa Régie déléguée du Dragage (Eco matin, 2024). Une partie des matériaux sableux issus du dragage peut par ailleurs être valorisée, ce qui établit un lien entre entretien portuaire, gestion des sédiments et besoins en matériaux de construction. Ainsi, le PAD doit être distingué des entreprises privées extractives tout en étant intégré à l'analyse des flux de matériaux et des transformations physiques de l'estuaire.

Cette structuration formelle coexiste cependant avec une importante sphère informelle composée de sableurs artisanaux, transporteurs, intermédiaires, autorités coutumières et autres acteurs locaux. L'articulation entre normes administratives et arrangements locaux demeure complexe, ce qui facilite le contournement des procédures et révèle un décalage entre réglementation et pratiques effectives (Ndombi, 2024 ; PRECASEM, 2016 ; Ribot, 2002 ; Ribot et Peluso, 2003). Cette situation est renforcée par une fragmentation institutionnelle impliquant les services des Mines, de l'Environnement, les collectivités

territoriales, les chefferies traditionnelles et les autres administrations concernées, dont les compétences et la capacité de contrôle ne sont pas toujours suffisamment coordonnées.

La décentralisation devait pourtant renforcer le rôle des collectivités locales dans la gestion des ressources et la mobilisation des recettes locales. Dans la pratique, le manque de moyens, les chevauchements de compétences et la faiblesse des mécanismes de surveillance limitent la capacité des communes à contrôler les sites, à suivre les volumes extraits et à assurer une redistribution transparente des retombées économiques (Ribot, 2002 ; Ndombi, 2024 ; Ribot, 2002). Cette faiblesse est particulièrement importante pour l'analyse économique de la filière : l'absence de données consolidées sur le nombre réel d'exploitants, les volumes extraits, les prix, les recettes fiscales et la destination du sable empêche d'en mesurer précisément le poids économique et la contribution au PIB. Elle constitue en elle-même un indicateur des limites actuelles de gouvernance et de traçabilité.

Dans cette perspective, l'enjeu n'est pas seulement de renforcer la réglementation, mais de construire une gouvernance capable de coordonner les exploitants privés formels, les acteurs artisanaux et informels, les collectivités locales, les communautés riveraines et le PAD. Cela suppose notamment de clarifier les compétences institutionnelles, de publier et de suivre les permis, d'enregistrer les exploitants, de mesurer les volumes effectivement extraits, d'améliorer la traçabilité des camions et des matériaux, de renforcer la participation communautaire et d'assurer une redistribution plus transparente des recettes. Une meilleure connaissance des flux économiques et physiques permettrait ainsi de déterminer plus rigoureusement la contribution réelle de la filière à l'économie locale et nationale tout en conciliant les besoins du BTP et du développement portuaire avec la préservation des écosystèmes estuariens.

En définitive, la filière sable du Wouri présente un paradoxe économique et institutionnel : elle apparaît essentielle au fonctionnement de l'économie urbaine, au BTP et, indirectement, aux activités portuaires, mais son poids économique propre demeure statistiquement peu visible et sa contribution spécifique au PIB n'est pas démontrée. La coexistence d'entreprises formelles, d'une importante extraction artisanale et informelle et des opérations de dragage du PAD révèle ainsi la complexité de la filière, dont la durabilité dépendra autant de sa formalisation économique que du renforcement de la coordination institutionnelle, de la transparence et du contrôle environnemental.

3 Discussion

L'analyse de l'extractivisme du sable dans l'estuaire du Wouri révèle un système caractérisé par une exploitation intensive des ressources naturelles dans un cadre institutionnel marqué par la fragmentation et l'ineffectivité des régulations. Cette situation renvoie à la logique de l'extractivisme conventionnel, telle que définie par Gudynas (2009) et Acosta (2011), qui désigne une dynamique d'exploitation massive des ressources, orientée vers des intérêts économiques immédiats, au détriment de l'environnement et des communautés locales. Dans le cas du Wouri, cette logique se manifeste par une course non encadrée à l'extraction, où les institutions locales peinent à jouer leur rôle de régulateur.

3.1 Un espace estuarien sous pression : désarticulation entre usage et protection

Le contexte physique et socioécologique de l'estuaire du Wouri en fait un bien commun vulnérable. Selon Ostrom (1990) et Ostrom et Dolšak (2003), la gestion des ressources communes requiert des règles collectives claires, une surveillance effective et une implication directe des usagers. Or, l'analyse des résultats montre une absence flagrante de mécanismes de gouvernance concertée, laissant place à des arrangements informels, souvent dictés par des rapports de force locaux ou par des logiques clientélistes (Nguiffo et Schwartz, 2012 ; Ribot, 2002).

L'extraction, qu'elle soit artisanale ou semi-mécanisée, s'inscrit dans une économie locale dynamique mais chaotique, où les acteurs institutionnels, traditionnels et communautaires opèrent dans une relative indépendance. Cette fragmentation institutionnelle accentue la désarticulation entre les usages économiques de la ressource et les objectifs de protection environnementale. Les communes, les chefferies traditionnelles, les services déconcentrés de l'État, les exploitants et les communautés locales interviennent souvent sans réelle coordination, chacun poursuivant ses propres priorités (Percival et al., 2020; Selin et VanDeveer, 2005). Ainsi, certaines autorités locales peuvent chercher à maximiser les revenus tirés des redevances ou des arrangements informels, tandis que les services environnementaux tentent de limiter les impacts écologiques sans disposer des moyens nécessaires pour imposer leurs décisions (Ndombi, 2024 ; PRECASEM, 2016).

Cette superposition de compétences et d'intérêts crée des contradictions dans la gestion des sites d'extraction. Des zones écologiquement sensibles, comme les mangroves ou les berges instables, continuent d'être exploitées faute de délimitation claire, de contrôle cohérent et de planification concertée (Fusi et al., 2016 ; UNEP, 2019). Dans ce contexte, les usages intensifs du sable priment souvent sur les impératifs de préservation, ce qui favorise l'illégalité, affaiblit la régulation et compromet les principes de redevabilité et de transparence (Acosta, 2011 ; Gudynas, 2009 ; Ribot, 2002).

3.2 Dégradations environnementales et perte de résilience écosystémique

L'extraction du sable dans l'estuaire du Wouri entraîne une dégradation progressive des fonctions écologiques (régulation des flux sédimentaires, stabilisation des berges, protection contre l'érosion côtière, maintien de la biodiversité, préservation des habitats aquatiques et soutien à la reproduction des espèces halieutiques). En effet, à cause d'une régulation insuffisante, cette activité accentue l'érosion des berges, l'instabilité des plages, les risques de submersion, la destruction des mangroves et la perturbation des dynamiques sédimentaires (Fusi et al., 2016 ; Kondolf et al., 2018 ;). Ces effets touchent à la fois les milieux fluviaux, estuariens et côtiers (Day et al., 2013 ; UNEP, 2019).

Dans une perspective de résilience socioécologique, ces transformations traduisent une capacité décroissante de l'écosystème à absorber les perturbations, avec des répercussions directes sur les populations riveraines, dont les conditions de vie et les moyens de subsistance se trouvent de plus en plus fragilisés (Folke et al., 2010 ; Fusi et al., 2016 ; UNEP, 2019). Cette fragilisation touche également les populations riveraines, dont les moyens de subsistance sont menacés par la baisse des ressources, l'érosion

des terres et l'augmentation des risques d'inondation, dans un contexte de faibles capacités d'adaptation (Fusi et al., 2016 ; UNEP, 2019).

Face aux dégradations environnementales observées, il devient nécessaire de mettre en place une gouvernance à la fois adaptative et collaborative. Une telle approche permettrait d'ajuster les règles de gestion selon l'évolution des pressions écologiques, tout en renforçant la coordination entre les autorités, les communautés locales, les pêcheurs, les exploitants et les organisations environnementales. Dans ce contexte, la coopération, la participation des acteurs et l'apprentissage collectif apparaissent essentiels pour renforcer la résilience de l'estuaire du Wouri (Ansell et Gash, 2008 ; Folke et al., 2010 ; Poteete et al., 2010 ;).

3.3 Effets sociaux contrastés et montée des injustices environnementales

L'analyse des enjeux sociaux révèle une réalité contrastée. D'une part, l'extraction du sable représente une source de revenus et une possibilité d'intégration économique pour une partie de la jeunesse marginalisée. D'autre part, cette activité génère également des bénéfices pour plusieurs acteurs de la filière, notamment les transporteurs, les intermédiaires commerciaux, les propriétaires de barges, certains exploitants artisanaux et les opérateurs privés. Les entreprises de construction en tirent aussi profit grâce à l'approvisionnement en matériaux, tandis que certains acteurs politiques ou administratifs peuvent bénéficier indirectement de cette activité, notamment à travers des arrangements informels. Ainsi, bien que l'exploitation du sable offre des opportunités économiques à différents groupes, les avantages qui en découlent restent inégalement répartis.

D'un autre côté, les principaux perdants de ce système restent les communautés riveraines, les pêcheurs artisanaux, les agriculteurs, les femmes dépendantes des ressources estuariennes et les ménages exposés à l'érosion, aux inondations et à la dégradation des mangroves. Ces populations subissent les impacts environnementaux et sociaux sans bénéficier équitablement des revenus générés par l'exploitation du sable.

Ces tensions s'expliquent notamment par l'absence de mécanismes inclusifs de répartition des bénéfices, en contradiction avec les principes de la justice environnementale, qui exigent équité, reconnaissance et participation dans l'accès aux ressources (Schlosberg, 2007). Les effets sanitaires et éducatifs négatifs, l'accaparement de l'espace par des groupes informels et les violences liées au contrôle des sites d'extraction illustrent les externalités sociales négatives d'un extractivisme dérégulé que l'État peine à contenir.

3.4 Un déséquilibre économique structurel : profits privés, coûts publics

L'exploitation du sable dans l'estuaire du Wouri génère des revenus locaux, mais ceux-ci restent largement concentrés entre les mains de quelques acteurs, tandis que les collectivités territoriales en tirent peu de bénéfices. Cette situation, liée à la faible intégration de la filière dans les dispositifs fiscaux et de planification, illustre une « géographie de l'iniquité » où les territoires producteurs supportent les coûts sans en percevoir les retombées (Le Billon, 2011). Elle est accentuée par l'ambiguïté des droits d'accès aux ressources, marquée par la superposition de régimes fonciers formels et coutumiers, favorisant des pratiques informelles difficilement régulées (Ndombi, 2024 ; Ribot et Peluso, 2003).

Dans plusieurs secteurs de l'estuaire, les autorités traditionnelles, les chefs coutumiers, certaines élites locales et des intermédiaires privés peuvent autoriser ou tolérer l'exploitation du sable sur la base d'accords informels, parfois en dehors des cadres juridiques officiels. Cette pluralité normative entre droit moderne et droit coutumier entretient ainsi une incertitude sur la propriété, le contrôle et l'usage des espaces extractifs. Elle facilite l'émergence d'arrangements opaques où les détenteurs de pouvoir politique, économique ou coutumier s'attribuent une part importante des profits, tandis que les exploitants artisanaux, les pêcheurs et les communautés riveraines restent marginalisés dans l'accès aux bénéfices et aux processus de décision.

Par ailleurs, l'approvisionnement en sable repose sur des stratégies locales, notamment l'extraction artisanale et le recours aux sédiments issus du dragage portuaire, qui répondent à la demande urbaine, mais qui s'inscrivent dans un cadre institutionnel fragile (Moutila Beni, 2011 ; PRECASEM, 2016 ; UNEP, 2019). Dans ce contexte, la justice territoriale apparaît essentielle pour repenser la redistribution des bénéfices et promouvoir une gouvernance plus équitable et transparente (Ndombi, 2024).

3.5 Gouvernance éclatée et déficit de pilotage public

Le dernier volet de l'analyse met en évidence un déficit de gouvernance structurelle, symptôme d'un État encore largement centré sur des logiques extractives verticales, où les filières comme celle du sable sont reléguées au second plan. Le cadre réglementaire, bien que formellement en place, reste faiblement appliqué, et l'implication des communes demeure limitée par un flou juridique et un manque de moyens (Ribot, 2002; Ndombi, 2024 ; PRECASEM, 2016).

La théorie de la gouvernance adaptative (Folke et al., 2010; Lemos et Agrawal, 2006 ;) souligne l'importance de créer des institutions souples, capables d'apprendre, d'anticiper et de réagir aux transformations rapides des systèmes socioécologiques. Or, dans le cas du Wouri, la gouvernance repose encore sur des logiques descendantes excluant les communautés locales des processus décisionnels, ce qui renforce la méfiance et alimente des formes de contournement (Ostrom, 1990; Ribot, 2002).

Plusieurs formes de gouvernance adaptative pourraient être mises en place dans l'estuaire du Wouri, notamment à travers des comités multipartites réunissant autorités locales, chefs traditionnels, exploitants, pêcheurs, ONG et services de l'État afin de définir ensemble les règles d'exploitation (Ansell et Gash, 2008 ; Emerson et al., 2012). Dans les zones sensibles comme Youpwé, Manoka ou les mangroves, une surveillance communautaire pourrait également aider à repérer les pratiques illégales et les espaces dégradés (Agrawal, 2001; Ostrom, 1990).

D'autres outils, comme la cartographie participative, les registres locaux des exploitants, le réinvestissement des redevances dans la restauration écologique ou le développement d'activités alternatives, permettraient d'adapter la gestion aux réalités locales et de renforcer la confiance entre les acteurs (Chambers, 2006 ; Fusi et al., 2016 ; UNEP, 2019).

Conclusion

L'exploitation du sable dans l'estuaire du Wouri met en évidence un enjeu fondamental de durabilité, à la croisée des préoccupations écologiques, socioéconomiques et institutionnelles. L'absence de régulation effective dans ce secteur a provoqué de profondes perturbations environnementales, telles que l'érosion des

côtes, la destruction progressive des mangroves et l'affaiblissement de la biodiversité. Ces déséquilibres entraînent des répercussions directes sur les communautés locales, souvent reléguées en marge, bien qu'elles vivent au plus près de cette ressource.

Ce désencrage trouve sa source dans une gouvernance fragmentée, incapable d'encadrer une activité largement informelle. Le manque de dispositifs réglementaires cohérents et de mécanismes de redistribution équitable entretient une dynamique inégalitaire, où les populations locales peinent à être reconnues comme des actrices à part entière.

Pour inverser cette tendance, plusieurs leviers d'action peuvent être envisagés. Il s'agirait notamment de formaliser les pratiques artisanales en reconnaissant officiellement le statut des sableurs, d'instaurer des quotas adaptés à la capacité de régénération des milieux naturels et de renforcer le rôle des collectivités locales dans la planification et le suivi de l'exploitation. Une gouvernance adaptative, fondée sur l'inclusion et sur la collaboration entre autorités publiques, communautés et société civile, apparaît indispensable pour asseoir des décisions justes et transparentes.

L'implication des riverains dans la gestion partagée et le suivi des zones d'extraction pourrait favoriser une meilleure appropriation des règles et renforcer l'efficacité des politiques environnementales. Cela suppose aussi une meilleure compréhension de leur capacité à faire face aux pressions exercées sur leur environnement, des dynamiques sociales et des initiatives locales susceptibles d'émerger pour répondre aux enjeux qui les touchent, aux enjeux mentionnés dans cette revue de littérature.

Enfin, même si ce texte ne s'y attarde pas, une mise en perspective avec d'autres territoires confrontés à des défis similaires permettrait d'identifier des outils institutionnels, fiscaux ou réglementaires efficaces en matière de gestion durable du sable. L'objectif à long terme est d'instaurer un équilibre viable entre l'exploitation économique de la ressource et la préservation des écosystèmes, tout en redonnant aux communautés locales un rôle central dans la gouvernance des biens communs, dans une logique de justice environnementale et de durabilité.

Références bibliographiques

Abomo Amougou, S. N. (2020). *Rapport d'opinion sur les états financiers PRECASEM 2019* (rapport n° AUD0031462). Banque mondiale. https://documents1.worldbank.org/curated/en/319751594935598399/pdf/Rapport-final-dopinion-sur-les-%c3%a9tats-financiers-PRECASEM-2019.pdf

Acosta, A. (2011). Extractivismo y neoextractivismo: Dos caras de la misma maldición. Dans M. Lang et D. Mokrani (dir.), *Más allá del desarrollo* (p. 83–120). Fundación Rosa Luxemburg et Abya-Yala. https://estudioscriticosdesarrollo.com/wp-content/uploads/2019/05/MasAllaDesarrolloFRL2011.pdf.

Agrawal, A. (2001). Common property institutions and sustainable governance of resources. *World Development, 29*(10), 1649–1672. https://doi.org/10.1016/S0305-750X(01)00063-8

Ansell, C. et Gash, A. (2008). Collaborative governance in theory and practice. *Journal of Public Administration Research and Theory, 18*(4), 543–571. https://doi.org/10.1093/jopart/mum032

Anthony, E. J., Gardel, A., Zainescu, F. et Brunier, G. (2021). Fine sediment systems. Dans *Reference module in earth systems and environmental sciences*. Elsevier. https://doi.org/10.1016/B978-0-12-818234-5.00130-9

Ashraf, M. A., Maah, M. J., Yusoff, I., Wajid, A. et Mahmood, K. (2011). Sand mining effects, causes and concerns: A case study from Bestari Jaya, Selangor, Peninsular Malaysia. *Scientific Research and Essays, 6*(6), 1216–1231. https://doi.org/10.5897/SRE10.690

Bah, I. et Dossa, K. F. (2025). Land governance in French-speaking Africa: Comparative analysis of legal and institutional reforms for sustainable management of community lands. *Land, 14*(2), article 276. https://doi.org/10.3390/land14020276

Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology, 3*(2), 77–101. https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa

Chambers, R. (2006). Participatory mapping and geographic information systems: Whose map? Who is empowered and who disempowered? Who gains and who loses? *The Electronic Journal of Information Systems in Developing Countries, 25*(1), 1–11. https://doi.org/10.1002/j.1681-4835.2006.tb00163.x

Cicin-Sain, B. et Knecht, R. W. (1998). *Integrated coastal and ocean management: Concepts and practices*. Island Press. https://doi.org/10.2307/jj.41003454

Comité ITIE Cameroun. (2025). *Rapport ITIE 2022*. Ministère des Finances du Cameroun. https://eiti.org/sites/default/files/Rapport-ITIE-Cameroun-2022_11.03.2025_0.pdf

Day, J. W., Crump, B. C., Kemp, W. M. et Yáñez-Arancibia, A. (dir.). (2013). *Estuarine ecology* (2e éd.). Wiley-Blackwell. https://doi.org/10.1002/9781118412787

Dolšak, N. et Ostrom, E. (2003). The challenges of the commons. Dans N. Dolšak et E. Ostrom (dir.), *The commons in the new millennium: Challenges and adaptation* (p. 3–34). MIT Press. https://doi.org/10.7551/mitpress/1945.003.0008

Ekengoue, C. M., Lele, R. F. et Dongmo, A. K. (2018). Influence de l'exploitation artisanale du sable sur la santé et la sécurité des artisans et l'environnement : cas de la carrière de Nkol'Ossananga, région du Centre Cameroun. *European Scientific Journal, 14*(15), 246–268. https://doi.org/10.19044/esj.2018.v14n15p246

Emerson, K., Nabatchi, T. et Balogh, S. (2012). An integrative framework for collaborative governance. *Journal of Public Administration Research and Theory, 22*(1), 1–29. https://doi.org/10.1093/jopart/mur011

ENACT Africa. (2021). *Organized crime and illicit sand mining in West Africa* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=72LAtR3ECoo

Folke, C., Carpenter, S. R., Walker, B., Scheffer, M., Chapin, T. et Rockström, J. (2010). Resilience thinking: Integrating resilience, adaptability and transformability. *Ecology and Society, 15*(4), article 20. https://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss4/art20/

Fusi, M., Beone, G. M., Suciu, N. A., Sacchi, A., Trevisan, M., Capri, E., Daffonchio, D., Din, N., Dahdouh-Guebas, F. et Cannicci, S. (2016). Ecological status and sources of anthropogenic contaminants in mangroves of the Wouri River Estuary (Cameroon). *Marine Pollution Bulletin, 109*(2), 723–733. https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2016.06.104

Gudynas, E. (2009). Diez tesis urgentes sobre el nuevo extractivismo: Contextos y demandas bajo el progresismo sudamericano actual. Dans J. Schuldt, A. Acosta, A. Barandiarán, A. Beggington, M. Folchi, CEDLA – Bolivia, A. Alayza et E. Gudynas (dir.), *Extractivismo, política y sociedad* (p. 187–225). Centro Andino de Acción Popular (CAAP) et Centro Latino Americano de Ecología Social (CLAES). https://ambiental.net/wp-content/uploads/2015/12/GudynasNuevoExtractivismo10Tesis09x2.pdf.

Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science, 162*(3859), 1243–1248. https://doi.org/10.1126/science.162.3859.1243

Kondolf, G. M., Gao, Y., Annandale, G. W., Morris, G. L., Jiang, E., Zhang, J., Cao, Y., Carling, P., Fu, K., Guo, Q., Hotchkiss, R., Peteuil, C., Sumi, T., Wang, H.-W., Wang, Z., Wei, Z., Wu, B., Wu, C. et Yang, C. T. (2014). Sustainable sediment management in reservoirs and regulated rivers: Experiences from five continents. *Earth's Future, 2*(5), 256–280. https://doi.org/10.1002/2013EF000184

Krippendorff, K. (2019). *Content analysis: An introduction to its methodology* (4e ed.). SAGE Publications. https://doi.org/10.4135/9781071878781.

Le Billon, P. (2011). *Extractive sectors and illicit financial flows: What role for revenue governance initiatives?* Chr. Michelsen Institute. U4. https://www.cmi.no/publications/4248-extractive-sectors-and-illicit-financial-flows

Lemos, M. C. et Agrawal, A. (2006). Environmental governance. *Annual Review of Environment and Resources, 31*, 297–325. https://doi.org/10.1146/annurev.energy.31.042605.135621

Moussa Issaka, A., Abdourhamane Touré, A., Hassane, B. et Garba, Z. (2018). Dynamique du ravinement en milieu dunaire dans la partie nigérienne du bassin du Tchad. *Geo-Eco-Trop, 42*(2), 337–342. https://www.geoecotrop.be/uploads/publications/pub_422_08.pdf

Moutila Beni, L. (2011). *Pression et dynamique de l'espace côtier à mangrove de Youpwe (Douala-Cameroun)* [Mémoire de DEA/Master II en géographie, Université de Douala]. Memoire Online. https://www.memoireonline.com/08/13/7253/Pression-et-dynamique-de-lespace-cotier-a-mangrove-de-Youpwe-Douala-Cameroun.html

Ndombi, D. E. (2024). Exploitation du sable et du gravier au Cameroun : mécanismes et fiscalité de 1964 à 2016. *British Journal of Earth Sciences Research, 12*(1), 1–12. https://doi.org/10.37745/bjesr.13/vol12n1112

Nguiffo, S. et Schwartz, B. (2012). *Le treizième travail d'Héraclès ? Étude sur la concession foncière de SGSOC dans le Sud-Ouest du Cameroun*. Centre pour l'environnement et le développement (CED).

ONEQUIP. (2009). *Contrat n° 01090031 relatif à l'élaboration d'un programme de suivi de la vitalité des mangroves camerounaises* (Rapport final, 146 p., projet CAPECE-CPSP/SNH).

Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/CBO9780511807763

Padmalal, D. et Maya, K. (2014). *Sand mining: Environmental impacts and selected case studies*. Springer. https://doi.org/10.1007/978-94-017-9144-1

Peduzzi, P. (2014). Sand, rarer than one thinks. *Environmental Development, 11*, 208–218. https://doi.org/10.1016/j.envdev.2014.04.001

Percival, S., Gaterell, M. et Hutchinson, D. (2020). Effective flood risk visualisation. *Natural Hazards, 104*(1), 375–396. https://doi.org/10.1007/s11069-020-04173-8

Petticrew, M. et Roberts, H. (2006). *Systematic reviews in the social sciences: A practical guide*. Blackwell Publishing. https://doi.org/10.1002/9780470754887

Poteete, A. R., Janssen, M. A. et Ostrom, E. (2010). *Working together: Collective action, the commons, and multiple methods in practice*. Princeton University Press. https://doi.org/10.1515/9781400835157

PRECASEM. (2016). *Projet de renforcement des capacités dans le secteur minier : plan de passation des marchés (PPM) simplifié 2016* (rapport no. 107441). Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique, République du Cameroun. https://documents1.worldbank.org/curated/en/569891470316793461/pdf/107441-FRENCH-PROP-P122153-Box396289B-PUBLIC.pdf

Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2019). *Sand and sustainability: Finding new solutions for environmental governance of global sand resources*. https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/28163

Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2022). *Sand and sustainability: 10 strategic recommendations to avert a crisis*. https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/38362

Ribot, J. C. (2002). *Democratic decentralization of natural resources: Institutionalizing popular participation*. World Resources Institute. https://www.wri.org/research/democratic-decentralization-natural-resources.

Ribot, J. C. et Peluso, N. L. (2003). A theory of access. *Rural Sociology, 68*(2), 153–181. https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.2003.tb00133.x

Rwiza, M. J., Nkinda, M. S., Ijumba, J. N. et Njau, K. N. (2020). Quantitative assessment of metal contamination and associated pollution risk in sediments from the Mara River in Tanzania. *Environmental Monitoring and Assessment, 192*(11), Article 721. https://doi.org/10.1007/s10661-020-08681-9

Schlosberg, D. (2007). *Defining environmental justice: Theories, movements, and nature*. Oxford University Press. https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199286294.001.0001.

Selin, H. et VanDeveer, S. D. (2005). Canadian-U.S. environmental cooperation: Climate change networks and regional action. *American Review of Canadian Studies, 35*(2), 353–378. https://doi.org/10.1080/02722010509481376

Svampa, M. (2019). *Neo-extractivism in Latin America: Socio-environmental conflicts, the territorial turn, and new political narratives*. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/9781108752589.

Tranfield, D., Denyer, D. et Smart, P. (2003). Towards a methodology for developing evidence-informed management knowledge by means of systematic review. *British Journal of Management, 14*(3), 207–222. https://doi.org/10.1111/1467-8551.00375

Les risques d'inondation à Douala (Cameroun) : entre vulnérabilité naturelle et mauvaise gestion des ressources urbaines

Roussel Lalande Teguia Kenmegne et Jean-François Bissonnette

Mots-clés : Gestion des risques ; inondation ; urbanisation informelle ; ressource urbaine ; gouvernance urbaine ; Douala.

Keywords : Risk management ; flooding ; informal urbanization ; urban resource ; urban governance ; Douala.

Résumé

Comme d'autres métropoles côtières, Douala fait aujourd'hui face à une aggravation des inondations urbaines, due à sa topographie plate, à ses fortes précipitations, à l'expansion des zones situées sur les bas-fonds et à de mauvaises pratiques de gestion urbaine. Vu les nombreux dégâts humains et matériels causés par ces inondations, cette étude vise à analyser en profondeur les défis locaux et à proposer des recommandations pour y répondre. En adoptant une approche socioécologique du risque et en combinant diverses sources (revue documentaire et observations de terrain), l'article explore les facteurs naturels et humains du risque d'inondation, en identifie les limites de la gestion publique actuelle et propose des pistes d'action pour réduire la vulnérabilité. De plus, l'étude souligne l'intérêt de tirer des enseignements comparatifs d'autres métropoles côtières, tout en insistant sur la nécessité d'adapter les solutions au territoire et aux initiatives locales existantes.

Abstract

Like other coastal metropolises, Douala is facing increasingly severe urban flooding as it continues to grow, driven by its flat topography, heavy rainfall, the expansion of settlements into low-lying areas, and poor urban resource management practices. Given the substantial human and material damage flooding has already caused in Douala, this study provides an in-depth analysis of local challenges and proposes recommendations to address them. Drawing on a socio-ecological approach to risk and triangulating multiple sources (documentary review and field observations), the article examines the natural and human drivers of flood risk, the limitations of current public management practices, and potential avenues for reducing vulnerability. In addition, the study discusses the value of comparative learning from other coastal metropolises, while emphasizing the need to territorialize solutions and build on existing local initiatives.

Pour citer cet article

Teguia Kenmegne, R. L. et Bissonnette, J.-F. (2026). Les risques d'inondation à Douala (Cameroun) : entre vulnérabilité naturelle et mauvaise gestion des ressources urbaines. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 66-86. https://doi.org/10.62920/9hy0pt52

© Roussel Lalande Teguia Kenmegne et Jean-François Bissonnette, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Introduction

Longtemps considérées sous l'angle de la paupérisation, les ressources en Afrique, dans un contexte de précarité accrue, invitent aujourd'hui la communauté scientifique à des interprétations plus ancrées dans les dynamiques locales (Magrin, 2015). Ces ressources peuvent être perçues comme des leviers socioterritoriaux, politiques et culturels à mobiliser pour repenser les pratiques urbaines en Afrique. Douala,

le principal centre économique de la sous-région d'Afrique centrale, constitue un exemple illustratif de ces dynamiques d'urbanisation à redéfinir. Dans un contexte de vulnérabilité renforcée face aux inondations (Bruckmann et al., 2019 ; Iroume et al., 2022), ses ressources urbaines, tant matérielles (terres urbaines, zones humides, eau…) qu'immatérielles (mémoire locale, savoirs endogènes des populations…), sont souvent négligées ou sous-estimées dans les initiatives publiques de réduction des risques d'inondation (Yengoh et al., 2017). Pourtant, les inondations figurent parmi les catastrophes naturelles les plus courantes et les plus dévastatrices au monde (Perriez et al., 2003 ; Tanoue et al., 2016 ; Ward et al., 2013). Elles résultent fréquemment d'une combinaison complexe de facteurs naturels et anthropiques, de vulnérabilités naturelles et d'une mauvaise gestion des ressources (Livangou, 2018).

Logée dans le golfe de Guinée, la ville de Douala (Figure 1) compte plus de 4 millions d'habitants, sur une superficie totale estimée à 21 000 hectares (UN-Habitat, 2016). Son taux de croissance démographique est estimé à environ 3 % par an. Administrée par la Communauté urbaine de Douala (CUD) et les mairies d'arrondissements (Douala I, II, III, IV, V et VI), cette ville est un pôle urbain en plein essor, situé dans un environnement naturel fragile, dominé par les zones humides (Mbaha et Tchounga, 2020). Sa surface urbaine atteint aujourd'hui les limites de son découpage administratif. Dès lors, les nouveaux fronts urbains s'étendent dans les arrondissements voisins, parallèlement à la densification des tissus urbains existants (Communauté urbaine de Douala [CUD], 2012). Par ailleurs, les pratiques d'urbanisation actuelles à Douala, caractérisées par une intensification des autoconstructions et une forte croissance urbaine dans les zones humides et les bas-fonds, exacerbent les risques d'inondation, dont les conséquences sont désastreuses pour la population, les infrastructures et l'économie locale (Saha et al., 2018 ; Bruckmann et al., 2019 ; Nematchoua et al., 2019). Dans ce contexte, les autorités publiques ont parfois été dépassées par la rapidité de l'urbanisation dans les zones à risque, et leurs réponses manquent souvent d'efficacité pour résorber le problème (Kenmegne, Hemchi et al., 2026). L'une des principales conséquences de cette situation est l'installation de populations, principalement pauvres, dans des « territoires du risque », au foncier moins coûteux et situés dans des bas-fonds (Mbaha et al., 2013 ; Din et al., 2017). Ces populations présentent d'importantes vulnérabilités socioenvironnementales qui découlent non seulement de leur exposition aux risques, mais également de leur manque d'accès aux services et aux infrastructures de protection (Ndongo, Lako Mbouendeu et Awe Tirmou, 2015 ; Yengoh et al., 2017 ; Iroume et al., 2022).

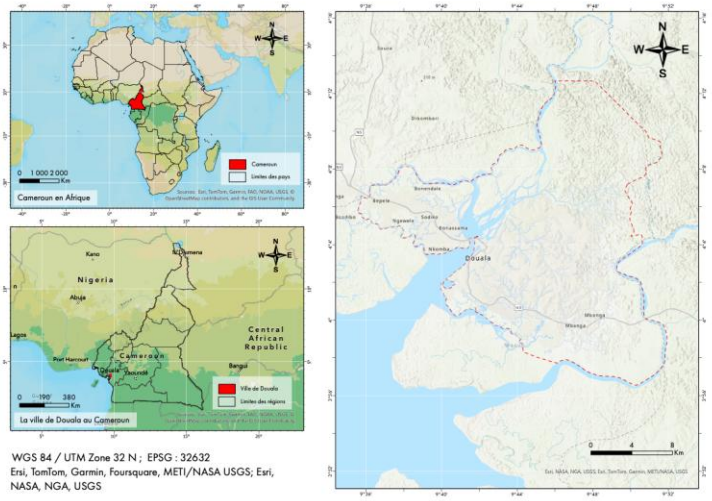


Figure 1 : Situation de la ville de Douala sur la côte camerounaise (Kenmegne, Lavoie et Bissonnette, 2026)

Ce contexte de forte vulnérabilité côtière aux inondations n'est pas propre à Douala. Il a déjà été documenté dans plusieurs métropoles côtières, comme Jakarta (Grahani et al., 2026), Mumbai (Mann et al., 2026), Dakar (Diedhiou et al., 2024), Abidjan (Ouattara et al., 2023), Accra et Lagos (Okunola et al., 2026). Le rapport du sixième cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) révèle des défis complexes et interconnectés auxquels de nombreuses villes du Sud global sont confrontées, notamment en matière de gestion des ressources urbaines face aux risques côtiers (Intergovernmental Panel on Climate Change [IPCC], 2023). En effet, ces contextes sont souvent caractérisés par des contraintes structurelles, notamment des défaillances techniques, des inégalités d'accès aux ressources urbaines, une mauvaise gouvernance, une urbanisation dans des zones non constructibles et des facteurs biophysiques d'exposition (Allen et al., 2017), qui accentuent la vulnérabilité des populations aux inondations. Ainsi, afin de contribuer à la construction de trajectoires urbaines plus résilientes face aux risques d'inondation, cette étude examine comment les acteurs locaux peuvent mieux se coordonner à Douala, dans un contexte de mauvaise gestion des ressources urbaines de protection.

Au-delà du constat largement documenté des déterminants du risque d'inondation à Douala, l'apport de cet article est triple :

1. Proposer une lecture socioécologique du risque à Douala comme produit d'interactions entre conditions physiques, choix d'urbanisation et gouvernance des ressources urbaines ;
2. Souligner les tensions entre les réponses publiques, souvent réactives, et les adaptations communautaires, souvent non reconnues.
3. Proposer une feuille de route opérationnelle fondée sur l'articulation entre les apprentissages transférables et une lecture territoriale des actions.

Au-delà de la description des facteurs biophysiques, cet article défend l'idée que l'exposition aux crues et aux débordements à Douala ne devient catastrophe qu'au prisme de trois mécanismes étroitement liés :

1. L'insuffisance et la faible maintenance des infrastructures de drainage ;
2. L'urbanisation de secteurs hydro-morphologiquement sensibles (bas-fonds, zones humides, marges fluviales et côtières) ;
3. Des défaillances de gouvernance qui limitent l'application des instruments de planification et la coordination de l'action publique.

Nous proposons une lecture qui met en tension les réponses principalement technicistes, telles que l'extension des drains et les opérations de déguerpissement[1], avec les dynamiques sociopolitiques qui créent le risque au quotidien. L'objectif est d'aboutir à des recommandations hiérarchisées, réalistes et discutées, en tenant compte des capacités réelles des acteurs locaux.

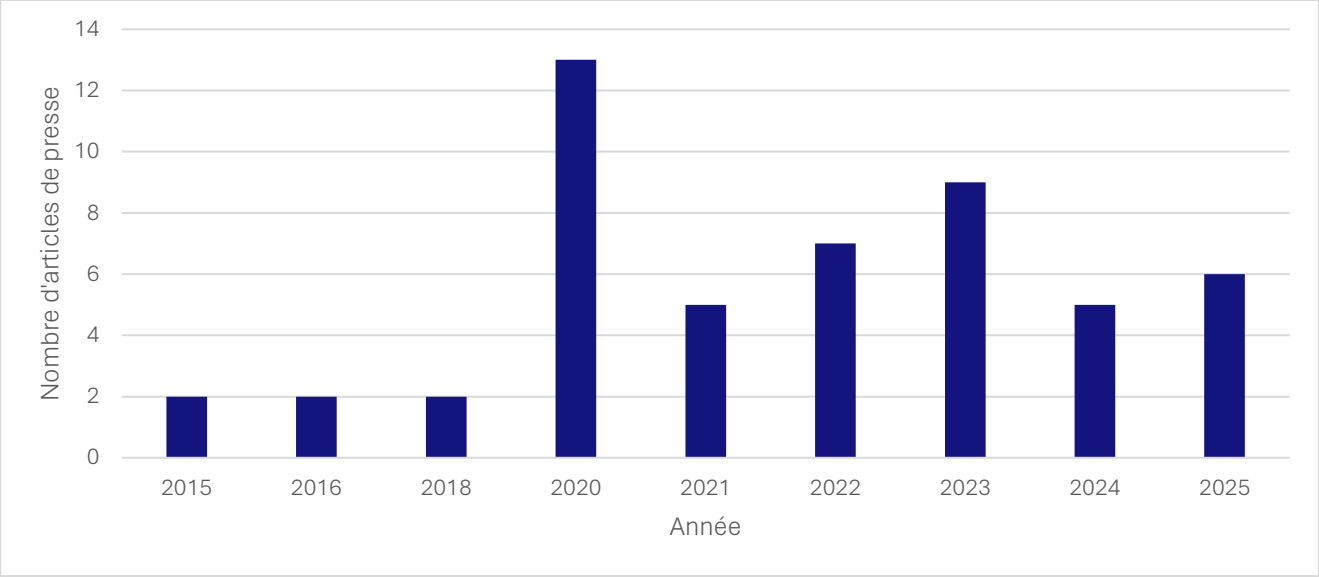
L'article est structuré autour d'un cadre théorique, d'une description méthodologique, d'une analyse des facteurs de risque, puis d'une discussion orientée vers l'action.

[1] « Le déguerpissement peut donc être entendu comme le déplacement sous contrainte de citadins installés sur un foncier dont la tenure est contestée » (Blot et Spire, 2014). Ces opérations se font souvent sans dédommagement des populations concernées.

1 Cadre méthodologique de l'étude

Cette recherche qualitative, de nature exploratoire, vise à élaborer une feuille de route opérationnelle pour la gestion des inondations à Douala en articulant les connaissances scientifiques et les observations de terrain. La démarche repose sur une triangulation de sources (revue documentaire, rapports institutionnels, observations et photographies) afin de caractériser les facteurs de vulnérabilité et d'identifier des pistes d'action contextualisées.

La revue documentaire a analysé trois types de données. Premièrement, la littérature scientifique sur les inondations urbaines, l'urbanisation des zones humides et la gouvernance du risque à Douala et en Afrique subsaharienne a été examinée. Ensuite, les notes et rapports institutionnels (tels que les cadres internationaux, les plans d'urbanisme, les documents de la CUD, ainsi que les textes et rapports disponibles) ont été mobilisés pour contextualiser les politiques publiques actuelles. Enfin, une revue de presse spécialisée, couvrant la période 2015-2025, a décrit les cadrages médiatiques et la dynamique temporelle des événements intégrant notre problématique dans les discours publics. 51 articles médiatiques ont été sélectionnés selon leur pertinence thématique et leur ancrage empirique (Graphique 1), puis analysés à partir d'une grille portant sur les facteurs de vulnérabilité (naturels, urbains, sociaux et institutionnels) et sur les impacts des dernières inondations.



Graphique 1. Nombre d'articles médiatiques retenus par année.

La revue de presse expose des enjeux spécifiques liés aux biais éditoriaux, à la vérification inégale ou encore à la sélection des faits (Wolfsfeld, 2011), raison pour laquelle nous l'avons triangulée avec des observations de terrain dans les quartiers de Douala. Réalisées durant la grande saison des pluies de juillet à octobre 2024, elles ont permis de documenter les manifestations concrètes des inondations et les pratiques locales d'adaptation. Principalement conduites sous forme d'observations non participantes (marches exploratoires, relevés descriptifs) dans plusieurs quartiers exposés (bas-fonds, abords de drains, franges de zones humides), sélectionnés en raison de la récurrence des inondations et de la présence d'habitats précaires, ces observations ont porté sur :

1. Les formes d'occupation des bas-fonds et des zones humides ;
2. L'état et l'usage des infrastructures de drainage (caniveaux, exutoires, curage) ;
3. Les pratiques d'adaptation visibles au niveau des ménages et du voisinage (surélévations, passerelles, caniveaux artisanaux, entraide) ;
4. Les traces d'évènements récents (eaux stagnantes, dépôts de déchets, dégradations).

Les notes d'observation et les photographies ont servi à illustrer et à nuancer l'analyse tirée de la littérature, ainsi qu'à étayer certaines affirmations lorsque les documents secondaires demeuraient généraux.

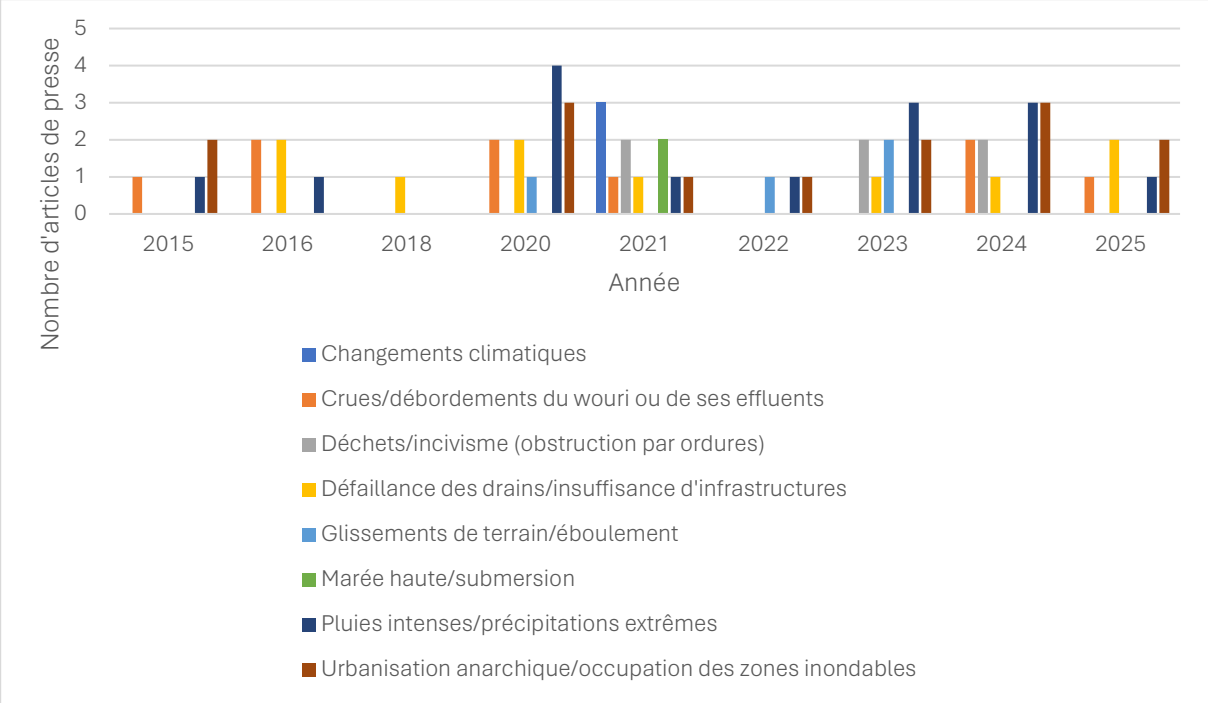
L'analyse a suivi une logique inductive et thématique. Les informations issues de la revue documentaire et des observations ont été organisées en axes correspondant aux dimensions du cadre conceptuel (aléa/exposition, sensibilités sociales, capacités d'adaptation, gouvernance). Cette organisation a permis de décrire les facteurs de risque propres à Douala et de distinguer clairement, dans la section des recommandations, les propositions dérivées des constats et des observations de celles inspirées d'expériences comparatives et de la littérature.

Les observations et photographies ont été réalisées dans le respect de la vie privée, sans collecte de données nominatives, et les images ne permettent pas d'identifier les personnes. Les citations issues d'entretiens publiés par d'autres auteurs sont utilisées comme matériaux secondaires, avec une attribution claire de la source. La non-conduite d'enquêtes par entretiens dans cette étude constitue une limite que nous soulignons. L'article constitue une synthèse analytique et opérationnelle, qui pourra être enrichie par des investigations qualitatives, telles que des entretiens ou des groupes de discussion avec les acteurs locaux.

2 Résultats

2.1 Vers une compréhension approfondie du risque d'inondation à Douala

Une analyse approfondie des facteurs naturels et anthropiques qui contribuent aux risques d'inondation est nécessaire pour comprendre l'ampleur de l'exposition à cet aléa. Le Graphique 2 ci-dessous présente les variations, au fil du temps, des causes des inondations à Douala telles qu'elles sont rapportées dans la revue de presse. Il illustre le fait que les acteurs locaux attribuent les inondations à Douala à une combinaison de facteurs géographiques, climatiques, socioéconomiques et infrastructurels. Les causes les plus fréquemment mentionnées sont les pluies intenses, l'occupation des zones inondables, la défaillance des drains et le débordement des cours d'eau. Cette compréhension approfondie des explications locales s'avère essentielle pour dresser un portrait précis des inondations dans la ville et développer des solutions efficaces pour les atténuer.



Graphique 1 : Explications locales des inondations, telles que rapportées dans la revue de presse.

2.1.1 Évaluation des conditions géographiques et climatiques

Douala se distingue avant tout par sa très faible altitude (entre 0 et 12 m) et par son réseau hydrographique dense (dont les fleuves Wouri et Dibamba), ainsi que par son climat équatorial humide, marqué par des pluies abondantes, parfois diluviennes (environ 4000 mm/an), avec une tendance à l'augmentation de l'intensité des précipitations (Ndongo, Lako Mbouendeu, Awe Tirmou et al., 2015). Ces caractéristiques naturelles exposent la ville aux inondations lors des fortes crues. Les effets de ces inondations peuvent être amplifiés lorsque les épisodes pluvieux coïncident avec une marée haute, notamment lors de grandes marées, ce qui augmente les niveaux d'eau et ralentit l'évacuation (Meva'a Abomo et al., 2015 ; Iroume et al., 2022). En outre, les pluies intenses surchargent fréquemment le réseau de drainage urbain de la ville.

Enfin, sa position côtière l'expose également aux inondations, susceptibles de survenir lors de grandes marées ou d'ondes de tempête. Ces deux processus distincts peuvent chacun générer des débordements côtiers, sans nécessairement se produire simultanément (Iroume et al., 2022). Dans ce contexte, les changements climatiques pourraient, à l'avenir, accentuer ces pressions par l'intensification des pluies extrêmes et l'élévation du niveau marin, ce qui renforce l'urgence d'une gestion des risques plus intégrée.

2.1.2 Facteurs anthropiques : examen des pratiques d'urbanisation sur mangroves et bas-fonds

L'urbanisation constitue un enjeu majeur pour plusieurs villes africaines. À Douala, cette urbanisation, souvent rapide et non planifiée, accroît considérablement le risque d'inondation. En 2011, le Plan directeur d'urbanisme (PDU) de la ville estimait qu'en 2025, il faudrait 11 000 ha pour accueillir le surplus de population. En effet, la population de la ville est passée de près de 2 millions d'habitants en 2005 à plus de 4 millions en 2025. Une analyse des pratiques d'urbanisation informelle dans les mangroves, notamment l'expansion des

quartiers précaires et la conversion des zones à risque de la ville en zones habitables, permet de comprendre comment celles-ci contribuent à l'augmentation du risque d'inondation (Dzall Ngangue, 2013 ; Din et al., 2017 ; Marie et al., 2024 ; Pohk-seh et al., 2024).

L'urbanisation rapide et non réglementée à Douala s'est traduite par la conversion des bas-fonds et des zones de mangrove en espaces bâtis, ce qui réduit la capacité naturelle de rétention des eaux et accentue le ruissellement (Din et al., 2017). De plus, cette dynamique s'accompagne souvent d'une occupation des bas-fonds et des zones marécageuses, ce qui accroît l'exposition des populations à un risque d'inondation élevé. En effet, l'urbanisation mal maîtrisée favorise des densités de population très élevées dans ces zones à risque, ce qui contribue à l'ampleur des catastrophes observées et explique que plusieurs d'entre elles ont entraîné des pertes en vies humaines.

L'application laxiste des règlements d'urbanisme dans la ville est régulièrement identifiée comme un facteur déterminant de cette situation (UN-Habitat, 2016). En théorie, chaque commune d'arrondissement dispose d'un Plan d'occupation des sols qui identifie clairement les zones inondables. Toutefois, leur non-protection et leur faible mise en valeur en font aujourd'hui des fronts majeurs d'extension urbaine (Bah et Teguia Kenmegne, 2025), d'autant plus que la ville dispose de moins en moins de réserves foncières pour l'urbanisation future à l'intérieur de ses limites administratives.

2.1.3 Facteurs techniques : défaillance des systèmes de drainage et des infrastructures

Il est important de souligner le mauvais entretien des drains (aménagés ou non) dans la ville, alors même que leurs dimensions et leur nombre sont insuffisants au regard de l'ampleur du problème. Cette mauvaise gestion des infrastructures de drainage réduit la capacité de la ville à gérer efficacement les eaux de pluie. Ces systèmes, conçus pour des populations moins importantes et des conditions climatiques de pluies moins intenses, peinent à faire face aux volumes croissants d'eau de pluie et de déchets résultant de l'urbanisation rapide (Ndongo, Lako Mbouendeu et Awe Tirmou, 2015). Or, la gestion des déchets solides (boîtes de peinture, bouteilles de détergent, emballages divers, sachets plastiques, bouteilles d'eau…) constitue un enjeu majeur en milieu urbain (Pohk-seh et al., 2024). Les observations de terrain confirment un ramassage insuffisant des ordures, souvent accumulées à proximité des drains, ce qui entrave les écoulements naturels et réduit le débit d'évacuation des eaux. Cette défaillance du système de drainage urbain accroît la fréquence et l'intensité des débordements, tout en réduisant la capacité de la ville à gérer les inondations.

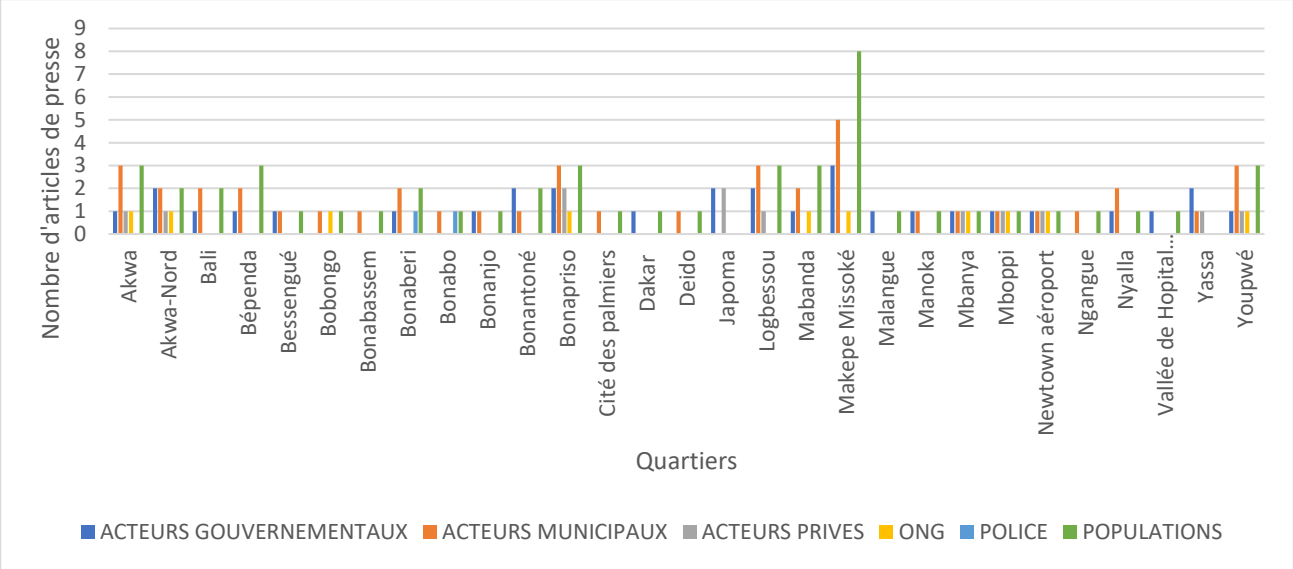
Dans ce contexte, il est également pertinent d'évoquer les expériences de restauration d'écosystèmes menées au Cameroun, notamment à Douala, telles que la restauration des mangroves, la replantation et la réhabilitation des zones humides. Souvent promues par des ONG nationales et internationales, ces expériences sont présentées comme susceptibles d'améliorer la régulation hydrologique et de réduire certains impacts des inondations. Toutefois, ces initiatives ne produisent pas systématiquement les effets attendus. Sur le terrain, leurs résultats restent variables et dépendent des conditions de gouvernance (coordination des acteurs, appropriation locale, sécurisation foncière, suivi et entretien, contrôle des pressions urbaines), ce qui invite à porter un regard critique sur ces approches et à les articuler à des dispositifs institutionnels plus robustes.

2.1.4 Facteurs socio-institutionnels : une mauvaise gouvernance du risque d'inondation

Le manque de ressources urbaines (institutionnelles, financières, publiques et éducatives) constitue un défi majeur d'adaptation pour les communautés vulnérables (Satterthwaite, 2011). En effet, les capacités institutionnelles et financières limitées des autorités publiques (mairies, autorités traditionnelles, ministères) ont été identifiées dans la littérature comme des entraves à l'élaboration de mesures efficaces de prévention et de gestion des inondations (Baustert Tchounga, 2020 ; Iroume et al., 2022). Sur le plan juridique, la gouvernance des risques et des catastrophes naturelles au Cameroun est placée sous la supervision du ministère de l'Administration territoriale (MINAT), représenté, au niveau départemental, par le préfet. Les mairies d'arrondissement et les autorités traditionnelles, plus proches des populations, n'ont pas de compétences réelles en matière de gouvernance des risques et demeurent peu impliquées dans les actions des comités locaux de gestion des risques. Dans un entretien rapporté par Amanejieu (2018), un cadre de la Communauté urbaine de Douala soulignait que la multiplicité d'acteurs et la faible clarté des mandats compliquent la gestion des zones inondables :

> *Il existe une diversité d'acteurs [...] les objectifs de chacun ne sont pas clairement définis.* (p. 33)

Dans une ville déjà largement construite sur des zones basses, l'enjeu est moins de « supprimer » l'inondation que de réduire ses effets, ce qui suppose de clarifier les responsabilités, d'améliorer la coordination interinstitutionnelle et de sécuriser les moyens d'action. Cette lecture met en évidence un problème de gouvernance autant qu'un problème d'infrastructures. Le Graphique 3 présente la répartition des acteurs impliqués dans la gestion des inondations, obtenue grâce à la revue de presse. Les deux groupes d'acteurs qui se distinguent le plus sont les populations et les autorités municipales. Malheureusement, ces deux catégories d'acteurs sont peu représentées au sein du comité départemental de gestion des risques et des catastrophes.



Graphique 2 : Répartition des acteurs impliqués dans la gestion des inondations par quartier, issue de notre revue de presse (2015-2025).

En outre, la planification urbaine à Douala souffre d'un manque de coordination entre les secteurs concernés. Les décisions en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures et de développement économique ne prennent pas toujours en compte les risques naturels tels que les inondations (Yengoh et al., 2017). Cette approche « fragmentée » de la planification urbaine, sans cartographie claire et accessible des zones inondables, a longtemps conduit à des décisions qui renforçaient l'exposition aux risques. C'est, par exemple, le cas des constats d'autorisation de lotissements dans les bas-fonds, ou encore du remblayage de zones humides pour accueillir des projets immobiliers ou industriels. Ces opérations se font, pour la plupart, sans infrastructures de drainage adaptées. Ces choix exacerbent la vulnérabilité de la ville et de ses populations aux inondations.

Au lieu de remettre en question en profondeur leur politique de prévention, les autorités publiques ont souvent mobilisé d'importantes ressources pour des opérations d'urgence (curage des drains et expropriation sans dédommagement) après les épisodes majeurs (Bruckmann et al., 2019 ; Nana Ngassam, 2020). Ce constat est d'autant plus important à souligner que le premier plan d'urbanisme de la ville a été adopté en 2015. Avant lui, les actions publiques se faisaient principalement dans l'urgence, en réaction aux problèmes et sans vision d'ensemble à l'échelle de la ville, comme l'illustre cette déclaration du gouverneur du Littoral, rapportée par Bruckmann et al. (2019), après les inondations du 25 août 2015 : « [...] engager les opérations de libération forcée et immédiate des zones à risque [...] » (p.107).

En effet, ces opérations de déguerpissement sont souvent justifiées au nom de l'urgence et de la réduction immédiate de l'exposition, notamment dans les zones de bas-fonds et d'emprises hydrauliques. Néanmoins, leur efficacité à moyen terme demeure incertaine lorsqu'elles ne s'accompagnent ni d'alternatives résidentielles accessibles, ni d'une sécurisation foncière, ni d'un dispositif de contrôle empêchant la réoccupation. Dans ces conditions, les déguerpissements tendent à déplacer le risque plutôt qu'à le réduire : les ménages concernés se relocalisent vers d'autres secteurs précaires, parfois tout aussi exposés, tandis que les espaces libérés peuvent être réinvestis. Une approche plus durable consiste à combiner la régulation des occupations, la protection des zones d'écoulement et des solutions d'aménagement graduelles, coconstruites avec les habitants.

Ce n'est qu'en 2016 que le projet « Douala ville durable » a été lancé, financé par l'Agence française de développement (AFD) pour la Communauté urbaine de Douala, à hauteur de 5 milliards de FCFA[2], et porté jusqu'en 2020. Loin d'une gestion d'urgence, ce projet visait à coordonner des actions de prévention et de maîtrise du risque d'inondation à Douala (Bruckmann et al., 2019 ; Iroume et al., 2022). Le Cameroun a adhéré aux cadres de Hyogo (2005-2015) et de Sendai (2015-2030) pour la réduction des risques de catastrophe et a élaboré des lignes directrices nationales pour identifier, caractériser et cartographier les zones exposées aux risques naturels (Iroume et al., 2022 ; Ndille et Belle, 2014). De nouvelles initiatives voient alors le jour à Douala, notamment la mise en place de plans d'urgence et d'un système d'alerte précoce pour avertir la population des inondations imminentes, la construction de digues et de drains, la restriction des constructions dans les zones à risque élevé, ainsi que de vastes campagnes de sensibilisation et d'éducation des populations au risque d'inondation et à la gestion des déchets (Bruckmann et al., 2019). Toutefois, ces actions publiques ne réduisent que faiblement la vulnérabilité des populations aux inondations. Ces dernières se mobilisent souvent pour mener des actions d'adaptation coordonnées, tant individuelles que collectives.

[2] Monnaie nationale utilisée en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest

Les populations subissant régulièrement des inondations essaient de mettre en œuvre des stratégies individuelles et collectives pour apprendre à vivre avec elles. Nous avons constaté sur le terrain qu'elles recouraient à l'entraide communautaire en cas de sinistres, ainsi qu'à la création de caniveaux et de ponts surélevés. À travers l'auto-organisation communautaire, elles arrivent souvent à mettre en place des règles informelles d'usage qui encadrent et régulent l'accès aux ressources urbaines communes telles que routes, drains, foncier, eau et électricité (Kenmegne, Bissonnette, Lavoie et Blouin, 2026). Ces règles prennent la forme de cotisations, de participation à l'effort collectif et de sanctions sociales en cas de déviance et de non-participation. Des stratégies d'aménagement, telles que de petites digues, des maisons sur pilotis, des seuils aux portes ou des passerelles entre les habitations, sont également présentes (Figure 2). Les initiatives citoyennes observées (curage communautaire, passerelles temporaires, alertes informelles, entraide pendant les crues, micro-aménagements d'écoulement) ne doivent pas être réduites à une simple « résilience spontanée ». Elles constituent des dispositifs situés qui compensent partiellement les déficits d'infrastructures et de services et permettent de limiter certains dommages immédiats. Toutefois, elles se heurtent à des limites structurelles, notamment l'absence de moyens matériels, l'incapacité d'agir sur les ouvrages majeurs et la difficulté à contrôler les dynamiques foncières et l'urbanisation dans les zones sensibles. Leur principal intérêt pour l'action publique réside donc moins dans une substitution aux institutions, que dans leur intégration comme point d'appui pour la cogestion de l'entretien de proximité, la diffusion des alertes, l'identification fine des zones inondables et la construction d'une priorisation partagée des interventions.

Photo 1 : Quartier Pk9 - Abandon du rez-de-chaussée et installation à l'étage



Photo 2 : Banga Pongo - Disposition des planches de bois sur la route et aménagement de drains artisanaux par les populations



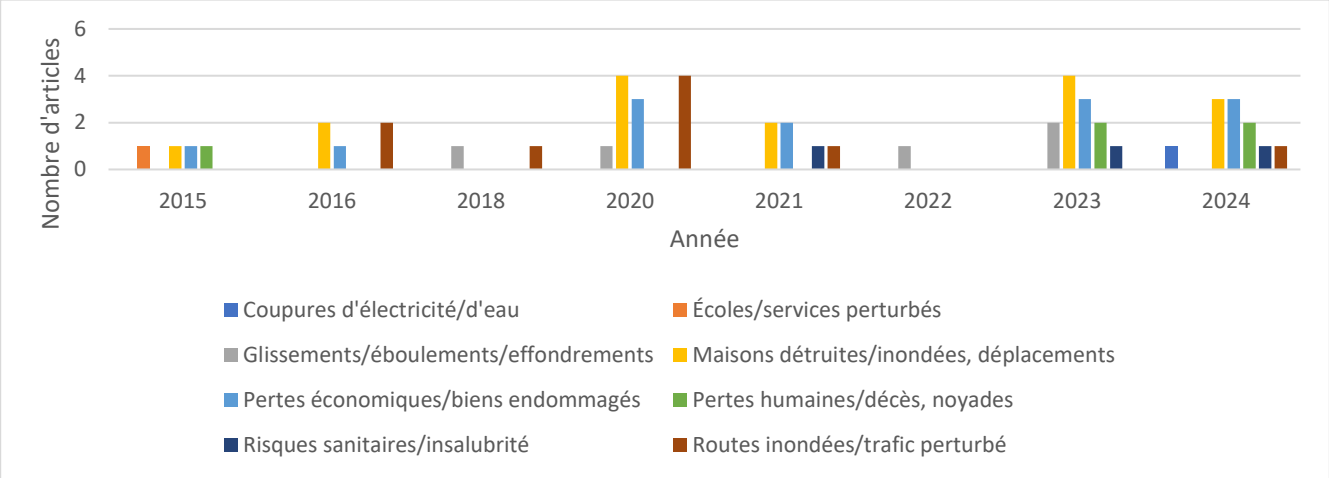
Photo 3 : Bois des singes - Remplissage de la fondation de tourbes pour stabiliser le sol



Figure 2 : Quelques formes d'adaptation aux inondations par les populations des quartiers informels à Douala.

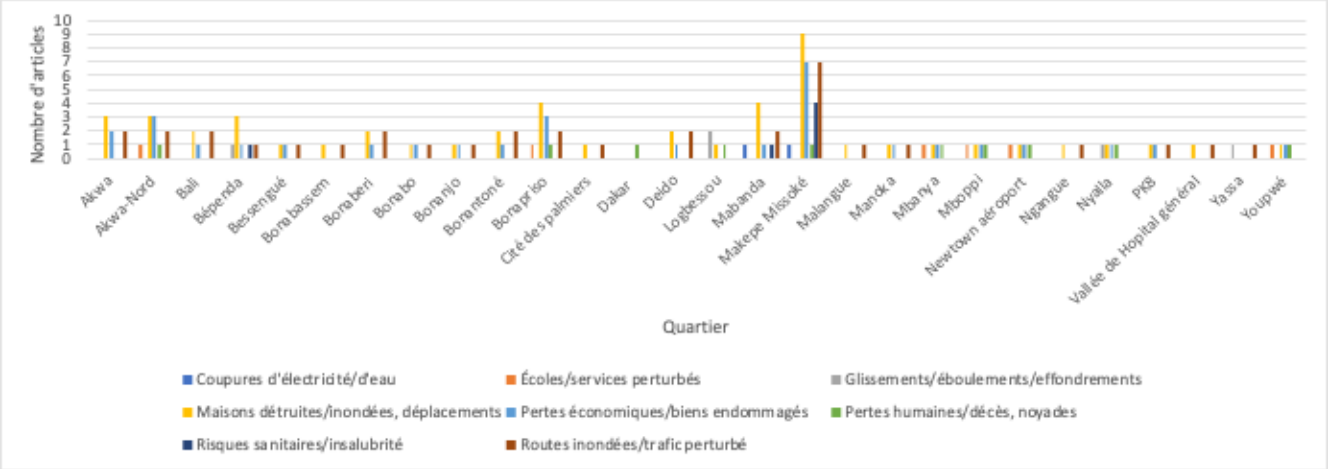
2.2 Analyse des impacts socioéconomiques des inondations à Douala

Les conséquences socioéconomiques des inondations sont importantes à Douala. En effet, elles affectent les infrastructures essentielles tout en entraînant d'importantes pertes économiques pour la ville (Ngoran et al., 2015). Les autorités publiques à Douala ont tenté par le passé de réagir en fonction de l'intensité des inondations, mais sans parvenir à endiguer le problème. Entre 1993 et 2015, leurs actions se résumaient à de vastes opérations d'expropriation d'urgence après chaque inondation, sans vision globale, en complément de quelques campagnes de curage des drains (Bruckmann et al., 2019 ; Nana Ngassam, 2020). L'intensité des événements de fortes pluies à Douala a tendance à augmenter avec le temps, ceux-ci ayant déjà causé plus de 100 morts entre 2000 et 2010, des déplacements de population, des dommages aux infrastructures, des perturbations économiques et des problèmes de santé liés à la qualité de l'eau (Ndongo, Lako Mbouendeu et Awe Tirmou, 2015). Le Graphique 4, obtenu à partir de l'analyse des articles médiatiques, illustre les conséquences observées dans la ville à la suite de fortes inondations au fil du temps. Les inondations d'août 2020, identifiées dans la littérature scientifique comme les pires que la ville ait connues, ont précisément causé le plus de dégâts humains et matériels.



Graphique 3 : Conséquences des inondations à Douala identifiées dans les discours publics.

L'adoption, par les autorités publiques, de stratégies d'urbanisme insuffisantes ou inadaptées et l'augmentation de la population favorisent l'étalement urbain tout en accentuant l'ampleur des dégâts depuis 1980 (Assako Assako et al., 2008 ; Mbaha et Tchounga, 2020 ; Tchiadeu et Olinga, 2012 ; Zogning et al., 2012). Le Graphique 5 présente les quartiers les plus touchés par les risques d'inondation à Douala, également obtenu à partir de l'analyse des articles médiatiques. Les observations de terrain ont confirmé la forte vulnérabilité de certains quartiers, notamment Maképé Missoké, Akwa-Nord, Mabanda, Bependa et Bonapriso. La plupart de ces quartiers se caractérisent par un habitat précaire et une forte densité de population. On estime ainsi à 17 800 le nombre de ménages déplacés dans 23 quartiers de la ville lors de 16 opérations de déguerpissement entre 1993 et 2018 (Bruckmann et al., 2019).



Graphique 4 : Impacts des inondations à Douala par quartier depuis 2015.

Le discours politique met en avant une double lecture des causes des inondations : d'un côté, la saturation « naturelle » d'une ville construite sur des zones basses et soumise à une forte croissance démographique, de l'autre, la supposée « passivité » d'une partie de la population. Or, les observations de terrain et la littérature scientifique (Safougne Djomekui et Yemmafouo, 2023) montrent, au contraire, une forte capacité d'auto-organisation des résidents à faire face aux inondations, ce qui nuance fortement l'idée d'une population « passive ».

Les autorités publiques présentent les « déguerpissements » et le drainage comme des solutions prioritaires. Elles s'inscrivent dans une approche essentiellement techniciste et responsabilisante, où l'on invite les habitants à « participer à leur développement », tout en passant sous silence les logiques d'autorisation de construire, de spéculation foncière et de sous-investissement public qui ont contribué à urbaniser les zones inondables. Ces mesures ne peuvent être efficaces et socialement durables qu'à condition d'être articulées à une planification urbaine cohérente, à des dispositifs de protection des zones humides et à une cogestion du risque avec les communautés concernées.

Plusieurs lacunes dans la gestion du risque d'inondation ont été identifiées à Douala. À partir de celles-ci, la suite de l'étude propose une discussion sur les moyens d'améliorer la gouvernance du risque à Douala afin de renforcer sa résilience face aux futures perturbations.

3 Discussion

Malgré la reconnaissance des risques par les acteurs locaux à Douala, les constats dressés ont mis en évidence une mauvaise gestion des inondations, avec des infrastructures de drainage mal entretenues et des ressources urbaines (institutionnelles, financières, matérielles) insuffisantes (Pohk-seh et al., 2024). De plus, les pratiques non réglementées d'urbanisation conduisent le plus souvent à une imperméabilisation croissante du sol, réduisant ainsi la capacité naturelle d'absorption des eaux et augmentant le ruissellement (Iroume et al., 2022). Aujourd'hui, de nombreux efforts techniques ont été déployés par les autorités publiques pour améliorer la gestion des risques d'inondation à Douala, notamment des projets d'entretien des infrastructures de drainage, des projets de « déguerpissements » ainsi que des initiatives de sensibilisation communautaire et de restauration des mangroves (Pohk-seh et al., 2024). Cependant, ces mesures restent

insuffisantes pour faire face à l'ampleur du problème. Cette lecture plurielle des facteurs de risque rejoint les constats de Folke (2006) et d'Ostrom (2009) sur les systèmes socioécologiques et le caractère transformatif de l'adaptation locale.

Plusieurs métropoles côtières font face à des combinaisons proches de celles observées à Douala, caractérisées par une urbanisation rapide, un recours aux pratiques informelles d'occupation des bas-fonds, une imperméabilisation du sol, un drainage insuffisant et une gouvernance fragmentée. À titre indicatif, des travaux sur Jakarta (Grahani et al., 2026), Dhaka (Alam et Rabbani, 2007), Accra (Oteng-Ababio et al., 2024), Dakar (Diedhiou et al., 2024), Abidjan (Eba et al., 2021) ou encore Lagos (Ajibade et al., 2013) ont également mis en exergue la complexité des facteurs de vulnérabilité aux inondations dans les villes côtières du Sud global. À Douala, les populations subissant ce risque continuent de développer des stratégies individuelles et collectives (constructions sur pilotis, aménagement des drains artisanaux, surélévation des murs...), insuffisamment intégrées dans les politiques publiques de gestion des inondations (Safougne Djomekui et Yemmafouo, 2023). Ces solutions locales se mettent souvent en place de façon provisoire, sans encadrement, et ne peuvent, à elles seules, résoudre le problème d'inondation.

Scott (1998) présente l'échec des schémas simplifiés de gouvernance urbaine et propose quatre règles à respecter lorsqu'on souhaite mettre en place des politiques ou des actions publiques touchant une population vulnérable. Pour lui, il faut procéder pas à pas, s'attendre à des surprises, préférer la réversibilité et compter sur l'inventivité humaine. Ainsi, toute intervention de gestion des risques d'inondation à Douala doit d'abord être territorialisée et contextualisée en fonction des réalités sociales de la population ciblée. Toute réforme future devrait tenir compte de ces règles d'usage qui encadrent déjà l'accès aux ressources urbaines et leur gestion dans les quartiers informels.

Selon les constats présentés, il semble crucial, dans un premier temps, que les autorités investissent dans la modernisation et l'extension du système de drainage pluvial, y compris dans les quartiers informels, afin d'anticiper l'augmentation attendue des précipitations liée aux changements climatiques (Pohk-seh et al., 2024). Cela pourrait passer par la réhabilitation des drains existants, l'installation de nouvelles infrastructures de collecte ainsi que par l'entretien régulier des dispositifs hydrauliques (Wagner et al., 2021). Toutefois, ces mesures supposent de clarifier les capacités réelles de mise en œuvre (budget public réservé, financements externes, climat, équipes de maintenance et dispositif institutionnel de suivi), car la réhabilitation, l'extension et l'entretien régulier des ouvrages restent indissociables de ressources financières, techniques et organisationnelles suffisantes. Dans un contexte de finances publiques limitées, une stratégie réaliste gagnerait aussi à reposer sur une priorisation des interventions au profit des secteurs les plus vulnérables. Une telle priorisation implique une meilleure connaissance des processus d'inondation et, surtout, la production d'une cartographie fine croisant l'exposition aux inondations et la vulnérabilité socioéconomique des populations concernées (Bruckmann et al., 2019 ; Iroume et al., 2022), afin d'orienter l'investissement là où il réduit le plus les dommages humains et matériels. Cette approche doit toutefois être accompagnée d'actions de sensibilisation visant à réduire certaines pratiques aggravantes, notamment la coupe du bois de mangrove dans les zones côtières, qui fragilise les fonctions protectrices de ces écosystèmes.

Parallèlement à ces mesures, la bonification des réseaux de solidarité et des systèmes d'alertes locaux (SMS, radios communautaires, bouche-à-oreille) apparaît pertinente dans ce contexte de ressources urbaines limitées. En effet, ces réseaux d'entraide et de partage d'expérience, déjà structurés au sein des quartiers informels, peuvent être mobilisés pour diffuser rapidement l'information et organiser l'assistance en cas de

catastrophes (Kenmegne, Bissonnette, Lavoie et Blouin, 2026). Néanmoins, la modernisation des infrastructures resterait limitée sans une régulation plus stricte de l'urbanisation à Douala et sans la désignation de nouvelles zones d'urbanisation dans des secteurs moins exposés aux inondations. En effet, la pression démographique sur les zones humides, la faiblesse de l'application des réglementations ainsi que les logiques d'occupation informelle des zones inconstructibles sont caractéristiques des villes africaines (Harris, 2018). Il apparaît donc nécessaire de s'appuyer sur une cartographie précise des zones inondables et de limiter toute installation future dans les zones à risque, au moyen de normes urbanistiques contraignantes (Szewrański et al., 2018). Cependant, l'élaboration de normes ne garantit pas leur application : l'existence d'une gouvernance capable d'assurer le contrôle, l'adhésion sociale et le suivi effectif des mesures sur le terrain demeure essentielle.

L'étude a mis en exergue les limites de la gouvernance existante à Douala, marquées par une faible coordination entre les acteurs locaux. À Douala, la coordination entre la Communauté urbaine de Douala, les mairies d'arrondissement et les services déconcentrés de l'État se heurte aux réalités locales de mauvaise gouvernance. La fragmentation des responsabilités entre les différents échelons administratifs se fait sentir par la mise en œuvre de solutions ponctuelles et non synchronisées. Il apparaît donc important que les compétences en matière de gestion des risques à Douala soient équilibrées entre les acteurs (habitants, municipalités, services techniques déconcentrés, ministères centraux, société civile). Les capacités des autorités locales, des populations locales et des organisations impliquées dans la gestion du risque d'inondation devraient être clairement définies, notamment en matière de planification urbaine, de gestion des infrastructures et de coordination entre les différents acteurs (Oteng-Ababio et al., 2024). La formation des acteurs locaux (élus, chefs de quartier, société civile) aux protocoles de gestion des urgences, ainsi que la création de mécanismes pérennes de coordination, de responsabilisation et de transparence, permettraient de réexaminer les mécanismes actuels de prise de décision (Bang, 2013). L'établissement de mécanismes de coordination multisectorielle et pluridisciplinaire pourrait assurer une approche intégrée de la gestion des risques d'inondation (d'Ercole, 2014).

Les populations inondées possèdent une bonne part des savoirs nécessaires pour mettre en œuvre ces actions. Leur participation apparaît alors comme une condition *sine qua non* pour assurer une démarche concertée et acceptable. De plus, le désengagement croissant des acteurs traditionnels de la gestion des risques (les gouvernements) et les capacités locales limitées mettent en évidence la nécessité de responsabiliser les populations locales dans la réduction des vulnérabilités (Rufat, 2017). Nos résultats indiquent toutefois que les acteurs institutionnels ne sont pas absents : ils mènent des actions, mais celles-ci restent souvent peu coordonnées et peu efficaces. Cela renforce l'intérêt d'une gouvernance partagée, intégrant pleinement les savoirs et les capacités des communautés locales. Dans ce nouveau modèle de gouvernance, les communautés locales devraient jouer un rôle central dans la gestion du risque d'inondation, car elles sont souvent les premières touchées par les catastrophes et possèdent une connaissance approfondie de leur environnement (Pharoah, 2016). À Douala, elles développent parfois de robustes initiatives individuelles et collectives d'adaptation aux inondations (caniveaux artisanaux, maisons surélevées, entraide communautaire…). Pourtant, ces initiatives restent sous-estimées et sous-valorisées dans les politiques publiques de gestion des inondations.

Ces connaissances locales ne doivent pas être considérées comme un simple complément. Elles constituent un point de départ crucial pour développer des solutions réellement concertées face au problème. Autrement

dit, leur documentation vise à ancrer le diagnostic, la hiérarchisation des priorités et la conception des actions dans les pratiques, les repères spatiaux et les contraintes des habitants (Hazarika et al., 2018). Leur contribution permet, par exemple, d'identifier dès le début les zones de débordement fréquentes, les chemins d'eau, les blocages des drains ainsi que les stratégies d'alerte et de protection déjà employées localement. Sur cette base, des dispositifs de gestion partagée des risques peuvent être coconstruits, en associant les savoirs locaux des communautés à l'expertise technique et aux responsabilités institutionnelles (Oteng-Ababio et al., 2024). Concrètement, cela peut reposer sur des programmes de sensibilisation continue, des formations de préparation aux catastrophes et, surtout, des mécanismes de participation communautaire qui dépassent la simple consultation, en intégrant les habitants dans le processus de décision, le suivi et l'entretien des mesures. L'objectif n'est pas de « responsabiliser » les populations plutôt que les institutions, mais de créer une gouvernance hybride où les savoirs locaux et les dispositifs communautaires renforcent l'efficacité des politiques urbaines.

Les expériences illustrées ici servent uniquement de répertoires d'options dont l'appropriation dépend des capacités institutionnelles, des trajectoires urbaines, des ressources financières et des formes locales d'organisation sociale. Dans cette perspective, il est envisageable que des solutions émergent localement par bricolage, c'est-à-dire par des ajustements incrémentaux et par une hybridation entre initiatives existantes, savoirs locaux et appuis institutionnels (Cleaver, 2017). Autrement dit, l'enjeu n'est pas seulement d'« importer » une bonne pratique, mais de créer les conditions pour que des arrangements hybrides se stabilisent et gagnent en légitimité. Nos résultats suggèrent l'intérêt d'une comparaison avec d'autres villes côtières ou estuariennes confrontées à des dynamiques similaires afin d'esquisser une typologie des configurations de risque :

1. Urbanisation des zones humides ;
2. Déficit d'infrastructures et d'entretien ;
3. Gouvernance fragmentée ;
4. Auto-organisation locale.

Une telle démarche pourrait constituer une piste de recherche ultérieure, au-delà du présent article.

Conclusion

Douala représente un exemple emblématique des défis auxquels de nombreuses métropoles côtières du Sud global (Lima, Dhaka, Accra, Dar es Salaam…) sont confrontées en matière de gestion des inondations et des ressources urbaines (canaux de drainage, routes, etc.), compte tenu de l'ampleur de leurs impacts. Le risque d'inondation fait aujourd'hui partie de la vie des quatre millions d'habitants de cette ville, mais les autorités publiques continuent de fermer les yeux sur cet enjeu capital pour le développement urbain durable de la ville. Entre les infrastructures non entretenues, l'extension géographique de la ville informelle, le manque de planification urbaine intégrée et l'insuffisance des mesures d'adaptation et de prévention, l'ampleur des dégâts dans la ville lors de chaque inondation devient de plus en plus préoccupante. En somme, les résultats montrent que les inondations à Douala résultent d'un enchaînement de vulnérabilités institutionnelles et territoriales. Une réponse efficace suppose donc d'articuler trois niveaux d'action :

1. Des interventions techniques priorisées et maintenues ;
2. Une régulation foncière et urbanistique crédible des zones sensibles

3. L'intégration encadrée des dispositifs communautaires (alertes, entretien de proximité, cartographie des points critiques).

C'est dans cette articulation – et non dans une mesure unique – que se construit une feuille de route réellement opérationnelle. Dans une perspective de recherche, l'élargissement du débat par une comparaison systématique avec des données primaires (entretiens, groupes de discussion…), issues d'autres villes côtières confrontées aux mêmes dynamiques, pourrait permettre d'esquisser une typologie des configurations de risque et des modèles de gouvernance, tout en identifiant des leviers d'action transférables. Cette perspective comparative serait mobilisée comme un cadre d'apprentissage et non comme une comparaison systématique fondée sur un protocole harmonisé. Ainsi, la transférabilité de nos recommandations doit surtout être envisagée comme un processus de territorialisation et d'adaptation aux contextes socio-institutionnels locaux.

Références bibliographiques

Ajibade, I., McBean, G. et Bezner-Kerr, R. (2013). Urban flooding in Lagos, Nigeria: Patterns of vulnerability and resilience among women. *Global Environmental Change*, *23*(6), 1714-1725. https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2013.08.009

Alam, M. et Rabbani, M. D. G. (2007). Vulnerabilities and responses to climate change for Dhaka. *Environment & Urbanization*, *19*(1), 81-97. https://doi.org/10.1177/0956247807076911

Allen, A., Griffin, L. et Johnson, C. (dir.). (2017). *Environmental Justice and Urban Resilience in the Global South*. Palgrave Macmillan US. https://doi.org/10.1057/978-1-137-47354-7

Amanejieu, A. (2018). *Analyse temporelle de la représentation du risque d'inondation de 1980 à 2018 à Douala-Cameroun* [Mémoire de maîtrise, Université de Liège]. Matheo. https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/5575

Assako, R. J., Nsegbe, A. P. et Bley, D. (2008). Proposition d'un modèle de restructuration d'un front d'urbanisation anarchique : Le cas de Song-mahop, un quartier périphérique de Douala (Cameroun). *Gabonica*, *II*(2), 5-22. https://shs.hal.science/halshs-00473570

Bah, I. et Teguia Kenmegne, R. L. (2025). Normative Pluralism and Socio-Environmental Vulnerability in Cameroon: A Literature Review of Urban Land Policy Issues and Challenges. *Urban Science*, *9*(6), 1-20. https://doi.org/10.3390/urbansci9060219

Bang, H. N. (2013). Governance of disaster risk reduction in Cameroon: The need to empower local government : original research. *Jamba : Journal of Disaster Risk Studies*, *5*(2), 1-10. https://doi.org/10.4102/jamba.v5i2.77

Baustert Tchounga, G. (2020). Comprendre les comportements des populations en situation de risque naturel dans les pays en développement : exemple de Douala (Cameroun). *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, *75*(2), 49-68. https://doi.org/10.25518/0770-7576.6091

Blot, J. et Spire, A. (2014). Déguerpissement. *Hypergeo*. https://hal.science/hal-01887353

Bruckmann, L., Amanejieu, A., Moffo, M. O. Z. et Ozer, P. (2019). Analyse géohistorique de l'évolution spatio-temporelle du risque d'inondation et de sa gestion dans la zone urbaine de Douala (Cameroun).

Physio-Géo. Géographie physique et environnement, *13*, 91-113. https://doi.org/10.4000/physio-geo.8038

Cleaver, F. (2017). *Development Through Bricolage: Rethinking Institutions for Natural Resource Management* (1re édition). Routledge. https://doi.org/10.4324/9781315094915

Communauté urbaine de Douala (CUD). (2012). Plan directeur d'urbanisme de Douala à l'horizon 2025. Groupe Huit – AS Consultants. https://fr.scribd.com/document/573145736/Plan-Directeur-d-urbanisme

d'Ercole, R. (2014, juillet). Vulnérabilité : Vers un concept opérationnel? [communication orale]. *Colloque international « Connaissance et compréhension des risques côtiers : aléas, enjeux, représentations, gestion »*. Brest, France. https://hal.science/hal-01155503

Diedhiou, S., Rauch, M., Lahat Dieng, A., Bliefernicht, J., Sy, S., Sall, S. M. et Kunstmann, H. (2024). Extreme rainfall in Dakar (Senegal): A case study for September 5, 2020. *Frontiers in Water*, *6,* 1-15. https://doi.org/10.3389/frwa.2024.1439404

Din, N., Ngo-Massou, V. M., Essomè-Koum, G. L., Ndema-Nsombo, E., Kottè-Mapoko, E. et Nyamsi-Moussian, L. (2017). Impact of Urbanization on the Evolution of Mangrove Ecosystems in the Wouri River Estuary (Douala Cameroon). Dans C. W. Finkl et C. Makowski (dir.), *Coastal Wetlands: Alteration and Remediation* (p. 81-131). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-56179-0_3

Dzall Ngangue, C. (2013). Survivre dans les mangrovilles de Douala. Dans E. Tchawé Hatcheu (dir.), *L'Étalement urbain en Afrique. Défis et paradoxes* (p. 48-65). *L'Harmattan*.

Eba, A. E. L., Ake, G. E., Gouadou, D. F. et Jourda, J. (2021). Évaluation de la Vulnérabilité à l'inondation des Communes à Proximité des Grandes Villes Ouest Africaines : Cas de la Commune de Bingerville (Est d'Abidjan, Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal, 17(14), 277-299*. https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n14p277

Folke, C. (2006). Resilience: The emergence of a perspective for social–ecological systems analyses. *Global environmental change*, *16*(3), 253-267. https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2006.04.002

Grahani, B. P., Flores, F. P., Prasetyo, Y. T., Cahigas, M. M. L., Nadlifatin, R. et Gumasing, M. J. J. (2026). Assessing factors influencing flood preparedness among Jakarta residents : A multilayer perceptron artificial neural network based on protection motivation theory. *Environmental Development*, *57*, article 101358. https://doi.org/10.1016/j.envdev.2025.101358

Harris, R. (2018). Modes of Informal Urban Development : A Global Phenomenon. *Journal of Planning Literature*, *33*(3), 267-286. https://doi.org/10.1177/0885412217737340

Hazarika, N., Barman, D., Das, A. K., Sarma, A. K. et Borah, S. B. (2018). Assessing and mapping flood hazard, vulnerability and risk in the Upper Brahmaputra River valley using stakeholders' knowledge and multicriteria evaluation (MCE). *Journal of Flood Risk Management*, *11*, p. S700-S716. https://doi.org/10.1111/jfr3.12237

Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2023). *Climate Change 2022 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*.Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/9781009325844

Iroume, J. Y.-A., Onguéné, R., Djanna Koffi, F., Colmet-Daage, A., Stieglitz, T., Essoh Sone, W., Bogning, S., Olinga Olinga, J. M., Ntchantcho, R., Ntonga, J.-C., Braun, J.-J., Briquet, J.-P. et Etame, J. (2022). The 21st August 2020 Flood in Douala (Cameroon): A Major Urban Flood Investigated with 2D HEC-RAS Modeling. *Water*, *14*(11), 1-19. https://doi.org/10.3390/w14111768

Kenmegne, R. L. T., Bissonnette, J.-F., Lavoie, R. et Blouin, D. (2026). When survival is organized locally: Perspectives of community resilience by collective action to flooding in three informal settlements of Douala, Cameroon. *Progress in Disaster Science, 29*, 100522. https://doi.org/10.1016/j.pdisas.2026.100522

Kenmegne, R. L. T., Hemchi, H. M. et Bissonnette, J.-F. (2026). How to integrate wetlands in urban planning to achieve greater resilience? The case of Douala IV urban municipality (Cameroon). *Journal of Urban Management, 15*(2), 964–977. https://doi.org/10.1016/j.jum.2025.10.005

Kenmegne, R. L. T., Lavoie, R. et Bissonnette, J.-F. (2026). Gouverner des écosystèmes en tension : Conflictualités et dynamiques d'acteurs dans les mangroves de Douala (Cameroun). *Canadian Geographies / Géographies Canadiennes, 70*(1), e70053. https://doi.org/10.1111/cag.70053

Livangou, M. L. M. (2018). Vulnérabilité des ménages face aux risques d'inondation, d'érosion et aux risques sanitaires lié à un assainissement inadéquat : Cas des quartiers marché de 10frs, Mpièré-Mpièré et champs de tirs, Moukondo, Ngambio et Mikalou-Madzouna. *Environmental and Water Sciences, public Health and Territorial Intelligence Journal*, *2*(3), 38-48. https://doi.org/10.48421/IMIST.PRSM/ewash-ti-v2i3.13073

Magrin, G. (2015). L'Afrique entre « malédiction des ressources » et « émergence » : Une bifurcation ? *Revue Française de Socio-Économie*, *Hors-série*(2), 105-120. https://doi.org/10.3917/rfse.hs1.0105

Mann, R., Khajuria, N., Saini, D., Gupta, A., Dhorde, A., Yadav, A. et Gill, S. (2026). Quantitative assessment of urban flood vulnerability using the Livelihood Vulnerability Index approach in the westernmost coastal metropolis of Mumbai, India. *Environmental Science and Pollution Research*, *33*, 3693–3727. https://doi.org/10.1007/s11356-026-37500-w

Marie, G., Onguene, R., Mfoumeyeng Enoto, G. et Ebode, V. (2024). *Synthèse sur la vulnérabilité aux risques d'érosion, de submersion et d'inondation dans l'estuaire du Wouri et recommandations aux gestionnaires*. Université du Québec à Rimouski - Université de Douala - ARIOCA. https://doi.org/10.13140/RG.2.2.25291.40481

Mbaha, J. P., Olinga, J. M. et Tchiadeu, G. (2013). Cinquante ans de conquête spatiale à Douala : D'héritage colonial en construction à patrimoine socio-spatial vulnérable aux risques naturels. *Actes du colloque du cinquantenaire de la réunification du Cameroun*, p. 1-18. https://www.academia.edu/download/41694366/Cinquante_ans_de_conquete_spatiale_Mbaha_Olinga_Tchiadeu_Actes_du_Colloque_des_cinquantenaire_a_Douala_2013.pdf

Mbaha, J. P. et Tchounga, G. B. (2020). Caractérisation de l'urbanisation dans les zones littorales des pays tropicaux : Exemple du Wouri. *Espace Géographique et Société Marocaine*, 33-34, 215-226. https://doi.org/10.34874/IMIST.PRSM/EGSM/20419

Meva'a Abomo, D., Fouda, M., Siméon Nguehan, B., Ebana, A. et Pola, G. (2015). Vulnérabilité de l'agriculture urbaine aux inondations dans le bassin versant du Mbanya à Douala (Cameroun). *Les Annales de la Recherche Urbaine*, *110*(1), 164-173. https://doi.org/10.3406/aru.2015.3177

Nana Ngassam, R. (2020, 25 mai). L'urbain informel à Douala. *Magazine FORMES*. http://www.formes.ca/territoire/articles/l-urbain-informel-a-douala

Ndille, R. et Belle, J. A. (2014). Managing the Limbe Floods: Considerations for Disaster Risk Reduction in Cameroon. *International Journal of Disaster Risk Science*, *5*(2), 147-156. https://doi.org/10.1007/s13753-014-0019-0

Ndongo, B., Lako Mbouendeu, S. et Awe Tirmou, A. (2015). Flood Determinants in Equatorial Coastal Cities: Case Study of Douala (Cameroon). Dans A. Mynett (dir.), *proceedings of the 36th iahr world congress: deltas of the future and what happens upstream* (p. 5098-5104). Iahr-Int Assoc Hydro-Environment Engineering Research.

Ndongo, B., Lako Mbouendeu, S., Awe Tirmou, A., Njila, R. N. et Dalle, J. D. M. (2015). Tendances pluviométriques et impact de la marée sur le drainage en zone d'estuaire : Cas du Wouri au Cameroun. *Afrique Science : Revue Internationale des Sciences et Technologies*, *11*(2), 173-182. https://www.afriquescience.net/article.php?nid=1537&&code=Vol.11,%20N%C2%B02%20(2015)&id=17

Nematchoua, M. K., Orosa, J. A. et Reiter, S. (2019). Climate change: Variabilities, vulnerabilities and adaptation analysis - A case of seven cities located in seven countries of Central Africa. *Urban Climate*, *29*, 100486. https://doi.org/10.1016/j.uclim.2019.100486

Ngoran, S. D., Xue, X. et Ngoran, B. S. (2015). The dynamism between urbanization, coastal water resources and human health : A case study of Douala, Cameroon. *Journal of economics and sustainable development*, *6*(3), 167-181. https://www.iiste.org/Journals/index.php/JEDS/article/view/19928/20433

Okunola, O. H., Adeniyi, D. A., Shekhar, H. et Werners, S. E. (2026). A diagnostic framework for integrated flood risk governance: Conceptual foundations and insights from Lagos and Accra. *Environmental Science & Policy*, 175, 104304. https://doi.org/10.1016/j.envsci.2025.104304

Ostrom, E. (2009). A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems. *Science*, *325*(5939), 419-422. https://doi.org/10.1126/science.1172133

Oteng-Ababio, M., Agergaard, J., Møller-Jensen, L. et Andreasen, M. H. (2024). Flood risk reduction and resilient city growth in sub-Saharan Africa : Searching for coherence in Accra's urban planning. *Frontiers in Sustainable Cities*, *6*. https://doi.org/10.3389/frsc.2024.1118896

Ouattara, Z. A., Kabo-Bah, A. T., Dongo, K., Akpoti, K., Siabi, E. K., Kablan, M. K. A. et Kangah, K. M. (2023). Operational and structural diagnosis of sewerage and drainage networks in Côte d'Ivoire, West Africa. *Frontiers in Sustainable Cities*, *5*. https://doi.org/10.3389/frsc.2023.1032459

Perriez, F., Arnaud, M., Laurain, C., Prime, J.-L. et Martin, G. (2003). *Les crues des 1er au 5 décembre 2003 dans les regions Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes : Premières estimations des dommages*. République française. http://www.vie-publique.fr/rapport/27170-les-crues-des-1er-au-5-decembre-2003-dans-les-regions-auvergne-bourgogn

Pharoah, R. (2016). *Strengthening urban resilience in African cities : Understanding and addressing urban risk*. ActionAid International. https://www.preventionweb.net/publication/strengthening-urban-resilience-african-cities-understanding-and-addressing-urban-risk

Pohk-seh, A. M., Tiafack, O. et Tosam, N. H. (2024). Rainfall Variability, Flood Hazards and Adaptation Strategies in Douala IV and V Municipalities, Littoral Region of Cameroon. *Saudi Journal of Humanities and Social Sciences*, *9*(11), 357-367. https://doi.org/10.36348/sjhss.2024.v09i11.003

Rufat, S. (2017). Comment analyser la vulnérabilité aux inondations ? Approches quantitatives, qualitatives, francophones et anglophones. *Annales de géographie*, *715*(3), 287-312. https://doi.org/10.3917/ag.715.0287

Safougne Djomekui, B. L. et Yemmafouo, A. (2023). Population resilience to flooding in the urbanised mangrove of Douala, Cameroon. *International Journal of Disaster Resilience in the Built Environment*, *14*(2), 135-153. https://doi.org/10.1108/IJDRBE-04-2022-0040

Saha, F., Nkemta, D. T., Tchindjang, M., Voundi, É., et Fendoung, P. M. (2018). Production des risques dits « naturels » dans les grands centres urbains du Cameroun. *Natures Sciences Sociétés*, *26*(4), 418-433. https://doi.org/10.1051/nss/2019003

Satterthwaite, D. (2011). How urban societies can adapt to resource shortage and climate change. *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, *369*(1942), 1762-1783. https://doi.org/10.1098/rsta.2010.0350

Scott, J. C. (1998). *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. Yale University Press.

Szewrański, S., Świąder, M., Kazak, J. K., Tokarczyk-Dorociak, K. et van Hoof, J. (2018). Socio-Environmental Vulnerability Mapping for Environmental and Flood Resilience Assessment : The Case of Ageing and Poverty in the City of Wrocław, Poland. *Integrated Environmental Assessment and Management*, *14*(5), 592-597. https://doi.org/10.1002/ieam.4077

Tanoue, M., Hirabayashi, Y. et Ikeuchi, H. (2016). Global-scale river flood vulnerability in the last 50 years. *Scientific Reports*, *6*(1), 36021. https://doi.org/10.1038/srep36021

Tchiadeu, G. et Olinga, J. M. (2012). La ville de Douala : entre baisse des précipitations et hausse des températures. Dans S. Bigot et S. Rome (dir.), *Les climats régionaux : observation et modélisation. Actes du 25e Colloque de l'Association Internationale de Climatologie* (p. 727-732). Université Joseph Fourier. https://www.academia.edu/14078372/LA_VILLE_DE_DOUALA_ENTRE_BAISSE_DES_PR%C3%89CIPITATIONS_ET_HAUSSE_DES_TEMP%C3%89RATURES

UN-Habitat. (2016). *Note de politique urbaine nationale du Cameroun*. https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/20161129_NOTE%20Synthetique%20de%20PNU-Cameroun.pdf

Wagner, S., Souvignet, M., Walz, Y., Balogun, K., Komi, K., Kreft, S. et Rhyner, J. (2021). When does risk become residual? A systematic review of research on flood risk management in West Africa. *Regional Environmental Change*, *21*(3), 84. https://doi.org/10.1007/s10113-021-01826-7

Ward, P. J., Jongman, B., Weiland, F. S., Bouwman, A., van Beek, R., Bierkens, M. F. P., Ligtvoet, W. et Winsemius, H. C. (2013). Assessing flood risk at the global scale : Model setup, results, and sensitivity. *Environmental Research Letters*, *8*(4), 044019. https://doi.org/10.1088/1748-9326/8/4/044019

Wolfsfeld, G. (2011). Compte rendu de [The Propaganda of Peace : The Role of Media and Culture in the Northern Ireland Peace Process, by Greg McLaughlin and Stephen Baker: Chicago, IL : University of Chicago Press, 2010. 108 pp. 35,00 $ broché]. *Political Communication*, *28*(3), 400-402. https://doi.org/10.1080/10584609.2011.588870

Yengoh, G. T., Fogwe, Z. N. et Armah, F. A. (2017). Floods in the Douala metropolis, Cameroon : Attribution to changes in rainfall characteristics or planning failures? *Journal of Environmental Planning and Management*, *60*(2), 204-230. https://doi.org/10.1080/09640568.2016.1149048

Zogning, L., Tonyé, E., Ambara, G. et Tsalefack, M. (2012, 7-9 novembre). *Cartography of flood prone areas and assessment of flooding housing in Douala (Cameroon)* [Communication à une conférence]. United Nations International Conference on Space-based Technologies for Disaster Management: "Disaster Risk Identification, Assessment and Monitoring", Beijing, Chine. https://www.researchgate.net/publication/273321869

Gouvernance multiniveau des Nouvelles routes de la soie au port de Mombasa : entre agendas géostratégiques chinois et intérêts locaux et nationaux kenyans

Zaïda Abdoul Aziz Amadou et Idiatou Bah

Mots-clés : Port de Mombasa ; ressource infrastructurelle ; gouvernance multiniveau ; Nouvelles routes de la soie ; Kenya ; Chine.

Keywords : Port of Mombasa ; infrastructure resource ; multi-level governance ; New Silk Roads ; Bel and Road Initiative ; Kenya ; China.

Résumé

Au cœur des dynamiques de mondialisation et des partenariats Sud-Sud, l'initiative des Nouvelles routes de la soie (NRS) s'impose comme une stratégie d'expansion géoéconomique et géostratégique majeure pour la Chine, tout en représentant une opportunité d'accès à des infrastructures modernes, levier de transformation sociale et de développement pour les États africains. Le port de Mombasa, principal *hub* maritime du Kenya et de l'Afrique de l'Est, illustre de manière éloquente la complexité de ce type de partenariat économique et stratégique. Maillon clé des NRS en Afrique, cette ressource infrastructurelle concentre des enjeux imbriqués d'intérêts locaux, nationaux et internationaux. En mobilisant une approche d'étude de cas fondée sur des données documentaires, cette recherche met en évidence la nécessité d'une gouvernance multiniveau renforcée, seule capable de transformer une infrastructure stratégique en un levier de développement durable, d'intégration régionale et internationale et de résilience économique. L'étude propose ainsi une lecture critique des mécanismes de coopération Chine-Afrique, en mettant en lumière les enjeux profonds qu'elle soulève, les défis qu'elle engendre et les conditions pour articuler développement local, souveraineté nationale et coopération internationale. Elle dépasse la lecture polarisée des partenariats sino-africains en proposant une analyse nuancée des dynamiques réellement à l'œuvre.

Abstract

At the heart of the dynamics of globalization and South-South partnerships, the New Silk Roads (NRS) initiative is establishing itself as a major geoeconomic and geostrategic expansion strategy for China, while also representing an opportunity for African countries to gain access to modern infrastructure, a catalyst for social transformation and development. The port of Mombasa, the main maritime hub of Kenya and East Africa, is a significant illustration of the complexity of this type of economic and strategic partnership. A key link in Africa's NRS, this infrastructure asset embodies the interwoven interests of local, national, and international interests. Using a case study approach based on documentary data, this research highlights the need for strengthened multi-level governance, a key condition to transforming strategic infrastructure into a lever for sustainable development, regional, and international integration and economic resilience. Thus, this study offers a critical reading of the mechanisms of China-Africa cooperation, highlighting the profound issues it raises, the challenges it engenders and the conditions for aligning local development, national sovereignty and international cooperation. It goes beyond a polarized reading of Sino-African partnerships by proposing a nuanced analysis of the dynamics actually at play.

Pour citer cet article

Abdoul Aziz Amadou, Z. et Bah, I. (2026). Gouvernance multiniveau des Nouvelles routes de la soie au port de Mombasa: entre agendas géostratégiques chinois et intérêts locaux et nationaux kenyans. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 87-115. https://doi.org/10.62920/wzmej963

© Zaïda Abdoul Aziz Amadou et Idiatou Bah, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Introduction

Souvent décrite comme un continent richement pourvu en ressources naturelles (Ramdoo, 2019 ; voir aussi Izvorski et al., 2018), l'Afrique peine pourtant à transformer ce potentiel en une source de développement durable. L'un des freins majeurs à cette transformation réside dans ses importants déficits infrastructurels, en particulier dans le secteur des transports (Banks, 2013 ; Copinschi et al., 2019). Exacerbés par la croissance démographique, l'urbanisation rapide et l'évolution des économies (Aurégan, 2022), ces déficits entravent les échanges économiques et l'intégration du continent africain, avec des effets variables, voire contrastés selon les pays et les modes de transport. Selon une étude empirique, transporter un conteneur par voie terrestre sur 1 000 km coûte en moyenne sept fois plus cher que par voie maritime (Limão et Venables, 2001). Plus frappant encore, acheminer un conteneur de Kampala (Ouganda) à Mombasa (Kenya) prend deux fois plus de temps et coûte deux fois plus cher que de le faire depuis Londres jusqu'à Mombasa (Infhotepe, 2016). Ainsi, selon le Boston Consulting Group, les coûts de mise sur le marché des marchandises ajoutent environ 90 % aux coûts de production en Europe, mais jusqu'à environ 320 % en Afrique (Dupoux et al, 2019 ; Gopaldas, 2023). Ce déséquilibre logistique pèse lourdement sur la compétitivité économique de l'Afrique, compromet l'intégration régionale et constitue un frein majeur à son intégration dans les chaînes de valeur mondiales (AFC, 2024 ; Kunaka et al., 2025).

Dans ce contexte de déficience infrastructurelle et de fragilité logistique, la Chine s'est imposée comme un partenaire stratégique de premier plan en Afrique, en finançant par des prêts et en réalisant de nombreux projets d'envergure (Akyeampong et Fofack, 2019 ; Aurégan, 2022 ; Zajontz et al., 2023). Ce partenariat répond à une convergence d'intérêts : d'un côté, un continent riche en ressources naturelles en quête d'infrastructures pour soutenir son développement ; de l'autre, une puissance émergente à la recherche d'opportunités économiques, d'accès aux ressources et d'ancrage géostratégique (BIRD, 2019 ; Copinschi et al., 2019 ; Jonker et Robinson, 2018 ; Lasserre et Mottet, 2019). Dans cette dynamique, la Chine a, ces dernières années, piloté aux côtés de plusieurs États africains la construction d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires majeures, notamment dans le cadre des « Nouvelles routes de la soie » (NRS), également désignées par *Belt and Road Initiative* (BRI) en anglais (Aurégan, 2022 ; Courmont et al., 2023 ; Zajontz et al., 2023). L'initiative vise à renforcer la connectivité transrégionale, aussi bien à l'intérieur du continent qu'en lien avec les corridors maritimes de la « Route maritime de la soie » (RMS ; Copinschi et al., 2019). Au cœur de ce projet ambitieux, les infrastructures portuaires jouent ainsi un rôle central.

Cependant, malgré leur attractivité économique apparente, les partenariats sino-africains soulèvent des interrogations croissantes en matière de gouvernance, de souveraineté et de bénéfice pour les États africains, en particulier en raison des rapports de pouvoir qu'ils instaurent (Bräutigam et al., 2022 ; Dankwah, 2024 ; Gambino, 2020 ; Hugon, 2008). Le port de Mombasa – considéré comme principal *hub* maritime d'Afrique de l'Est et maillon clé des Nouvelles routes de la soie – illustre parfaitement ces tensions. Il représente, d'un côté, une ressource logistique stratégique pour les ambitions économiques et géopolitiques de la Chine et, de l'autre, une infrastructure vitale pour le développement socioéconomique de Mombasa et du Kenya (Basu et Janiec, 2021). L'exploitation de cette « ressource infrastructurelle » – entendue comme levier de transformation sociale et de développement – requiert une gouvernance rigoureuse, capable d'articuler développement local, souveraineté nationale et coopération internationale.

Si de nombreuses recherches se sont penchées sur les NRS en Afrique, peu ont analysé de manière localisée et approfondie la façon dont ces projets s'inscrivent dans les dynamiques locales et nationales ou comment les enjeux de gouvernance multiniveau influencent leur mise en œuvre concrète. C'est précisément à cette lacune que répond la présente étude, en examinant la complexité des partenariats sino-africains à travers le cas des NRS au port de Mombasa. Ces partenariats font souvent l'objet d'une lecture réductrice – tant dans l'opinion publique locale et internationale que dans certains travaux scientifiques – qui tend à présenter les pays africains comme des acteurs passifs, piégés ou instrumentalisés, et la Chine comme un acteur unilatéralement opportuniste (Astarita et Damiani, 2016 ; Aurégan, 2022 ; Basu et Janiec, 2021 ; Dankwah, 2024 ; Gambino, 2020 ; Gazibo et Mbabia, 2010 ; Hugon, 2008 ; Lasserre et Mottet, 2019 ; Zajontz et Taylor, 2021). Cette recherche entend dépasser cette lecture polarisée en proposant une analyse nuancée des dynamiques réellement à l'œuvre. Elle interroge les conditions dans lesquelles un projet inscrit dans une logique géoéconomique et stratégique globale peut générer des tensions entre différentes échelles d'action et nécessiter une gouvernance multiniveau renforcée.

Ainsi, l'étude propose une lecture critique des mécanismes de coopération sino-africaine, en mettant en lumière les enjeux profonds qu'elle soulève, les défis qu'elle engendre et les conditions nécessaires pour en maximiser les bénéfices tout en en limitant les risques. Elle vise en ce sens à contribuer à une meilleure compréhension des effets différenciés des Nouvelles routes de la soie, en interrogeant les conditions d'un partenariat sino-africain réellement « gagnant-gagnant » autour des ressources infrastructurelles. Dans cette perspective, la recherche poursuit trois objectifs : analyser les enjeux techniques, socioéconomiques et géopolitiques liés à l'intégration du port de Mombasa dans les NRS ; identifier les principaux défis opérationnels, institutionnels et politiques liés à la conciliation des intérêts sino-kenyans ; proposer des pistes susceptibles de renforcer la gouvernance du projet et d'en maximiser les retombées positives, notamment pour le Kenya.

Dès lors, comment les agendas géostratégiques de la Chine et les intérêts locaux et nationaux du Kenya autour du port de Mombasa – maillon clé des NRS en Afrique de l'Est – entrent-ils en tension, et dans quelle mesure les mécanismes de gouvernance multiniveau influencent-ils cette articulation complexe ?

Pour répondre à cette question, l'étude se décline en quatre temps complémentaires. Elle commence par établir le cadre théorique et méthodologique de l'analyse, en précisant les concepts clés mobilisés ainsi que les choix méthodologiques (1). Elle présente ensuite les résultats de l'étude de cas, en mettant en évidence les dynamiques d'interaction entre les intérêts kenyans et chinois (2). La discussion approfondit ces résultats à la lumière du cadre théorique, en revenant sur les failles de gouvernance identifiées, pour proposer des pistes d'amélioration (3). Enfin, la conclusion revient sur les principaux apports de l'étude et ouvre des perspectives de recherche pour renforcer la gouvernance des partenariats infrastructurels en Afrique dans un contexte de mondialisation.

1 Cadre théorique et méthodologique

L'analyse du port de Mombasa comme maillon clé des Nouvelles routes de la soie invite à une double réflexion : celle de la mise en valeur des ressources infrastructurelles en contexte de mondialisation et celle des logiques de gouvernance multiniveau qui structurent leur exploitation, leur gestion et leur mobilisation par les États et les acteurs locaux au service du développement. En effet, les infrastructures peuvent être

conceptualisées comme des ressources dès lors qu'elles constituent des leviers de création de valeur, de pouvoir et de structuration des échanges (Agénor et Moreno-Dodson, 2006 ; Aschauer, 1990 ; Barney, 1991 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007).

Dans une perspective de sciences sociales appliquées au développement, la notion de « ressource infrastructurelle » ne se limite pas à la matérialité d'une installation ou d'un équipement. Elle renvoie à sa capacité à agir comme levier économique, outil d'intégration territoriale et facteur de transformation sociale (Agénor, 2006 ; Aschauer, 1990 ; Ferguène, 2013). Plusieurs travaux récents s'inscrivent dans cette approche (Apostolopoulou, 2021 ; Bhattacharya et al., 2015 ; Nicoletti et al., 2023 ; OECD, 2020). Une infrastructure portuaire comme celle de Mombasa constitue ainsi une interface physique et politique : elle assure la connectivité des territoires tout en reflétant les rapports de pouvoir et de dépendance qui les relient au reste du monde. Dans le contexte africain, l'infrastructure devient souvent le support d'enjeux relatifs au financement, à l'intégration régionale et à la participation aux échanges internationaux. Elle se présente dès lors comme un vecteur de dynamiques économiques, politiques et sociales complexes, cristallisant à la fois les dépendances extérieures et les tensions autour du contrôle stratégique des ressources et des flux commerciaux.

Cette étude, située à l'intersection des sciences de l'administration et de la géographie des ressources, mobilise également le concept de gouvernance multiniveau. Elle articule une analyse critique des mécanismes de gouvernance et de gestion des infrastructures avec une lecture géopolitique des dynamiques de pouvoir entre les acteurs impliqués aux échelles locale, nationale, régionale et internationale. La gouvernance multiniveau renvoie, en effet, à un ensemble de valeurs fondamentales propres aux démocraties établies, dans lesquelles les configurations institutionnelles favorisent la participation des parties prenantes et la résolution collective des problèmes. Elle repose sur un principe de complémentarité entre les formes d'autorité, les types d'organisation et les catégories d'acteurs (Bisson, 2011 ; Campbell et Prémont, 2016 ; Sellers, 2013 ; Valade, 2013). Dans cette perspective, ce concept est entendu comme l'ensemble des processus d'interaction et de coordination entre différents niveaux institutionnels – du local au global – dans la prise de décision et la gestion des projets publics.

La notion de ressource infrastructurelle permet ainsi d'analyser les logiques économiques et géopolitiques à l'œuvre dans le cas des NRS au port de Mombasa, tandis que le cadre de la gouvernance multiniveau éclaire les tensions, les asymétries et les mécanismes de coordination (ou leurs limites) entre les parties prenantes du projet.

Sur le plan méthodologique, cette recherche adopte une démarche qualitative fondée sur l'étude de cas et reposant sur la collecte et l'analyse de données documentaires (Gaudet et Robert, 2018), issues de publications scientifiques, d'ouvrages doctrinaux, de rapports institutionnels et d'autres documents gouvernementaux ainsi que d'articles de presse spécialisés. Le cas a été choisi de manière raisonnée afin de maximiser l'apport théorique, conformément aux prescriptions de la méthodologie qualitative (Gaudet et Robert, 2018 ; Royer et Zarlowski, 2025). Ainsi, le caractère emblématique du port de Monbasa et la valeur heuristique de son cas dans l'analyse des NRS en Afrique de l'Est ont été déterminants. En effet, l'étude de cas est une approche de recherche permettant d'enquêter sur un phénomène, un événement ou un ensemble d'acteurs, en vue d'en produire une description précise et une interprétation approfondie (Dumez, 2009 ; Gombault, 2005 ; Roy, 2021), ce qui est conforme à l'objectif annoncé de cette recherche.

Les sources documentaires ont été identifiées à partir de recherches ciblées dans des bases de données académiques et institutionnelles (ABI/Inform Global, Business Source Premier, Web of Science, SSRN, etc.), à l'aide de combinaisons de mots-clés. Ceux-ci articulent le cas étudié, le cadre géographique et les enjeux analytiques et donnent lieu à des combinaisons telles que « Belt and Road Initiative AND Africa », « Port of Mombasa/SGR AND China », « Kenya AND China AND infrastructure », ou encore « Infrastructure AND Multilevel-governance ». Ces requêtes, également effectuées en français, ont permis d'identifier une littérature directement pertinente pour l'analyse du cas, mobilisée en fonction de sa disponibilité en ligne ou en bibliothèque. L'analyse des données suit une approche inductive et une analyse thématique de contenu (Blais et Martineau, 2006 ; Gaudet et Robert, 2018). L'exploitation de la documentation, notamment, se base sur une approche factice, centrée sur le contenu informationnel (Gaudet et Robert, 2018 ; Ryan et Bernard, 2003). En outre, l'analyse repose sur une triangulation des différentes catégories des sources documentaires mobilisées, afin de croiser les discours et de renforcer la solidité analytique (Grenier et al., 2025 ; Ryan et Bernard, 2003 ; Yin, 2017).

En mobilisant cette méthodologie, l'étude de cas sur le port de Mombasa dans le cadre des NRS vise à explorer comment une infrastructure locale peut cristalliser, simultanément, les ambitions géostratégiques d'un partenaire étranger, les objectifs de développement national et les préoccupations économiques locales.

Ce cadre théorique et méthodologique permet d'apporter une réponse à la question posée.

2 Résultats

D'abord, l'étude analyse comment le port de Mombasa s'impose comme une ressource stratégique, au croisement des intérêts socioéconomiques et géopolitiques du Kenya et de la Chine (2.1). Ensuite, elle explore les enjeux complexes et les effets en cascade générés par l'intégration fonctionnelle et stratégique du port au projet des Nouvelles routes de la soie (2.2). Enfin, l'accent est mis sur le rôle de la gouvernance à travers une analyse critique des pratiques actuelles et de leurs limites face aux défis soulevés par ce type de partenariat (2.3).

2.1 Le port de Mombasa : une ressource infrastructurelle stratégique au croisement des intérêts kenyans et chinois

Au Kenya, Mombasa est la deuxième ville en importance sur le plan démographique[3] (après la capitale, Nairobi). Connue comme la « ville des marchands » depuis l'époque de Vasco de Gama, elle abrite l'un des plus anciens ports d'Afrique, utilisé dès le XV^{e} siècle pour le commerce entre la côte Est-Africaine et l'Extrême-Orient (Autorité portuaire du Kenya, 2024). Situé au cœur de l'île de Mombasa, sur les rives de l'océan Indien, le port bénéficie d'un positionnement stratégique pour les échanges commerciaux entre l'Afrique, l'Asie et d'autres régions du monde, en plus de desservir une population estimée à plus de 250 millions d'habitants (TradeMark Africa, 2023). Il constitue ainsi la principale porte d'entrée maritime vers l'Afrique orientale et centrale, et figure parmi les ports les plus fréquentés de la côte Est-Africaine avec 33 lignes maritimes régulières. Le port de Mombasa assure une connectivité directe avec plus de 80 ports dans le monde, tout en

[3] En 2024, 5 541 172 habitants à Nairobi contre 1 495 223 habitants à Mombasa (Revue de la population mondiale, 2024 ; voir aussi Kenya National Bureau of Statistics et ICF, 2023).

étant relié par voie terrestre à de nombreux pays limitrophes du Kenya, notamment l'Ouganda, la Tanzanie, le Soudan du Sud, la Somalie et l'Éthiopie – ainsi qu'à des pays non limitrophes tels que le Rwanda, le Burundi et la République démocratique du Congo (Autorité portuaire du Kenya, 2024 ; Hoyle, 2011).

Depuis le lancement des Nouvelles routes de la soie en 2013 (Albagli, 2020 ; BIRD, 2019 ; Courmont, 2016), le port de Mombasa a été intégré à un réseau global d'infrastructures financé, construit et partiellement contrôlé par la Chine (Bräutigam et al., 2022 ; Courmont et al., 2020 ; Zajontz et al., 2023). Cette intégration en fait une ressource infrastructurelle hautement stratégique, concentrant des enjeux majeurs, à la croisée d'intérêts socioéconomiques locaux, de priorités nationales de développement et d'ambitions économiques et géopolitiques internationales chinoises (Smith, 2021).

Selon plusieurs auteurs, le projet des NRS a été conçu, à l'origine, pour répondre aux défis économiques internes de la Chine (Astarita et Damiani, 2016 ; BIRD, 2019 ; Courmont et al., 2020 ; T. Niambi, 2023). Le ralentissement de la croissance à partir de 2008 ainsi que les politiques économiques adoptées pour y répondre ont profondément influencé la posture géopolitique et la diplomatie économique du pays. Dans ce contexte, les relations sino-africaines doivent être envisagées comme partie intégrante d'une stratégie visant à consolider la stabilité économique et l'influence géopolitique chinoises (Astarita et Damiani, 2016 ; Copinschi et al., 2019 ; Dankwah, 2024 ; T. Niambi, 2023). Dépendante des importations énergétiques, la Chine voit dans le continent africain – grand producteur de ressources naturelles, souvent présenté comme une puissance économique émergente (The Economist, 2015) – un partenaire essentiel. Les NRS lui permettent alors, entre autres, de sécuriser l'accès aux matières premières, de renforcer ses circuits d'approvisionnement et d'élargir ses débouchés pour l'exportation de ses biens de consommation (Astarita et Damiani, 2016 ; Copinschi et al., 2019 ; Gouvernement du Canada, 2018). De son côté, la Chine perçoit sa relation avec l'Afrique comme une « communauté de destin » indéfectible, visant à renforcer la coopération Sud-Sud et l'équilibre économique mondial (IOSC, 2013). Elle souhaite transformer les avantages comparatifs des deux régions en moteurs de croissance mutuelle, en soutenant prioritairement l'industrialisation et la modernisation agricole du continent (Gouvernement chinois, 2015). Cette alliance reposerait, selon elle, sur une diplomatie de sincérité et de résultats concrets, alignant le renouveau national chinois sur les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (IOSC, 2021).

Mais l'intégration de l'Afrique dans les NRS pourrait effectivement répondre à une volonté stratégique plus large de la Chine, soit de se garantir un rôle de leadership plus important à l'échelle internationale (Albagli, 2020 ; Copinschi et al., 2019 ; Gouvernement du Canada, 2018 ; Lasserre et Mottet, 2019). Le projet des NRS a permis à la puissance émergente chinoise de se positionner au cœur d'au moins six corridors économiques articulés autour de *hubs* logistiques régionaux et mobilisant un ensemble de pays qui représentent les deux tiers de la population mondiale (BIRD, 2019 ; Commission nationale du développement et de la réforme, 2015 ; Gouvernement du Canada, 2018 ; Segal, 2022). En Afrique, ces *hubs*, notamment situés dans les pays de la corne de l'Afrique (Djibouti, Kenya, Égypte et Éthiopie), occupent une position stratégique sur la route maritime reliant la Chine à l'Europe (Copinschi et al., 2019).

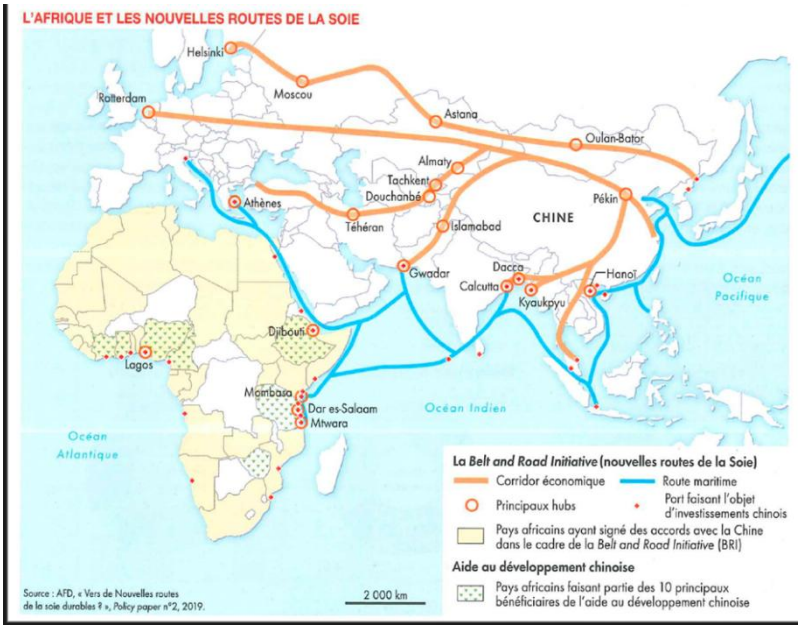


Figure 1 :Carte des Nouvelles Routes de la Soie sur les côtes Africaines (Magrin et al., 2022)

Ainsi, l'approche de la Chine est analysée comme étant dictée par une stratégie pragmatique visant avant tout à sécuriser son approvisionnement énergétique, à consolider sa politique de « Chine unique » et à affirmer son influence internationale face à l'Occident (Courmont et al., 2020 ; German Development Institute, 2006 ; Lasserre et Mottet, 2019).

Les infrastructures ferroviaires intégrées aux NRS assurent la liaison entre les sites de production, les marchés de consommation et les ports maritimes le long de la route maritime de la soie (Githaiga et Bing, 2019 ; Zajontz et al., 2023). Au Kenya, cette dynamique se matérialise principalement à travers la ligne de chemin de fer à écartement standard (SGR) reliant le port de Mombasa à Nairobi. Ce projet s'est accompagné d'importants investissements – soutenus par des financements extérieurs – pour l'expansion et la restructuration du port de Mombasa, dans le but d'en faire un *hub* logistique de référence sur le continent africain (Astarita et Damiani, 2016 ; Basu et Janiec, 2021 ; Bräutigam et al., 2022). Réalisée par la China Road and Bridge Corporation (CRBC), la liaison ferroviaire de 470 km est opérationnelle depuis mai 2017 pour les passagers et depuis janvier 2018 pour le fret (Copinschi et al., 2019 ; Zajontz et al., 2023).

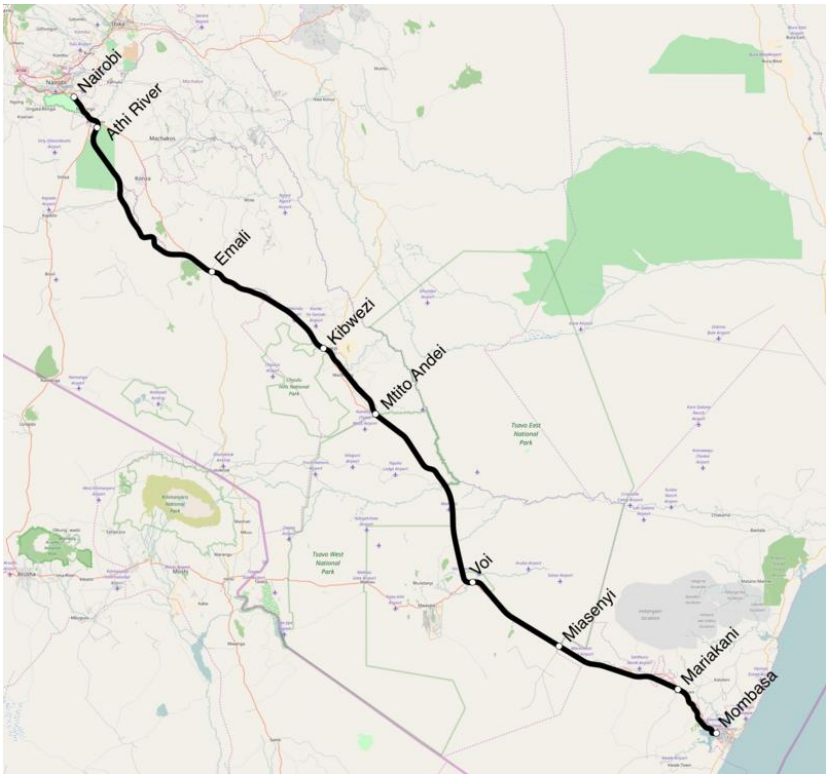


Figure 2. Carte du chemin de fer à écartement standard (SGR) Nairobi-Mombasa
Note : Travail personnel (L9A8M), Carte de fond provenant d'Openstreetmap (http://www.openstreetmap.org)

La Chine présente la ligne ferroviaire Mombasa-Nairobi comme un aboutissement emblématique de la coopération Chine-Afrique dans le cadre de l'initiative des NRS, la qualifiant à la fois de « point de référence [des NRS] » et de « symbole renouvelé de l'amitié entre la Chine et le Kenya » (ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 2020 ; Zajontz et al., 2023). Côté kenyan, le SGR est érigé en projet phare de la stratégie de développement Kenya Vision 2030, dont l'ambition est de faire du pays une économie à revenu intermédiaire d'ici 2030 (Zajontz et al., 2023).

Cependant, si le port de Mombasa incarne un levier de transformation et de développement pour le Kenya et l'Afrique de l'Est, son intégration dans l'initiative des NRS a soulevé une série d'enjeux techniques, socioéconomiques et géopolitiques qui illustrent les tensions croissantes que suscitent les partenariats sino-africains dans le domaine des infrastructures (Basu et Janiec, 2021 ; Bräutigam et al., 2022 ; Gambino, 2020 ; Kitimo, 2021 ; Zajontz et al., 2023).

2.2 Les Nouvelles routes de la soie au port de Mombasa : des enjeux à effet domino

Les partenariats sino-africains sont généralement présentés comme « gagnant-gagnant », tant par les Chinois que par les dirigeants africains (Amusan, 2019 ; Copinschi et al., 2019, p. 53 ; Courmont et al., 2023, p. 74 ; IOSC, 2021). Mais, dans l'opinion publique locale et internationale ainsi que dans certains travaux scientifiques, il y a une tendance croissante à présenter les pays africains comme des acteurs passifs, pris au piège ou instrumentalisés, et la Chine comme un acteur unilatéralement opportuniste (Aurégan, 2022 ; Basu et Janiec, 2021 ; Dankwah, 2024 ; Gambino, 2020 ; Gazibo et Mbabia, 2010 ; Grimm et al., 2006 ; Hugon,

2008 ; Lasserre et Mottet, 2019). Dans ce contexte, quatre catégories de problèmes nés du projet des NRS au port de Mombasa méritent d'être analysées en profondeur : dépendance financière et surendettement (2.2.1) ; faibles performances économiques du projet (2.2.2) ; répercussions socioéconomiques locales et nationales (2.2.3) ; contestations populaires et détérioration des relations sino-africaines (2.2.4).

2.2.1 Dépendance financière et surendettement

Les prêts dits « concessionnels » accordés par la Chine à de nombreux États africains sont généralement assortis de conditions préférentielles, mais restent étroitement liés à l'attribution des marchés aux entreprises chinoises chargées de construire les infrastructures financées[4]. La Chine cumule ainsi les rôles de créancier et de prestataire de services, tandis que les États africains deviennent essentiellement des clients – et non de véritables partenaires – qui s'endettent pour financer ces projets (Bräutigam et al., 2019 ; Copinschi et al., 2019 ; Hurley et al., 2018).

Dans les années 2000, l'Angola avait conclu une série d'accords de prêts avec la China Exim Bank qui prévoyaient non seulement l'obligation pour l'Angola de faire appel à des entreprises chinoises pour réaliser au moins 70 % des projets d'infrastructure, mais également que la (future) production pétrolière financée serve de garantie. Les modalités de cet accord avec des matières premières et/ou des infrastructures affectées à titre de garantie ont été reprises ailleurs dans le monde sous le terme du « modèle angolais » ou « concept de prêts adossés aux ressources naturelles » (Copinschi et al., 2019, p. 52 ; Dankwah, 2024).

À travers ce modèle financier, plusieurs pays africains sont exposés à un risque accru de dépendance financière et de surendettement, conformément à la théorie du piège de la dette (Brautigam, 2020 ; Hurley et al., 2018 ; L'Express, 2022 ; Orinde, 2022). Au moins une vingtaine d'entre eux, engagés dans les NRS, se sont retrouvés en situation de vulnérabilité financière[5]. Toutefois, il convient de rappeler que l'Afrique reste, dans l'ensemble, davantage endettée envers les pays occidentaux qu'envers la Chine[6].

Au Kenya, le financement du SGR Mombasa-Nairobi repose sur des prêts concessionnels accordés par la China Exim Bank à l'État kenyan, dans des conditions jugées opaques tant pour les citoyens que pour les institutions. Ce financement a contribué à une augmentation importante de la dette publique extérieure, passée de 10 % du PIB en 2011 à près de 40 % en 2014, soit l'équivalent de 4,8 milliards de dollars (ADF, 2024 ; Chaponnière, 2014 ; Zajontz et al., 2023). Le service de la dette contractée auprès de la Chine constitue aujourd'hui l'un des postes budgétaires les plus lourds du gouvernement kenyan.

Dans ce contexte, la Chine est régulièrement accusée d'installer une relation de dépendance financière avec les États africains dans le but de prendre le contrôle d'infrastructures stratégiques en cas de défaut de

[4] Voir aussi Dankwah, 2024. Cette pratique est appelée le prêt lié, ou *tied lending* (Copinschi et al., 2019). On parle parfois de mode Build, Own, Operate, Transfer (Construction-Possession-Exploitation-Transfert), assurant aux opérateurs chinois la gestion et l'exploitation de l'infrastructure financée dans le but de récupérer les coûts tout en faisant en sorte que la propriété de l'actif n'est transférée qu'après le remboursement total de la dette (Lasserre et Mottet, 2019).

[5] À l'instar de Djibouti dont la dette envers la Chine représente 80 % du PIB du pays.

[6] Sur la quarantaine de partenaires africains de la Chine dans le cadre de la BRI, seuls trois l'ont pour principal créancier sur l'ensemble de l'Afrique : la République du Congo, Djibouti et la Zambie. Ainsi, les deux tiers de la dette extérieure des pays africains sont dus à des créanciers privés (dont certains sont chinois) ou multilatéraux, et seuls 20 % de la dette des pays africains émanent de financements gouvernementaux chinois (voir Chaponnière, 2014). Des sources plus récentes indiquent qu'en 2022, 35 % de la dette externe africaine était due à des créanciers occidentaux (banques, gestionnaires d'actifs, etc.), contre environ 12 % à des prêteurs chinois (Debt Justice, 2022 ; Savage, 2022 ; Vines et al., 2022).

remboursement (Basu et Janiec, 2021 ; BBC News Afrique, 2018 ; Copinschi et al., 2019 ; Were, 2018). Le précédent du Sri Lanka – qui, en 2017, a dû céder le port de Hambantota à des entreprises publiques chinoises en échange d'un allègement de dette de 8 milliards de dollars – a contribué à alimenter les inquiétudes concernant le cas kenyan. La Chine était ainsi soupçonnée de vouloir prendre le contrôle du port de Mombasa (Courrier international, 2018). En février 2019, le Parlement kenyan a d'ailleurs lancé une enquête pour déterminer si ce port stratégique avait été effectivement utilisé comme garantie du prêt contracté auprès de la China Exim Bank pour financer la construction du SGR Mombasa-Nairobi (Bräutigam et al., 2022 ; Copinschi et al., 2019 ; Olander, 2022b).

La dépendance financière croissante de certains pays africains vis-à-vis de la Chine, combinée aux soupçons de perte de souveraineté dans ce contexte de financements opaques et de surendettement, soulève d'autres enjeux sur la rentabilité même des projets engagés ainsi que sur la soutenabilité de la dette.

2.2.2 Faibles performances économiques du projet

Malgré les investissements conséquents, le projet SGR peine à atteindre les objectifs de rentabilité annoncés. L'étude de faisabilité réalisée par la partie chinoise tablait sur un volume de fret annuel de 22 millions de tonnes, soit environ 20 trains par jour. Mais en réalité, la ligne ne transporte qu'un quart de cette quantité, selon certaines estimations (ADF, 2024). En raison de ces performances en deçà des prévisions, les recettes générées restent insuffisantes pour couvrir les coûts d'exploitation et assurer le remboursement des prêts contractés auprès de la Chine :

> It['s] time we ask ourselves what we are getting from the SGR and take a walk down to Naivasha. How many trains utilize this railway? (. . .). If you read our Public Investments Committee report in the past parliament, you know that the viability of the line ends here (Nairobi), unless if you interconnected the port of Mombasa with landlocked countries, but without that interconnection, it is not possible. (Kimani Ichung'wa, Président de la Commission parlementaire du budget et des crédits du Kenya, cité dans Carmody et al., 2022, p. 67)

Depuis sa mise en service, la ligne Mombasa-Nairobi n'a pas réalisé de bénéfices. D'après le Kenya National Bureau of Statistics (2019), elle a généré 57 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2018, soit 45 % de déficit sur les 103 millions initialement prévus – un niveau bien en deçà des 120 millions de dollars nécessaires pour couvrir ses seuls coûts d'exploitation annuels. Les doutes sur la viabilité commerciale du projet se sont multipliés face à ces contre-performances (Omondi et Guguyu, 2019 ; Zajontz et al., 2023). Pour l'économiste kenyan Tony Watima, « le SGR est un perturbateur économique, social et fiscal. La perturbation qu'il a créée dans l'économie kenyane sera ressentie pendant des années » (ADF, 2024, para. 7).

L'échec du SGR à atteindre ses objectifs de rentabilité remet en question la pertinence économique même du projet, tout en aggravant le poids de la dette publique. Cette situation a entraîné des répercussions socioéconomiques plus larges sur les populations.

2.2.3 Répercussions socioéconomiques locales et nationales

Symbole affiché de modernité et de transformation socioéconomique, la ligne ferroviaire Mombasa-Nairobi nourrissait d'importants espoirs de développement local, national et régional. Les investissements réalisés dans sa construction ainsi que la modernisation du port de Mombasa devaient permettre de dynamiser les échanges commerciaux et de stimuler le développement (ADF, 2024 ; Basu et Janiec, 2021 ; Zajontz et al., 2023 ;). Mais la réalité s'est révélée bien différente, comme l'illustre amèrement le témoignage de Daniel

Tipape, conducteur de mototaxi travaillant près de la ligne principale du SGR : « Ils ont dit que ce train serait un progrès, mais pour qui ? Parfois, nous construisons des choses simplement pour les construire » (ADF, 2024, para. 4).

Pour forcer la rentabilité de la ligne, l'Autorité portuaire du Kenya (KPA) et l'Autorité fiscale du Kenya (KRA) ont imposé des directives obligeant le fret maritime à transiter par le SGR, au détriment du transport routier traditionnel. Cela a transféré le dédouanement et autres services portuaires vers les dépôts de conteneurs intérieurs de Nairobi et de Naivasha. La décision a provoqué une vague de pertes d'emplois dans le secteur du transport routier, la faillite de plusieurs entreprises logistiques et un transfert brutal d'activités économiques hors de Mombasa qui s'ajoutent à d'autres impacts déjà observés sur l'emploi de façon générale (Kitimo, 2020, 2021; Reuters, 2014). Des sociétés comme Bolloré Transport Logistique ont dû fermer ou relocaliser leurs activités, causant une perte directe d'emplois (5 %) – comme l'a confirmé le directeur général pour l'Afrique de l'Est du groupe – tout en alimentant la colère des populations locales (Kitimo, 2020, 2021 ; Zajontz et al., 2023). À l'échec économique du projet s'ajoute donc un revers social majeur.

Loin de l'élan de prospérité promis, le projet a engendré des tensions socioéconomiques profondes, nourrissant un ressentiment croissant à l'égard de la Chine. Ces conséquences ont contribué à une détérioration progressive des relations sino-africaines.

2.2.4 Contestations populaires et détérioration des relations sino-africaines

Les conséquences socioéconomiques du projet des NRS au port de Mombasa ont rapidement suscité une résistance populaire, émanant tant des travailleurs que des entreprises locales. Les mesures imposées par le gouvernement kenyan pour rentabiliser la ligne SGR ont été vivement contestées, en particulier par l'industrie du transport routier et les communautés côtières autour de Mombasa (Kitimo, 2020). Cette contestation s'est également étendue au-delà des frontières, notamment en Ouganda, où les transporteurs ont dénoncé la perte de revenus causée par le monopole accordé au fret ferroviaire. L'un d'eux témoignait : « Nous avons perdu des affaires après l'introduction des trains de marchandises SGR et notre gouvernement ne nous permet pas d'exprimer nos préoccupations » (Kitimo, 2020).

Le recours massif à de la main-d'œuvre importée de Chine, au détriment des travailleurs locaux, a exacerbé le sentiment d'injustice (Copinschi et al., 2019). À cette frustration économique s'ajoutent d'autres facteurs de révolte : l'opacité des accords de prêt, les soupçons de mise en garantie du port de Mombasa et les violations alléguées des normes sociales et environnementales par les entreprises chinoises. Ces tensions ont nourri un sentiment antichinois de plus en plus visible, non seulement au Kenya, mais également dans d'autres pays engagés dans les NRS, comme l'Éthiopie, la Tanzanie, l'Ouganda ou la Zambie (Copinschi et al., 2019 ; Basu et Janiec, 2021).

L'agitation antichinoise est montée d'un cran durant la protestation des camionneurs contre les mesures gouvernementales en novembre 2019, où certains manifestants ont porté de faux cercueils avec des slogans tels que « RIP [Rest in Peace] China colonization » et « RIP SGR monopoly » (Olander, 2019). À travers ces manifestations, la population exprimait une défiance croissante face à la centralisation des décisions à Nairobi, à l'opacité de la gouvernance, notamment dans les contrats et aux effets d'éviction sur les petites entreprises locales. Le port de Mombasa, perçu comme accaparé par des intérêts extérieurs, est ainsi devenu

le symbole d'une dépossession économique et d'un désenchantement envers une coopération sino-africaine pourtant présentée comme mutuellement bénéfique.

Ces difficultés illustrent les tensions structurelles qui traversent les partenariats sino-africains dans le domaine des infrastructures et révèlent les limites d'un modèle de développement reposant sur un endettement massif et une gouvernance défaillante.

2.3 La gouvernance comme facteur déterminant : analyse des pratiques à l'œuvre et de leurs limites

La gouvernance constitue un facteur déterminant de la capacité des États africains à exploiter les ressources infrastructurelles pour en faire de véritables leviers de développement durable et de transformation sociale. Dans le cas du port de Mombasa, la gouvernance dépasse largement la seule dimension technique de la gestion portuaire : elle englobe des processus décisionnels et des mécanismes de coopération complexes impliquant les autorités locales, l'État central, les partenaires internationaux et les communautés concernées. Comprendre les défaillances observées dans le cadre du projet SGR et du port de Mombasa nécessite une analyse fine de ces dynamiques de gouvernance, souvent fragmentée, opaque et inefficiente : planification et coordination défaillantes (2.3.1) ; insuffisance des capacités techniques et opacité de la gouvernance (2.3.2) ; et déficit d'adaptabilité institutionnelle (2.3.3).

2.3.1 Planification et coordination défaillantes

Le développement urbain du Kenya est concentré le long du chemin de fer Kenya-Uganda, construit par les Britanniques il y a plus d'un siècle (Zajontz et al., 2023). Le SGR Mombasa-Nairobi a plutôt renforcé cet ordre spatial, puisqu'il est en grande partie parallèle à l'ancienne voie ferrée coloniale (Moradi et al., 2017 ; Zajontz et al., 2023).

Avant la planification du projet, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement avaient lancé des études pour recueillir des informations sur le trafic existant au port de Mombasa ainsi que sur les prévisions de trafic maritime et d'activités portuaires à Lamu (Gambino, 2020). En raison du manque d'infrastructures de connectivité dans la région, le port de Lamu devait être considéré pour un projet à long terme. Mais, à la place, les fonds ont été consacrés à l'expansion du port de Mombasa, qui ne nécessitait pas d'investissements supplémentaires dans d'autres infrastructures connexes (Gambino, 2020). Le SGR va aussi à l'encontre de l'étude du Plan directeur ferroviaire de 2009 commandée par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) dans le but de coordonner et de rationaliser le développement du réseau ferroviaire de la région. Ce plan recommandait la réhabilitation du réseau à écartement métrique existant. Les études démontrent qu'il n'était pas économiquement logique de construire des SGR sur un nouveau tracé (Zajontz et al., 2023).

Indépendamment des différentes recommandations, lors du développement du premier tronçon du réseau ferroviaire du Corridor Nord, le Kenya choisit de construire un tout nouveau SGR de Mombasa à Nairobi pour un coût de 3,8 milliards de dollars. En 2015, pour prolonger la ligne jusqu'à Naivasha (phase 2A du projet) la China Communications Construction Company (CCCC) signe un accord avec la Kenya Railways Corporation

(KRC). La China Exim Bank couvre 85 % du financement du projet par le biais d'un prêt octroyé à l'État kenyan et celui-ci couvre le reste (Zajontz et al., 2023)7.

Certains estiment que la décision de construire le chemin de fer Mombasa-Nairobi avait été prise à la hâte et motivée par des considérations politiques, sans tenir compte de la planification des infrastructures continentales et régionales, comme le montre ce témoignage anonymisé recueilli par Zajontz et al. (2023) :

> Le gouvernement du Kenya s'est empressé de mettre en œuvre le projet avant, par exemple, de bien comprendre les facteurs et la collaboration dans le PIDA. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Nous avons, dans le cadre du PIDA, le chemin de fer africain à grande vitesse, qui doit essentiellement fonctionner sur la plate-forme du SGR. Les projets ont maintenant été priorisés et ils ont d'abord obtenu l'adhésion des présidents, et ils vont maintenant au niveau national. Alors que cela était encore en cours de discussion, les études sur la viabilité étaient toujours en cours, le Kenya avait déjà déployé l'infrastructure. Donc, cela signifiait en soi qu'ils avaient un engagement plus détaillé en tant que nation et qu'ils ne suivaient pas les directives de l'Union africaine. (p. 125)

Conformément à la conceptualisation des infrastructures telles que le port de Mombasa ou le SGR comme interface physique et politique, ces ressources reflètent donc bien les rapports de pouvoir et de dépendance dans le cadre des NRS. Le surendettement de l'État, les contre-performances du projet et ses impacts socioéconomiques négatifs sur les communautés révèlent ainsi les failles d'une planification déconnectée des réalités locales, insuffisamment guidée par des impératifs d'optimisation et reflet d'une faiblesse institutionnelle marquée par un déficit de capacités techniques.

2.3.2 Insuffisance de capacités techniques et opacité de la gouvernance

La facilité d'accès au financement chinois et la décision de l'accepter sans une évaluation rigoureuse de ses implications ont largement contribué au surendettement du Kenya et aux mauvaises performances économiques du projet SGR. Bien que les prêts chinois soient généralement assortis de conditions peu contraignantes (Copinschi et al., 2019), encore faudrait-il que les négociateurs africains en mesurent pleinement la portée et s'assurent de la viabilité des projets et de leur capacité de remboursement. Le « fiasco financier » qui entoure le SGR s'explique en partie par ce facteur : une offre chinoise moins conditionnée, mais dont les conséquences à long terme ont été négligées par les décideurs kenyans (Zajontz et al., 2023).

Un document divulgué par le bureau du vérificateur général de l'Autorité portuaire kenyane, Edward Ouko, révèle que le gouvernement aurait renoncé à l'immunité souveraine du port de Mombasa dès 2013, en guise de garantie pour le prêt contracté auprès de la China Exim Bank. Le contrat, régi par la loi chinoise, prévoyait que tout arbitrage se déroule dans un cadre non neutre et accorde à la banque chinoise le droit d'intervenir comme actionnaire principal de la KPA en cas de défaut de paiement. Cela inclut la mise en place d'un compte séquestre pour y capter les revenus de la KPA afin de couvrir d'éventuels manquements (Zajontz et al., 2023).

Certes, la pratique de garanties souveraines n'est pas propre à la Chine et est courante dans d'autres institutions financières internationales. Les États souverains et les entités qu'ils contrôlent bénéficient de l'immunité souveraine en vertu du droit international, ce qui les met à l'abri de poursuites et d'obligations de comparaître devant un tribunal ou un lieu d'arbitrage étranger, ou d'exécuter un jugement rendu en dehors de leurs territoires. Mais peu de banques proposent un prêt international qui ne contient pas la clause de

[7] Ce montage financier, caractérisé par un recours massif à l'endettement externe, s'inscrit dans les débats plus larges sur la soutenabilité de la dette et les risques associés aux financements d'infrastructures liés aux NRS.

renonciation à cette immunité souveraine[8]. La clause 5.5 du contrat de prêt préférentiel de la China Exim Bank pour le SGR en est un exemple classique : « Neither the Borrower nor any of its assets is entitled to any right of immunity on the grounds of sovereignty or otherwise from arbitration, suit, execution or any other legal process with respect to its obligations under this Agreement » (Bräutigam et al., 2022, p. 3).

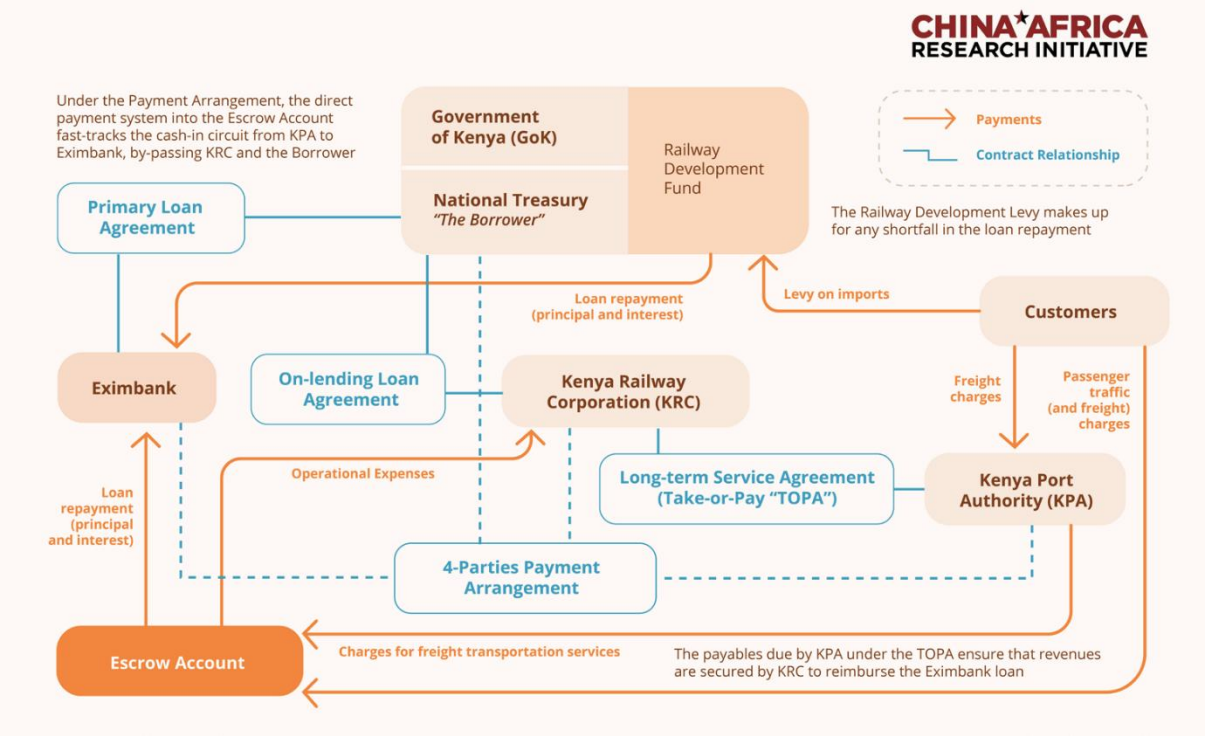


Figure 3. Personnes morales et contrats relatifs au paiement des prêts, Kenya SGR (Bräutigam et al., 2022)

Selon les analyses, il est possible que le Kenya ait utilisé les recettes prévues du port de Mombasa, rendu plus dynamique grâce au SGR, en tant que principale source de revenus dans le cadre des négociations. Dès lors, cette renonciation à l'immunité, bien que juridiquement significative, ne constitue pas en soi une mise en garantie explicite du port (Bräutigam et al., 2022 ; The Maritime Executive, 2022). Au-delà des démentis kenyans[9] et chinois[10], certains estiment peu probable que la Chine cherche à récupérer un port déficitaire dont la saisie engendrerait d'importants coûts politiques (The Star, 2022 ; Zajontz et al., 2023 ; voir aussi News24, 2022 ; The China-Global South Project, 2022). La divulgation tardive des termes de l'accord, plus de cinq ans après sa signature, alimente cependant les soupçons. Elle pourrait traduire une évolution dans la perception kenyane de la Chine, désormais considérée comme une menace, au point que le Kenya cherche à se prémunir contre une perte d'actifs stratégiques en rendant publics ces documents[11].

[8] Un corpus de contrats de prêt rendus publics, signé par le Cameroun avec des banques et des agences de crédit à l'exportation d'Autriche, de Belgique, d'Inde, d'Allemagne, d'Espagne, de Turquie et du Royaume-Uni, montre que tous exigeaient ces clauses. Comme l'a souligné un avocat américain, « omettre une renonciation à l'immunité souveraine dans un contrat de prêt commercial international serait une faute professionnelle » (Bräutigam et al., 2022, p. 3).

[9] Le président Kenyatta a rejeté les allégations de mise en garantie en les qualifiant de « pure propagande ». (Mutethya, 2018 ; voir aussi Mutethya, 2021 ; Ngueyap, 2021).

[10] En décembre 2018, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine a formellement rejeté la rumeur selon laquelle le port de Mombasa aurait été mis en garantie dans le cadre du financement du SGR (Mutethya, 2018).

[11] Exposer publiquement les conditions de l'accord pourrait également être une tentative du Kenya d'attirer l'attention des États-Unis et de solliciter de meilleurs accords avec les États-Unis et leurs alliés. La plupart des pays africains n'ont pas d'influence sur la scène

Ainsi, si les conditions des prêts chinois posent un problème, c'est bien le processus décisionnel interne au Kenya qui met en péril la souveraineté du pays et le futur du port de Mombasa. Ce processus, non seulement opaque, mais aussi marqué par une évaluation défaillante des retombées, est entaché d'accusations de corruption. En effet, aucune modélisation financière sérieuse du projet n'a été rendue publique, empêchant toute estimation fiable de sa rentabilité future (Zajontz et al., 2023). De plus, le projet a été éclaboussé par des scandales de corruption (ADF, 2024 ; Carmody et al., 2022 ; Zajontz et al., 2023), qui ont compromis la planification, l'approvisionnement et l'exécution. Selon certaines estimations, le coût final du SGR serait près de trois fois supérieur à la norme internationale et quatre fois l'estimation initiale (Blumenfeld et al., 2019). L'économiste kenyan Victor Kimosop déclare :

> J'aurais voulu que ceux qui sont responsables pour le SGR aient considéré le remboursement. C'est un investissement massif … pour être remboursé en 20 ou 30 ans. C'était très ambitieux. … L'autre problème, c'est notre modèle de développement, de compensation. Cela rend le développement très onéreux … et il offre aussi des opportunités de corruption. (ADF, 2024, para. 11)

Le manque de transparence autour des accords et la divulgation tardive de certaines clauses controversées ont logiquement nourri la défiance de la population et attisé les mouvements de protestation antichinois évoqués plus haut. Mais au-delà de ces aspects parfaitement expliqués par les cadres des ressources infrastructurelles et de la gouvernance multiniveau, le coût exorbitant du projet, les contre-performances économiques et le surendettement sont aussi révélateurs d'un manque d'adaptabilité institutionnelle du Kenya.

2.3.3 Manque d'adaptabilité institutionnelle

Compte tenu des performances décevantes du projet, la Chine a retardé le financement et la construction des extensions du SGR, aggravant ainsi ses difficultés. À l'origine, le projet visait à couvrir l'ensemble du Corridor Nord de l'Afrique de l'Est, avec des prolongements vers Kampala (Ouganda), Djouba (Soudan du Sud), Kigali (Rwanda) et les Kivus (RDC), ce qui aurait permis à la Kenya Railways Corporation de générer des revenus grâce au transit régional (ADF, 2024 ; Carmody et al., 2022 ; Zajontz et al., 2023).

Cependant, la China Exim Bank a refusé d'accorder à l'Ouganda un prêt pour sa propre section du SGR, exigeant d'abord des garanties sur la connectivité avec la ligne kenyane – dont la progression est au point mort. Le rôle de l'Ouganda dans le projet apparaît donc incertain, tandis que le Kenya peine à financer l'extension jusqu'à sa frontière. Or, sans intégration avec les réseaux ferroviaires des pays voisins enclavés, les objectifs de rentabilité en matière de fret deviennent inatteignables. Étant donné que le Kenya est essentiellement un pays importateur, la viabilité du SGR dépendait largement de son utilisation par ses voisins pour accéder au port de Mombasa – ce qui supposait qu'eux-mêmes construisent des lignes compatibles (Zajontz et al., 2023).

Dans ce contexte, l'émergence d'une infrastructure concurrente – le SGR de Tanzanie – compromet davantage l'attractivité du Corridor Nord pour le fret rwandais, ougandais et congolais (ADF, 2024 ; Carmody et al., 2022 ; Olander, 2022a ; Zajontz et al., 2023). En mai 2016, le ministre rwandais des Finances et de la Planification économique, Claver Gatete, affirmait : « Nous avons décidé d'utiliser la route transitant par la Tanzanie pendant la construction de notre ligne de chemin de fer parce que la route kenyane serait coûteuse, coûterait 1 milliard de dollars et prendrait beaucoup de temps » (Zajontz et al., 2023, p. 127). En effet, connecter le

mondiale, mais ils savent qui sont leurs rivaux mondiaux et, souvent, comment tirer profit de leurs rivalités. Zajontz et al., 2023, citant Snyder (2019).

Rwanda à la Tanzanie reviendrait 200 millions de dollars de moins qu'en passant par l'Ouganda et le Kenya (Lamarque et Nugent, 2022).

Par ailleurs, pour tenter de rentabiliser la ligne SGR, les autorités nationales et locales adoptèrent plusieurs mesures coercitives à l'encontre des usagers du port de Mombasa. Ces directives gouvernementales, imposant le recours au SGR pour le transport de marchandises, ont été contestées par l'Association des transporteurs du Kenya et déclarées illégales par la Haute Cour du Kenya (Kitimo, 2020). En réaction, l'Autorité kenyane du revenu (KRA) a introduit une mesure alternative : l'obligation d'une licence spéciale à 200 dollars par camion pour accéder au port de Mombasa. Cette initiative, perçue comme une barrière non tarifaire déguisée, a alourdi les coûts du commerce le long du Corridor Nord, en contradiction flagrante avec les objectifs affichés d'intégration régionale (Kitimo, 2021).

La réaction des acteurs locaux a été immédiate. Un expert ferroviaire a déclaré : « La communauté a essentiellement dit : nous voulons utiliser nos camions. Pourquoi nous forceriez-vous à utiliser la nouvelle ligne de chemin de fer pour transporter nos marchandises ? Nous avons déjà des ententes permanentes avec nos expéditeurs et nos transporteurs » (Zajontz et al., 2023, p. 130). Musa Haji, un transporteur basé à Mombasa, s'est indigné : « J'ai 11 camions, ce qui signifie que je dois payer 2 200 $ pour obtenir un permis pour mes camions. Il s'agit de punir les transporteurs après que le gouvernement a perdu le procès » (Kitimo, 2021)[12].

Au-delà de la vague de contestations déclenchées, ces politiques ont également entraîné des conséquences régionales : en raison des coûts supplémentaires qu'elles engendraient, les commerçants rwandais et burundais se sont progressivement tournés vers le port de Dar es-Salaam (Africanews, 2024 ; CLG, 2019 ; Kitimo, 2021). Pour apaiser la situation, le président nouvellement élu, William Ruto, a ordonné le retour des opérations de dédouanement et services connexes à Mombasa, une mesure saluée par les transporteurs et les communautés locales. Toutefois, cette décision prive l'État de revenus escomptés pour le remboursement de la dette du SGR (Zajontz et al., 2023).

En résumé, même si les recettes actuelles issues du transport de passagers et de fret permettent de couvrir les frais d'exploitation du SGR, elles demeurent insuffisantes pour honorer le service annuel de la dette (Bräutigam et al., 2022). En l'absence d'infrastructures auxiliaires et d'industries de soutien, certains observateurs estiment que le Kenya a, sans le vouloir, planifié l'échec du projet des NRS au port de Mombasa (Zajontz et al., 2023). Cette incapacité à achever le projet (Dehai-News, 2019) et à s'adapter face aux obstacles pousse les autorités à adopter des politiques inefficientes et aggrave les contre-performances économiques tout en fragilisant la solvabilité du pays.

Dans la section suivante, nous discutons de ces résultants, qui mettent en lumière différentes limites de gouvernance, afin de proposer des pistes d'action concrètes permettant de renforcer une gouvernance multiniveau – condition essentielle pour réduire les vulnérabilités structurelles et maximiser les retombées positives des projets infrastructurels d'envergure, comme celui des NRS au port de Mombasa. La gouvernance

[12] En plus du reçu bancaire de 200 $ comme preuve de paiement, les camionneurs doivent soumettre un certain nombre de documents aux douanes de la KRA dont un formulaire C39 dûment rempli, une copie certifiée conforme du journal de bord du camion, une copie du rapport d'inspection valide de l'Autorité nationale des transports et de la sécurité, un code PIN et un certificat de quiétude fiscale (Kitimo, 2021).

multiniveau apparaît donc comme la réponse à la question posée : comment concilier les agendas géostratégiques de la Chine avec les intérêts locaux et nationaux du Kenya autour du port de Mombasa ?

3 Discussion

L'étude du projet SGR dans le cadre des NRS au port de Mombasa met en lumière un enchaînement de vulnérabilités interdépendantes. La dépendance vis-à-vis des financements chinois, couplée à une absence de vision stratégique claire, a mené à un endettement difficilement soutenable (2.2.1). Les faibles performances économiques du projet, en grande partie liées à son isolement régional et à une rentabilité surestimée, ont accentué les pressions budgétaires (2.2.2). Cela a généré des répercussions socioéconomiques considérables, notamment pour les communautés locales marginalisées et les transporteurs affectés par des politiques coercitives (2.2.3). Ces dérives ont nourri des contestations internes croissantes et contribué à une détérioration de la perception populaire de la Chine (2.2.4). Au cœur de ces difficultés, la gouvernance apparaît comme le facteur déterminant. L'absence de planification rigoureuse et le déficit de coordination régionale (2.3.1), l'opacité des processus de gouvernance et la faiblesse des capacités techniques (2.3.2) ont empêché une appropriation bénéfique du projet. En outre, l'incapacité à ajuster les politiques face aux obstacles rencontrés souligne un manque d'adaptabilité institutionnelle profond (2.3.3). Ces limites compromettent non seulement la réussite du projet SGR, mais aussi la crédibilité des partenariats dans le cadre des NRS en Afrique.

Les résultats de notre analyse critique révèlent ainsi que la gouvernance n'est pas secondaire, elle est au contraire structurante – et c'est par elle que les ressources infrastructurelles africaines peuvent être exploitées et réappropriées dans un sens plus souverain et durable. Pour que de telles ressources contribuent effectivement aux objectifs de développement économique et social des pays africains, il est nécessaire d'adopter des pratiques de la gouvernance multiniveau. Il s'agit d'une gouvernance qui renvoie aux « rapports de coordination, de commande et de contrôle des responsabilités partagées entre différents paliers gouvernementaux » (Valade, 2013, p. 135)[13].

Ainsi, cette section s'inspire des principes de cette gouvernance et s'appuie sur une vision transversale qui la présente comme ressource immatérielle clé pour proposer une réponse aux défis soulevés dans cette étude de cas et pour réinventer les dynamiques de développement en Afrique. La gouvernance (3.1) et l'opérationnalisation (3.2) sont les deux axes autour desquels s'articulent nos recommandations.

3.1 Recommandations : vers une gouvernance multiniveau renforcée

Les failles de gouvernance identifiées par l'étude appellent des ajustements profonds. Quatre axes prioritaires sont recommandés : renforcement des capacités institutionnelles et techniques (3.1.1) ; évaluation rigoureuse et restructuration économique (3.1.2) ; coordination et dialogue multiacteurs (3.1.3) ; et transparence et redevabilité (3.1.4).

[13] Valade identifie cinq conditions clés pour assurer une gouvernance multiniveau dynamique, symétrique et interactive : 1. Favoriser le dialogue citoyen ; 2. Faciliter l'adaptation des programmes publics ; 3. Conserver un lieu de rencontre régions-centre ; 4. Favoriser le partenariat administratif et 5. S'entourer de personnes aptes à gérer dans la complexité.

3.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et techniques

La maîtrise des enjeux juridiques, financiers et techniques est essentielle pour équilibrer les rapports de force dans les négociations contractuelles. Il est donc déterminant de renforcer les compétences des administrations nationales et locales en matière de négociation, de gestion de projet, d'analyse des risques et de suivi budgétaire. Cela inclut la capacité à exiger des clauses de contenu local[14] : main-d'œuvre locale, sous-traitance, transferts de compétences et à évaluer rigoureusement les conditions de remboursement. La diversification des sources de financement, au-delà des prêteurs bilatéraux, permet également de réduire la vulnérabilité financière et garantir des conditions plus équitables.

3.1.2 Évaluation rigoureuse et restructuration économique

Toute initiative infrastructurelle nécessite d'être précédée et accompagnée d'évaluations indépendantes, intégrant des critères économiques, sociaux et environnementaux. L'absence de tels mécanismes dans le cas des NRS au port de Mombasa a contribué à une mauvaise anticipation des impacts (surendettement, déséquilibres locaux, rejet social). Des audits réguliers, des indicateurs de performance clairs et une transparence accrue permettraient de corriger les dérives en cours. Dans cette optique, une révision du modèle économique du SGR est urgente, notamment en matière de connectivité régionale, de tarification et de diversification des usages, afin d'assurer sa viabilité à long terme.

3.1.3 Coordination et dialogue multiacteurs

La réussite d'un projet de cette envergure dépend d'une gouvernance collaborative et inclusive. Il est nécessaire d'institutionnaliser la participation des parties prenantes - transporteurs, collectivités, société civile, autorités régionales, etc. - à toutes les étapes du projet. Cette approche renforce l'appropriation locale, réduit les tensions sociales et améliore la qualité des décisions. Par ailleurs, une meilleure articulation entre les stratégies nationales et les cadres régionaux permet d'éviter les duplications, d'optimiser les ressources et de garantir une cohérence stratégique. Une gouvernance régionale concertée peut alors constituer un levier pour rééquilibrer les relations avec les partenaires extérieurs. Enfin, des mécanismes d'atténuation des impacts - soutien aux travailleurs affectés, reconversion, mesures alternatives de développement local – sont partie intégrante de la planification.

3.1.4 Transparence et redevabilité

L'opacité qui a entouré les accords du projet SGR a nourri la défiance populaire et terni l'image des Nouvelles routes de la soie au Kenya et en Afrique. Il faut une gouvernance fondée sur la transparence contractuelle, la communication proactive et la reddition de comptes pour restaurer la confiance. De plus, des cadres solides de responsabilité sociale et environnementale effectivement appliqués aux entreprises étrangères opérant en Afrique, comme celles chinoises, sont indispensables pour assurer la protection des droits fondamentaux et le respect des normes internationales. Enfin, le dialogue constructif entre la Chine et ses partenaires africains est un levier essentiel pour corriger les déséquilibres, prévenir les conflits et bâtir des partenariats durables.

[14] Concernant le contenu local, voir Projet de Code panafricain des investissements (UA, 2016, art. 17) et Vision du Régime Minier de l'Afrique (UA, 2009)

3.2 Opérationnalisation : vers une mise en œuvre cohérente et stratégique

Pour que les recommandations formulées précédemment aient un impact concret, elles doivent être intégrées à un processus opérationnel rigoureux. La réussite d'une telle transformation repose sur une approche structurée, coordonnée et inclusive, articulée autour de quatre leviers clés : élaboration d'un plan d'action et allocation ciblée des ressources (3.2.1) ; mobilisation des acteurs clés et renforcement des alliances (3.2.2) ; mise en œuvre progressive et évaluation continue (3.2.3) ; transparence et communication stratégique (3.2.4).

3.2.1 Élaboration d'un plan d'action et allocation ciblée des ressources

La première étape consiste à traduire les orientations stratégiques en un plan d'action clair, assorti d'objectifs mesurables, de responsabilités précises, de calendriers réalistes et de budgets définis. Ce plan doit intégrer les moyens humains, financiers et techniques nécessaires à sa mise en œuvre, tout en anticipant les besoins en renforcement de capacités.

3.2.2 Mobilisation des acteurs clés et renforcement des alliances

L'identification proactive des parties prenantes – autorités nationales et locales, opérateurs du port, partenaires bilatéraux comme la Chine, entreprises privées, société civile, etc. – est cruciale pour garantir une appropriation collective des processus. Leur engagement doit être structuré autour de mécanismes de concertation, de coordination et de reddition de comptes, pour éviter les silos décisionnels et renforcer la légitimité de l'action publique.

3.2.3 Mise en œuvre progressive et évaluation continue

L'efficacité des actions requiert que l'opérationnalisation suive une logique de priorisation, en commençant par les interventions à fort impact ou répondant aux urgences identifiées. Un système de suivi-évaluation rigoureux, fondé sur des indicateurs de performance clairs et des audits réguliers permet d'identifier les domaines qui nécessitent des ajustements en temps réel et d'assurer une utilisation efficiente des ressources.

3.2.4 Transparence et communication stratégique

La réussite de la mise en œuvre repose enfin sur une communication transparente, régulière et adaptée aux différentes parties prenantes. Informer, consulter et associer les acteurs concernés permet de renforcer la confiance, d'améliorer la compréhension des enjeux et de consolider la gouvernance participative du projet.

Conclusion

Par les moyens qu'il mobilise et les impacts qui en découlent, comme il ressort des lignes précédentes, le projet chinois des Nouvelles routes de la Soie se présente comme l'une des initiatives géoéconomiques les plus importantes du siècle (Albagli, 2020 ; T. Niambi, 2023). Il représente une extension de l'influence économique et géopolitique de la Chine dans le monde et en Afrique en particulier. Du côté kenyan, l'importance du projet peut être vue dans le fait qu'il est le plus grand projet d'infrastructure du pays depuis son indépendance (Basu et Janiec, 2021 ; Zajontz et al., 2023), tout en impliquant l'un des plus importants des ports d'Afrique. Mais les difficultés à concilier différents intérêts locaux, nationaux, sous-régionaux et internationaux ont compromis la viabilité et les promesses de développement économique du projet.

L'analyse effectuée dans le cadre de cette étude de cas a ainsi proposé une lecture critique de la mise en valeur des infrastructures africaines dans un contexte mondialisé, en mettant en lumière le rôle déterminant de la gouvernance. Loin d'être un simple levier technique, celle-ci apparaît comme un facteur structurant de succès ou d'échec, d'autonomisation ou de dépendance. L'intégration du port de Mombasa aux NRS illustre avec acuité les enjeux et défis contemporains auxquels les États africains sont confrontés en la matière. Derrière la promesse d'un développement porté par des financements massifs se dessine une réalité complexe, faite de défaillances structurelles, de dépendances financières et de tensions sociopolitiques et économiques internes. Il ressort d'ailleurs que les conséquences de l'intégration d'une infrastructure portuaire dans une stratégie de coopération internationale structurante de ce genre peuvent s'étendre au-delà des acteurs directement impliqués et avoir un impact sur les relations transfrontalières avec les pays voisins de la sous-région. Cela reflète bien le caractère géopolitique des Nouvelles routes de la soie, en particulier dans le cas du port de Mombasa qui est d'importance continentale.

Dans le cadre de ce projet, les motivations profondes de la Chine, puissance émergente, restent difficiles à cerner. Toutefois, un proverbe populaire résume bien l'approche chinoise : « Si vous voulez devenir riche, commencez par construire des routes. » La Chine construit des routes et des chemins de fer dans le monde entier (Astarita et Damiani, 2016). Aux pays africains, donc, de faire de ces routes des leviers d'autonomisation, et non des vecteurs d'assujettissement, indépendamment des agendas chinois. Il convient d'ailleurs de déconstruire l'idée selon laquelle la Chine investit dans les infrastructures en Afrique. Elle n'« investit » pas dans les infrastructures africaines au sens du droit des investissements, elle propose des financements liés, à travers des prêts conditionnés à l'exécution des projets par ses propres entreprises.

La trajectoire du port de Mombasa illustre les limites de ce modèle de partenariat asymétrique, où les États africains, dotés de faibles capacités institutionnelles, peinent à tirer pleinement parti de projets pourtant stratégiques. Mais ces limites ne sont pas une fatalité. L'étude montre qu'en renforçant les capacités locales et en inscrivant les projets dans une gouvernance multiniveau renforcée, il est possible de transformer les ressources infrastructurelles, telles que le port de Mombasa, en de véritables leviers de développement économique et social, d'intégration régionale et mondiale, et de résilience économique. À ce titre, la gouvernance elle-même doit être envisagée comme une ressource immatérielle de premier plan, au même titre que le capital financier ou les actifs physiques. Réinventer l'Afrique, comme le propose ce numéro thématique, ne passe donc pas uniquement par la possession ou la construction de ressources matérielles, mais par la capacité à en contrôler les usages, à en orienter les effets et à les ancrer dans les priorités locales et nationales.

Sur ces mots, cette étude de cas invite à prolonger l'analyse à d'autres infrastructures clés du continent, où se rejoue ce même rapport entre ambitions extérieures et aspirations locales. Elle appelle à une vigilance critique sur les modalités d'insertion de l'Afrique dans la mondialisation, tout en soulignant les marges de manœuvre possibles pour une réappropriation stratégique et institutionnelle de son avenir.

Références bibliographiques

Africa Finance Corporation. (2024). *State of Africa's infrastructure report 2024: The infrastructure imperative: Igniting Africa's industrial renaissance*. https://www.africafc.org/our-impact/our-publications/state-of-africas-infrastructure-report-2024

Africa Defense Forum. (2024, 12 mars). *Le chemin de fer du Kenya ne satisfait pas du tout aux attentes et provoque une hausse de l'endettement*. https://adf-magazine.com/fr/2024/03/le-chemin-de-fer-du-kenya-ne-satisfait-pas-du-tout-aux-attentes-et-provoque-une-hausse-de-lendettement/

Africanews. (2024, 13 août). *Ports : Rivalité entre Dar es-Salaam et Mombasa*. https://fr.africanews.com/2022/05/29/ports-rivalite-entre-dar-es-salaam-et-mombasa-business-africa//

Agénor, P.-R. (2006). *A theory of infrastructure-led development*, *83*, Centre for Growth and Business Cycle Research, University of Manchester. https://hummedia.manchester.ac.uk/schools/soss/cgbcr/discussionpapers/dpcgbcr83.pdf

Agénor, P.-R. et Moreno-Dodson, B., (2006). *Public infrastructure and growth: New channels and policy implications*, *4064*, World Bank. https://doi.org/10.1596/1813-9450-4064

Akyeampong, E. et Fofack, H. (2019). Special issue on 'Africa and China: Emerging patterns of engagement'. *Economic History of Developing Regions, 34*(3), 251-258. https://doi.org/10.1080/20780389.2019.1684691

Albagli, C. (2020). Les routes de la soie ne mènent pas où l'on croit… Éditions L'Harmattan.

Amusan, T. (2019). China and Saharan Africa economic relations: A neo-mercantilist perspective. *African Renaissance, 16*(Special Issue 2), 145-163. https://doi.org/10.31920/2516-5305/2019/sin2a8

Apostolopoulou, E. (2021). Tracing the links between infrastructure-led development, urban transformation, and inequality in China's Belt and Road Initiative. *Antipode, 53*(3), 831-858. https://doi.org/10.1111/anti.12699

Aschauer, D. A. (1990). Why is infrastructure important? Dans A. H. Munnell (dir.), *Is there a shortfall in public capital investment?* (Conference Series no 34, p. 21-50). Federal Reserve Bank of Boston. https://www.bostonfed.org/-/media/Documents/conference/34/conf34b.pdf

Astarita, C. et Damiani, I. (2016). Géopolitique de la nouvelle route de la soie. *Géoéconomie, 79*(2), 57-94. https://doi.org/10.3917/geoec.079.0057

Aurégan, X. (2022). Les contributions de la Chine au financement et à la réalisation des infrastructures en Afrique. *Mondes en développement, 197*(1), 99-120. https://doi.org/10.3917/med.197.0103

Autorité portuaire du Kenya. (s. d.). *Ports et terminaux : Le port de Mombasa*. https://www.kpa.co.ke/SitePages/PortofMombasa.aspx

Banks, B. (2013, 16 décembre). Addressing Africa's Infrastructure Deficit. *How we Made it in Africa*. https://www.howwemadeitinafrica.com/addressing-africas-infrastructure-deficit/33466/

Banque internationale pour la reconstruction et le développement. (2019). *Belt and road economics: Opportunities and risks of transport corridors*. Banque mondiale. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1392-4

Barney, J. B. (1991). Firm resources and sustained competitive advantage. *Journal of Management, 17*(1), 99-120. https://doi.org/10.1177/014920639101700108

Basu, P. et Janiec, M. (2021). Kenya's regional ambitions or China's Belt-and-Road? News media representations of the Mombasa-Nairobi Standard Gauge Railway. *Singapore Journal of Tropical Geography, 42*(1), 45-64. https://doi.org/10.1111/sjtg.12350

BBC News Afrique. (2018, 5 novembre). *Reality Check : Is China Durdening Africa with Debt?* https://www.bbc.com/news/world-africa-45916060

Bhattacharya, A., Oppenheim, J. et Stern, N. (2015). *Driving sustainable development through better infrastructure: Key elements of a transformation program* (Global Economy & Development Working Paper no 91). Brookings Institution. https://www.brookings.edu/articles/driving-sustainable-development-through-better-infrastructure-key-elements-of-a-transformation-program/

Bisson, L. (2011). *La gouvernance partenariale un facteur déterminant du développement des collectivités rurales : une étude des modèles de gouvernance locale observés dans deux communautés en croissance et dans deux communautés en dévitalisation au Québec et dans le Canada atlantique* [thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski]. Sémaphore. https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/659/

Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives, 26*(2), 1-18. https://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(2)/blais_et_martineau_final2.pdf

Blumenfeld, M., Wemakor, W., Azzouz, L. et Roberts, C. (2019). Developing a new technical strategy for rail infrastructure in low-income countries in sub-Saharan Africa and South Asia. *Sustainability, 11*(16), article 4319. https://doi.org/10.3390/su11164319

Bräutigam, D. (2019). A critical look at Chinese 'debt-trap diplomacy': The rise of a meme. *Area Development and Policy, 5*(1), 1-14. https://doi.org/10.1080/23792949.2019.1689828

Bräutigam, D. (2022a, 16 mai). *Mombasa Port: How Kenya's Auditor-General Misread China's Standard Gauge Railway Contracts*. The Conversation. http://theconversation.com/mombasa-port-how-kenyas-auditor-general-misread-chinas-standard-gauge-railway-contracts-182610

Bräutigam, D. (2022b, 18 mai). Mombasa Port Takeover? Misreading the China-Kenya Standard Gauge Railway Contracts. *CPEC Wire*. https://cpecwire.com/connectivity/belt-road-bri/china-takes-over-port-of-mombasa-kenya-sgr/

Bräutigam, D., Bhalaki, V., Deron, L. et Wang, Y. (2022). How Africa borrows from China: and why Mombasa port is not collateral for Kenya's standard gauge railway. *SAIS-China-Africa Research Initiative*. ttp://www.sais-cari.org/s/PB62-Brautigam-Bhalaki-Deron-Wang-How-Africa-Borrows-From-China-V2.pdf

Bräutigam, D., Diao, X., McMillan, M. S. et Silver, J. (2019). *Chinese investment in Africa: How much do we know?* (PEDL Synthesis Series no 2). Centre for Economic Policy Research. https://grp.cepr.org/publications/pedl-synthesis-papers/chinese-investment-africa-how-much-do-we-know

Campbell, B. et Prémont, M.-C. (2016). *Mutations de la règlementation multi-niveaux et du rôle des acteurs dans la mise en œuvre des ressources minières et de l'énergie renouvelable : La quête pour l'acceptabilité sociale et la maximisation des retombées - Mondialisation, institutions et nouvelle diplomatie commerciale*. Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société de l'Université du Québec à Montréal. https://ceim.uqam.ca/db/spip.php?page=article-mindc&id_article=10372

Carmody, P., Taylor, I. et Zajontz, T. (2022). China's spatial fix and 'debt diplomacy' in Africa: Constraining belt or road to economic transformation? *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines, 56*(1), 57-77. https://doi.org/10.1080/00083968.2020.1868014

Chaponnière, J.-R. (2014). L'empreinte chinoise en Afrique. *Revue d'économie financière, 116*(4), 195-212. https://doi.org/10.3917/ecofi.116.0195

CLG. (2019, 6 août). Ports d'Afrique orientale I : le match Mombasa (Kenya)/Dar es Salam (Tanzanie) ? *Amnistiegenerale*. https://amnistiegenerale.wordpress.com/2019/08/06/ports-dafrique-orientale-le-match-mombasa-kenya-dar-es-salam-tanzanie-ou-celui-entre-lamu-et-bagamoyo/

Commission nationale du développement et de la réforme. (2015, 28 mars). *Vision et actions pour la construction conjointe de la ceinture économique de la Route de la Soie et de la Route de la Soie maritime du 21e siècle*. Ministère des Affaires étrangères et ministère de Commerce de la République populaire de Chine, avec autorisation du Conseil d'État. https://www.fmprc.gov.cn/eng/topics_665678/2015zt/xjpcxbayzlt2015nnh/201503/t20150328_705553.html

Copinschi, P., Locatelli, C., Hafner, M., Danino-Perraud, R. et Carcanague, S. (2019, octobre). *La Belt and Road Initiative et la stratégie de sécurisation des approvisionnements énergétiques chinois en Afrique* (Rapport no 1). Institut de relations internationales et stratégiques. https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2019/12/OBS-2018-02-Rapport-1-Final.pdf

Courmont, B. (2016). Quand la Chine investit dans les infrastructures. *Géoéconomie, 81*(4), 159–175. https://doi.org/10.3917/geoec.081.0159

Courmont, B., Lasserre, F. et Mottet, É. (2023). Les nouvelles routes de la soie, dix ans après. *Futuribles, 453*(2), 63–75. https://doi.org/10.3917/futur.453.0063

Courmont, B., Mottet, E. et Lasserre, F. (2020, 12 janvier). *Chine. Le déploiement des projets d'infrastructures de l'« Initiative Belt and Road ». Une stratégie opportuniste ?* Diploweb.com. https://www.diploweb.com/Chine-Le-deploiement-des-projets-d-infrastructures-de-l-Initiative-Belt-and-Road-Une-strategie.html

Courrier international. (2018, 28 décembre). *Kenya. Pour se rembourser, la Chine pourrait s'emparer du port de Mombasa*. https://www.courrierinternational.com/article/kenya-pour-se-rembourser-la-chine-pourrait-semparer-du-port-de-mombasa

Dankwah, K. O. (2024). *African Constructions of China: Insights from Ghana and Kenya*. Routledge.

Debt Justice. (2022, 11 juillet). *African Governments Owe Three Times More Debt to Western Creditors Than to China*. https://debtjustice.org.uk/press-release/african-governments-owe-three-times-more-debt-to-private-lenders-than-china

Dehai-News (2019, 30 juillet). *EastAfricaMonitor.com: Kenya's Unfinished Railway & the Danger of Over-Reliance on China*. http://dehai.org/dehai/basic/331016

Dumez, H. (2009). La théorie des méta-organisations. *Annales des Mines – Gérer et comprendre, 95*(1), 77-78. https://doi.org/10.3917/geco.095.0077

Dupoux, P., Ivers, L., Dannouni, A., Sqalli, Z. et Ngambeket, G. (2019, 26 mars). *How online marketplaces can power employment in Africa*. Boston Consulting Group. https://www.bcg.com/publications/2019/how-online-marketplaces-can-power-employment-africa

Ferguène, A. (2013). *Économie territoriale et développement local : Concepts et expériences*. Éditions Campus ouvert.

Gambino, E. (2020). La participation chinoise dans le développement des infrastructures de transport au Kenya : Une transformation des géométries du pouvoir ? (M. Périer, trad.). *Critique internationale, 89*(4), 95–114. https://doi.org/10.3917/crii.089.0098

Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. Presses de l'Université d'Ottawa. https://doi.org/10.2307/j.ctv19x4dr

Gazibo, M. et Mbabia, O. (2010). La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique. *Études internationales, 41*(4), 521–546. https://doi.org/10.7202/045561ar

Githaiga, N. M. et Bing, W. (2019). Belt and Road Initiative in Africa: The impact of Standard Gauge Railway in Kenya. *China Report, 55*(3), 219–240. https://doi.org/10.1177/0009445519853697

Gombault, A. (2005). La méthode des cas. Dans P. Roussel et F. Wacheux (dir.), *Management des ressources humaines : méthodes de recherche en sciences humaines et sociales* (p. 31-64). De Boeck Supérieur. https://doi.org/10.3917/dbu.rouss.2005.01

Gopaldas, R. (2023, 28 mars). *The growing pains of e-commerce business in Africa*. NTU-SBF Centre for African Studies. https://www.ntu.edu.sg/cas/news-events/news/detail/the-growing-pains-of-e-commerce-business-in-africa

Gouvernement du Canada. (2018, mai). *Repenser la sécurité : la Chine à l'ère de la rivalité stratégique : points saillants d'un atelier de liaison-recherche* (publication no 2018-05-02). https://www.canada.ca/content/dam/csis-scrs/documents/publications/Liaison-recherche-SCRS-Rapport-de-la-Chine-mai-2018-fr.pdf

Gouvernement chinois. (2015, 5 décembre). *China's second Africa policy paper*. China Daily. https://www.chinadaily.com.cn/world/XiattendsParisclimateconference/2015-12/05/content_22632874.htm

Grenier, C., Godard, C. et Ehlinger, S. (2025). Chapitre 10. Validité et fiabilité de la recherche. Dans R.-A. Thiétart, F. Allard-Poesi, J. Angot, P. Baumard et A. Blanc (dir.), *Méthodes de recherche en management* (5e éd., p. 290–327). Dunod. https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2025.01.0290

Grimm, S., Fues, T. et Laufer, D. (2006). *China's Africa policy: Opportunity and challenge for European development cooperation* (Briefing Paper 4/2006). German Development Institute. https://www.idos-research.de/en/briefing-paper/article/chinas-africa-policy-opportunity-and-challenge-for-european-development-cooperation/

Gumuchian, H. et Pecqueur, B. (dir.). (2007). *La ressource territoriale*. Economica.

Hoyle, B. S. (2011). *Seaports and development: The experience of Kenya and Tanzania*. Routledge.

Hugon, P. (2008). La Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités pour le développement? *Revue internationale et stratégique, 72*(4), 219–230. https://doi.org/10.3917/ris.072.0219

Hurley, J., Morris, S. et Portelance, P. (2018, mars). *Examining the debt implications of the Belt and Road Initiative from a policy perspective* (CGD Policy Paper no 121). Center for Global Development. https://www.cgdev.org/publication/examining-debt-implications-belt-and-road-initiative-a-policy-perspective

Infhotepe. (2016). *Les transports en Afrique : enjeux et perspectives*. https://old.infhotep.com/wp-content/uploads/Edition2016-Les-transports-en-Afrique-Enjeux-et-perspectives.pdf

Information Office of the State Council of the People's Republic of China. (2013, août). *China-Africa economic and trade cooperation (2013)*. https://english.www.gov.cn/archive/white_paper/2014/08/23/content_281474982986536.htm

Information Office of the State Council of the People's Republic of China. (2021, novembre). *China and Africa in the new era: A partnership of equals*. https://english.www.gov.cn/archive/whitepaper/202111/26/content_WS61a07968c6d0df57f98e5990.html

Izvorski, I., Coulibaly, S. et Doumbia, D. (2018). *Reinvigorating growth in resource-rich Sub-Saharan Africa*. World Bank. https://doi.org/10.1596/30399

Jonker, K. et Robinson, B. (2018). *China's impact on the African Renaissance: The baobab grows*. Palgrave Macmillan. https://doi.org/10.1007/978-981-13-0179-7

Kenya National Bureau of Statistics. (2019). *Leading economic indicators: May 2019*. https://www.knbs.or.ke/wp-content/uploads/2023/07/Kenya-Leading-Economic-Indicators-May-2019.pdf

Kenya National Bureau of Statistics et ICF. (2023, janvier). *Kenya Demographic and Health Survey 2022: Key indicators report*. https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/PR143/PR143.pdf

Kitimo, A. (2020, 5 juillet). As Kenya SGR Cargo Volumes Increase Trucker Jobs Reduce. *The East African*. https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/as-kenya-sgr-cargo-volumes-increase-trucker-jobs-reduce-1434776

Kitimo, A. (2021, 23 février). Hauliers Hit with New Mombasa Port Licence. *The East African*. https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/hauliers-hit-with-new-mombasa-port-licence-3301150

Kunaka, C., Abate, M. A., Lonla, T. B. et Molla, K. H. (2025). *Transport connectivity for food security in Africa: Strengthening supply chains*. World Bank. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-2231-5

L'Express (2022, 7 janvier). *La Chine ne piège pas l'Afrique dans la dette, affirme son ministre des Affaires étrangères*. https://www.lexpress.fr/monde/la-chine-ne-piege-pas-l-afrique-dans-la-dette-affirme-son-ministre-des-affaires-etrangeres_2165637.html

Lamarque, H. et Nugent, P. (dir.). (2022). *Transport corridors in Africa*. James Currey. https://doi.org/10.2307/j.ctv2x4kp3n

Lasserre, F. et Mottet, É. (2019). L'initiative Belt and Road, un outil géopolitique chinois? Dans É. Boulanger, É. Mottet et M. Rioux (dir.), *Mondialisation et connectivité : Les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle* (p. 237-246). Presses de l'Université du Québec. https://doi.org/10.2307/j.ctvq4bz8j.19

Limão, N. et Venables, A. J. (2001). Infrastructure, geographical disadvantage, transport costs, and trade. *The World Bank Economic Review, 15*(3), 451-479. https://doi.org/10.1093/wber/15.3.451

Magrin, G., Dubresson, A. et Ninot, O. (2018). *Atlas de l'Afrique : Un continent émergent?* (2e éd.). Autrement.

Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine. (2020, 11 janvier). *Wang Yi: Mombasa–Nairobi railway can be a new symbol of China–Africa friendship*. https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/gjhdq_665435/2913_665441/3014_664044/3016_664048/202406/t20240611_11416754.html

Moradi, A., Jedwab, R. et Kerby, E. (2017). How colonial railroads defined Africa's economic geography. Dans S. Michalopoulos et E. Papaioannou (dir.), *The long economic and political shadow of history: Volume 2, Africa & Asia* (p. 88-99). CEPR Press. https://cepr.org/chapters/how-colonial-railroads-defined-africas-economic-geography

Mutethya, E. (2018, 29 décembre). Kenya, China Dismiss Claims on Mombasa Port « Takeover ». *Chinadaily.com.cn*. https://www.chinadaily.com.cn/a/201812/29/WS5c2766b2a310d91214051c20.html

News24. (2022, 19 avril). *Kenya Will not Lose Mombasa Port to the Chinese, Think Tank Report Says*. https://www.news24.com/news24/africa/news/kenya-will-not-lose-mombasa-port-to-the-chinese-think-tank-report-says-20220419

Ngueyap, R. (2021, 17 mars). Le Kenya dément les allégations sur une possible saisie du port de Mombasa par la Chine pour défaut de paiement de dette. *Agence Ecofin*. https://www.agenceecofin.com/transports/1703-86266-le-kenya-dement-les-allegations-sur-une-possible-saisie-du-port-de-mombasa-par-la-chine-pour-defaut-de-paiement-de-dette

Nicoletti, L., Sirenko, M. et Verma, T. (2023). Disadvantaged communities have lower access to urban infrastructure. *Environment and Planning B: Urban Analytics and City Science, 50*(3), 831-849. https://doi.org/10.1177/23998083221131044

Olander, E. (2019, 19 novembre). Protesting Truck Drivers in Nairobi Link Government's Order to Transport All Cargo on SGR With "China Colonization". *The China-Global South Project*. https://chinaglobalsouth.com/2019/11/19/protesting-truck-drivers-in-nairobi-link-governments-order-to-transport-all-cargo-on-sgr-with-china-colonization/

Olander, E. (2022a, 12 mai). Alors que les confinements en Chine impactent le port de Mombasa, le port de Namibie s'agrandit pour accueillir davantage de cargo de la RDC. *Projet Afrique Chine*. https://projetafriquechine.com/2022/05/12/alors-que-les-confinements-en-chine-impactent-le-port-de-mombasa-le-port-de-namibie-sagrandit-pour-accueillir-davantage-de-cargo-de-la-rdc/

Olander, E. (2022b, 6 novembre). Le Kenya de nouveau inquiet pour le port de Mombasa. *Projet Afrique Chine*. https://projetafriquechine.com/2022/11/07/le-kenya-de-nouveau-inquiet-pour-le-port-de-mombasa/

Omondi, D. et Guguyu, O. (2019, 13 janvier). One year later, SGR struggles to accumulate cargo capacity. *The Standard*. https://www.standardmedia.co.ke/business/article/2001309291/one-year-later-sgr-struggles-to-accumulate-cargo-capacity

Organisation for Economic Co-operation and Development. (2020). *Transport Bridging Divides* (1ère éd.). OECD Publishing.

Orinde, H. (2022, 6 janvier). La Chine ne piège pas l'Afrique dans la dette, affirme son représentant. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/international/afrique/2022-01-06/la-chine-ne-piege-pas-l-afrique-dans-la-dette-affirme-son-representant.php

Ramdoo, I. (2019, novembre). L'Afrique des ressources naturelles. *International Institute for Sustainable Development*. https://www.iisd.org/system/files/publications/afrique-ressources-naturelles-vangaurdia-fr.pdf

Reuters. (2014, 3 octobre.). *Les Kenyans protestant contre le blocage de l'emploi sur l'autoroute du port de Mombasa*. https://www.reuters.com/article/idUSL6N0RY1NQ/

Revue de la population mondiale. (2024). *Mombasa Population 2024*. https://worldpopulationreview.com/world-cities/mombasa-population

Roy, S. (2021). Étude de cas. Dans I. Bourgeois (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (7e éd., p. 187-208). Presses de l'Université du Québec.

Royer, I. et Zarlowski, P. (2025). Échantillon(s) : choix des individus et des cas. Dans R.-A. Thiétart (dir.), *Méthodes de recherche en management* (5e éd., p. 224-254). Dunod.

Ryan, G. et Bernard, H. (2003). Techniques to identify themes. *Field Methods, 15*(1), 85-109. https://doi.org/10.1177/1525822X02239569

Savage, R. (2022, 11 juillet). Factbox: How Much does Africa owe China? *Reuters*. https://www.reuters.com/world/africa/african-states-private-debts-three-times-that-owed-china-2022-07-11/

Segal, A. (2022). Une guerre froide fluide : les États-Unis, la Chine et la concurrence autour de la technologie numérique. *Hérodote, 184-185*(1-2), 271-284. https://doi.org/10.3917/her.184.0271

Sellers, J. M. (2013). Trois modèles de gouvernance multiniveau au-delà du clivage État-société. *Télescope, 19*(1), 62-84. https://doi.org/10.7202/1017152ar

Smith, S. N. (2021). China's "major country diplomacy": Legitimation and foreign policy change. *Foreign Policy Analysis, 17*(2), article orab002. https://doi.org/10.1093/fpa/orab002

T. Niambi, N. (2023). La mondialisation aux couleurs chinoises en Afrique : les Nouvelles Routes de la Soie. *Histoire et analyses des relations internationales et stratégiques (HARIS), 10*, 106-122. https://revue-haris.org/wp-content/uploads/journal/published_paper/volume-10/issue-1/4XK1ZfWO.pdf

The China-Global South Project. (2022, 28 avril). *The Port of Mombasa Was Never at Risk of Being Seized by China* [Enregistrement vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=q4sKIa9awC4

The Economist. (2015, 11 juillet). *A glimpse of Africa's future*. https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2015/07/11/a-glimpse-of-africas-future

The Maritime Executive. (2022, 19 avril). Report: Port of Mombasa is not collateral for Kenya's Chinese loans. https://maritime-executive.com/article/report-port-of-mombasa-is-not-collateral-for-kenya-s-chinese-loans

The Star. (2022, 22 août). *China won't seize Mombasa Port over SGR loan – Chinese official*. https://www.the-star.co.ke/counties/coast/2022-08-22-china-wont-seize-mombasa-port-over-sgr-loan--chinese-official/

TradeMark Africa. (2023). *Mombasa port*. https://www.trademarkafrica.com/physical-infrastructure/mombasa-port/

Union africaine. (2016). Projet de Code panafricain des investissements. https://au.int/sites/default/files/documents/32844-doc-projet_code_panafricain_dinvestissements_decembre_2016.pdf

Union africaine. (2009). Vision du régime minier de l'Afrique. https://au.int/sites/default/files/documents/30995-doc-africaminingvisionfrench.pdf

Valade, M. (2013). La gouvernance partagée en devenir au Québec : les conditions d'une relation partenariale et dynamique État-régions. *Télescope, 19*(1), 135-155. https://doi.org/10.7202/1017155ar

Vines, A., Butler C. et Jie Y. (2022). *The response to debt distress in Africa and the role of China: Exploring solutions to African debt distress through multilateral cooperation*. Chatham House. https://doi.org/10.55317/9781784135201

Were, A. (2018). *Debt trap? Chinese loans and Africa's development options* (Policy Insights no 66). South African Institute of International Affairs. https://saiia.org.za/wp-content/uploads/2018/09/Policy-Insights-66.pdf

Yin, R. K. (2018). *Case study research and applications: Design and methods* (6e éd.). SAGE Publications.

Zajontz, T. et Taylor, I. (2021). Capitalism and Africa's (infra)structural dependency: A story of spatial fixes and accumulation by dispossession. Dans E. O. Oritsejafor et A. D. Cooper (dir.), *Africa and the global system of capital accumulation* (p. 190-213). Routledge. https://doi.org/10.4324/9781003017486-11

Zajontz, T., Carmody, P. R., Bagwandeen, M. et Leysens, A. (dir.). (2023). *Africa's railway renaissance: The role and impact of China*. Routledge. https://doi.org/10.4324/9781003208594

Gestion foncière et cadastre comparés : le modèle québécois face aux défis des pays d'Afrique francophones

Creole Passover Mabele Bangou

Mots-clés : Systèmes cadastraux ; expérience québécoise ; sécurité foncière ; gouvernance foncière responsable ; Afrique francophone ; réformes institutionnelles.

Keywords : Cadastral systems ; Quebec experience ; land tenure security ; responsible land governance ; francophone Africa ; institutional reforms.

Résumé

L'article compare la gestion foncière et cadastrale du Québec à celle du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la République du Congo, à l'aune des principes de gouvernance foncière responsable. La méthodologie repose sur une revue de littérature et une analyse documentaire comparative. Cinq principes sont évalués (transparence, responsabilité, état de droit, équité/inclusion, participation) au moyen d'une grille qualitative. Les résultats montrent une adhésion aux principes de gouvernance foncière responsable globalement satisfaisante au Québec, à l'exception d'une participation citoyenne demeurant partielle, tandis que les pays africains étudiés présentent une adhésion majoritairement partielle, avec des lacunes plus marquées au Cameroun et des fragilités en République du Congo. L'écart observé s'explique moins par l'absence de cadres normatifs que par des difficultés persistantes d'effectivité et de continuité des réformes. Ces résultats soulignent ainsi la nécessité de dépasser une approche centrée sur les seuls cadres juridiques pour examiner les facteurs structurels et institutionnels qui conditionnent l'effectivité et la pérennité des réformes foncières. Il apparaît que la réussite des réformes foncières repose sur un réalignement stratégique global associant financement durable, clarté des objectifs, gouvernance institutionnelle, cohérence juridique, qualité technique et maturité organisationnelle.

Abstract

This article compares land and cadastral management in Québec with that of Benin, Cameroon, Côte d'Ivoire, and the Republic of Congo, through the lens of the principles of responsible land governance. The methodology is based on a literature review and a comparative documentary analysis. Five principles are assessed (transparency, accountability, rule of law, equity/inclusion, and participation) using a qualitative analytical framework. The results indicate a generally satisfactory level of adherence in Québec, except for public participation, which remains partial, whereas the African countries examined display predominantly partial adherence, with more pronounced deficits in Cameroon and notable fragilities in the Republic of Congo. The observed gap stems less from the absence of normative frameworks than from persistent challenges related to the effective implementation and institutional continuity of reforms. These findings highlight the need to move beyond a purely legalistic approach and to examine the structural and institutional conditions that shape the effectiveness and sustainability of land reforms. The analysis shows that the success of land reforms relies on a comprehensive strategic realignment combining sustainable financing, clarity of objectives, strong institutional governance, legal coherence, technical quality, and organizational maturity.

Pour citer cet article

Mabele Bangou, C. P. (2026). Gestion foncière et cadastre comparés : le modèle québécois face aux défis des pays d'Afrique francophones. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 116-143. https://doi.org/10.62920/v85z0x30

© Creole Passover Mabele Bangou, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Introduction

La question foncière revêt une importance stratégique tant au Québec que dans les pays d'Afrique francophone, malgré des contextes sociohistoriques, juridiques et institutionnels sensiblement différents. La gestion foncière englobe les activités de planification, d'administration et de régulation des droits et usages liés à la terre (Enemark, 2005), tandis que la gouvernance foncière renvoie aux règles, aux acteurs et aux processus par lesquels les politiques foncières sont élaborées et mises en œuvre afin de garantir la sécurité des droits, de prévenir les conflits et d'assurer la durabilité sociale et environnementale (FAO, 2007 ; Williamson et al., 2010).

Le cadastre constitue un instrument central de ces dispositifs. Défini comme un système d'information foncière parcellaire et à jour consignant les intérêts attachés à la terre (FIG, 1995), il s'est diffusé dans de nombreux contextes de tradition civiliste, notamment au Québec et dans les anciens territoires coloniaux français d'Afrique. Initialement centré sur la fiscalité et l'enregistrement, il s'est progressivement transformé, avec l'essor de la géomatique, en un outil structurant de gouvernance territoriale et de sécurité foncière (Roy, 2006).

La gouvernance foncière responsable constitue un pilier du développement durable, en ce qu'elle conditionne la sécurité alimentaire, la stabilité sociale, l'équité dans l'accès aux ressources et la protection de l'environnement (FAO, 2012). Son évaluation repose sur des principes internationalement reconnus, notamment ceux énoncés dans les Directives volontaires de la FAO sur la gouvernance responsable des régimes fonciers (FAO, 2012), qui fournit un cadre commun d'analyse des systèmes fonciers.

Dans les pays d'Afrique francophone, les systèmes fonciers demeurent caractérisés par la coexistence entre régimes coutumiers[15] et cadres juridiques hérités du droit français, générant des tensions persistantes entre reconnaissance sociale des droits et formalisation juridique au détriment de la sécurité foncière et de la transparence (Bah et Dossa, 2025). À l'inverse, le Québec dispose d'un cadre foncier largement modernisé dans lequel le cadastre, intégré au système de publicité foncière, constitue le socle de l'enregistrement des droits réels (Brochu et Beaulieu, 1999 ; Delage et al., 2004 ; Roy, 2011).

Dans ce contexte, la présente étude vise à analyser l'adhésion des systèmes fonciers du Québec, du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la République du Congo aux principes de gouvernance foncière responsable, et à dégager les apports de l'expérience québécoise en matière de réformes cadastrales et institutionnelles.

1 Méthodologie

Cette étude adopte une approche qualitative reposant sur une revue de la littérature et une analyse documentaire comparative pour examiner les convergences et les divergences entre le système foncier québécois et ceux de quatre pays d'Afrique francophone à l'aune des principes de gouvernance foncière

[15] Les systèmes fonciers coutumiers reposent sur des règles et des autorités traditionnelles régissant l'accès et l'usage des terres, avec des droits principalement collectifs et non enregistrés.

responsable. Elle mobilise des articles scientifiques, des rapports institutionnels (FAO, Banque mondiale, UN-Habitat, FIG), des textes législatifs et des documents de politiques foncières.

L'étude repose sur une démarche en quatre étapes. Elle définit d'abord le cadre conceptuel de la gouvernance foncière responsable à partir des principaux référentiels internationaux. Elle poursuit en proposant un état des lieux historique et institutionnel des systèmes fonciers comparés. Une grille d'analyse comparative est ensuite mobilisée afin d'évaluer le niveau d'adhésion des systèmes fonciers étudiés aux principes de la gouvernance foncière responsable. Enfin, l'étude débouche sur une discussion critique et des suggestions visant à renforcer les systèmes fonciers des pays étudiés.

2 Cadre théorique : les principes de mise en œuvre d'une gouvernance foncière responsable

La gouvernance foncière responsable dépasse la seule organisation juridique des droits sur la terre. Pour s'inscrire dans une conception élargie de la gestion territoriale, elle intègre les dimensions juridiques, sociales, économiques et environnementales dans une perspective de légitimité et de durabilité (FAO, 2012).

Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) constituent un référentiel central (FAO, 2012). Bien que non contraignantes sur le plan juridique, elles offrent un cadre internationalement reconnu pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques foncières. Elles proposent des balises normatives et éthiques visant à renforcer la transparence, la justice sociale, la sécurité des droits fonciers et la durabilité de la gouvernance territoriale en plaçant les droits humains, la responsabilité et la durabilité au cœur des réformes foncières.

Selon les VGGT, la gouvernance foncière responsable repose sur la reconnaissance de la dignité humaine et le respect des droits fondamentaux, conférant à la gouvernance foncière un fondement moral indissociable de sa légitimité institutionnelle. Elle implique le principe de non-discrimination, qui proscrit toute inégalité fondée sur l'origine, le sexe, la condition sociale ou l'appartenance ethnique, et vise à garantir un accès équitable à la terre et aux ressources naturelles. Les principes de justice et d'équité prolongent cette exigence en reconnaissant la validité des droits coutumiers et informels, notamment ceux des groupes vulnérables, dans le but de réduire les inégalités territoriales et sociales. L'égalité des sexes en constitue un corollaire essentiel, qui implique l'égalité des droits fonciers entre femmes et hommes ainsi que la sécurisation spécifique des droits des femmes, conditions d'une justice intergénérationnelle durable.

Les VGGT promeuvent également une approche holistique et durable de la gouvernance foncière, fondée sur une prise en compte intégrée des dimensions sociales, économiques et environnementales des territoires, dans le but de favoriser une gouvernance cohérente et durable des ressources foncières, notamment des terres. Cette approche repose sur la consultation et la participation effectives des acteurs concernés, la légitimité des décisions foncières résultant d'un dialogue libre, éclairé et inclusif entre l'État, les collectivités locales, la société civile et le secteur privé.

La primauté du droit en constitue un pilier fondamental, exigeant des règles foncières claires, accessibles et appliquées sans discrimination, garantes de la sécurité juridique et de la prévisibilité de l'action publique. Elle est indissociable des principes de transparence, de responsabilité institutionnelle et d'obligation de rendre

compte, qui imposent la publicité des règles, la justification des décisions, l'existence de mécanismes de contrôle et de recours ainsi qu'une dynamique d'amélioration continue fondée sur l'évaluation et l'apprentissage institutionnel.

Ces dix principes (dignité, non-discrimination, équité, égalité des sexes, durabilité, participation, primauté du droit, transparence, responsabilité et amélioration continue) forment un cadre normatif cohérent. Ils sont repris et opérationnalisés par le *Land Governance Assessment Framework* (World Bank, 2013) et par le Global Land Tool Network (GLTN, 2016), qui en renforcent respectivement la dimension évaluative et l'approche inclusive et propauvres. Ensemble, ces référentiels constituent un cadre analytique robuste pour apprécier la capacité des systèmes fonciers, qu'ils soient québécois ou africains, à concilier sécurité foncière, justice sociale et durabilité territoriale.

3 Le cadastre du Québec : histoire, réforme et état des lieux

Au Québec, le cadastre constitue un registre officiel d'identification des biens-fonds intégré au système de publicité foncière (Roy, 2011). Sa fonction principale est d'assurer l'inscription et la publication des droits réels, contribuant ainsi à la protection et à la sécurité des droits fonciers dans le domaine privé (Gervais et al., 2016). Inspiré du modèle napoléonien, le cadastre québécois a été instauré en 1860 (Gervais et al., 2016 ; Roy, 2011).

Avant cette mise en place, le Québec a connu deux régimes fonciers coloniaux successifs. Sous le régime français, la tenure seigneuriale reposait sur des concessions privées accordées par les seigneurs, sans obligation systématique d'enregistrement ni de publicité des titres. Le régime britannique a ensuite introduit la division du territoire en cantons (townships) et un système de publicité foncière reposant sur des bureaux d'enregistrement, institués dès 1830, généralisés en 1841 et étendus aux anciennes seigneuries à partir de 1854. La publicité des droits reposait alors sur un « index nominatif » classant les actes selon les noms des parties contractantes, ce qui rendait difficile l'identification des droits rattachés à un immeuble et exposait le système à l'insécurité des titres, aux charges occultes[16] et aux pratiques frauduleuses. Le cadastre originaire[17] a ainsi été instauré afin de renforcer la publicité foncière par l'identification des immeubles et l'inscription des droits réels dans un « index aux immeubles »[18] (Roy, 2011).

Pendant plus d'un siècle, ce cadastre a constitué la base de l'enregistrement foncier avant d'en révéler les limites. Environ 2,5 millions de parcelles échappaient à la représentation cadastrale officielle en raison de pratiques héritées du XIXe siècle, notamment l'absence de subdivision systématique lors des morcellements et la possibilité légale de créer des « parties de lot » prévue par le *Code civil du Bas-Canada*, abrogé en 1994 (Brochu et Beaulieu, 1999 ; Gervais et al., 2016 ; Roy, 2011).

[16] Droits ou obligations grevant un immeuble dont l'existence n'est pas facilement identifiable par les tiers, notamment en raison des insuffisances du système de publicité foncière.

[17] Le cadastre originaire désigne le premier cadastre officiel du Québec, instauré en 1860, qui permettait d'identifier les immeubles au moyen de plans cadastraux et de numéros de lots.

[18] Registre dans lequel les actes relatifs à un immeuble sont inscrits en fonction de son numéro de lot, permettant d'identifier les droits publiés qui l'affectent.

Afin de corriger ces lacunes, la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*, adoptée en 1985, a lancé un programme majeur de reconstitution du morcellement foncier, de mise à jour continue du plan cadastral et de modernisation des usages du cadastre, transformant profondément l'administration foncière (Roy et Viau, 2008 ; St-Amour, 2001). Achevée en 2024, la réforme couvre environ 4,5 millions de lots et a permis la mise en place d'un cadastre numérique interopérable avec le Registre foncier, notamment grâce à Infolot, constituant aujourd'hui un pilier central de la sécurité juridique des transactions immobilières (Gervais et al., 2016 ; ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF], 2023).

4 Les systèmes fonciers africains : contexte général

Les systèmes fonciers africains résultent d'un héritage historique pluriel, combinant régimes coutumiers précoloniaux, dispositifs juridiques coloniaux et codifications postcoloniales visant à concilier sécurité juridique, développement et reconnaissance des droits locaux (Knight, 2010 ; Ouédraogo, 2011). Ces différents systèmes présentent des défis communs : insécurité foncière, conflits de tenure, complexité des procédures, faiblesse des cadastres et reconnaissance incomplète des droits coutumiers (GLTN, 2016).

4.1 Cameroun

Avant la colonisation, l'accès à la terre au Cameroun reposait sur des règles coutumières encadrées par les chefferies, les lignages et les clans. La propriété individuelle au sens occidental était absente, les terres étant collectives et régies par des droits d'usage, d'accès et de transmission constituant de véritables *bundles of rights* coutumiers (Nkongho, 2023).

La colonisation a marqué une rupture majeure avec les règles foncières coutumières, tout en introduisant des systèmes d'administration foncière distincts dans les territoires sous administration française et britannique. Dans le Cameroun oriental sous administration française, le décret du 11 août 1920 relatif au domaine privé de l'État a contribué à l'organisation du régime domanial. Par la suite, le Décret du 21 juillet 1932 instituant au Cameroun le régime foncier de l'immatriculation a établi un régime inspiré du système Torrens[19], conférant au titre foncier une valeur probante renforcée en matière de propriété immobilière. Dans le Cameroun occidental sous administration britannique, la Land and Native Rights Ordinance (LNRO) plaçait les terres dites « natives » sous le contrôle de l'administration coloniale britannique.

Après l'indépendance, le Cameroun a cherché à unifier ces régimes. Le décret-loi n° 63/2 du 9 janvier 1963 a maintenu le principe de l'immatriculation. Le tournant décisif est survenu avec les ordonnances n° 74-1 et 74-2 du 6 juillet 1974, toujours en vigueur, qui font de l'État le « gardien de toutes les terres » tout en reconnaissant la propriété privée par le titre foncier (Hennings, 2021).

La loi n° 76/25 du 14 décembre 1976 a fixé l'organisation du cadastre. Toutefois, l'absence prolongée de décrets d'application a freiné la constitution d'un cadastre complet (BAD, 2009). Malgré des efforts récents, le cadastre camerounais demeure partiellement opérationnel (ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières [MINDCAF], 2023).

[19] Système d'origine australienne, instauré en 1858, reposant sur un registre foncier à valeur probante absolue, dans lequel le titre inscrit constitue la preuve définitive de la propriété et bénéficie d'une garantie de l'État.

4.2 Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la terre était traditionnellement gérée de manière communautaire, sans propriété privée au sens romain : les droits d'usage, de jouissance et de transmission relevaient de la coutume, et la terre était considérée comme inaliénable (Le Bris et al., 1982). Ce référentiel coutumier demeure structurant malgré l'essor du droit moderne.

La période coloniale, marquée par l'intégration à l'Afrique-Occidentale française (AOF), a introduit un régime foncier d'inspiration française. Le décret du 24 juillet 1906 a institué le Service de la conservation de la propriété foncière, tandis que celui du 26 juillet 1932 a consolidé un système d'immatriculation de type Torrens. Le décret de 1935 a par ailleurs assimilé aux terres domaniales les terres non immatriculées, réputées vacantes après dix ans sans exploitation, facilitant l'appropriation administrative des terres coutumières jusqu'à l'abrogation de cette disposition en 1955 (Le Bris et al., 1982).

Après l'indépendance, la Côte d'Ivoire a maintenu ce régime d'immatriculation hérité de l'AOF. Le cadre juridique est toutefois demeuré fragmenté, combinant Code civil, droit domanial et urbanisme, tandis que l'État reconnaissait de fait le foncier coutumier sans l'intégrer pleinement au droit positif (Yapi et Ouattara, 2022).

Une inflexion majeure est intervenue avec le Plan foncier rural, adopté en 1988 et expérimenté dès 1990, qui visait la cartographie des parcelles et l'inventaire des droits coutumiers (Ouédraogo, 2005 ; Stamm, 2000). Ce processus a conduit à la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, instaurant un continuum entre droits coutumiers, certificat foncier et immatriculation (Aka, 2001). Malgré des réformes de numérisation et de modernisation cadastrale, la coexistence des régimes coutumier et moderne continue de générer des tensions sociales et politiques (Jeannin, 2025).

4.3 Bénin

Au Bénin, le régime foncier repose sur une superposition entre droit coutumier et droit moderne hérité de la colonisation. Le foncier coutumier, fondé sur des usages collectifs et lignagers, coexiste avec les formes d'appropriation issues du modèle européen, créant un dualisme persistant entre terres coutumières et terres immatriculées. Une part importante du territoire demeure ainsi « semi-formelle » ou « informelle », relevant de ventes privées ou d'une simple présomption de propriété, ce qui fragilise la sécurité foncière (Simonneau, 2023).

Les premières initiatives de formalisation sont apparues avec le Registre foncier urbain (RFU), instauré en 1989 afin d'inventorier les propriétés urbaines. Toutefois, son impact est resté limité en raison d'une couverture territoriale incomplète et d'une faible articulation avec le foncier rural (Simonneau, 2013). Pour répondre à l'insécurité foncière en milieu rural, le Plan foncier rural (PFR) a été lancé dans les années 1990–2000. Inspiré du modèle ivoirien, il visait à cartographier les droits coutumiers et à préparer leur reconnaissance juridique, sans pour autant garantir une intégration homogène au système national (Edja et Le Meur, 2009 ; Lavigne Delville, 2020).

Une réforme majeure est intervenue avec la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant sur le Code foncier et domanial, qui a unifié le régime foncier et introduit un mécanisme de confirmation des droits fonciers,

privilégiant une reconnaissance progressive des droits existants plutôt qu'une immatriculation immédiate. Cette loi a également créé l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF), chargée de la gestion domaniale, des opérations cadastrales et de la délivrance des titres.

Le Bénin a adopté en parallèle l'approche *Fit-For-Purpose Land Administration*[20], visant à adapter la précision aux besoins locaux afin d'accélérer la couverture cadastrale et de réduire les coûts de sa réalisation (Mekking et al., 2021). Malgré ces avancées, la dualité normative, la lenteur des procédures, la qualité inégale des données et la complexité des contextes locaux demeurent des défis majeurs (Lavigne Delville, 2019 ; 2020).

4.4 République du Congo

Sous la colonisation française, la République du Congo, intégrée à l'Afrique-Équatoriale française (AEF), a été marquée par une stricte dissociation entre les droits des colons et ceux des populations locales. Les terres concédées aux colons relevaient du droit français, tandis que les terres autochtones restaient régies par des règles coutumières non opposables aux colons. Les populations locales ne pouvaient obtenir qu'un simple permis d'occuper, traduisant un statut foncier subordonné (Banzani, 2023). Le décret du 8 février 1899 a fixé le domaine public colonial, tandis que celui du 10 février 1938 a institué un mode de constatation des droits indigènes, confirmant la prééminence de l'État colonial sur les terres.

Après l'indépendance en 1960, la question foncière est demeurée marginale jusqu'à la loi du 21 avril 1983 instituant le Code domanial et foncier, qui proclama que « la terre est la propriété du peuple représenté par l'État », consacrant la propriété éminente de l'État (Boche et Anseeuw, 2016). La réintroduction de la propriété privée en 1992 a toutefois engendré des ambiguïtés juridiques, entraînant l'adoption de plusieurs textes, dont la loi n° 17-2000, la Constitution de 2001, les lois n° 9-2004 et 10-2004 ainsi que le décret n° 2006-255 reconnaissant les droits coutumiers.

Le régime foncier actuel distingue le domaine public, le domaine privé immatriculable et les terres coutumières, qui représenteraient environ 70 % des terres agricoles et dont la formalisation demeure lente et fragile (Boche et Anseeuw, 2016). La loi n° 21-2018 du 13 juin 2018 marque un tournant en reconnaissant légalement les terres coutumières et en organisant leur intégration progressive au système formel par des procédures de constatation et de délimitation (Mfini, 2023).

Sur le plan cadastral, la loi n° 52-2020 institue le Cadastre national foncier, complétée par la loi n° 26-2022 consacrant le titre foncier comme preuve légale de propriété. Malgré ces avancées, les procédures restent coûteuses, le cadastre incomplet et les tensions entre droit coutumier et droit écrit persistent, alimentant les conflits fonciers (Boche et Anseeuw, 2016).

[20] L'approche *Fit-For-Purpose Land Administration*, développée au début des années 2010 par la Fédération internationale des géomètres, la Banque mondiale et UN-Habitat, vise une administration foncière progressive et à coûts maîtrisés, privilégiant la sécurisation rapide des droits plutôt que la précision technique maximale.

5 Évaluation des systèmes fonciers à l'aune des principes de gouvernance responsable

Dans la continuité de l'analyse historique des systèmes fonciers du Québec et des pays d'Afrique francophone étudiés, cette section évalue leur degré d'alignement avec les principes de la gouvernance responsable des régimes fonciers.

Parmi les dix principes reconnus, l'étude en retient cinq : la transparence, la responsabilité, l'état de droit, l'équité et l'inclusion ainsi que la participation. Ce choix relève d'une délimitation méthodologique visant à privilégier les dimensions les plus révélatrices des pratiques de gouvernance foncière, tout en répondant aux exigences de concision des revues.

Chaque principe est évalué au moyen d'une grille qualitative à trois niveaux :

- Satisfaisant, lorsqu'il est institutionnalisé et effectivement appliqué ;
- Partiellement satisfaisant, lorsqu'il est reconnu mais limité dans sa mise en œuvre ;
- Insatisfaisant, lorsqu'il est faiblement intégré ou absent.

Cette approche permet d'apprécier de manière nuancée le degré d'adhésion des systèmes fonciers étudiés aux standards internationaux, en tenant compte des spécificités historiques, institutionnelles et contextuelles propres à chaque pays.

5.5 Principe de transparence

Principe clé de la gouvernance foncière, la transparence vise à rendre les politiques foncières claires et accessibles, pour renforcer la confiance institutionnelle et la lutte contre la corruption. Le *Land Governance Assessment Framework* souligne que la diffusion publique des informations cadastrales est un levier essentiel pour prévenir l'arbitraire et assurer une gestion foncière traçable et équitable (World Bank, 2013).

5.5.1 Le Québec et la transparence

Le Québec constitue un exemple abouti de transparence foncière au regard des principes énoncés par les Directives volontaires de la FAO (2012). Son système foncier repose sur un cadre juridique clair, public et stable, fondé sur le principe de publicité des droits réels immobiliers. Le Registre foncier du Québec, institué en 1841 et régi par le *Code civil du Québec* ainsi que par la *Loi sur les bureaux de la publicité des droits*, en constitue le pilier central. Il permet l'inscription, la consultation et la vérification des actes affectant la propriété ou les charges immobilières, garantissant la fiabilité et l'accessibilité publique de l'information foncière.

La publicité foncière joue ainsi un rôle déterminant en rendant les droits immobiliers opposables à tous. Tout citoyen peut consulter l'historique d'un immeuble et vérifier titres de propriété, hypothèques ou servitudes associés à un lot donné. Ce mécanisme d'accès généralisé contribue à un haut niveau de transparence institutionnelle et juridique, renforçant la confiance du public envers l'administration foncière.

Sur le plan technique, le cadastre québécois couvre l'ensemble du domaine privé, soit environ 8 % du territoire provincial, le reste relevant du domaine public de l'État (MRNF, 2023). Les données cadastrales sont intégrées dans une base numérique unifiée, géoréférencée et continuellement mise à jour, assurant la cohérence entre le cadastre, le registre foncier et les autres données territoriales.

La transparence est également renforcée par l'accessibilité numérique des données via le portail public Infolot, administré par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Ce service permet à tout citoyen de consulter la carte cadastrale, d'identifier les limites, la superficie et le numéro d'un lot, et d'accéder à des informations géospatiales de base, et ce, à faible coût ou gratuitement.

Au regard de ces éléments, la transparence foncière au Québec peut être qualifiée de satisfaisante, le principe étant pleinement intégré aux pratiques et aux institutions de gouvernance foncière.

La Figure 1 illustre la répartition des lots du cadastre du Québec (en rouge) sur le territoire privé, lequel représente environ 8 % du territoire.

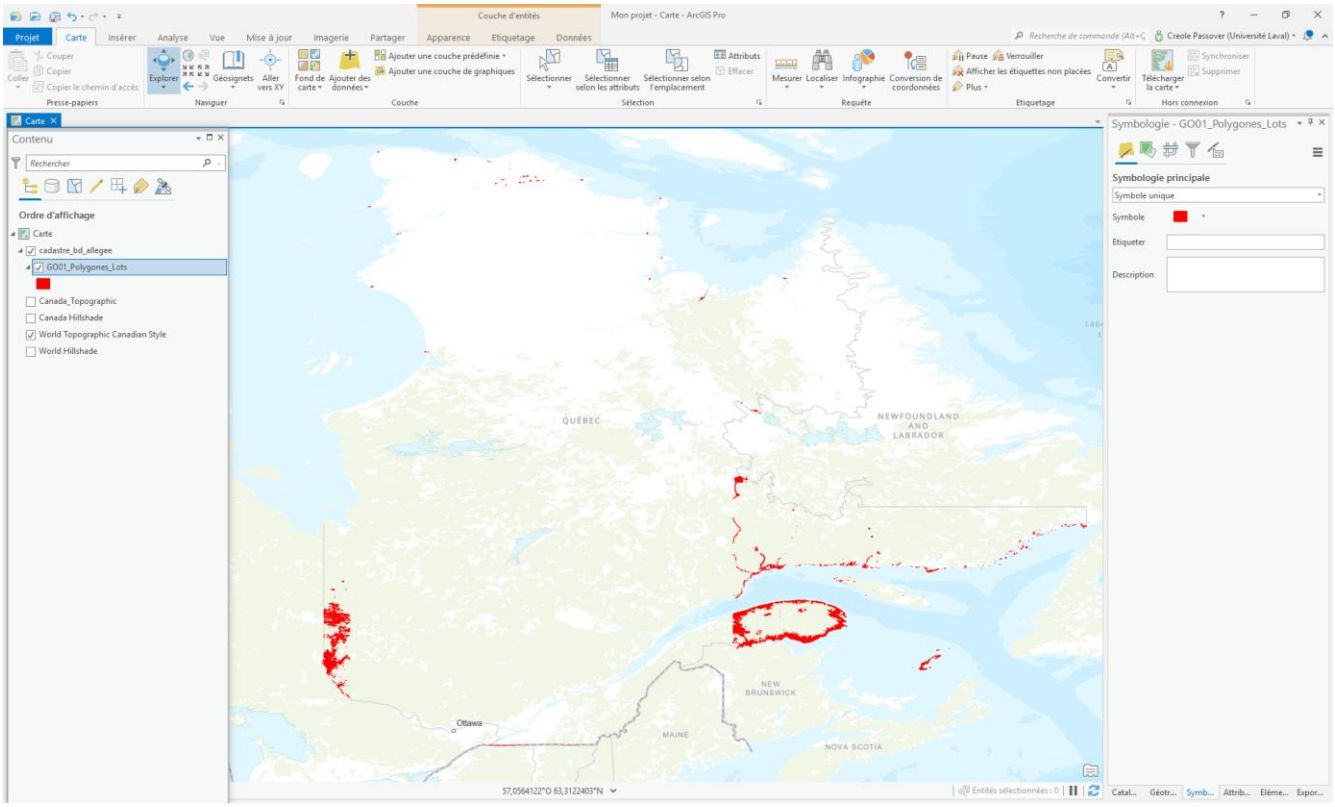


Figure 1. Répartition spatiale des lots du cadastre du Québec

5.5.2 La transparence au Cameroun

Au Cameroun, la transparence foncière demeure un enjeu majeur de gouvernance. Plusieurs analyses indiquent que le cadre légal actuel ne garantit pas un accès public clair, complet et systématique à l'information foncière. Selon le Szoke-Burkes et al. (2021), malgré certaines initiatives de publication, l'accès effectif des citoyens et des communautés locales aux données foncières reste limité, en particulier en milieu rural.

La FAO (2025) souligne néanmoins des avancées récentes, notamment la mise en place d'une plateforme multipartite de dialogue sur la gouvernance foncière visant à appuyer l'élaboration d'une politique nationale plus inclusive et alignée sur les VGGT. Toutefois, ces démarches demeurent à un stade encore expérimental et n'assurent pas une transparence institutionnelle pleinement opérationnelle. Kouagheu et Ngeunga (2023) soulignent par ailleurs la lenteur, le coût élevé et l'opacité des procédures d'accès aux titres fonciers, notamment l'Arrêté de concession définitive (ACD) ainsi que les risques de corruption qui y sont associés.

Des analyses indépendantes, dont celles de Hennings (2021) et Coulibaly (2022b), confirment la persistance d'un cadre juridique relativement opaque et d'un accès restreint aux données foncières. Ainsi, malgré quelques initiatives positives, la transparence foncière au Cameroun reste inégalement développée et faiblement institutionnalisée, justifiant qu'elle soit qualifiée de partiellement satisfaisante.

5.5.3 La transparence en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la transparence foncière est explicitement affirmée dans le cadre légal du foncier rural. La Déclaration de politique foncière rurale et la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 présentent la sécurisation foncière comme un outil de clarification des droits et de prévention des conflits. L'Agence foncière rurale (AFOR) met en avant une approche fondée sur la rigueur, la transparence et l'efficacité, contribuant au discours officiel d'une *success story* ivoirienne (Agence foncière rurale [AFOR], 2025). Cette orientation est également relevée par le *Land Governance Assessment Framework* (LGAF), notamment en matière de publicité de l'information foncière et de transparence des transferts de terres publiques (Kouamé, G., 2016).

Toutefois, les constats empiriques demeurent plus nuancés. Selon Ménélik Tjamag (2024), environ 4 % seulement des terres rurales sont immatriculées, révélant un système dual marqué par la coexistence complexe du droit coutumier et du droit moderne. Le LGAF met également en évidence un décalage persistant entre les textes et leur mise en œuvre, lié à la fragmentation institutionnelle et aux capacités locales limitées (Kouamé, 2016).

Bien que certaines initiatives de transparence existent, telles que la mise en ligne du cadastre minier (Landfolio), celles-ci restent sectorielles et ne couvrent pas encore le foncier rural. Dans l'ensemble, la transparence foncière en Côte d'Ivoire demeure partielle : elle est clairement reconnue dans les politiques publiques, mais reste fragilisée par des pratiques administratives opaques et des procédures complexes. Elle peut ainsi être qualifiée de partiellement satisfaisante.

5.5.4 La transparence au Bénin

Au Bénin, la transparence foncière constitue désormais un objectif central des réformes du secteur, soutenu par un cadre juridique rénové et par le déploiement d'outils numériques de diffusion et de traçabilité de l'information foncière. Le code foncier et domanial (Loi n° 2013-01, modifiée notamment par la Loi n° 2017-15) en constitue le socle normatif, en structurant l'organisation du régime foncier et domanial et en consacrant le rôle clé de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF) dans la sécurisation et la coordination de la gestion foncière.

La *Light Country Assessment* (LCA) réalisée dans le cadre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) relève également des initiatives visant à améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'information foncière. À cet égard, la Charte des droits et devoirs des usagers fonciers, élaborée

selon une approche consultative, est explicitement orientée vers la transparence, la responsabilisation des acteurs et l'obligation redditionnelle des institutions foncières (Coulibaly, 2022a).

Sur le plan opérationnel, la transparence est principalement portée par la numérisation du cadastre et des procédures foncières à travers la plateforme e-Foncier Bénin, dont le portail cartographique est présenté à la figure 2, présentée comme la base nationale du cadastre numérique et un levier central d'accès à l'information foncière (Plagbéto, 2025 ; World Bank, 2025). Les premières phases de dématérialisation ont permis l'agrégation de données cadastrales couvrant environ 16,5 % du territoire national, avec une priorité accordée aux centres urbains, notamment Cotonou (Cio Mag, 2019). Le dispositif a depuis été progressivement étendu à 12 communes, incluant Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi et Parakou, dans le cadre des projets de modernisation et de mise à l'échelle du cadastre (Dougba, 2025). L'annonce par l'ANDF de l'obligation, à compter du 1er janvier 2025, de réaliser les opérations de formalisation foncière via e-Foncier marque une étape importante en matière de transparence procédurale.

Toutefois, la LCA-VGGT souligne que l'effectivité de la transparence reste limitée par la fracture numérique, les niveaux d'alphabétisation et les capacités institutionnelles locales, ce qui maintient des disparités entre zones urbaines et rurales. Dans l'ensemble, la transparence foncière au Bénin peut être jugée satisfaisante, le principe étant clairement reconnu, juridiquement encadré et largement opérationnalisé, malgré des défis persistants d'inclusion et de mise à l'échelle (Coulibaly, 2022a).

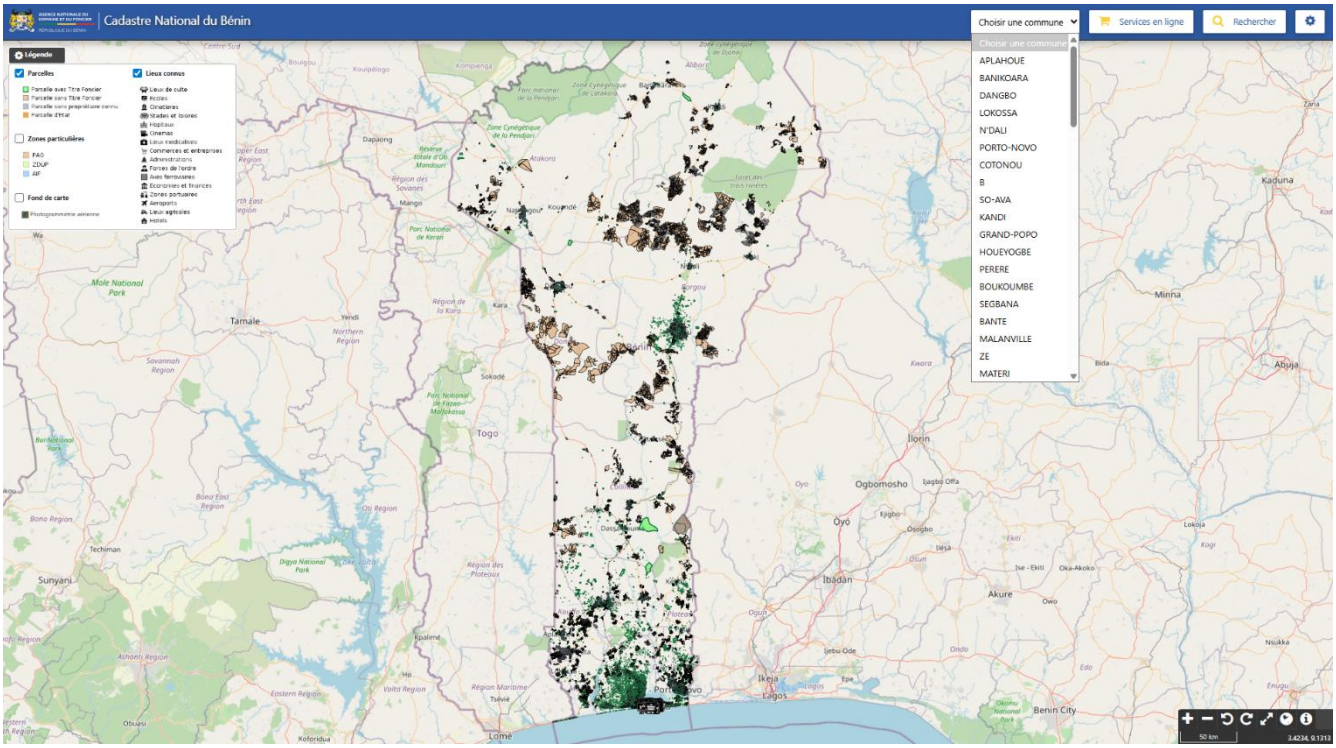


Figure 2. Portail du cadastre national du Benin, accessible en ligne : https://cadastre.bj/?lat=703683.6956&lon=436577.6535&zoom=13

5.5.5 La transparence en République du Congo

En République du Congo, la transparence de la gouvernance foncière présente des dynamiques contrastées selon les secteurs. Dans le domaine forestier, des progrès notables sont observés : le *Forest Governance Index* (FGI, 2024) signale une amélioration significative de la transparence entre 2008 et 2022, liée au renforcement du cadre juridique, à un meilleur accès du public à l'information et à une appropriation accrue des données par la société civile. L'adoption du *Code forestier de 2020* a consolidé ces avancées par la publication régulière d'informations et le développement de mécanismes de suivi.

En revanche, hors secteur forestier, la transparence demeure limitée. La complexité et le coût des procédures d'enregistrement restreignent l'accès à l'information et à la sécurisation foncière des populations rurales, tandis que les capacités techniques et juridiques locales restent faibles (FGDH, 2017 ; Nkuintchua, 2016). Ainsi, la transparence foncière peut être qualifiée de partiellement satisfaisante, en raison d'une mise en œuvre sectorielle et inégale.

5.6 La responsabilité

Dans le prolongement de l'analyse de la transparence, l'examen du principe de responsabilité et de redevabilité permet d'évaluer si les dispositifs fonciers assurent non seulement l'accès à l'information, mais aussi la responsabilité effective des acteurs publics et privés à travers des mécanismes de contrôle, de recours et de sanction essentiels à une gouvernance foncière responsable.

5.6.1 La responsabilité au Québec

Sur le plan institutionnel, la responsabilité foncière au Québec repose sur une architecture juridique et administrative clairement établie. Le Registre foncier, administré par le ministère de la Justice et articulé au cadastre géré par MRNF, assure la traçabilité des décisions foncières et permet la contestation des droits inscrits. Cette articulation garantit une chaîne de responsabilité identifiable entre les actes administratifs, les professionnels et les autorités publiques.

La responsabilité professionnelle est fortement institutionnalisée. Les arpenteurs-géomètres sont soumis à un code de déontologie strict et à une responsabilité civile personnelle, sous la supervision disciplinaire de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les mécanismes disciplinaires (amendes, suspensions ou radiations) sont effectifs et rendus publics, renforçant la redevabilité de la profession.

L'accès aux recours judiciaires et administratifs constitue un pilier central de la redevabilité foncière. Toutefois, en matière de servitudes, d'empiètements ou de bornage, ces recours peuvent être coûteux, notamment en raison des frais d'arpentage et de représentation juridique. Les délais judiciaires en matière civile peuvent également s'étendre sur plusieurs mois, ce qui accroît la complexité et les coûts des procédures (Cour d'appel du Québec, 2025). Bien que des mécanismes d'aide juridique et des services d'information existent, leurs conditions d'admissibilité et leur couverture limitée peuvent restreindre l'accès effectif à la justice pour certaines populations vulnérables.

Dans l'ensemble, le principe de responsabilité et de redevabilité au Québec peut être jugé satisfaisant : le cadre juridique, institutionnel et professionnel est robuste, les limites observées relevant davantage de défis d'accessibilité que d'un déficit structurel de responsabilité.

5.6.2 La responsabilité au Cameroun

En Côte d'Ivoire, la responsabilité et la redevabilité dans la gouvernance foncière s'inscrivent dans les réformes amorcées par la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, révisée notamment en 2019, ainsi que dans la création d'institutions spécialisées telles que l'Agence foncière rurale (AFOR) et le Programme national de sécurisation foncière rurale (PNSFR). Ce cadre définit les responsabilités respectives des ministères sectoriels, des services déconcentrés, des comités villageois et des opérateurs techniques à chaque étape de la certification et de la titrisation foncière.

La redevabilité institutionnelle est également renforcée par l'intervention des partenaires techniques et financiers. Les programmes de la Banque mondiale fondés sur l'approche *Program-for-Results* conditionnent une partie des financements à l'atteinte d'indicateurs vérifiables, tels que les délais de traitement, le nombre de certificats délivrés, la numérisation des procédures et la gestion des risques fiduciaires, instaurant une responsabilité contractuelle de l'État (Kouamé, 2016).

Sur le plan professionnel, la responsabilité des acteurs techniques est encadrée par l'Ordre des géomètres-experts de Côte d'Ivoire (OGECI), qui régule l'accès à la profession et supervise les opérations de délimitation et de certification foncière, contribuant à la sécurité juridique et à la prévention des conflits. Toutefois, plusieurs analyses soulignent des limites persistantes. Le *Land Tenure Profile* de l'USAID indique une application longtemps insuffisante de la loi de 1998 et estime qu'environ 96 % du foncier rural demeure non immatriculé (USAID, 2017 ; Ménélik, 2024 ; AIP, 2025). Des irrégularités administratives, des titres multiples et des soupçons de corruption sont également documentés (Jeannin, 2025). Dans l'ensemble, l'adhésion au principe de responsabilité peut être qualifiée de partiellement satisfaisante.

5.6.3 La responsabilité en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la responsabilité et la redevabilité dans la gouvernance foncière s'inscrivent dans les réformes amorcées par la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, révisée notamment en 2019, ainsi que dans la création d'institutions spécialisées telles que l'Agence foncière rurale (AFOR) et le Programme national de sécurisation foncière rurale (PNSFR). Ce cadre définit les responsabilités respectives des ministères sectoriels, des services déconcentrés, des comités villageois et des opérateurs techniques à chaque étape de la certification et de la titrisation foncière.

La redevabilité institutionnelle est également renforcée par l'intervention des partenaires techniques et financiers. Les programmes de la Banque mondiale fondés sur l'approche *Program-for-Results* conditionnent une partie des financements à l'atteinte d'indicateurs vérifiables, tels que les délais de traitement, le nombre de certificats délivrés, la numérisation des procédures et la gestion des risques fiduciaires, instaurant une responsabilité contractuelle de l'État (Kouamé, 2016).

Sur le plan professionnel, la responsabilité des acteurs techniques est encadrée par l'Ordre des géomètres-experts de Côte d'Ivoire (OGECI), qui régule l'accès à la profession et supervise les opérations de délimitation et de certification foncière, contribuant à la sécurité juridique et à la prévention des conflits. Toutefois, plusieurs analyses soulignent des limites persistantes. Le *Land Tenure Profile* de l'USAID indique une application longtemps insuffisante de la loi de 1998 et estime qu'environ 96 % du foncier rural demeure non immatriculé (USAID, 2017 ; Ménélik, 2024 ; AIP, 2025). Des irrégularités administratives, des titres

multiples et des soupçons de corruption sont également documentés (Jeannin, 2025). Dans l'ensemble, l'adhésion au principe de responsabilité peut être qualifiée de partiellement satisfaisante.

5.6.4 La responsabilité au Bénin

Au Bénin, la responsabilité est explicitement intégrée au cadre juridique et institutionnel de la gouvernance foncière. La *Light Country Assessment* (LCA) conclut que le pays s'aligne globalement sur les exigences des Directives volontaires en matière de responsabilité et de reddition de comptes (Coulibaly, 2022a). Le code foncier et domanial (loi n°2013-01, modifiée en 2017) établit la responsabilité civile et pénale des gestionnaires fonciers (art. 440) et prévoit un régime d'infractions et de sanctions. La création de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF) et des bureaux communaux du domaine et du foncier (BCDF), fondés sur le principe du guichet unique, vise à renforcer la traçabilité des décisions et la redevabilité des acteurs publics (Coulibaly, 2022a).

Toutefois, plusieurs analyses soulignent que l'effectivité de ces mécanismes demeure inégale, en raison notamment des réactions encore limitées des autorités face à certains actes de mauvaise gouvernance, tels que les fraudes et les ventes multiples. Une étude publiée dans *Afrilex* met en évidence l'implication de certains géomètres-experts dans des pratiques de corruption exploitant les flous juridiques et procéduraux pour extorquer des paiements illégaux aux usagers (Kakai, 2014). Ces pratiques affaiblissent la crédibilité des mécanismes de responsabilité, malgré leur reconnaissance formelle.

Néanmoins, la LCA souligne une dynamique d'amélioration et considère le cadre béninois globalement conforme aux principes des VGGT, tout en identifiant des défis persistants liés aux capacités institutionnelles et à la protection des groupes vulnérables (Coulibaly, 2022a).

Dans l'ensemble, l'adhésion du Bénin au principe de responsabilité et de redevabilité peut être qualifiée de partiellement satisfaisante.

5.6.5 La responsabilité en République du Congo

En République du Congo, des avancées normatives sont observées avec la loi n° 21-2018 relative à l'occupation et à l'acquisition des terres, qui encadre les modes d'accès au foncier, reconnaît les droits coutumiers et prohibe les discriminations à l'égard des femmes. Sur le plan professionnel, la création de l'Ordre des géomètres-experts du Congo vise à encadrer la profession et à renforcer la responsabilité des opérations de bornage (Koubemba, 2016).

Toutefois, l'effectivité de ces mécanismes demeure limitée : des cas récurrents de double attribution de titres et un contentieux foncier important révèlent des failles persistantes dans le contrôle administratif et la traçabilité des décisions (Les Dépêches de Brazzaville, 2019) ; La Semaine africaine, 2022 ; Le Courrier de Kinshasa, 2022). L'adhésion au principe de responsabilité peut donc être qualifiée de partiellement satisfaisante.

5.7 État de droit

L'État de droit implique l'existence de règles juridiques claires, accessibles et effectivement appliquées afin d'assurer la sécurité des droits fonciers et l'égalité devant la loi.

5.7.1 Le Québec et l'État de droit

Sur le plan juridique, la publicité foncière constitue un pilier central de l'État de droit au Québec. Le *Code civil du Québec* (C.c.Q) prévoit que la publicité des droits les rend opposables aux tiers, établit leur rang et, lorsque la loi le prévoit, leur confère un effet juridique (art. 2941 C.c.Q.).

Sur le plan institutionnel, ce principe est consolidé par l'existence de registres publics encadrés par des règles formalisées. Le Registre foncier du Québec permet la consultation des documents relatifs aux droits et aux transactions immobilières, selon des modalités d'accès et une tarification prévue par la *Loi sur les bureaux de la publicité des droits*, assurant la prévisibilité des conditions d'accès à l'information foncière.

L'État de droit implique également l'existence de voies de recours effectives. En matière d'expropriation, la loi concernant l'expropriation encadre la procédure, tandis que le Tribunal administratif du Québec traite les recours, notamment en matière de conciliation, d'audience et d'indemnisation.

Dans l'ensemble, le principe de l'État de droit pour le Québec peut être qualifié de satisfaisant : le cadre juridique est clair et public, les registres assurent l'opposabilité des droits et des mécanismes de recours sont institutionnalisés. Des limites subsistent toutefois, notamment en matière d'accessibilité pratique (coûts et complexité procédurale), sans remettre en cause la solidité du cadre légal.

5.7.2 Le Cameroun et l'État de droit

Au Cameroun, le principe de l'État de droit demeure fragilisé par un cadre juridique foncier ancien, issu des ordonnances de 1974, et insuffisamment adapté aux réalités actuelles. La *Light Country Assessment* de la FAO (Coulibaly, 2022b) souligne le caractère largement figé de ce cadre, l'absence d'une politique foncière nationale cohérente et la reconnaissance limitée des droits légitimes des communautés locales.

La coexistence de législations sectorielles peu harmonisées entretient une insécurité juridique et renforce le pouvoir discrétionnaire de l'administration, favorisant des pratiques corruptives (Nguiffo et Seigneuret, 2021 ; IIED, 2020). Des enquêtes journalistiques documentent des expropriations abusives et des recours judiciaires peu effectifs (Kouagheu et Ngeunga, 2023).

Le *World Justice Project Rule of Law Index* (2024) classe le Cameroun parmi les pays les moins performants (133e – 134e sur 142). Le principe de l'État de droit pour le Cameroun peut ainsi être qualifié d'insatisfaisant.

5.7.3 La Côte d'Ivoire et l'État de droit

Le système foncier ivoirien repose sur un cadre juridique formalisé encadrant la reconnaissance des droits fonciers et le règlement des litiges, traduisant une affirmation du principe de l'État de droit, bien que sa mise en œuvre demeure progressive (Kouamé, 2016). Toutefois, le LGAF souligne un écart persistant entre les normes et leur application à cause de la lenteur des procédures, de la fragmentation institutionnelle et de la persistance d'intérêts dominants, ce qui affaiblit l'effectivité de l'État de droit.

Les indicateurs internationaux confirment ces limites : le *World Justice Project Rule of Law Index* (2024) classe la Côte d'Ivoire au 104e rang sur 142 pays, révélant des progrès limités et des fragilités persistantes. Le principe de l'État de droit pour la Côte d'Ivoire peut ainsi être qualifié de partiellement satisfaisant.

5.7.4 Le Bénin et l'État de droit

Au Bénin, le principe de l'État de droit est formellement intégré à la gouvernance foncière à travers le code foncier et domanial de 2013, révisé en 2017, qui encadre les droits fonciers, l'expropriation et les compétences institutionnelles, ainsi que par la charte des droits et devoirs des usagers fonciers (Coulibaly, 2022a).

Toutefois, plusieurs analyses soulignent un écart entre les textes et leur application : l'accès aux dispositifs fonciers demeure inégal, les chevauchements entre régimes coutumier et formel persistent et les capacités institutionnelles locales restent limitées (Lavigne Delville, 2018).

À l'échelle macro-institutionnelle, le *World Justice Project Rule of Law Index* (2024) classe le Bénin au 93e rang sur 142 pays, indiquant un État de droit en progression mais encore fragile, notamment en matière de lutte contre la corruption et d'efficacité de la justice civile. Le principe de l'État de droit pour le Bénin peut ainsi être qualifié de partiellement satisfaisant.

5.7.5 La République du Congo et l'État de droit

En République du Congo, l'évaluation du principe de l'État de droit dans la gouvernance foncière révèle un décalage marqué entre les avancées normatives et leur effectivité. Des progrès sont reconnus, notamment dans le secteur forestier et en matière de droits des peuples autochtones : le *Forest Governance Index* signale une amélioration du cadre législatif, de la transparence et de la participation entre 2008 et 2022 (FGI, 2024), tandis que la *Rights and Resources Initiative* qualifie le Congo-Brazzaville d'« exception positive » pour la reconnaissance juridique des droits autochtones (RRI, 2023).

Toutefois, l'application des lois demeure entravée par la corruption, l'ingérence administrative et les faiblesses du système judiciaire (GAN Integrity, 2020 ; U.S. Department of State, 2025). Le *World Justice Project Rule of Law Index* (2024) classe le pays au 121e rang sur 142. Le principe de l'État de droit pour la République du Congo peut ainsi être qualifié d'insatisfaisant.

5.8 Consultation et participation

La consultation implique que les titulaires légitimes de droits soient informés et consultés de manière effective avant toute décision foncière susceptible d'affecter leurs droits, et qu'ils participent à l'élaboration des cadres juridiques et politiques (FAO, 2012).

5.8.1 La consultation au Québec

Au Québec, le Programme de réforme du cadastre prévoyait la consultation des propriétaires lors de la rénovation cadastrale, avec avis préalable et possibilité de formuler des commentaires avant l'entrée en vigueur des plans (*Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*, RLRQ, c. R-3.1, art. 13 et 14). Toutefois, ces consultations présentaient des limites structurelles : la participation, facultative, est demeurée inégale et souvent peu éclairée, notamment pour les non-experts, et les commentaires n'entraînaient pas systématiquement des modifications du plan cadastral (Massé, 2017). Ainsi, malgré l'existence de mécanismes formels, la participation est restée essentiellement technique, dominée par les experts et limitée par la compréhension des propriétaires, qui acceptaient souvent les plans tels que présentés. Le principe de

consultation et de participation peut dès lors être qualifié de partiellement satisfaisant au regard des exigences des VGGT.

5.8.2 La consultation au Cameroun

Au Cameroun, l'absence prolongée d'une politique foncière nationale a limité l'institutionnalisation de mécanismes de consultation structurés (FAO, 2025). Une évolution récente est toutefois observée avec le lancement, en 2025, d'une plate-forme multipartite de consultation pilotée par le ministère responsable du foncier, visant à associer administrations, collectivités, autorités traditionnelles, peuples autochtones et société civile dans l'élaboration d'une politique foncière alignée sur les VGGT. Malgré ces avancées, la participation demeure peu institutionnalisée : les textes n'imposent pas de consultation obligatoire et les pratiques restent ponctuelles et centralisées (Rochegude et Plançon, 2023). L'évaluation du principe de consultation et de participation peut ainsi le qualifier de partiellement satisfaisant.

5.8.3 La consultation en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, le cadre juridique foncier ne prévoit pas de mécanisme légal obligatoire de consultation publique systématique lors de l'élaboration des politiques foncières ou la prise de décisions foncières majeures. Les textes existants privilégient des procédures techniques de constat et d'immatriculation des droits, sans dispositif institutionnalisé de participation populaire. En pratique, la participation des populations rurales demeure limitée par des contraintes administratives, des coûts élevés et une application lente et partielle des procédures, laissant de nombreuses zones peu immatriculées (Kouamé, 2016). Au regard des exigences des VGGT, la gouvernance foncière ivoirienne présente ainsi un déficit marqué de participation structurée. Le principe peut être jugé insuffisant.

5.8.4 La consultation au Bénin

Au Bénin, la participation est fortement inscrite dans le cadre normatif foncier, notamment à travers les Plans fonciers ruraux (PFR) et le code foncier et domanial. Les PFR reposent sur des démarches participatives (diagnostics fonciers, enquêtes contradictoires et publicité des résultats) et sur des structures locales de gestion foncière (Lavigne Delville, 2020). Cette logique est étendue à l'échelle nationale par le code et par le cadastre e-Foncier, qui prévoit des phases d'information et de mobilisation communautaire (VNG International, 2023). Toutefois, la participation demeure inégale et parfois formelle, en raison de limites de mise en œuvre et d'accès effectif aux droits (Lavigne Delville, 2020). Le principe peut ainsi être jugé partiellement satisfaisant.

5.8.5 La consultation en République du Congo

En République du Congo, la loi n° 5-2011 relative aux droits des populations autochtones et son décret d'application n° 2019-201 instituent une obligation explicite de consultation fondée sur le consentement libre, préalable et éclairé, tandis que la loi n° 11-2004 sur l'expropriation impose une enquête publique préalable. Toutefois, ces avancées relèvent principalement du cadre normatif : en dehors des secteurs autochtone, forestier et de l'expropriation, les mécanismes de consultation demeurent peu systématiques et faiblement institutionnalisés (UNHRC, 2020 ; Gagné, 2023). Le principe peut ainsi être jugé partiellement satisfaisant.

5.9 Équité et inclusion

Ce principe renvoie avant tout à l'égalité juridique, à la transparence institutionnelle et à l'ouverture des systèmes fonciers, et non à une exigence de redistribution foncière ou de gratuité intégrale.

5.9.1 Cas du Québec

Au Québec, le système foncier et cadastral repose sur un cadre juridique public et uniforme fondé sur la publicité des droits immobiliers. Le Registre foncier du Québec, accessible à tous, assure la publicité, la traçabilité et l'opposabilité des droits, garantissant l'égalité formelle devant la propriété. L'accès gratuit au cadastre (portail Infolot) renforce l'inclusion et l'accès initial à l'information foncière. Bien que l'exploitation complète des données implique parfois des coûts et une intermédiation professionnelle, ces contraintes sont générales et non discriminatoires.

Dans l'ensemble, l'adhésion du Québec au principe d'équité et d'inclusion des VGGT peut être qualifiée de satisfaisante.

5.9.2 Cas du Cameroun

Au Cameroun, le cadre juridique confère à l'État un pouvoir étendu sur le domaine national, tandis que les droits coutumiers, faiblement reconnus juridiquement, demeurent difficilement sécurisables sans immatriculation. Cette architecture favorise les acteurs disposant de ressources financières et administratives au détriment des communautés rurales et des petits exploitants (Coulibaly, 2022b ; Wily, 2011). Les femmes et les peuples autochtones restent particulièrement vulnérables en raison de normes coutumières restrictives et d'une reconnaissance limitée de leurs droits fonciers, notamment dans les zones de concessions (National Institute of Statistics, 2020 ; Wily, 2011). Le principe d'inclusion peut ainsi être jugé insatisfaisant.

5.9.3 Cas de la Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la loi n° 98-750 encadre la formalisation des droits coutumiers par le certificat foncier, traduisant une volonté formelle d'équité. Toutefois, la complexité des procédures, les coûts et certaines restrictions statutaires limitent l'accès effectif à la sécurisation foncière, notamment pour les femmes et les migrants (World Bank, 2023). Le principe peut ainsi être jugé partiellement satisfaisant.

5.9.4 Cas du Bénin

Au Bénin, le code foncier et domanial affirme l'accès équitable à la terre et la reconnaissance des droits coutumiers, et institue des instances locales de gestion foncière (CoGeF, SVGF) pour rapprocher la gouvernance des populations. Toutefois, l'inclusion effective demeure limitée : moins de 2 % des terres cultivées seraient enregistrées et environ 1 % de ces terres, détenues par des femmes (Coulibaly, 2022a). Les femmes, éleveurs et migrants restent exposés à une insécurité foncière persistante. Le principe d'équité et d'inclusion peut ainsi être jugé partiellement satisfaisant.

5.9.5 Cas de la République du Congo

En République du Congo, le cadre juridique reconnaît formellement les droits fonciers des populations autochtones, notamment par la loi n° 5-2011. Toutefois, l'intégration effective des droits coutumiers reste limitée, les procédures d'immatriculation étant longues, complexes et coûteuses, ce qui restreint l'accès réel à la sécurisation foncière (ClientEarth, 2020). L'équité et l'inclusion peuvent ainsi être jugées partiellement satisfaisantes.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'évaluation des cinq principes de gouvernance foncière dans les systèmes étudiés.

Tableau 1. Comparaison de l'application des principes de gouvernance foncière responsable : Québec et pays d'Afrique francophone

Principes / Pays	Transparence	Responsabilité	État de droit	Équité et inclusion	Consultation et Participation
Québec	✅	✅	✅	✅	⚠
Côte d'Ivoire	⚠	⚠	⚠	⚠	⚠
Bénin	✅	⚠	⚠	⚠	⚠
Cameroun	⚠	⚠	❌	❌	⚠
République du Congo	⚠	⚠	❌	⚠	⚠

Légende : ✅ Satisfaisant ; ⚠ Partiellement satisfaisant ; ❌ Insatisfaisant

6 Leçons de l'expérience québécoise pour le renforcement des systèmes fonciers africains

L'analyse comparative présentée à la section 5 met en évidence des contrastes structurants entre le système foncier québécois et ceux des pays africains étudiés. Alors que le Québec se caractérise par une adhésion globalement satisfaisante aux principes de gouvernance foncière promus par la FAO, soutenue par une institutionnalisation stable et une mise en œuvre effective, les systèmes fonciers africains analysés présentent, dans l'ensemble, une adhésion seulement partiellement satisfaisante. Ce décalage ne résulte pas principalement d'un déficit normatif : dans la majorité des cas, les cadres juridiques nationaux sont relativement étoffés, formellement cohérents et largement alignés sur les standards internationaux. Il s'explique plutôt par des difficultés persistantes liées à l'effectivité des dispositifs juridiques, à la performance de l'administration foncière et à la continuité institutionnelle des réformes engagées.

Ces faiblesses de mise en œuvre constituent un facteur central des dysfonctionnements observés. Une gouvernance foncière marquée par un déficit de transparence, de redevabilité et de participation favorise les pratiques corruptrices et fragilise la sécurité juridique ainsi que l'accès équitable à la terre. Les Directives volontaires de la FAO soulignent que ces faiblesses institutionnelles sont étroitement associées à une mauvaise gestion des ressources foncières, tandis que *Transparency International* met en évidence le rôle de l'opacité administrative dans l'exposition accrue des populations vulnérables à l'accaparement des terres (Transparency International, 2011 ; 2024).

À l'inverse, le système foncier québécois résulte d'un processus d'évolution progressive fondé sur une volonté politique constante de renforcer la fiabilité des droits fonciers. La mise en place du cadastre originaire et du registre des index aux immeubles visait à corriger les fraudes et les incohérences affectant la publicité foncière. Cette dynamique s'est poursuivie avec la réforme cadastrale contemporaine, orientée vers l'établissement d'un cadastre numérique cohérent et continuellement mis à jour. L'expérience québécoise illustre ainsi un changement de perspective fondamental : la gouvernance foncière ne se limite pas à l'adoption de textes juridiques, mais repose sur une articulation cohérente entre droit, institutions, pratiques administratives et capacités techniques, permettant de transformer les principes de bonne gouvernance en pratiques effectives.

Dans la même logique, plusieurs pays africains affichent une volonté politique de modernisation de leurs systèmes fonciers, notamment à travers des initiatives de numérisation. Le Bénin s'est engagé dans le développement d'outils numériques dédiés au foncier, tandis que le Cameroun et la Côte d'Ivoire ont lancé des programmes visant la numérisation des procédures cadastrales et d'enregistrement. En République du Congo, la transformation numérique des services publics figure également au programme, créant un cadre potentiellement favorable à l'amélioration des services fonciers (World Bank, 2018 ; 2022).

Toutefois, ces initiatives demeurent souvent fragiles. Plusieurs expériences montrent que les réformes foncières en Afrique sont fortement vulnérables aux contraintes financières, entraînant des retards, des déploiements partiels ou la mise en veille de programmes. Le sous-financement chronique et la dépendance à l'appui des bailleurs ont ainsi limité l'effectivité de nombreuses actions prévues au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et en République du Congo (AFOR, 2023 ; CTFD, 2017 ; République du Congo, 2022).

L'analyse menée par Grant et Roberge met en lumière les déterminants centraux de la réussite des réformes foncières et cadastrales, en soulignant le rôle structurant du financement. Les auteurs montrent que les difficultés observées relèvent moins de contraintes techniques ou juridiques que d'une sous-estimation des coûts, d'une instabilité des ressources financières et d'une dépendance excessive aux financements publics ou externes (Grant et Roberge, 2001). Ils insistent ainsi sur la nécessité d'une cohérence systémique entre financement, gouvernance, définition du produit cadastral et capacités institutionnelles. À cet égard, six facteurs structurants apparaissent déterminants : la clarté et la soutenabilité du cadre financier, la définition explicite du produit cadastral final, des arrangements institutionnels solides adossés à un *leadership* clairement identifié, des normes techniques cohérentes assorties de mécanismes rigoureux de contrôle de la qualité, un cadre juridique adapté et opérationnel ainsi qu'un développement informatique étroitement aligné sur les processus métiers. Au Québec, la crise initiale de la réforme cadastrale a conduit à une révision structurelle du modèle financier, fondée sur un fonds cadastral autofinancé selon le principe de l'utilisateur-payeur, garantissant des ressources stables et une planification à long terme.

Ces enseignements éclairent directement les réformes foncières en Afrique francophone en montrant que leur réussite ne dépend pas uniquement de la conformité des cadres juridiques aux standards internationaux, mais également de la cohérence globale entre financement, gouvernance, arrangements institutionnels, capacités opérationnelles et définition du produit cadastral. En l'absence de cette articulation systémique, la gouvernance foncière demeure fragile et les réformes peinent à s'inscrire dans la durée, faisant de ces facteurs des leviers stratégiques essentiels de continuité et d'effectivité des réformes foncières.

Si l'expérience québécoise constitue une référence solide en matière de sécurité juridique, de publicité foncière et d'institutionnalisation des dispositifs cadastraux, l'analyse comparative ne relève pas uniquement des logiques de transfert unidirectionnel. Certains contextes africains étudiés, malgré des fragilités persistantes de mise en œuvre, ont développé des pratiques intéressantes en matière de participation, de consultation formalisée et d'appropriation sociale des dispositifs fonciers, notamment en milieu rural et sectoriel.

Sans être transposables en l'état, ces expériences mettent en évidence des leviers susceptibles d'enrichir la gouvernance foncière québécoise, en particulier pour renforcer la participation effective et l'intelligibilité des mécanismes fonciers auprès des usagers non experts des données cadastrales. L'enjeu pour le Québec ne réside donc pas dans une remise en cause de ses fondements juridiques et techniques, mais dans l'approfondissement ciblé de certaines dimensions procédurales de la gouvernance foncière.

7 Conclusion

Cette étude comparative met en évidence le rôle structurant du cadastre et de l'administration foncière dans la sécurisation des droits et la mise en œuvre d'une gouvernance foncière responsable, à partir d'une analyse qualitative fondée sur la littérature, des rapports institutionnels et des textes juridiques.

L'évaluation menée selon une grille à trois niveaux montre un contraste net : le Québec présente une adhésion globalement satisfaisante aux principes retenus, mais une participation jugée partiellement satisfaisante, tandis que les pays d'Afrique francophone étudiés affichent une adhésion le plus souvent partielle.

L'apport principal de la comparaison est de montrer que le différentiel observé ne tient pas d'abord à un déficit de normes : les cadres juridiques africains apparaissent souvent relativement étoffés et alignés sur les standards internationaux. La difficulté se situe dans l'effectivité (capacité administrative, traçabilité, continuité des réformes, accès réel aux services).

Le cas québécois illustre au contraire une construction progressive où l'articulation entre droit, institutions, dispositifs techniques et mise à jour continue rend les principes opérationnels dans la pratique.

Enfin, l'analyse souligne un levier décisif : le financement. Les enseignements tirés de Grant et Roberge (2001) rappellent que les échecs ou les blocages proviennent souvent moins de la technique que de l'instabilité des ressources. L'expérience québécoise met en avant l'intérêt d'un mécanisme pérenne (fonds cadastral, planification à long terme), alors que l'absence de financement durable fragilise fortement les réformes africaines.

Ainsi, renforcer la gouvernance foncière en Afrique francophone implique de coupler modernisation numérique et réformes institutionnelles à des mécanismes de financement stables, à des contrôles de qualité et à une participation mieux outillée des usagers.

Références bibliographiques

African Development Bank Group (BAD). (2009). *Cameroon – Diagnostic study for modernization of the lands and surveys sectors*. Country Regional Department Centre [ORCE]. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Cameroon_Etude%20sur%20le%20cadastre_english_001.pdf

Agence Foncière Rurale (AFOR). (2023). *Stratégie nationale et Programme national de sécurisation foncière rurale : Côte d'Ivoire 2023–2033*. République de Côte d'Ivoire. https://www.afor.ci/storage/other-document/681df0bdc4ce9_SNFR%20%26%20PNSFR%20adopt%C3%A9s%20le%2015%20Juin%202023%20par%20le%20gouvernement-avec%20compression.pdf

Agence Foncière Rurale (AFOR). (2025, 6 mai). *Global Land Governance and Tenure Plenary,* [Communication orale]. World Bank Land Conference, Washington DC, États-Unis, https://afor.ci/news/nos-actualites/71

Agence Ivoirienne de Presse (AIP). (2025, 18 juillet). *96 % du foncier rural n'est pas immatriculé, révèlent les géomètres-experts de Côte d'Ivoire*. https://www.aip.ci/221865/aip-clinique-du-foncier-96-du-foncier-rural-nest-immatricule-revelent-les-geometres-experts-de-cote-divoire/

Aka, A. (2001). *Analyse de la nouvelle loi de 1998 au regard de la réalité foncière et de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire*. *Cahiers d'anthropologie du droit*, 115–133. https://www.foncier-developpement.fr/publication/analyse-de-la-nouvelle-loi-de-1998-au-regard-de-la-realite-fonciere-et-de-a-crise-socio-politique-en-cote-divoire/

Bah, I. et Dossa, K. F. (2025). Land Governance in French-Speaking Africa: Comparative Analysis of Legal and Institutional Reforms for Sustainable Management of Community Lands. *Land, 14*(2), 276. https://doi.org/10.3390/land14020276

Banzani, R. S. (2023). *Recueil des lois foncières en République du Congo (8 mars 1899 – 25 mai 2022)*. L'Harmattan. https://api.pageplace.de/preview/DT0400.9782140341502_A49331724/preview-9782140341502_A49331724.pdf

Boche, M. et Anseeuw, W. (2016). *Politique foncière et acquisition foncière en République du Congo*. Foncier et développement. https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/CTF-12-01-M-Boche_politique-fonci%C3%A8re-R%C3%A9publique-du-Congo.pdf

Brochu, F. et Beaulieu, B. (1999). Les hauts et les bas de la rénovation cadastrale. *Revue du notariat, 101*(1), 11–53. https://doi.org/10.7202/1046323ar

Centre pour l'Environnement et le Développement et Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED). (2020). *Réformer le foncier au Cameroun : des pistes pour l'action*. https://www.iied.org/fr/22501g

Cio Mag. (2019). *Le Bénin dématérialise sa gestion foncière et domaniale.* https://cio-mag.com/le-benin-dematerialise-sa-gestion-fonciere-et-domaniale/

ClientEarth. (2020). *Droits de propriété foncière des communautés locales et populations autochtones : Instruments de droit international et législation nationale applicables en République du Congo* (version 3). https://www.clientearth.fr/media/4hjj2bc4/2020-07-01-droits-de-propriete-fonciere-des-communautes-locales-et-populations-autochtones-ce-fr1.pdf

Code civil du Québec, RLRQ, c. CCQ-1991, art. 2941. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/CCQ-1991

Comité technique Foncier et développement (CTFD). (2017). *La formalisation des droits sur la terre : Bilan des expériences et des réflexions. Contributions des membres du Comité technique Foncier et développement »* (Regards sur le foncier, no. 2). AFD; MEAE. https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Regards-sur-le-foncier_2-1.pdf

Coulibaly, M. (2022a). *Benin: Light Country Assessment of Governance of Tenure*. https://d3o3cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/Benin_LCA_Final_-_Final_Eng.pdf

Coulibaly, M. (2022b). *Cameroon: Light Country Assessment of Governance of Tenure.* https://d3o3cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/Cameroon_LCA_Final_-_Eng.pdf

Cour d'appel du Québec. (2025). *Statistiques*. https://courdappelduquebec.ca/informations-generales/statistiques

Delage, J.-F., Desjardins, Y., La montagne, D.-C., Marquis, P.-Y. et Roch, C. (2004). *La rénovation cadastrale* (Titres immobiliers, Doctrine, document 1 ; mise à jour par P. Duchaine et D.-C. La montagne). Chambre des notaires du Québec.

Dougba, T. (2025). *Mise à l'échelle progressive du cadastre au Bénin*. MDF. https://www.mdf.nl/articles/mise-a-lechelle-progressive-du-cadastre-au-benin

Edja, H. et Le Meur, P.-Y. (2009). Le plan foncier rural au Bénin : connaissance, reconnaissance et participation. Dans J.-P. Colin, P.-Y. Le Meur et É. Léonard (éds.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : Du cadre légal aux pratiques locales* (p. 195–236). Karthala. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers15-07/010048536.pdf

Enemark, S. (2005). *Understanding the land management paradigm* [Communication présentée lors d'un colloque]. FIG Commission 7 Symposium on Innovative Technologies for Land Administration, Madison, Wisconsin, États-Unis. https://www.fig.net/organisation/council/council_2007-2010/council_members/enemark_papers/madison_2005.pdf

Forest Governance Index (FGI). (2024). *Republic of the Congo forest governance situation in 2008–2022*. European Forest Institute. https://fgi.efi.int/wp-content/uploads/2024/04/FGI-RoC-2022-Report-EN.pdf

Forum pour la Gouvernance et les Droits Humains (FGDH). (2017). *Index de transparence des systèmes fonciers communautaires en Afrique.* https://loggingoff.info/wp-content/uploads/2019/07/IndiceALCTI_Congo_final.pdf

Gagné, M. (2023, 28 avril). *République du Congo – Contexte et gouvernance foncière*. Land Portal. https://landportal.org/fr/book/narratives/2025/Congo

GAN Integrity. (2020, 5 novembre). *Republic of the Congo risk report*. https://www.ganintegrity.com/country-profiles/republic-of-the-congo/

Gervais, M., Roy, F. et Massé, N. (2016). *Le droit foncier et l'arpenteur-géomètre*. Éditions Yvon Blais.

Global Land Tool Network (GLTN). (2016). *Annual report 2015*. United Nations Human Settlements Programme. https://gltn.net/sites/default/files/2025-07/Global%20Land%20Tool%20Network%20Annual%20Report%202015.pdf

Grant, D. et Roberge, D. (2001). From Quebec to Athens: Two national-level cadastral projects, one challenge: Realignment for success. Dans *Proceedings of the International Conference on Spatial Information for Sustainable Development*, Nairobi, Kenya. https://www.fig.net/resources/proceedings/2001/nairobi/ts16/ts16_3_grant_roberge.pdf

Hennings, A. (2021, 12 mai). *Cameroon – Context and land governance*. Land Portal. https://landportal.org/book/countries/2021/cameroon

International Federation of Surveyors (FIG). (1995). *The FIG statement on the cadastre* (publication no. 11). https://www.fig.net/resources/publications/figpub/pub11/figpub11.asp

Jeannin, M. (2025, 5 mars). En Côte d'Ivoire, des conflits fonciers sur fond d'accusations de corruption et de querelle de droits. *Le Monde Afrique*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/03/05/en-cote-d-ivoire-des-conflits-fonciers-sur-fond-d-accusations-de-corruption-et-de-querelle-de-droits_6576590_3212.html

Kakai, S. H. F. (2014). La corruption foncière dans la dynamique de l'action publique au Bénin. *Afrilex. Revue d'étude et de recherche sur le droit et l'administration dans les pays d'Afrique*. https://afrilex.u-bordeaux.fr/2014/07/23/la-corruption-fonciere-dans-la-dynamique-de-laction-publique-au-benin/

Knight, R. S. (2010). *Statutory recognition of customary land rights in Africa.An investigation into best practices for lawmaking and implementation* (FAO Legislative Study 105). Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. https://www.fao.org/4/i1945e/i1945e01.pdf

Kouagheu, J. et Ngeunga, M. (2023). Au Cameroun, des villageois dépossédés de leurs terres par les concessions forestières. *Le Monde Afrique*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/06/09/au-cameroun-des-villageois-depossedes-de-leurs-terres-par-les-concessions-forestieres_6176939_3212.html

Kouamé, G. (2016). *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière de la Côte d'Ivoire*. World Bank Group. https://documents1.worldbank.org/curated/en/626711504854558772/pdf/119642-WP-P095390-FRENCH-PUBLIC-Ivory-Coast-Final-Report.pdf

Koubemba, J. J. (2016). *Parlement : Le Sénat adopte la loi portant création de l'ordre des géomètres-experts*. Les Dépêches de Brazzaville. https://www.adiac-congo.com/content/parlement-le-senat-adopte-la-loi-portant-creation-de-lordre-des-geometres-experts-52880

La Semaine Africaine. (2022, 26 avril). *Foncier : Des erreurs judiciaires dans un règlement de propriété accouchent d'un conflit*. https://lasemaineafricaine.info/foncier-des-erreurs-judiciaires-dans-un-reglement-de-propriete-accouchent-dun-conflit/

Lavigne Delville, P. (2018). Les marchés fonciers ruraux au Bénin : Dynamiques, conflits, enjeux de régulation. *Les Cahiers du Pôle foncier.* https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers21-04/010081553.pdf

Lavigne Delville, P. (2019). Chapitre 7. History and political economy of land administration reform in Benin. Dans F. Bourguignon, R. Houssa, J.-P. Platteau et P. Reding (dir.) *Benin Institutional Diagnostic* (WP19/BID08). Economic Development and Institutions. https://edi.opml.co.uk/wpcms/wp-content/uploads/2019/08/ch7-Benin-LandRights.pdf

Lavigne Delville, P. (2020). Les « plans fonciers ruraux » au Bénin (1992–2015) : La carrière d'un instrument « pilote » au sein de politiques non stabilisées. *Revue internationale de politique comparée, 27*(2–3), 61–86. https://doi.org/10.3917/ripc.272.0061

Le Bris, E., Le Roy, E., et Leimdorfer, F. (dir.). (1982). *Enjeux fonciers en Afrique noire.* Karthala et O.R.S.T.O.M.

Le Courrier de Kinshasa. (2022, 3 mars). *Parlement : Le Congo renforce son arsenal juridique dans le domaine du foncier.* https://www.lecourrierdekinshasa.com/node/135565

Les Dépêches de Brazzaville. (2019). *Justice : La Cour suprême rend deux arrêts sur le foncier*. https://www.adiac-congo.com/content/justice-la-cour-supreme-rend-deux-arrets-sur-le-foncier-102688

Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, RLRQ, c. R-3.1, art. 13 et 14. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/R-3.1

Massé, N. (2017). *Impacts des incertitudes du cadastre du Québec sur la sécurité des droits fonciers* [thèse de doctorat, Université Laval]. Corpus UL. https://hdl.handle.net/20.500.11794/28000

Mekking, S., Kougblénou, D. V. et Kossou, F. G. (2021). Fit-for-purpose upscaling land administration—A case study from Benin. *Land, 10*(5), 440. https://doi.org/10.3390/land10050440

Ménélik Tjamag, Albert. (2024). *Les difficultés comparées de l'acquisition foncière en Côte d'Ivoire et au Cameroun*. *Forbes Afrique*. https://forbesafrique.com/les-difficulties-comparees-de-lacquisition-fonciere-en-cote-divoire-et-au-cameroun/

Mfini, M.-e. (2023, 12 janvier). Acquisition et protection du droit de propriété foncière en République du Congo. *Village-Justice*. https://www.village-justice.com/articles/acquisition-protection-droit-propriete-fonciere-cas-republique-congo,44750.html

Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF). (2023). *Annuaire statistique 2023 du MINDCAF*. République du Cameroun. https://mindcaf.gov.cm/media/filer_public/5a/23/5a234f08-0ccc-4b44-9887-d314c27dd70b/annuaire_statistique_2023.pdf

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. (2023). *Bilan du Programme de réforme du cadastre québécois*. *Gouvernement du Québec*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/information-fonciere/Documents/BI_Reforme-cadastrale.pdf

National Institute of Statistics (Cameroon) et ICF. (2020). *2018 Cameroon Demographic and Health Survey summary report*. https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR266/SR266.pdf

Nguiffo, S. et Seigneret, A. (2021, mai). La réforme foncière au Cameroun : Une vision cohérente proposée par la société civile. *IIED Briefing*. https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2021-05/FR_20126IIED.pdf

Nkongho, A. M. (2023). Forests communities' "bundles of rights" in Cameroon A Forgone Aspiration towards Sustainable Management of Industrial Forestry. *Scholars International Journal of Law, Crime and Justice*, 6(2), 55-76 https://doi.org/10.36348/sijlcj.2023.v06i02.002

Nkuintchua, T. (2016). L'état des droits fonciers des communautés en Afrique : Les États africains peuvent mieux protéger les droits fonciers communautaires. *Africa Community Rights Network*. https://www.geometres-francophones.org/5e8sef5sdgf/uploads/2016/12/L%C3%A9tat-des-droits-des-communaut%C3%A9s.pdf

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2007). *Bonne gouvernance des régimes fonciers et de l'administration des terres* (Études sur les régimes fonciers no. 9). https://www.fao.org/4/a1179f/a1179f00.pdf

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2012). *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. https://www.fao.org/4/i2801f/i2801f.pdf

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2025). *Le Cameroun lance sa plateforme Multi-acteurs pour une réforme foncière inclusive*. https://www.fao.org/cameroun/actualites/detail/le-cameroun-lance-sa-plateforme-multi-acteurs-pour-une-r%C3%A9forme-fonci%C3%A8re-inclusive/fr

Ouédraogo, H. M. G. (2005). Étude comparative de la mise en œuvre des plans fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire. *Étude juridique en ligne, 42,* https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/legal/docs/lpo42fr.pdf

Ouédraogo, H. M. G. (2011). De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes. *Études rurales, 187*, 79-93. https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9388

Plagbéto, C. U. (2025, 4 février). Réforme du e-foncier au Bénin : Plus de 491 000 parcelles enregistrées dans 12 communes. *La Nation*. https://lanation.bj/actualites/reforme-du-e-foncier-au-benin-plus-de-491-000-parcelles-enregistrees-dans-12-communes

République du Congo. (2022). *Plan national de développement 2022–2026. Une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible* (Cadre stratégique de développement et Loi No. 3-2022). https://gouvernement.cg/wp-content/uploads/2022/07/CSD-PND-2022-2026.pdf

Rights and Resources Initiative (RRI). (2023). *Annual Report 2022*. https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/Annual-Report-2022-v6-WEB.pdf

Szoke-Burke, S., Nguiffo, S. et Tchoukep, S. (2021). *Transparency of Land-Based Investments: Cameroon Country Snapshot*. Columbia Center on Sustainable Investment, https://ssrn.com/abstract=3831384

Rochegude, A. et Plançon, C. (2023). *Cadre juridique et institutionnel : Cameroun*. Comité technique Foncier et développement. https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Cadre-juridique-CAMEROUN_Version-finale.pdf

Roy, F. (2006). Le développement de systèmes cadastraux pour un aménagement durable du territoire. *Cahiers de géographie du Québec, 50*(141), 361–369. https://doi.org/10.7202/014877ar

Roy, F. (2011). L'exactitude technique et juridique du plan de cadastre du Québec. *Revue du notariat, 113*(3), 593–623. https://doi.org/10.7202/1044773ar

Roy, F. et Viau, A. A. (2008). Les systèmes cadastraux : Des instruments de base pour la gouvernance des territoires en Amérique latine ? *Norois, 209*, 147–166. https://doi.org/10.4000/norois.2699

Simonneau, C. (2013). *Les registres fonciers urbains béninois et l'appropriation municipale de l'information foncière*. Comité technique Foncier et Développement. https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Registres-fonciers-urbains-b%C3%A9ninois.pdf

Simonneau, C. (2023). *Bénin : Parcellisation du foncier. Quartier Togbin, agglomération de Cotonou*. Dans B. Bon, C. Simonneau et É. Denis (coord.*), Conversions des usages des sols liées à l'urbanisation dans les Suds : Études de cas* (Regards sur le foncier, nº 13, p. 76–98). Comité technique « Foncier et développement » ; AFD ; MEAE. https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Etude-de-cas-Benin.pdf

St-Amour, J.-P. (2001). *La rénovation cadastrale et l'aménagement du territoire municipal*. Association québécoise d'urbanisme.

Stamm, V. (2000). *Plan foncier rural en Côte d'Ivoire : Une approche novatrice.* International Institute for Environment and Development. https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/X171IIED.pdf

Transparency International. (2011, 8 novembre). *Corruption in the land sector*, 4. https://www.transparency.org/en/publications/working-paper-04-2011-corruption-in-the-land-sector

Transparency International. (2024, 10 juillet). *La corruption foncière en Afrique de l'Ouest*. https://www.transparency.org/fr/publications/land-corruption-in-west-africa

U.S. Department of State. (2025). *2025 Republic of the Congo Investment Climate Statement*. https://www.state.gov/wp-content/uploads/2025/09/638719_2025-Republic-of-the-Congo-Investment-Climate-Statement.pdf

United Nations Human Rights Council (UNHRC). (2020). *Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples* (A/HRC/45/34/Add.1). https://www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/visit-congo-report-special-rapporteur-right-indigenous-peoples

United States Agency for International Development (USAID). (2017). *Côte d'Ivoire: Property rights and resource governance profile*. https://data.landportal.info/sites/default/files/library/resources/USAID_Land_Tenure_Cote_dIvoire_Profile%2520-%25202017.pdf

VNG International. (2023). *Projet de préparation de la mise à l'échelle du cadastre national (PPMEC) au Bénin*. https://www.vng-international.nl/project/projet-de-praparation-de-la-mise-a-lachelle-du-cadastre-national-ppmec-au-banin/

Williamson, I., Enemark, S., Wallace, J. et Rajabifard, A. (2010). *Land administration for sustainable development*. ESRI Press Academic. https://www.esri.com/content/dam/esrisites/en-

us/media/pdf/land-administration-for-sustainable-development/land-administration-sustainable-development-english.pdf

Wily, L. A. (2011). *Whose land is it? The status of customary land tenure in Cameroon*. Centre for Environment and Development; FERN; The Rainforest Foundation UK. https://www.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/cameroonenginternet.pdf

World Bank. (2013). *Land Governance Assessment Framework: Implementation manual for assessing governance in the land sector*. https://thedocs.worldbank.org/en/doc/a91b90185037e5f11e9f99a989ac11dd-0050062013/original/LGAF-Manual-Oct-2013.pdf

World Bank. (2018). *Côte d'Ivoire Land Policy Improvement and Implementation Project* (P157206). https://documents1.worldbank.org/curated/en/099122223162039552/pdf/P1572061fe758c0d4186a01378fc33a62c7.pdf

World Bank. (2022). *Projet d'Accélération et de Transformation Numérique au Congo (PATN)* (P175592) https://documents1.worldbank.org/curated/en/099501204262288275/pdf/P1755920a6a7b4060bde30f59fd0ba8dd9.pdf

World Bank. (2023). *Environmental and Social Systems Assessment: Côte d'Ivoire Rural Land Tenure Management Strengthening Program* (P179338). https://documents1.worldbank.org/curated/en/099021325035041911/pdf/P179338-2d061643-01e5-4ce9-b59e-e6266893e24b.pdf

World Bank. (2025). *Benin Land Tenure Management Program (P181259): Implementation Status & Results Report* (ISR05620). https://documents1.worldbank.org/curated/en/099100225101093571/pdf/P181259-4909d85b-968a-4733-a92b-36f3cfeaa35f.pdf

World Justice Project. (2024). *World Justice Project Rule of Law Index 2024*. https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJPIndex2024.pdf

Yapi, A. O. et Ouattara, Y. M. (2022). *Le système juridique de la Côte d'Ivoire*. GlobaLex. https://www.nyulawglobal.org/globalex/cote_divoire1_fr.html

Fécondité au Niger : enjeu socioéconomique et culturel

Habila Adamou

Mots-clés : Fécondité ; déterminant socioéconomique ; éducation ; régression de Poisson ; Niger.

Keywords : Fertility ; socioeconomic ; education ; Poisson regression ; Niger.

Résumé

L'objectif de cette étude est de contextualiser la fécondité au Niger, de décrire son ampleur, d'exposer ses conséquences socioéconomiques et d'apporter une explication socioculturelle et socioéconomique à ses causes. Dans un premier temps, un bref portrait de la fécondité au Niger est réalisé. Dans un deuxième temps, nous exploitons les données des enquêtes démographiques et de santé (EDS). Enfin, dans un troisième temps, nous utilisons une analyse descriptive et une régression de Poisson pour analyser la relation entre la fécondité et les probables variables explicatives. Le niveau d'instruction de la femme et celui du mari sont les deux facteurs explicatifs les plus importants de la fécondité dans notre modèle. Un niveau d'instruction élevé est associé à une baisse de la fécondité. Cette relation négative entre le niveau d'instruction et la fécondité est linéaire et constante pour les cinq périodes d'enquête EDS, effectuées entre 1992 et 2021. Le niveau d'instruction de la femme et celui du mari restent fortement corrélés à la fécondité des femmes sur les 30 dernières années au Niger, avec un écart important du nombre d'enfants par femme observé entre les femmes instruites et les femmes non instruites. Le niveau d'instruction de la femme agit sur plusieurs déterminants proches (sociaux, culturels, démographiques et économiques) de la fécondité. La scolarisation au Niger, et surtout celle de la jeune fille, est une piste de solution pour les politiques de fécondité au Niger.

Abstract

This study aims to contextualize fertility in Niger, describe its magnitude, outline its socioeconomic consequences and to provide an explanation of its sociocultural and socioeconomic determinants. First, we provide a brief overview of fertility in Niger. Second, we use data from demographic and health surveys (DHS). Finally, we employ descriptive analysis and Poisson regression to analyze the relationship between fertility and the likely explanatory variables. The two most important explanatory factors of fertility in our model are the educational level of the wife and that of the husband. The relationship between education and fertility is linear and constant over the five DHS survey periods conducted between 1992 and 2021. The educational level of the wife and that of the husband remain strongly correlated with women's fertility over the last 30 years in Niger, with a significant gap in the number of children per woman observed between educated and uneducated women. A woman's level of education affects several related determinants (social, cultural, demographic, and economic) of fertility. Education in Niger, especially for young girls, is a potential solution for population policies in Niger.

Pour citer cet article

Adamou, H. (2026). Fécondité au Niger : enjeu socioéconomique et culturel. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 144-161. https://doi.org/10.62920/yvykbt13

© Habila Adamou, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).

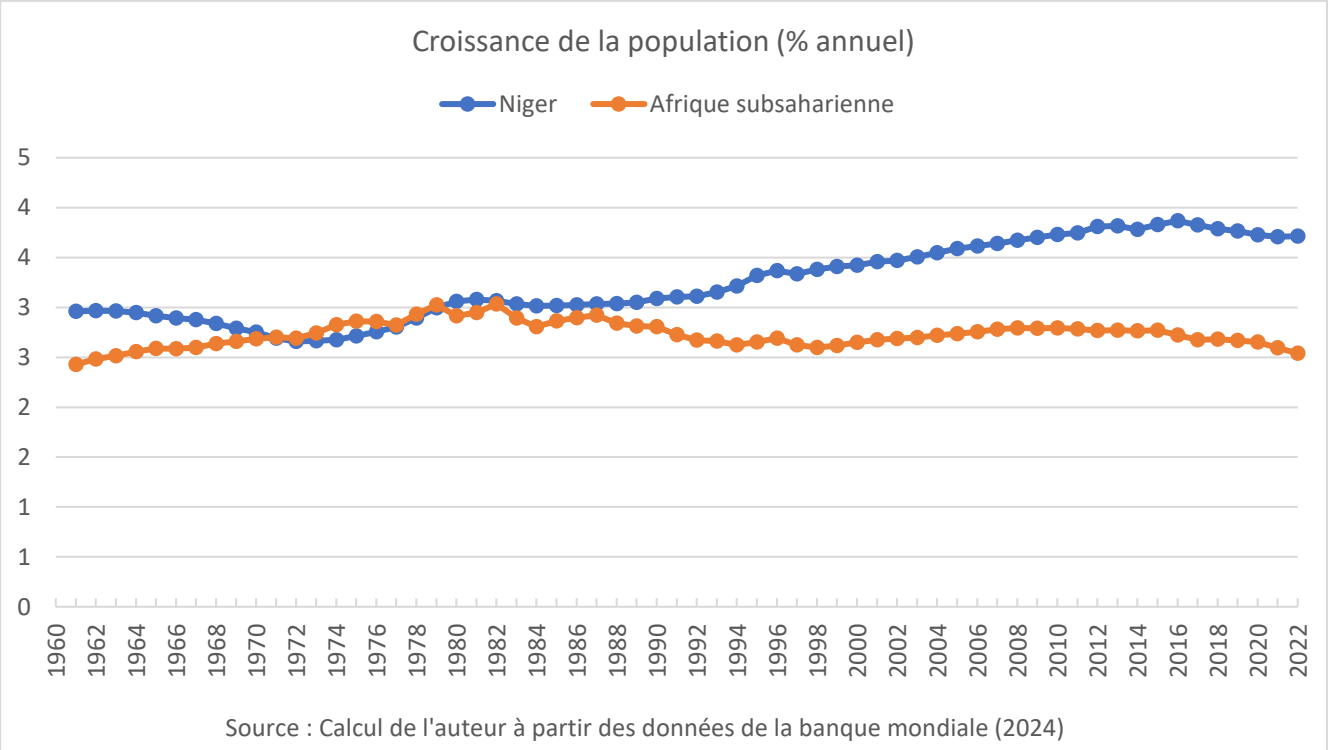
Introduction

Sur le plan démographique, les quatre Recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH), réalisés en 1977, 1988, 2001 et 2012, ainsi que les projections démographiques intercensitaires permettent de retracer l'évolution de la population nigérienne. D'après les données de l'Institut national de la statistique

(INS), la population du pays est passée de 7 251 626 habitants en 1988 à 17 138 707 habitants en 2012, pour atteindre 26 310 000 habitants en 2024.

La pression démographique est causée par une croissance rapide de la population. Le Niger affiche l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde, soit environ 3,8 % annuellement (Graphique 1), attribuable à des taux de fécondité élevés et à une proportion importante de jeunes dans la population. Cette croissance exerce une pression sur le pays, qui dispose de ressources économiques limitées.

Selon les résultats de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Niger, la pression démographique constitue l'un des principaux facteurs de la pauvreté dans le pays (INS, 2023a). À l'échelle nationale, le risque de pauvreté augmente avec la taille du ménage : il s'accroît de 23,2 % lorsque le ménage compte entre 10 et 12 personnes et atteint 35,0 % dans les ménages de 14 personnes ou plus (INS, 2023a). Les résultats de l'analyse de la pauvreté au niveau individuel vont dans le même sens : toutes choses égales par ailleurs, les femmes et les enfants appartenant à des ménages de grande taille figurent parmi les groupes les plus vulnérables à la pauvreté au Niger en 2021. Le seuil de pauvreté est fixé à un revenu inférieur à 2 dollars américains par jour, c'est-à-dire que tous les ménages disposant de revenus inférieurs à ce seuil sont considérés comme pauvres (INS, 2023a).



Graphique 1. Évolution de la croissance de la population au Niger (1960-2022)

La population du pays est presque exclusivement jeune, avec une proportion élevée de personnes de moins de 25 ans. Les jeunes représentent environ la moitié de la population totale, ce qui pose à la fois des défis, notamment en éducation et en santé, et des occasions de développement économique et social.

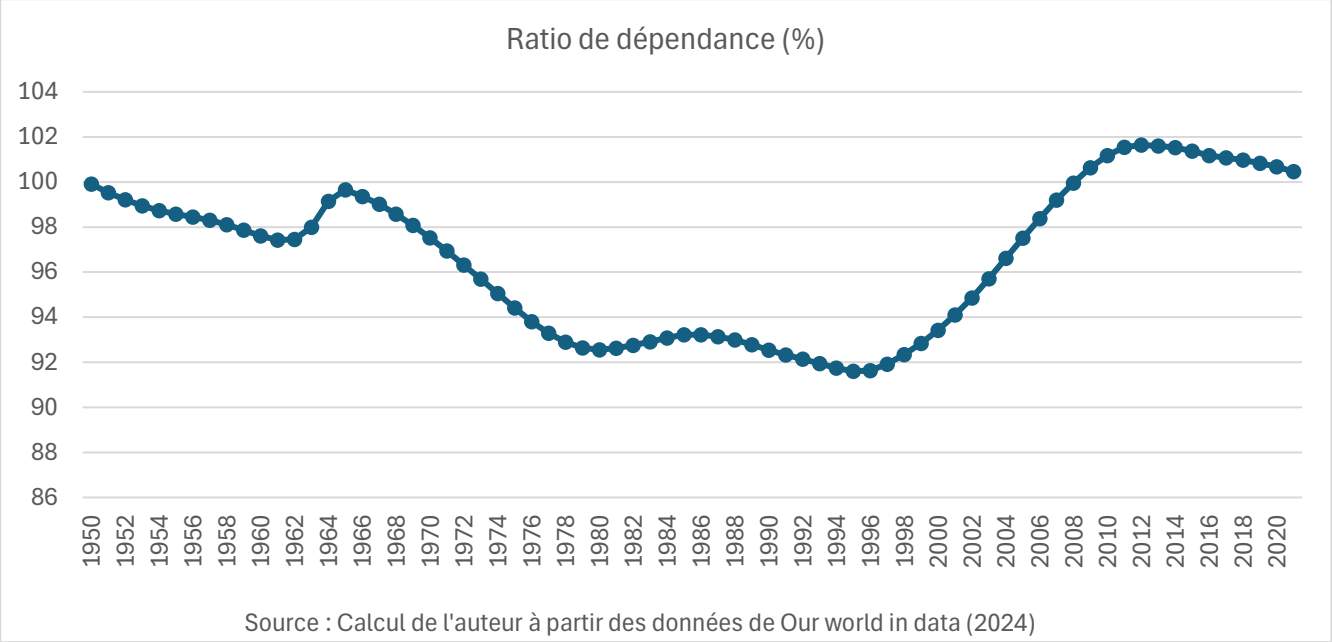
Selon les résultats de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, le taux d'alphabétisation des adultes atteint 65,6 % en milieu urbain, contre seulement 28,5 % en milieu rural (INS, 2023b). Cette forte disparité a des répercussions directes sur la formation des jeunes : une part importante de la jeunesse, notamment celle en zone rurale, se retrouve sans formation adéquate et, par conséquent, sans qualification professionnelle. L'insertion des jeunes sur le marché du travail s'en trouve limitée, ce qui réduit leur contribution réelle à la production de richesse nationale.

Le rapport de dépendance démographique compare la population considérée à charge à la population en âge de travailler. Comme nous le verrons plus loin, les taux de dépendance démographique, tant au niveau de la population générale que de la jeunesse, demeurent particulièrement élevés. De manière générale, plusieurs indicateurs sociodémographiques et économiques mettent en évidence des disparités marquées entre les milieux urbain et rural. À titre d'illustration, l'accès aux infrastructures de santé reste plus facile en milieu urbain : en 2018, le taux d'accès national s'établit à 15,9 % contre 11,5 % pour les hôpitaux, à 53,6 % contre 48,4 % pour les autres centres de santé, à 19,4 % contre 15,7 % pour les cabinets médicaux, et à 35,8 % contre 26,9 % pour les dépôts de produits pharmaceutiques. Ces inégalités entraînent des conséquences importantes sur la santé maternelle et infantile ainsi que sur l'espérance de vie de la population générale, particulièrement pour les populations rurales.

Les conséquences socioéconomiques de la croissance démographique rapide du pays se traduisent par des défis socioéconomiques majeurs, notamment en matière d'accès à l'éducation et aux services de santé, comme indiqué précédemment. La pression exercée par cette dynamique démographique sur les ressources naturelles et les infrastructures accentue également les enjeux liés au développement durable. Cette situation se manifeste par un niveau élevé de dépendance démographique globale, résultant d'une forte proportion de personnes âgées de moins de 15 ans et, dans une moindre mesure, des personnes âgées de plus de 65 ans, auquel s'ajoute une dépendance importante au sein même de la population en âge de travailler (15-65 ans), caractérisée par un taux d'inactivité élevé.

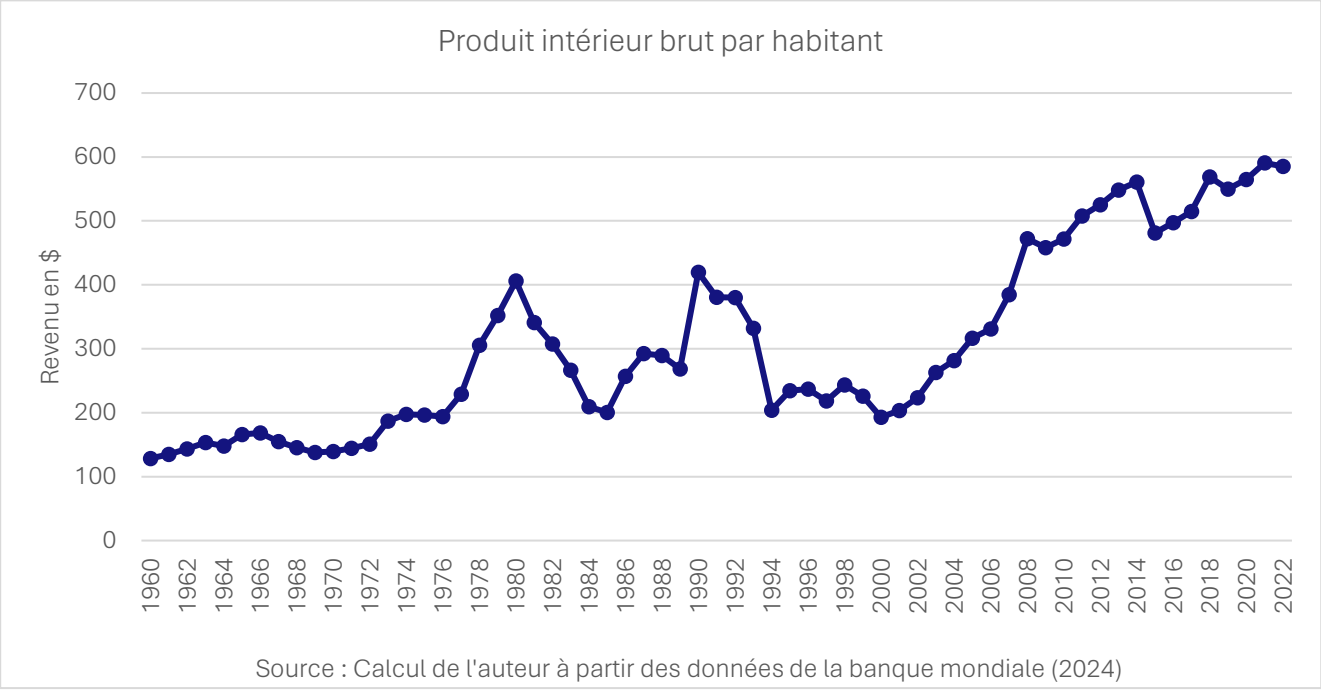
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des ratios de dépendance démographique des jeunes sur la période allant de 1950 à 2020, d'où il ressort que non seulement ce ratio demeure à un niveau élevé, mais qu'il connaît également une phase de stagnation depuis la fin des années 2000, en particulier à partir de 2008. Cette situation s'explique à la fois par la persistance d'une fécondité élevée et par les difficultés de l'économie nigérienne à absorber le poids financier associé à une population jeune en forte croissance.

À titre d'illustration, le rapport d'analyse de la situation socioéconomique des jeunes publié par l'Institut national de la statistique (INS) du Niger en 2012 indique que 54 % des jeunes sont actifs. Parmi eux, une large majorité exerce dans le secteur primaire (83,0 %), essentiellement dans l'agriculture, tandis que les autres se répartissent principalement entre le commerce, en tant qu'employés ou indépendants (9,0 %), et les activités artisanales et ouvrières (5,2 %).



Graphique 2. Ratio de dépendance démographique des jeunes au Niger (1950-2020)

L'une des conséquences observables de cette dynamique démographique est l'association négative entre l'évolution du produit intérieur brut (PIB) par habitant et celle du ration de dépendance démographique des jeunes (Graphique 2 & 3). Alors même que le PIB global du pays est en augmentation continue depuis les années 2000, il a fallu une décennie pour que le PIB par habitant retrouve son niveau des années 1990. Autrement dit, bien que la richesse nationale brute ait fortement progressé, la richesse moyenne par habitant a fortement diminué après 1990 avant de connaitre une décennie de stagnation en raison d'une croissance démographique plus rapide que celle de la production de richesse nationale.



Graphique 3. Produit intérieur brut par habitant au Niger (1960-2022)

1 Cadre théorique

La fécondité est un phénomène démographique qui renvoie à l'analyse des comportements reproductifs au sein d'une population. La fécondité légitime, quant à elle, tient compte uniquement de la fécondité des personnes mariées. Dans le cadre de cette étude, l'analyse se concentre sur les comportements reproductifs des femmes mariées en âge de procréer.

Le cadre théorique de la fécondité est principalement dominé par la théorie culturaliste et la théorie économique (Leridon, 2015). Les deux approches, à la fois concurrentes et complémentaires, contribuent à l'explication des comportements reproductifs dans les sociétés en développement. Toutefois, dans la pratique analytique, le cadre théorique de la fécondité distingue plus précisément les modèles des déterminants proches, les modèles de choix et les modèles de diffusion, qui offrent une lecture plus opérationnelle des mécanismes sous-jacents à la fécondité (Doliger, 2008).

La théorie culturaliste repose sur une rationalité culturelle mettant l'accent sur les normes, les valeurs et les pratiques sociales (Piché et Poirier, 1990). La théorie culturaliste met l'accent sur l'explication de la fécondité à partir de facteurs culturels. Ces derniers renvoient à l'ensemble des attitudes, des comportements et des pratiques liés à la procréation (Pelchat, 1996). Dans une étude longitudinale menée à Niakhar, une région représentative des milieux ruraux des pays du Sahel où prédominent des normes de forte fécondité, les résultats montrent que la fécondité demeure largement valorisée, notamment parce que les enfants constituent une main-d'œuvre familiale essentielle (Delaunay et al., 2006). Dans ce contexte, une fécondité élevée est perçue comme un atout pour les familles élargies, lesquelles sont organisées comme des unités de production agricole (Talnan et al., 2008).

La théorie économique s'appuie sur une rationalité économique fondée sur les coûts et les bénéfices liés à la procréation (Piché et Poirier, 1990). En ce qui concerne cette dernière, deux courants dominent les tentatives d'explication de la fécondité : la théorie de la nouvelle économie de la famille, développée par Gary Becker, et l'hypothèse des aspirations matérielles de Richard Easterlin (Becker, 1960; Doliger, 2008; Easterlin, 1975; Joshi et David, 2002; Kyriazis, 1987).

Les enfants peuvent être analysés comme des biens économiques procurant de l'utilité aux parents, dont la décision de faire des enfants dépend d'un arbitrage entre les bénéfices attendus et les coûts associés à leur éducation (Becker, 1960; Becker et Barro, 1988). Dans les sociétés modernes, l'investissement dans un enfant de « qualité » engendre des coûts importants, liés notamment à la santé, à l'éducation, aux loisirs ainsi qu'au temps que les parents doivent lui consacrer. Becker postule que, lorsque le revenu des ménages augmente, les parents privilégient davantage la qualité des enfants plutôt que leur nombre (Joshi et David, 2002 ; Kyriazis, 1987).

Easterlin (1975), quant à lui, introduit dans ses recherches une dimension dynamique dans l'analyse des préférences reproductives. Selon sa théorie des aspirations matérielles, les comportements reproductifs résultent d'une adaptation des préférences individuelles à des aspirations forgées durant l'adolescence et influencées par les conditions de vie au sein du foyer parental (Doliger, 2008 ; Joshi et David, 2002).

Le recours exclusif aux modèles issus des théories culturaliste ou économique présente des limites pour expliquer les comportements reproductifs dans les sociétés en développement, qui sont caractérisées par la coexistence de traits traditionnels et modernes. D'autres auteurs avancent que le développement

économique tendrait, à terme, à entraîner une baisse de la fécondité en raison des transformations de la structure socioéconomique et de l'altération progressive des formes traditionnelles d'organisation sociale qu'il induit (Boserup, 1985).

Si l'on considère des exemples en dehors de l'Afrique, il est intéressant de souligner que la baisse de la fécondité observée dans certaines populations pauvres du Bangladesh et de l'Amérique latine ne s'inscrit pas entièrement dans les cadres théoriques culturaliste ou économique traditionnels. Dans le cas du Bangladesh, la diminution de la fécondité s'explique principalement par le recul de l'âge au premier mariage et par les progrès enregistrés en matière de contraception (Talnan et al., 2008). Les déterminants intermédiaires de la fécondité sont aussi largement influencés par les coutumes et les institutions culturelles (Pelchat, 1996).

De manière synthétique, les processus de changement social engendrent de nouvelles attitudes et transforment les structures sociales et économiques, lesquelles modifient à leur tour les comportements reproductifs et les relations familiales, conduisant ainsi à une baisse de la fécondité sous l'effet direct des variables intermédiaires (Piché, 1975).

Dès lors, dans le cas du Niger, comment les facteurs socioculturels, démographiques et socioéconomiques se manifestent-ils au sein de la population en âge de procréer ? Les déterminants socioéconomiques de la fécondité au Niger sont-ils constants ou évolutifs dans le temps ? La section suivante vise à décrire l'ampleur et la répartition des déterminants socioculturels ainsi que des variables intermédiaires de la fécondité au Niger, puis à analyser l'évolution des déterminants socioéconomiques de la fécondité sur la période allant de 1992 à 2021.

2 Méthodologie

2.1 Facteurs explicatifs de la fécondité au Niger

L'analyse de la fécondité au Niger (1992-2021) se concentre sur les facteurs démographiques, socioculturels et socioéconomiques.

L'ensemble de facteurs démographiques, socioéconomiques et culturels qui structurent le cadre explicatif de la fécondité ainsi que ses corollaires démographiques. Dans cette perspective, le modèle de Bongaarts (2010) identifie sept variables intermédiaires directement liées à la fécondité; l'intensité de la nuptialité, la prévalence et l'efficacité de la contraception, la fréquence des avortements provoqués, la durée de l'infécondabilité post-partum, la fréquence des rapports sexuels, l'incidence des pertes fœto-infantiles et l'incidence de la stérilité totale.

2.1.1 Facteurs démographiques

Au Niger, 76 % des femmes âgées de 15 à 49 ans et 54 % des hommes âgés de 15 à 59 ans vivent en union. Selon les mêmes sources, l'âge médian à la première union des femmes de 25 à 49 ans est estimé à 16,6 ans (INS, 2022), un âge quasi identique à celui des premiers rapports sexuels, évalué à 16,7 ans. Par ailleurs, la durée médiane de l'intervalle intergénésique, correspondant à l'intervalle entre deux naissances successives, est inférieure à trois ans, précisément 30,9 mois. Autrement dit, la moitié des naissances survient dans un intervalle d'environ deux ans et demi après la naissance précédente. En outre, dans 23 % des cas, l'intervalle

intergénésique est inférieur à 24 mois (INS, 2013). La faible durée de l'infécondabilité post-partum constitue ainsi un facteur supplémentaire contribuant au maintien d'un niveau élevé de fécondité au Niger.

2.1.2 Facteurs socioculturels

Le nombre idéal d'enfants par femme correspond au nombre d'enfants qu'une femme souhaiterait avoir au cours de sa vie reproductive. Au Niger, cet indicateur varie selon l'âge : il est estimé à 10,7 enfants chez les femmes âgées de 45 à 49 ans, contre 8,1 enfants chez celles âgées de 15 à 19 ans. En 2012, le nombre idéal moyen d'enfants s'élevait à 8,8 pour l'ensemble des femmes et à 9,2 pour les femmes en union (INS, 2022). Les résultats de l'enquête sur la fécondité et la mortalité confirment que la majorité des femmes nigériennes continuent d'aspirer à une famille nombreuse, le nombre idéal moyen d'enfants étant estimé à 8,4 pour l'ensemble des femmes et à 8,8 pour les femmes en union (INS, 2022).

Par ailleurs, l'utilisation des méthodes contraceptives modernes demeure faible. En effet, seules 12 % des femmes en union utilisaient une méthode contraceptive moderne en 2012, une proportion environ trois fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (27 % contre 10 % ; INS, 2013). Selon les données les plus récentes, le taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union est redescendu à 10 %, traduisant ainsi un net recul (INS, 2022).

2.1.3 Facteurs socioéconomiques

Le niveau d'alphabétisation varie fortement selon le milieu de résidence. Chez les adultes, il s'établit à 65,6 % en milieu urbain, contre seulement 28,5 % en milieu rural. En ce qui concerne la scolarisation, le taux net de scolarisation atteint 59,7 % en 2021 (INS, 2023b). Toutefois, des disparités persistantes sont observées selon le sexe; le taux net de scolarisation des filles est sous cette moyenne sur la même période. Par ailleurs, le taux brut de scolarisation est estimé à 80,1 % pour les garçons en 2021, contre 71,3 % pour les filles.

Selon le même rapport à l'échelle nationale, la répartition de la population selon le niveau d'étude atteint à l'année académique 2020-2021 se caractérise par une forte concentration au primaire (76,2 %), tandis que seulement 16,7 % atteignent le niveau secondaire (INS, 2023b). La proportion des individus ayant un niveau d'enseignement supérieur demeure très faible, s'établissant à seulement 0,7 % pour l'ensemble du pays.

Sur le plan économique, la proportion de ménages pauvres est estimée à 41,2 % en 2023 au Niger. Malgré une légère amélioration, la pauvreté reste un phénomène plus marqué en milieu rural, où la part des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 52,4 % en 2014 à 46,8 % en 2018, pour se situer à 46,4 % en 2021.

2.2 Données et méthodes d'analyse

Les données mobilisées dans cette étude proviennent des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) du Niger, rendues disponibles par le programme *Demographic and Health Survey* (DHS). Les EDS sont des enquêtes standardisées menées selon une méthodologie harmonisée, ce qui garantit la comparabilité des résultats entre les pays et à travers le temps.

Ces enquêtes recueillent des informations détaillées sur la santé reproductive, sexuelle et socioculturelle des femmes en âge de procréer (15-49 ans). Les données sont collectées auprès d'un échantillon représentatif de

femmes nigériennes sur l'ensemble du territoire national, selon un plan d'échantillonnage par grappes. Les EDS offrent ainsi un aperçu complet de l'état de santé, de la nutrition, de la fécondité et de la mortalité des femmes âgées de 15 à 49 ans et de leurs enfants. Elles permettent également d'analyser les caractéristiques individuelles, celles des ménages ainsi que celles des communautés.

Les plans d'échantillonnage, les questionnaires et les méthodes de collecte des enquêtes EDS sont similaires pour l'ensemble des pays et des périodes d'observation, assurant une forte comparabilité des données d'une enquête à l'autre.

Dans le cadre de cette étude, les variables explicitement retenues sont : le groupe d'âge de la femme, le niveau d'instruction de la femme, le niveau d'instruction du mari, le niveau de richesse du ménage et le milieu de résidence du ménage.

L'analyse est menée sur une période de trente ans, correspondant aux années pour lesquelles des données d'enquête sont disponibles au Niger. Elle repose sur l'exploitation des données issues des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1992, 1998, 2006 et 2012, ainsi que de l'Enquête nationale sur la fécondité et la mortalité (ENAFEM) de 2021, dont la méthodologie est entièrement alignée sur celle des EDS et que nous appelons EDS-2021.

À partir du nombre moyen d'enfants par femme, nous analysons l'évolution de la fécondité au Niger dans le temps ainsi que la variation de ses principaux facteurs explicatifs, nommément le niveau de richesse du ménage, le niveau d'instruction de la femme, le niveau d'instruction du mari et le milieu de résidence du ménage. Le groupe d'âge des femmes au moment de la collecte des données est utilisé afin de maîtriser l'effet du temps d'exposition à la fécondité et de permettre une analyse différenciée selon les cohortes d'âges.

Les statistiques descriptives sont présentées dans le Tableau 1, qui retrace pour chaque période, la structure de l'échantillon des femmes sur lesquelles portent l'enquête, ainsi que leurs principales caractéristiques sociodémographiques et économiques.

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des femmes (1992-2021)

Caractéristiques	EDS-1992, N = 5 439	EDS-1998, N = 6 297	EDS-2006, N = 7 695	EDS-2012, N = 9 801	EDS-2021, N = 5 651
Nombre d'enfant par femme	4,3	4,5	4,4	4,4	3,6
Groupe d'âge	EDS-1992	EDS-1998	EDS-2006	EDS-2012	EDS-2021
15-19	690 (13 %)	940 (15 %)	865 (11 %)	1 026 (10 %)	1 353 (24 %)
20-24	1 042 (19 %)	1 102 (18 %)	1 349 (18 %)	1 729 (18 %)	1 113 (20 %)
25-29	1 166 (21%)	1 129 (18 %)	1 582 (21 %)	2 170 (22 %)	926 (16 %)
30-34	948 (17 %)	1 044 (17 %)	1 246 (16 %)	1 790 (18 %)	796 (14 %)
35-39	730 (13 %)	929 (15 %)	1 126 (15 %)	1 382 (14 %)	601 (11 %)
40-44	495 (9,1 %)	662 (11 %)	858 (11 %)	972 (9,9 %)	487 (8,6 %)
45-49	368 (6,8 %)	491 (7,8 %)	669 (8,7 %)	732 (7,5 %)	375 (6,6 %)
Niveau de richesse du ménage	EDS-1992	EDS-1998	EDS-2006	EDS-2012	EDS-2021
Quintile le plus pauvre	1 181 (22 %)	1 376 (22 %)	1 357 (18 %)	1 652 (17 %)	1 115 (20 %)
Pauvre	1 213 (22 %)	1 361 (22 %)	1 295 (17 %)	1 663 (17 %)	938 (17 %)

Caractéristiques	EDS-1992, N = 5 439	EDS-1998, N = 6 297	EDS-2006, N = 7 695	EDS-2012, N = 9 801	EDS-2021, N = 5 651
Moyen	1 110 (20 %)	1 408 (22 %)	1 281 (17 %)	1 812 (18 %)	1 037 (18 %)
Riche	1 053 (19 %)	1 173 (19 %)	1 550 (20 %)	1 906 (19 %)	1 042 (18 %)
Quintile le plus riche	882 (16 %)	979 (16 %)	2 212 (29 %)	2 768 (28 %)	1 519 (27 %)
Niveau d'instruction de la femme	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Aucun	4 746 (87 %)	5 410 (86 %)	6 395 (83 %)	7 875 (80 %)	3 634 (64 %)
Primaire	493 (9,1 %)	641 (10 %)	841 (11 %)	1 170 (12 %)	1 012 (18 %)
Secondaire	187 (3,4 %)	228 (3,6 %)	426 (5,5 %)	665 (6,8 %)	1 005 (18 %)
Supérieur	13 (0,2 %)	18 (0,3 %)	33 (0,4 %)	75 (0,8 %)	1 005 (18 %)
Niveau d'instruction du mari	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Aucun	4 761 (88 %)	5 372 (85 %)	6 235 (81 %)	7 639 (78 %)	3 634 (64 %)
Primaire	350 (6,4 %)	500 (7,9 %)	706 (9,2 %)	1 125 (11 %)	651 (12 %)
Secondaire	252 (4,6 %)	318 (5,1 %)	598 (7,8 %)	745 (7,6 %)	361 (6,4 %)
Supérieur	76 (1,4 %)	107 (1,7 %)	156 (2,0 %)	292 (3,0 %)	1 005 (18 %)
Milieu de résidence du ménage	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Rural	3 456 (64 %)	4 731 (75 %)	5 463 (71 %)	7 316 (75 %)	4 166 (74 %)
Urbain	1 983 (36 %)	1 566 (25 %)	2 232 (29 %)	2 485 (25 %)	1 485 (26 %)

Note. Calcul de l'auteur à partir des données EDS (1992-2021)

L'approche analytique adoptée dans cette étude comprend deux volets complémentaires. D'une part, une analyse statistique descriptive est réalisée afin d'examiner le nombre moyen d'enfants par femme et l'indice synthétique de fécondité (ISF) selon les caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques de la femme et du ménage. D'autre part, une analyse économétrique fondée sur la régression de Poisson est mise en œuvre.

La régression de Poisson appartient à la famille des modèles de régression linéaire généralisée et est particulièrement adaptée au traitement des données de comptage telles que le nombre de naissances observées sur une période donnée. Ce modèle permet ainsi d'analyser la relation entre le nombre d'enfants par femme et un ensemble de variables explicatives de nature socioculturelle et socioéconomique.

L'hypothèse centrale du modèle de Poisson repose sur l'égalité (ou, à défaut, la non-supériorité) entre la variance et la moyenne de la variable dépendante, en l'occurrence le nombre d'enfants par femme. Soit $\boldsymbol{\lambda}$ l'espérance conditionnelle (et variance) du nombre d'enfants par femme, $\boldsymbol{\beta}$ le vecteur des coefficients à estimer, et $\boldsymbol{X}$ le vecteur des variables explicatives comprenant le niveau d'instruction de la femme, le niveau d'instruction du mari, le niveau de richesse du ménage et le milieu de résidence du ménage. L'équation du modèle de régression de Poisson s'écrit alors comme suit :

$$\boldsymbol{l_n(\lambda) = \beta X}$$

3 Résultats des analyses

Globalement, comme l'indique le Tableau 2**,** l'indice synthétique de fécondité (ISF) est demeuré relativement stable au Niger entre 1992 et 2012, période durant laquelle les femmes nigériennes donnaient naissance, en moyenne, à environ sept enfants au terme de leur vie génésique. En revanche, au tournant de l'année 2021, l'ISF est retombé à six enfants par femme, marquant la baisse la plus significative de la fécondité observée au Niger sur l'ensemble de la période étudiée.

L'ISF varie en fonction de plusieurs caractéristiques socioéconomiques, notamment le niveau d'instruction de la femme, le niveau de richesse du ménage et le milieu de résidence. La variation de la fécondité est particulièrement marquée selon le niveau d'instruction de la femme : les femmes instruites ont, en moyenne, un enfant de moins que celles qui ne disposent d'aucun niveau d'instruction. En 2021, l'ISF s'établit à 4,7 enfants pour les femmes ayant atteint le niveau d'instruction secondaire, contre 6,5 enfants pour celles sans instruction. De plus, l'ISF des femmes ayant un niveau d'instruction supérieur se situe autour de trois enfants par femme, et ce, de manière constante pour l'ensemble des enquêtes EDS (1992, 1998, 2006, 2012 et 2021).

Dans une moindre mesure, le niveau de richesse du ménage influence également la fécondité : les femmes issues des ménages les plus riches ont moins d'enfants que celles appartenant aux ménages pauvres (5,3 enfants contre 7,2 enfants en 2021). Le milieu de résidence joue aussi un rôle différenciateur. Vivre en milieu urbain est associé à une fécondité plus faible : en 2012, l'ISF était de 5,6 enfants par femme en milieu urbain, contre 8,1 enfants en milieu rural. En 2021, cette différence persiste, avec un ISF de 5,1 enfants par femme en milieu urbain, contre 6,5 enfants en milieu rural.

Tableau 2. Indice synthétique de fécondité selon les caractéristiques socioéconomiques (1992-2021) (Statcompiler, DHS)

Catégories	EDS-1992	EDS-1998	EDS-2006	EDS-2012	EDS-2021
ISF national	7,0	7,2	7	7,6	6,2
Niveau d'instruction de la femme	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Aucune instruction	7,1	7,5	7,2	8	6,5
Primaire	6,6	6,2	7	7	6,6
Secondaire	3,9	5	4,9	5	4,7
Supérieur	NA	NA	3,2	3,6	3,6
Niveau de richesse du ménage	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Quintile le plus pauvre	ND	8,4	7,9	8,2	7,2
Pauvre	ND	7,3	6,9	8	6,2
Moyen	ND	7,8	7	8	6,2
Riche	ND	7,2	7,1	8,1	6,3
Quintile le plus riche	ND	5,7	6,4	6,1	5,3
Milieu de résidence du ménage	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Urbain	6,4	5,6	6,1	5,6	5,1
Rural	7,1	7,6	7,3	8,1	6,5

Les indices synthétiques de fécondité (ISF) des femmes nigériennes présentés dans le Tableau 2 pour les différentes périodes d'enquête (1992, 1998, 2006, 2012 et 2021) sont globalement cohérents avec les

moyennes du nombre d'enfants par femme observées sur la même période. Dans la suite de l'analyse, nous nous appuyons principalement sur le nombre moyen d'enfants par femme afin de mettre en évidence les facteurs socioculturels et socioéconomiques explicatifs de la fécondité. Toutes les analyses sont réalisées en contrôlant par le groupe d'âge des femmes, comme indiqué dans le Tableau 3. En effet, la durée d'exposition à la fécondité dépend étroitement de l'âge des femmes : par conséquent, le nombre d'enfants par femme varie naturellement entre les femmes âgées de 15 à 19 ans, qui commencent leur vie génésique, et celles âgées de 45 à 49 ans, qui la terminent.

À la fin de leur vie génésique (45-49 ans), les femmes nigériennes donnent naissance, en moyenne, à environ huit enfants nés vivants pendant la période allant de 1992 à 2021 (Tableau 3). Le nombre moyen d'enfants par femme varie selon l'année de l'enquête, le niveau d'instruction de la femme, le niveau d'instruction du mari, le niveau de richesse du ménage et le milieu de résidence. La baisse de l'indice synthétique de fécondité observée au Niger, passé d'environ 8 à 6 enfants par femme en 2021, s'explique par une diminution progressive du nombre moyen d'enfants par femme dans l'ensemble des groupes d'âge, et ce, pour toutes les périodes d'observation, à l'exception des femmes âgées de 45 à 49 ans lors des enquêtes EDS-2012 et EDS-2021. Cette baisse de la fécondité s'explique principalement par le recul de la fécondité chez les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans. Ainsi, entre 1992 et 2021, la fécondité a diminué de 57 % chez les femmes âgées de 15 à 19 ans et de 18,64 % chez celles âgées de 20 à 24 ans.

Chez les femmes ayant un niveau d'instruction primaire, on observe une légère diminution du nombre moyen d'enfants par femme pour l'ensemble des cinq périodes d'enquête. Toutefois, l'effet du niveau d'instruction sur la fécondité devient nettement plus prononcé à partir du niveau d'instruction secondaire. Le nombre moyen d'enfants par femme chute alors de manière substantielle pour atteindre environ cinq enfants par femme, contre une moyenne d'environ huit enfants chez les femmes n'ayant jamais été scolarisées. Le contraste est encore plus marqué pour les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur, dont la fécondité est inférieure à quatre enfants par femme, soit environ la moitié de celle des femmes sans aucun niveau d'instruction. Ces résultats sont stables et observables sur l'ensemble des périodes d'observation.

Des variations similaires sont constatées en fonction du niveau d'instruction du mari. Néanmoins, l'effet de l'instruction masculine sur la fécondité ne devient significatif qu'à partir du niveau secondaire. En revanche, les variations du nombre moyen d'enfants par femme selon le niveau de richesse du ménage et le milieu de résidence demeurent relativement faibles sur l'ensemble des enquêtes analysées. En moyenne, les femmes vivant en milieu urbain ont environ 7 enfants, contre 8 enfants pour celles résidant en milieu rural. Toutefois, la relation entre milieu urbain et milieu rural apparaît complexe et non strictement linéaire. Une analyse plus fine pourrait consister à distinguer plusieurs types d'espaces de résidence (Niamey, chefs-lieux de région, villes moyennes et zones rurales). De même, au niveau descriptif, aucune variation nette et systématique ne se dégage entre les femmes issues de ménages pauvres et celles appartenant à des ménages riches.

Les variations temporelles et socioéconomiques du nombre d'enfants par femme présentées ci-dessus demeurent essentiellement descriptives et sommaires. Une analyse approfondie est nécessaire pour mieux éclairer les dynamiques sous-jacentes aux différences observées. C'est précisément l'objectif de la section suivante, qui porte sur l'analyse de la fécondité au Niger à l'aide de la régression de Poisson pour les périodes d'observation EDS-1992, EDS-1998, EDS-2006, EDS-2012 et EDS-2021.

Tableau 3. Nombre moyen d'enfants par femme du groupe d'âge (45-49 ans) selon les caractéristiques socioéconomiques (1992-2021)

Groupe d'âge	EDS-1992	EDS-1998	EDS-2006	EDS-2012	EDS-2021
45-49	7,88	7,64	7,72	8,13	8,17
Niveau d'instruction de la femme	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Aucun	7,89	7,68	7,82	8,33	8,04
Primaire	8,20	6,76	7,90	7,89	7,58
Secondaire	2,00	6,71	4,50	5,89	5,28
Supérieur	ND	ND	3,71	4,00	3,88
Niveau d'instruction du mari	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Aucun	7,89	7,63	7,86	8,38	8,05
Primaire	8,25	9,78	7,63	8,33	8,00
Secondaire	5,00	6,85	6,84	5,66	6,47
Supérieur	7,50	6,60	3,79	5,13	4,83
Niveau de richesse du ménage	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Quintile le plus pauvre	7,67	7,28	8,23	8,23	7,91
Pauvre	8,94	8,04	7,11	8,33	8,18
Moyen	7,22	7,86	8,26	8,84	8,16
Riche	7,42	7,76	7,91	8,26	8,14
Quintile le plus riche	8,18	7,14	7,30	7,34	7,28
Milieu de résidence du ménage	**EDS-1992**	**EDS-1998**	**EDS-2006**	**EDS-2012**	**EDS-2021**
Rural	8,08	7,77	7,92	8,49	8,18
Urban	7,47	7,19	7,32	7,19	7,24

Le Tableau 4 présente les résultats de la régression de Poisson analysant la relation entre la fécondité et un ensemble de variables socioculturelles et socioéconomiques. Les estimations reposent sur les coefficients β, leurs exponentielles $\exp(\beta)$ ainsi que les valeurs de significativité statistique associées (p-values). La fécondité est approchée par le nombre d'enfants nés vivants, tandis que les variables explicatives retenues sont le niveau d'instruction de la femme, le niveau d'instruction du mari, le niveau de richesse du ménage et le milieu de résidence du ménage. Les analyses sont conduites séparément pour les cinq enquêtes EDS considérées (1992, 1998, 2006, 2012 et 2021).

Globalement, pour l'ensemble des périodes d'enquête, la quasi-totalité des variables explicatives retenues présentent une corrélation significative avec le nombre moyen d'enfants par femme. Les seules exceptions concernent le niveau de richesse du ménage pour les enquêtes de 1992 et 1998, ainsi que le milieu de résidence du ménage pour les enquêtes de 2012 et 2021.

Les résultats mettent tout d'abord en évidence un effet marqué et constant du niveau d'instruction de la femme sur sa fécondité. En 1992, le fait d'avoir atteint au moins le niveau primaire réduit de 23 % le nombre moyen d'enfants par femme par rapport aux femmes sans aucune instruction, et ce, à un seuil de significativité de 1 %. Une réduction de même ampleur est observée pour les enquêtes de 1998, 2006 et 2012. En 2021, cet effet devient encore plus prononcé : un niveau d'instruction primaire est associé à une diminution d'environ

40 % du nombre moyen d'enfants par rapport aux femmes non instruites. Pour les femmes ayant atteint le cycle universitaire, l'effet est plus important encore : le nombre moyen d'enfants par femme est réduit d'au moins 55 % au cours des périodes 1992, 1998, 2006 et 2012 (par exemple, $\beta = -0{,}5718$, $\exp(\beta) = 0{,}5645$, $p < 0{,}001$ en 2012).

Il convient toutefois de noter que, dans l'EDS-2021, la modalité « niveau secondaire » regroupe à la fois les femmes ayant un niveau secondaire et celles ayant un niveau d'instruction supérieur. Dans ce contexte, le fait d'avoir atteint au moins le niveau secondaire est associé à une diminution de 74 % du nombre moyen d'enfants par rapport aux femmes sans aucune instruction ($\beta = -1{,}3138$, $\exp(\beta) = 0{,}2688$, $p < 0{,}001$).

Des tendances similaires sont observées en ce qui concerne le niveau d'instruction du mari. Le nombre moyen d'enfants par femme dont le mari a atteint le niveau primaire est inférieur de 16 % à celui des femmes dont le mari est non instruit en 1992, et de 40 % en 2021. De même, lorsque le mari possède un niveau d'instruction au moins secondaire, le nombre moyen d'enfants est réduit de 33 % en 1998 et de 40 % en 2021 par rapport aux femmes dont le mari est sans instruction. Ces résultats confirment l'effet notable, bien que plus modéré que celui de l'instruction de la femme, de l'instruction masculine sur la fécondité.

En revanche, la relation entre le niveau de richesse du ménage et la fécondité apparaît moins forte et non linéaire selon les périodes d'enquête. Un effet notable du niveau de richesse n'est observé qu'à partir de l'EDS-2006. En 2006, les femmes issues de ménages riches ont en moyenne 4 % moins d'enfants que celles appartenant à des ménages de niveau de richesse moyen, tandis que les femmes issues de ménages très pauvres ont environ 6 % d'enfants de plus. En 2012, les femmes de ménages riches présentent également un nombre moyen d'enfants inférieur de 4 % à celui des femmes de ménages de niveau moyen, bien que cet effet soit faiblement significatif. En revanche, les résultats de l'EDS-2021 révèlent un effet inverse : les femmes appartenant à des ménages riches ont en moyenne 9 % d'enfants de plus que celles issues de ménages de niveau de richesse moyen.

Enfin, la relation estimée dans le cadre de la régression de Poisson entre le milieu de résidence et la fécondité est contre-intuitive. Les résultats suggèrent une fécondité légèrement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, cet écart demeure faible et contraste avec les résultats descriptifs présentés précédemment : tant l'indice synthétique de fécondité (Tableau 2) que le nombre moyen d'enfants par femme (Tableau 3) montrent systématiquement une fécondité plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural, et ce, pour l'ensemble des enquêtes EDS considérées (1992, 1998, 2006, 2012 et 2021). Ce résultat contre-intuitif rappelle la nécessité méthodologique de distinguer plusieurs types d'espaces de résidence (par exemple Niamey, chefs-lieux de région, villes moyennes et zones rurales) plutôt que de se limiter à la distinction classique entre milieu urbain et rural.

4 Discussion

L'instruction de la femme constitue l'un des déterminants majeurs de la fécondité (Tabutin et Schoumaker, 2020). Les résultats de notre analyse confirment que le niveau d'instruction de la femme et celui du mari sont les deux facteurs explicatifs les plus importants de la fécondité. La relation entre le niveau d'instruction et la fécondité apparaît linéaire et stable sur l'ensemble des périodes d'enquête EDS couvrant la période de 1992 à 2021. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes instruites ont en moyenne moins d'enfants que celles ne possédant aucun niveau d'instruction. De même, les femmes mariées à des hommes instruits présentent

une fécondité plus faible que celles dont le conjoint n'a aucun niveau d'instruction. Une analyse menée dans dix pays d'Afrique subsaharienne entre 2000 et 2020 par Tabutin et Schoumaker (2020) montre d'ailleurs que les femmes les plus instruites ont généralement deux à trois enfants de moins que les femmes sans instruction, confirmant ainsi le caractère constant et persistant de la relation entre l'instruction de la femme et la fécondité.

Par ailleurs, une étude réalisée dans 30 pays d'Afrique subsaharienne afin d'identifier les mécanismes expliquant les écarts de fécondité selon le niveau d'instruction met en évidence plusieurs facteurs clés : le recul de l'âge au mariage chez les femmes instruites, une meilleure connaissance des méthodes contraceptives modernes, un plus grand accès à celles-ci ainsi que leur utilisation plus efficace, une plus grande autonomie décisionnelle au sein du ménage et une prise en compte accrue des coûts, financiers et en termes d'occasions manquées, liés à la procréation (Bongaarts, 2010).

L'instruction de la femme et celle du mari influencent au moins cinq des sept déterminants intermédiaires de la fécondité identifiés par le modèle de Bongaarts. Elle agit notamment sur la nuptialité, la prévalence et l'efficacité du recours à la contraception moderne, la fréquence des avortements provoqués, la durée de l'infécondabilité post-partum et la fréquence des rapports sexuels. Dans ce contexte, les politiques de population au Niger passent nécessairement par des actions d'instruction de masse, en particulier par la promotion et le renforcement de la scolarisation des jeunes filles.

Enfin, il convient de souligner que, faute d'études portant spécifiquement sur le Niger, la discussion mobilise des travaux réalisés dans des contextes sociaux, culturels et économiques similaires. Ces références ne prétendent pas décrire parfaitement la situation nigérienne, mais elles offrent des points de comparaison utiles pour éclairer les dynamiques susceptibles d'être à l'œuvre.

Tableau 4. Évolution du taux d'incidence de la fécondité selon les caractéristiques socioculturelles et économiques

Année de l'enquête EDS	1992			1998			2006			2012			2021		
Variable	β	Exp(β)	Pr(>\|z\|)	β	Exp(β)	Pr(>\|z\|)	β	Exp(β)	Pr(>\|z\|)	β	Exp(β)	Pr(>\|z\|)	β	Exp(β)	Pr(>\|z\|)
(Intercept)	1,4798	4,3922	0,0000	1,5406	4,6676	0,0000	1,5126	4,5387	0,0000	1,5989	4,9476	0,0000	1,4716	4,3560	0,0000
Niveau d'instruction/femme															
Instruction primaire/femme	-0,2498	0,7790	0,0000	-0,2037	0,8157	0,0000	-0,1692	0,8443	0,0000	-0,2457	0,7821	0,0000	-0,4973	0,6082	0,0000
Instruction secondaire/femme	-0,3420	0,7103	0,0000	-0,2536	0,7760	0,0000	-0,3157	0,7292	0,0000	-0,4714	0,6242	0,0000	-1,3138	0,2688	0,0000
Instruction supérieur/femme	-0,3183	0,7274	0,0717	-0,1919	0,8254	0,1922	-0,5335	0,5866	0,0000	-0,5718	0,5645	0,0000	ND	ND	ND
Niveau d'instruction du mari															
Instruction primaire/homme	-0,2882	0,7496	0,0000	-0,3395	0,7121	0,0000	-0,1178	0,8889	0,0000	-0,1583	0,8536	0,0000	-0,4957	0,6092	0,0000
Instruction secondaire/homme	-0,3224	0,7244	0,0000	-0,2966	0,7434	0,0000	-0,2234	0,7998	0,0000	-0,2416	0,7854	0,0000	-0,5023	0,6051	0,0000
Instruction supérieur/homme	-0,3930	0,6750	0,0000	-0,3936	0,6746	0,0000	-0,2408	0,7860	0,0000	-0,1238	0,8835	0,0021	ND	ND	ND
Niveau de richesse du ménage															
Quintile le plus pauvre	0,0196	1,0198	0,3298	0,0001	1,0001	0,9977	0,0647	1,0669	0,0004	-0,0194	0,9808	0,2158	0,0217	1,0220	0,5113
Pauvre	0,0067	1,0068	0,7380	-0,0071	0,9929	0,6917	-0,0240	0,9763	0,2031	-0,0042	0,9958	0,7865	-0,0083	0,9917	0,7049
Riche	-0,0257	0,9746	0,2706	-0,0254	0,9749	0,1896	-0,0390	0,9617	0,0338	-0,0300	0,9704	0,0530	0,0687	1,0711	0,0196
Quintile le plus riche	0,0448	1,0458	0,1049	0,0063	1,0063	0,8035	-0,0258	0,9746	0,2650	-0,0342	0,9663	0,0852	0,0905	1,0947	0,0001
Milieu de résidence du ménage															
Milieu urbain	0,0770	1,0801	0,0001	0,1204	1,1279	0,0000	0,1228	1,1307	0,0000	-0,0040	0,9960	0,8239	0,0202	1,0204	0,3791

Note. Calcul de l'auteur à partir des données EDS (1992-2021)

Conclusion

L'objectif de cette étude était de contextualiser la fécondité au Niger, de décrire son ampleur, d'exposer ses conséquences socioéconomiques et d'apporter une explication socioculturelle et socioéconomique à ses causes.

Dans un premier temps, un portrait général de la fécondité au Niger a été brossé à partir des données de la Banque mondiale et de l'exploitation des rapports analytiques des Enquêtes démographiques et de santé (EDS). Dans un second temps, l'analyse empirique a mobilisé les données issues des EDS de 1992, 1998, 2006, 2012 et 2021. L'échantillon est constitué de femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) au moment des enquêtes, avec respectivement 5 439 femmes en 1992, 6 297 en 1998, 7 695 en 2006, 9 801 en 2012 et 5 651 en 2021. L'analyse repose sur une approche combinant des statistiques descriptives et une régression de Poisson dans le but d'analyser la relation entre la fécondité et ses principaux facteurs explicatifs, à savoir le niveau d'instruction de la femme, celui du mari, le niveau de richesse du ménage et le milieu de résidence. Les indices synthétiques de fécondité (ISF) utilisés dans la partie descriptive proviennent de la plateforme *Statcompiler* du programme DHS.

Les résultats descriptifs montrent que l'indice synthétique de fécondité varie fortement selon le niveau d'instruction de la femme. En particulier, l'ISF des femmes ayant atteint le niveau d'instruction supérieur se situe autour de trois enfants par femme, et ce, de manière constante pour toutes les enquêtes EDS considérées. En revanche, les écarts de fécondité liés au niveau de richesse du ménage et au milieu de résidence sont plus modestes, avec une différence d'environ un enfant entre ménages riches et pauvres, et entre milieux urbain et rural. Le nombre moyen d'enfants par femme suit globalement les mêmes tendances que l'ISF selon les caractéristiques socioéconomiques des femmes et des ménages.

Les résultats de l'analyse explicative confirment que le niveau d'instruction de la femme et celui du mari constituent les deux déterminants les plus importants de la fécondité au Niger. La relation entre l'instruction et la fécondité apparaît linéaire et remarquablement stable sur l'ensemble des cinq périodes d'enquête. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes dont le niveau d'instruction est au moins le niveau primaire ont en moyenne moins d'enfants que les femmes sans aucun niveau d'instruction. De même, les femmes mariées à des hommes instruits présentent une fécondité considérablement plus faible que celles dont le conjoint n'a reçu aucune instruction. Pour sa part, le niveau de richesse du ménage exerce un effet relativement faible sur la baisse de la fécondité, tandis que la relation entre le milieu de résidence et la fécondité établie par l'analyse économétrique apparaît faible et contre-intuitive en raison des frontières poreuses entre milieu urbain et rural.

Sur l'ensemble des 30 dernières années, le niveau d'instruction de la femme et celui du mari demeurent fortement corrélés à la fécondité des femmes au Niger, avec des écarts substantiels du nombre d'enfants par femme observés entre femmes instruites et femmes non instruites. L'instruction de la femme agit sur plusieurs déterminants proches de la fécondité – sociaux, culturels, démographiques et économiques – en influençant notamment l'âge au mariage, le recours à la contraception, l'autonomie décisionnelle et les stratégies reproductives des ménages. Dans ce contexte, la promotion de la scolarisation, et en particulier celle des jeunes filles, apparaît comme une piste essentielle et durable pour les politiques de population et de développement au Niger.

Références bibliographiques

Becker, G. S. (1960). Chapitre 7: An economic analysis of fertility. Dans G. B. Roberts (dir.), *Demographic and economic change in developed countries* (pp. 209–240). Princeton Columbia University Press. https://www.nber.org/chapters/c2387

Becker, G. S. et Barro, R. J. (1988). A reformulation of the economic theory of fertility. *The Quarterly Journal of Economics*, *103*(1), 1-25, https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.2307/1882640

Bongaarts, J. (2010). The causes of educational differences in fertility in Sub-Saharan Africa. Dans *Vienna Yearbook of Population Researc* (vol. 8, pp. 31–50). https://doi.org/10.1553/populationyearbook2010s31

Boserup, E. (1985). Economic and Demographic Interrelationships in sub-Saharan Africa. *Population and Development Review*, *11*(3), 383-397. https://doi.org/10.2307/1973245

Delaunay, V., Adjamagbo, A. et Lalou, R. (2006). Questionner la transition de la fécondité en milieu rural africain : Les apports d'une démarche longitudinale et institutionnelle. *Cahiers québécois de démographie*, *35*(1), 27-49. https://doi.org/10.7202/017748ar

Doliger, C. (2008). La fécondité et ses déterminants économiques : Becker vs Easterlin. *Revue économique*, *59*(5), 955-971. https://doi.org/10.3917/reco.595.0955

Easterlin, R. A. (1975). An economic framework for fertility analysis. *Studies in Family Planning, 6*(3), 54–63. https://doi.org/10.2307/1964934

Institut National de la Statistique (INS) et Bureau Central du Recensement. (2012). *Rapport sur la situation socioéconomique des jeunes au Niger : RGPH 2012*. https://www.stat-niger.org/wp-content/uploads/2020/05/SITUATION_SOCIOECONOMIQUE_DES_JEUNES.pdf

Institut National de la Statistique INS) et ICF International. (2013). *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger 2012*. https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR277/FR277.pdf

Institut National de la Statistique (INS) et Utica International. (2022). *Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de Moins de Cinq Ans au Niger 2021*. https://stat-niger.org/wp-content/uploads/rapport_enquete/Rapport_ENAFEME_2021.pdf

Institut National de la Statistique (INS). (2023a). *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2021/2022 : profil de pauvreté*. https://www.stat-niger.org/anado/index.php/catalog/173/download/1326

Institut National de la Statistique (INS). (2023b). *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2021/2022 : rapport sur les indicateurs sociaux*. https://www.stat-niger.org/wp-content/uploads/rapport_enquete/EHCVM/rapport_indicateurs_sociaux.pdf

Joshi, H. et David, P. (2002). Le contexte économique et social de la fécondité. Dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèse : vol. 2. Les déterminants de la fécondité* (p. 89-128). Institut national d'études démographiques.

Kyriazis, S. (1987). Approches économiques de la fécondité : Une analyse comparative des théories du New Home Economics et d'Easterlin. *Cahiers québécois de démographie*, *16*(2), 167-185. https://doi.org/10.7202/600612ar

Leridon, H. (2015). Théories de la fécondité : Des démographes sous influence? *Population*, *70*(2), 331-373. https://doi.org/10.3917/popu.1502.0331

Pelchat, Y. (1996). Expliquer les tendances démographiques en Afrique subsaharienne : les ambiguïtés du recours à la « culture ». *Cahiers québécois de démographie*, *25*(1), 133-162. https://doi.org/10.7202/010203ar

Piché, V. (1975). Changement social, famille et fécondité en Afrique tropicale : critique théorique et méthodologique. *Cahiers québécois de démographie*, *4*(1), 28-41. https://doi.org/10.7202/305794ar

Piché, V. et Poirier, J. (1990). Les théories de la transition démographique : vers une certaine convergence? *Sociologie et sociétés*, *22*(1), 179-192. https://doi.org/10.7202/001555ar

Tabutin, D. et Schoumaker, B. (2020). La démographie de l'Afrique subsaharienne au XXIe siècle : Bilan des changements de 2000 à 2020, perspectives et défis d'ici 2050. *Population*, *75*(2), 169-295. https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/popu.2002.0169.

Talnan, É., Fassassi, R. et Vimard, P. (2008). Pauvreté et fécondité en Côte-d'Ivoire. Pourquoi le malthusianisme de la pauvreté ne se vérifie-t-il pas ? *Cahiers québécois de démographie*, *37*(2), 291-321. https://doi.org/10.7202/038134ar

Rôle des directeurs d'écoles dans l'implantation de la démocratie scolaire : cas des CODEC dans les écoles élémentaires du Sénégal

Amadou Diop Sall et Abdoulaye Anne

Mots-clés : démocratie scolaire ; gouvernance des écoles ; implication parentale ; gestion de proximité ; néo-institutionnalisme.

Keywords : School democracy ; school governance ; parental involvement ; local management ; neo-institutionalism.

Résumé

Dans un contexte de gestion axée sur les résultats (GAR), les missions des directrices et directeurs d'écoles sénégalaises ont évolué sans que ces derniers jouissent de reconnaissance institutionnelle. Pour légitimer leurs actions et améliorer la gestion de proximité des écoles, ils ont été à l'origine de la création des Collectifs des directeurs (CODEC). Ce faisant, ils ont contribué à renforcer la démocratie scolaire en amenant les parties prenantes à être présentes aux instances décisionnelles locales et à participer à leur gouvernance. L'objectif de cette recherche est d'analyser de quelle manière les directions améliorent la démocratie scolaire. Le cadre théorique utilise les réponses stratégiques d'Oliver (1991) pour identifier le type de réponses apportées par les CODEC. La méthodologie repose sur une approche qualitative basée sur l'étude de cas et une stratégie d'analyse inspirée du modèle de Saldaña (2013) pour évaluer les entrevues semi-dirigées menées auprès de douze participants. Quant aux résultats, ils montrent que les CODEC recourent fréquemment au compromis pour légitimer leur place dans le champ institutionnel et, dans une moindre mesure, à l'acquiescement et à l'évitement. Finalement, pour les CODEC, le type de réponse importe moins que l'obtention d'une légitimité qui leur permettra de jouer pleinement leur rôle politique.

Abstract

In a results-based management (RBM) context, the roles of Senegalese school principals have evolved without them receiving institutional authority. To legitimize their actions, they initiated the creation of Principals' Collectives (CODECs) with the aim of improving local school management. In doing so, they helped strengthen school democracy by bringing stakeholders into local decision-making bodies and encouraging their participation in school governance. The objective of this research is to analyze how principals improve school democracy. The theoretical framework draws on Oliver's (1991) strategic responses, which are used to identify the types of responses provided by CODEC. The methodology employs a qualitative approach based on case studies and an analytical strategy inspired by Saldaña's (2013) model to evaluate semi-structured interviews with twelve participants. The results show that CODEC frequently resort to compromise to legitimize their position within the institutional framework and, to a lesser extent, to acquiescence and to avoidance. Ultimately, for CODECs, the type of response matters less than gaining legitimacy that will allow them to fully play their political role.

Pour citer cet article

Sall, A. D. et Anne, A. (2026). Rôle des directeurs d'écoles dans l'implantation de la démocratie scolaire : cas des CODEC dans les écoles élémentaires du Sénégal. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 162-180. https://doi.org/10.62920/hq0vvh44

© Amadou Diop Sall et Abdoulaye Anne, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Introduction

Dans un contexte de nouvelle gestion publique (NGP) et de quête permanente d'amélioration de la performance des organisations éducatives (Maroy, 2013), le rôle des directions d'établissement s'est considérablement complexifié (Alladatin et Soumanou, 2024). Au Sénégal, le cahier des charges des directrices et directeurs d'écoles[1] limite le rôle des chefs d'établissements scolaires élémentaires aux tâches administratives et au contrôle et à l'encadrement des maîtres (ministère de l'Éducation nationale, 1996). Pourtant, avec l'adoption de la gestion axée sur les résultats (GAR) et ses principes de responsabilisation et de reddition de comptes (Dutercq et Maroy, 2017), le contexte devrait conduire à une redéfinition de leurs missions.

En l'absence d'habilitation institutionnelle, les directions d'école ont impulsé la création d'une nouvelle instance de pilotage de proximité, appelée Collectif des directeurs d'école (CODEC), dans chaque zone homogène[2] (ministère de l'Éducation nationale, 2006). Les CODEC interviennent dans un contexte de « renforcement des compétences et des champs d'action des directeurs d'écoles pour un pilotage de qualité articulé à la politique de décentralisation/déconcentration » (ministère de l'Éducation nationale, 2006, p. 2). La création des CODEC répond ainsi à un besoin d'amélioration du pilotage de proximité des écoles élémentaires (Anne et al. 2024) qui va au-delà de l'encadrement des maîtres et soulève des questions sur la manière dont ils participent à la gouvernance du secteur. Ce faisant, les CODEC jouent un rôle important dans l'animation des instances locales et dans la mobilisation des différents acteurs. Ils contribuent ainsi à implanter et à renforcer la démocratie scolaire. L'objet de cette recherche est d'étudier de quelle manière les CODEC contribuent à promouvoir la démocratie scolaire dans le système éducatif sénégalais.

1 Problématique

Le rôle des CODEC dans la promotion de la démocratie scolaire s'appuie sur ce que Mathou (2020) appelle une médiation, c'est-à-dire les traductions et les réinterprétations de la politique éducative au sein des écoles et en particulier chez les enseignants. Les CODEC constituent ainsi de nouveaux acteurs qui se sont invités à la médiation intermédiaire des politiques éducatives, promouvant, peut-être même inconsciemment, la démocratie scolaire dans un contexte de complexification des missions des acteurs intermédiaires et locaux (Grek et al., 2013).

Quoi qu'il en soit, la démocratie scolaire peine à tracer sa voie et à atteindre sa vitesse de croisière (Monnin et Zarka, 2022). Étant donné qu'il n'est pas aisé de cerner le concept de démocratie scolaire, l'approche que nous empruntons s'aligne sur la définition proposée par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE, 2006), de laquelle il ressort clairement deux aspects essentiels de cette notion, à savoir la démocratie représentative et la démocratie participative. Cette approche simplifie l'étude du problème que pose le regain d'intérêt envers les missions des directeurs dans un contexte de « fragilité institutionnelle de l'autorité politique » (Moine, 2012, p. 19).

[1] Dans notre recherche, nous utilisons « directrice et directeur d'école » pour désigner les chefs d'établissement du primaire, notre cible.

[2] Dans une inspection, il y a plusieurs CODEC formés en fonction des zones géographiques. À l'échelle de l'inspection, il est nommé un coordonnateur des CODEC de la circonscription.

La proactivité des CODEC apparait ainsi comme un paradoxe, d'autant que ces derniers ne bénéficient pas de l'appui institutionnel nécessaire à la réalisation de leurs missions. En effet, les textes qui encadrent l'organisation et le fonctionnement des inspections scolaires, à savoir le décret 2012-1276 du 13 novembre 2012 et son arrêté d'application n° 010656 du 8 juillet 2013, ne mentionnent que les districts pédagogiques[3] comme entité prise en compte dans le pilotage de proximité. Cette absence d'approbation institutionnelle n'a pourtant pas entravé les efforts des CODEC, qui ont poursuivi leur travail de médiation entre les écoles et les districts ainsi que celui de mobilisation des différentes parties prenantes dans la promotion de la démocratie scolaire. Le Syndicat des inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale du Sénégal (SIENS) a bien compris l'importance de la gouvernance de proximité dans un contexte de GAR, d'où son plaidoyer en faveur de la finalisation et du partage du cadre de référence des districts pédagogiques pour une meilleure prise en compte de la décentralisation et de la déconcentration (SIENS, 2018).

Ce plaidoyer pourrait aussi être repris en faveur des CODEC, encore plus proches des écoles et des acteurs locaux que les districts pédagogiques. Ainsi, dans l'étude du rôle des CODEC dans la mise en œuvre de la démocratie scolaire au sein des écoles élémentaires du Sénégal, l'accent sera mis sur leur apport à la représentation des acteurs et leur participation à la prise de décision dans les instances concernées. Dès lors, la question se pose : comment, dans ce contexte, les CODEC assument-ils leur mission de promotion de la démocratie scolaire dans l'espace des écoles élémentaires sénégalaises ?

L'étude du rôle des CODEC dans la promotion de la démocratie scolaire dans un contexte de crise démocratique (Magaña, 2025) révèle la pertinence de la recherche, d'autant plus que les CODEC sont des acteurs non institutionnels agissant dans un contexte où les organisations peinent à se départir de leurs pratiques bureaucratiques, qui amènent les agents à se référer à certains critères comme le respect des règles et de la hiérarchie (Ferlazzo, 2022). Heureusement que, par ses principes de transparence, de responsabilité, d'imputabilité, de culte de la performance, de reddition de comptes, d'inclusion des parties prenantes et de contrôle, suivi et évaluation (Gouvernement du Sénégal, 2013), l'avènement de la GAR leur octroie plus de marge de manœuvre.

2 Recension des écrits

La recension des écrits aborde les questions liées à la démocratie scolaire, promotrice d'une gouvernance de proximité dont les directions d'écoles constituent des acteurs majeurs.

2.1 La démocratie scolaire, un outil indispensable à la gouvernance moderne des écoles

Même si le concept de démocratie scolaire est en vogue, il est admis que sa définition ne fait pas l'unanimité. En effet, les points de vue divergent non seulement sur la nature et l'ampleur de l'implication des parties prenantes, mais encore sur les acteurs qui doivent être concernés. Ainsi, en faisant référence au concept depuis les années 1960-1970, Rossolillo (1969) nous montre qu'il n'est pas nouveau, même si sa définition

[3] Selon l'article 3 du décret 2012-1276, « l'Inspection de l'Éducation et de la Formation est subdivisée en zones pédagogiques appelées districts ». Chaque district couvre une zone géographique de la circonscription et est dirigé par un inspecteur.

était plus restreinte à l'époque. En effet, bien avant la recrudescence du débat sur ce qu'il appelle « démocratie à l'école », il a pensé qu'elle

> demande une structure qui permette la libre confrontation quotidienne des opinions des maîtres et des étudiants sur les programmes, le contenu des cours, les méthodes d'enseignement et d'étude ; qui permette à chacun d'apporter à la vie de l'école sa contribution individuelle d'expériences et d'idées. (p. 4)

Monnin et Zarka (2022) semblent aller dans le même sens en limitant la démocratie scolaire à « la prise en compte de la parole des élèves » (p. 65). Ces deux définitions amènent à penser que la démocratie scolaire se limite à offrir aux élèves l'occasion de participer davantage à la vie scolaire. Le CSE (2006) ne l'envisage pas ainsi et va plus loin en parlant de « participation démocratique des citoyens » (p. 7), sans restreindre les acteurs aux enseignants et aux élèves. Aussi, il élargit l'implication des citoyens aux élections scolaires et à la participation aux conseils scolaires.

2.2 La direction d'école, un acteur majeur de la gouvernance de proximité

Traditionnellement, le rôle des directions d'établissements scolaires était cantonné, dans les systèmes francophones, au domaine administratif. Letor et Progin (2025) soutiennent qu'elles « étaient considérées comme des relais administratifs et logistiques au pouvoir-agir ténu » (p. 15). C'est dans ce cadre qu'au Sénégal, les chefs d'établissements scolaires se chargeaient de l'animation et de la coordination des activités pédagogiques afin d'assurer un bon déroulement de l'enseignement des apprentissages (Sow et Guèye, 2022).

Toutefois, depuis le début des années 2000, avec l'introduction, dans les écoles, des politiques de responsabilisation inspirées de la nouvelle gestion publique (Maroy, 2025), le rôle des directions d'établissement scolaire a évolué. Elles assument, en effet, de plus en plus un rôle politique marqué par leur participation accrue à la prise de décision (Anne et al., 2024). Ainsi, la gestion axée sur les résultats a introduit une contractualisation entre les paliers supérieur, intermédiaire et local matérialisée par la fixation d'objectifs ainsi que par la définition d'indicateurs et de cibles quantitatifs permettant de mesurer les résultats et d'en rendre compte (Maroy, 2025).

Cette orientation politique accroit ainsi la marge de manœuvre des directions d'établissements scolaires (Rey, 2019) et instaure ce que Vilchez et al. (2025) appellent « le pilotage partagé » (p. 87) qui comporte un ensemble de fonctions liées à la coordination, à l'accompagnement et à l'animation. Ce pilotage se fait, selon eux, à travers la division du travail, le transfert de pouvoir, la confiance dans les connaissances et les compétences, mais aussi la mobilisation et la valorisation de celles-ci. La mise en œuvre du pilotage partagé peut expliquer à elle seule la nécessité de l'implantation et de la vulgarisation de la démocratie scolaire dans la gouvernance des systèmes éducatifs.

3 Cadre théorique et méthodologique

Le cadre théorique inspiré de la sociologie de l'action publique utilise l'approche néo-institutionnelle de DiMaggio et Powell (1983) qui, en termes de méthodologie, utilise la recherche qualitative.

3.1 Cadre théorique

La perspective théorique de cette recherche est inspirée de la sociologie de l'action publique, négatrice d'une vision descendante, hiérarchique et bureaucratique de l'action publique et promotrice d'« interrelations, de compromis et d'arrangements entre plusieurs sphères d'action, tant au niveau de la "décision politique" que de sa mise en œuvre » (Doray et Maroy, 2008, p. 19). Nous utilisons la sociologie de l'action publique dans sa perspective néo-institutionnelle avec le concept de champ organisationnel, lieu de prédilection d'interactions entre un ensemble d'organisations qui commerce fréquemment et est confronté à un enjeu commun, car partageant la même technologie (DiMaggio et Powell, 1983).

Toutefois, concevoir le néo-institutionnalisme avec l'approche qui a fait sa renommée, c'est-à-dire celle qui a pour socle le concept d'isomorphisme institutionnel tendant à promouvoir l'homogénéisation des pratiques et des mécanismes institutionnels, parait réducteur et a amené des chercheurs à remettre en cause cette vision. Carpentier (2012), par exemple, parle d'une « zone de pouvoir et de marchandage » (p. 21) dans laquelle les différentes parties prenantes défendent des intérêts divergents et où sont entamés des discussions, des débats et des dialogues nécessaires à la production d'ententes pour une mise en œuvre satisfaisante. En 1988, DiMaggio lui-même, un des pionniers du néo-institutionnalisme, nuance le concept d'isomorphisme en introduisant celui d'entrepreneurs institutionnels, parlant des acteurs du champ qui cherchent à préserver les structures organisationnelles sauvegardant leurs intérêts. Ces entrepreneurs institutionnels mettraient en œuvre des arrangements institutionnels s'ils les jugent mieux à même de servir les buts qui leur profitent, qu'ils soient individuels ou collectifs (Fligstein et McAdam, 2012).

Oliver (1991) intègre aussi ce courant du renouveau du néo-institutionnalisme en proposant des réponses stratégiques que les organisations sous tutelle peuvent apporter aux pressions institutionnelles[4] de leur environnement pour remettre en cause le caractère isomorphique des modèles et pratiques institutionnels. L'approche des réponses stratégiques d'Oliver (1991) nous sert ainsi de cadre théorique pour analyser les réponses proposées par les CODEC dans leur quête d'implantation et d'amplification de la démocratie scolaire. Cette approche permet aux CODEC non seulement de trouver leur place dans un champ où leur organisation souffre d'une fragile reconnaissance, mais encore de stimuler la représentation et la participation des différentes parties prenantes aux instances de prise de décision. Sans cette possibilité de prise de décision entendue comme l'aptitude à détenir et à exercer le pouvoir ou une partie du pouvoir (Hassenteufel, 2021), la démocratie scolaire serait dépouillée de son essence. Ainsi, la démocratie scolaire, dans ses aspects liés à la représentation et à la participation des parties prenantes à la gouvernance des écoles, est étudiée à la loupe des réponses stratégiques d'Oliver (1991) ainsi schématisées :

Tableau 1. Réponses stratégiques d'Oliver (1991) (traduit de l'anglais par Belghit, 2023, p. 138)

Stratégies	Tactiques	Exemples
Acquiescement	Se soumettre	Obéir aux règles et accepter les normes
	Imiter	Mimer les modèles institutionnels
	S'habituer	Suivre des normes invisibles, prises pour acquises
Compromis	Négocier	Négocier avec les parties prenantes institutionnelles

[4] Dans la perspective néo-institutionnelle, le concept de pressions institutionnelles renvoie, selon DiMaggio et Powell (1997), aux pratiques d'une organisation qui, au lieu de choisir son environnement, se voit pénétrée par ce dernier. Du coup, l'organisation crée « les prismes à travers lesquels les acteurs perçoivent le monde et les catégories même de structure, d'action et de pensée » (p. 129).

Stratégies	Tactiques	Exemples
	Pacifier	Apaiser les intervenants institutionnels
	Équilibrer	Équilibrer les attentes de nombreux intervenants
Évitement	Fuir	Changer d'objectifs, d'activités ou de domaines
	Amortir	Relâcher les liens institutionnels
	Dissimuler	Dissimuler la non-conformité
Défi	Attaquer	S'attaquer aux sources de pression institutionnelle
	Contester	Désapprouver les pratiques et les exigences
	Ignorer	Négliger les normes et les valeurs explicites
Manipulation	Contrôler	Dominer des éléments et des processus institutionnels
	Influencer	Agir sur les valeurs et les critères
	Coopter	Introduire dans le champ des entités influentes

Oliver (1991) soutient ainsi que les acteurs proposent des réponses stratégiques différentes qui peuvent aller de l'acquiescement à la manipulation, en passant par le compromis, l'évitement et le défi. Selon elle, l'acquiescement consiste à se conformer aux pressions institutionnelles en usant de stratégies comme l'habitude, l'imitation et la soumission. Elle présente le compromis comme étant la réponse qui vise à se conformer lorsque les pressions de l'environnement institutionnel sont conflictuelles ou lorsqu'elles sont en contradiction avec les objectifs de l'organisation. Le compromis utilise les stratégies de l'équilibre, de la pacification et de la négociation. L'évitement, quant à lui, consiste à tenter consciemment d'éviter de se conformer aux pressions institutionnelles en recourant à des stratégies comme la dissimulation, l'amortissement et la fuite. La confrontation ou le défi est, toujours selon Oliver (1991), une réponse plus active que la précédente, en raison de son caractère d'opposition directe à l'autorité exprimé par des stratégies de contestation, d'ignorance et d'attaque, tandis que la manipulation est une réponse qui agit dans le but de modifier les pressions institutionnelles par la cooptation, l'influence et le contrôle.

Ainsi, l'objectif consistant à analyser la manière dont les CODEC mobilisent les acteurs locaux autour de la démocratie prend tout son sens. Pour mieux appréhender cet objectif, nous le scindons en deux objectifs spécifiques. D'une part, l'étude vise à identifier et à analyser, à partir des réponses stratégiques d'Oliver (1991), le rôle des CODEC dans la représentation des différents acteurs à la gouvernance des écoles élémentaires du Sénégal. D'autre part, elle consiste à analyser le rôle des CODEC dans la participation des différents acteurs à la gouvernance de l'éducation au niveau local.

3.2 Méthodologie

L'analyse du rôle des CODEC dans l'implantation de la gouvernance scolaire dans l'enseignement élémentaire au Sénégal se fait à travers une recherche qualitative utilisant l'étude de cas multiples qui permet non seulement une plus grande proximité du chercheur avec le terrain (Barlatier, 2018), mais aussi l'exploration de phénomènes nouveaux ou négligés (Gauthier et Bourgeois, 2016). Étant donné que les CODEC sont formés au sein des inspections, ces dernières vont constituer nos cas. Par ailleurs, comme Cresswell (1998) indique qu'une bonne étude de cas doit comprendre entre deux et quatre cas, nous avons choisi de nous limiter à un par zone géographique, pour un total de quatre.

3.3 Échantillonnage

La méthode d'échantillonnage repose sur la participation volontaire. Pour composer les quatre échantillons requis pour notre analyse (un par zone géographique), nous nous sommes basés sur les bassins interacadémiques formés par le ministère de l'Éducation nationale dans sa fiche d'activités 2021-2022 (ministère de l'Éducation nationale, 2021). En effet, dans le cadre des formations continues effectuées sur le terrain, le ministère a découpé les inspections en cinq zones appelées « bassins interacadémiques » : le nord, le sud, l'est, l'ouest et le centre. Considérant que le nord et l'est, majoritairement habités par les Peuls éleveurs et nomades, partagent les mêmes réalités ethnoculturelles (Santoir, 1994), nous les avons regroupés. Ainsi, nous avons quatre bassins : l'ouest, le centre, le sud et le nord-est. Pour recruter une inspection de l'éducation et la formation (IEF) participante par bassin, nous avons envoyé une invitation accompagnée d'un formulaire de consentement à chaque inspection. Dans chaque bassin, la première inspection à répondre favorablement est retenue. À l'issue de ce processus, les inspections de Thiaroye à l'ouest, de Mbour 1 au centre, de Koungheul au nord-est et de Bignona 1 au sud ont été choisies.

3.4 Sélection des participants

Dans chaque inspection, l'inspecteur-chef ou l'inspectrice-cheffe de service, le coordonnateur ou la coordonnatrice des CODEC à l'échelle de la circonscription et un parent d'élèves sont sélectionnés pour participer aux entrevues. Le choix du parent d'élèves est laissé à la discrétion de l'inspecteur-chef ou de l'inspectrice-cheffe de service. Ainsi, douze participants ont été interviewés lors d'entrevues semi-dirigées. Ils sont interrogés sur des thèmes structurés autour de la représentation et de la participation des CODEC à la promotion de la démocratie scolaire, recoupant ainsi les objectifs de la recherche.

3.5 Grille d'entrevue

L'outil de collecte de données est une grille d'entrevue élaborée comme suit :

Tableau 2. Guide d'entrevues

Objectifs	Thèmes	Questions abordées
Rôle des CODEC dans la représentation des acteurs	Création, organisation et fonctionnement des CODEC	Quelle est la date de création des CODEC ? Comment sont organisés les CODEC ? Comment fonctionnent-ils ? Qui finance leurs activités ? Les CODEC bénéficient-ils d'appui institutionnel ?
	Interactions avec les acteurs institutionnels et non institutionnels	Quelles relations entre les CODEC et les autres acteurs ? Quel est le niveau de reconnaissance des CODEC par les autres acteurs ? Comment les CODEC réagissent-ils aux sollicitations des acteurs ?
	Présence des acteurs dans la gouvernance des écoles	Quelle est la place des CODEC dans la gouvernance des écoles ? Quelle est la nature de leur présence ? Quelle influence des CODEC sur la présence des acteurs ?

Objectifs	Thèmes	Questions abordées
	Perception des acteurs sur l'implication des CODEC dans leur présence aux instances de gouvernance	Quelle perception sur : • l'importance de la présence des CODEC ? • leur capacité à influencer les autres acteurs ? • leur manière de rendre leur présence importante, voire indispensable ?
Rôle des CODEC dans la participation des acteurs	Niveau de participation des acteurs	La participation des CODEC est-elle nécessaire ? Quelle est la nature de leur participation ?
	Reconnaissance institutionnelle de leur participation	Les CODEC ont-ils une reconnaissance légale ou réglementaire ? Sont-ils acceptés par les autres acteurs ? Quelles réponses des CODEC à leur reconnaissance ou non ?
	Résultats de leur participation	Quel apport des CODEC dans la participation des acteurs ? Quelle originalité du rôle des CODEC dans la participation des acteurs ?
	Perception des acteurs sur l'apport des CODEC dans leur participation	Quelle perception sur : • l'apport exclusif des CODEC ? • l'importance des CODEC dans la participation des acteurs ? • l'influence des CODEC ? • le maintien ou non des CODEC, leur institutionnalisation ou leur restructuration ?

Le codage des verbatims s'appuiera sur le modèle d'analyse thématique de Point (2018) présentant les approches inductive et déductive de passage entre les mondes théorique et empirique. Dans ce modèle, nous optons pour l'approche déductive parce que les réponses stratégiques sont contenues dans les données. En effet, Oliver (1991) a déjà proposé des réponses stratégiques que nous utilisons comme catégories. Pour chaque réponse, elle a relevé trois tactiques qui nous servent de codes. Cette approche facilite ainsi le travail de codage en livrant des codes et des catégories préexistants. Ainsi, l'arbre de codes inspiré des réponses stratégiques d'Oliver (1991) est l'inversion de son tableau des réponses stratégiques dans lequel les tactiques deviennent les codes et les réponses stratégiques, les catégories.

Tableau 3. Arbre de codes

Codes	Catégories	Concept
Habitude	Acquiescement	Réponses stratégiques
Imitation		
Soumission		
Équilibre	Compromis	
Pacification		
Négociation		
Dissimulation	Évitement	
Amortissement		
Fuite		
Contestation	Défi	
Ignorance		
Attaque		
Cooptation	Manipulation	
Influence		
Contrôle		

La stratégie d'analyse adoptée est inspirée du modèle de Saldaña (2013) et est résumée dans la figure 1.

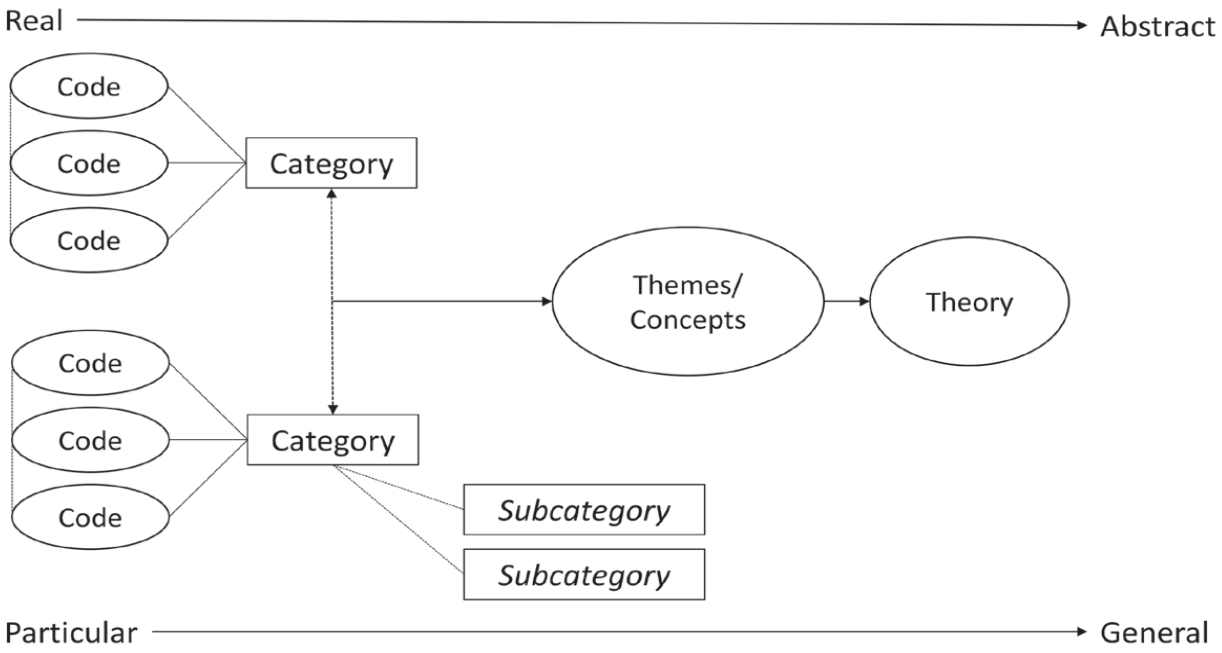


Figure 1. Schéma du processus de construction théorique (Saldaña, 2013 dans Point, 2018, p. 271).

Le résumé de ce modèle est inspiré de Saldaña (2013) et s'énonce en quatre étapes :

1. Utiliser le codage fermé procédant de la méthode déductive (top-down) telle que décrite par Point (2018) ;
2. Regrouper les codes en catégories, puis identifier les liens entre codes et catégories ou catégories entre elles ;
3. Affiner les catégories pour identifier des métacatégories ;
4. Relier les métacatégories pour former une construction théorique.

Pour coder les verbatims, nous avons utilisé le logiciel QDA Miner dans sa version 2025. Il s'est chargé de donner une couleur à chaque code, et de regrouper les codes en catégories, étant donné que chaque catégorie est un type de réponse. Les catégories ont servi à théoriser le rôle des CODEC dans la promotion de la démocratie scolaire à travers la représentation et la participation des différents acteurs.

3.6 Considérations éthiques

Dans le cadre de cette recherche, nous avons utilisé les données récoltées lors d'une recherche approuvée par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL) sous le numéro 2023 -197/29-09-2023. Le processus a commencé par la sollicitation du répertoire des adresses électroniques des 59 inspections scolaires du Sénégal. Nous avons ensuite envoyé un courriel à chacune d'elles afin de solliciter leur consentement à la participation de leur organisation et pour qu'elles nous fournissent les coordonnées du coordonnateur ou de la coordonnatrice responsable des personnes à interroger. Après le processus de sélection décrit ci-haut, nous avons envoyé à chaque participant un formulaire de consentement à signer. Ainsi, tous les répondants ont librement consenti à répondre aux questions, après que nous leur avons garanti de préserver la confidentialité des données que nous allons mettre en mémoire dans un disque dur externe bien protégé.

4 Résultats

Dans cette section, sont présentés et interprétés les résultats qui renvoient au compromis comme stratégie dominante et à l'acquiescement et l'évitement comme réponses stratégiques de substitution.

4.1 Présentation et interprétation des résultats

Les réponses des participants mettent en évidence la grande capacité des CODEC à recourir à la stratégie du compromis. En effet, la catégorie « compromis » constitue la principale réponse mobilisée par ces derniers pour encourager les différents acteurs à intégrer les instances de gouvernance locales et à participer à la prise de décision. Les codes « négociation », « pacification » et « équilibre » de cette catégorie sont revenus de manière récurrente dans les verbatims, comme en témoigne la figure 2 qui répertorie les réponses des différents participants.



Figure 2. Répartition des codes retraçant les réponses des participants (QDA Miner 2025)

En général, les réponses stratégiques des acteurs font ressortir que le compromis constitue la principale réponse, même si, par moments, l'acquiescement et l'évitement ont été nommés.

4.2 Le compromis comme stratégie d'amplification de la démocratie scolaire

Le compromis est envisagé par Oliver (1991) lorsqu'il y a conflit entre les pressions de l'environnement et les objectifs de l'organisation. En effet, dans un contexte où les organisations institutionnelles, comme le ministère au palier supérieur et les inspections au niveau intermédiaire, peinent à mobiliser les différents acteurs et à donner corps à la démocratie scolaire, les CODEC parviennent à rapprocher les parties. Ce faisant, ils jouent un rôle important dans la mobilisation des acteurs, surtout celle des parents d'élèves dont la présence dans des instances telles que l'Association des parents d'élèves (APE[5]) et le Comité de gestion d'école (CGE), n'était pas significative avant l'avènement des CODEC. Le renforcement de la démocratie représentative est ainsi mis en exergue dans l'entrevue faite avec le coordonnateur des CODEC (CO-CODEC) de l'inspection de Bignona 1 en ces termes :

> Il arrive que nous soyons obligés de mener des activités d'évaluation non prévues par l'inspection. Il faut, dans ce cas, négocier avec cette dernière pour pouvoir les organiser pendant les jours ouvrables, étant donné que nous finançons nous-mêmes nos activités avec l'aide des parents de plus en plus présents dans les APE et les CGE. Pour intéresser les parents, nous organisons des cérémonies avec des repas et beaucoup d'animation pendant la remise des résultats des élèves, par exemple. À la dernière cérémonie, l'inspecteur nous a même félicités d'avoir mobilisé autant de parents, ce qui n'était pas le cas avant la création des CODEC (CO-CODEC Bignona 1).

Cette déclaration permet de comprendre aisément pourquoi le code « négociation » est le plus présent dans les réponses des participants. Cet engouement pour la représentation des parents, que l'on peut attribuer à l'action des CODEC, a, si l'on en croit les propos de l'inspecteur-chef de service de Koungheul tenus dans l'entrevue, contribué à rassurer les partenaires techniques et financiers (PTF), désormais plus enclins à appuyer l'école.

> [...] au départ, en ce qui concerne la gestion de proximité, étant donné que mon département est très vaste, je responsabilisais les inspecteurs-chefs de district[6]. Mais avec le manque de moyens, je me suis rabattu

[5] L'APE est une association privée des parents d'élèves qui nomment des représentants au CGE. D'ailleurs, statutairement, le président du CGE est nommé parmi les représentants des parents d'élèves.

[6] Chaque inspection est divisée en zones pédagogiques appelées districts et dirigées par des inspecteurs-chefs de districts (ICD). Toutefois, l'installation des ICD est encore timide, du fait du manque de volonté politique de l'État central qui rechigne à les doter de ressources suffisantes.

> sur les CODEC qui, il faut le reconnaitre, ont une capacité de mobilisation qui nous manque (Inspecteur Koungheul).

Il ajoute que les partenaires techniques et financiers préfèrent, au niveau local, travailler avec les CODEC parce qu'ils comprennent mieux les réalités du terrain.

Ainsi, comme nous pouvons le constater, les CODEC contribuent mieux que les autres acteurs à la mobilisation des parties prenantes dans la gouvernance des écoles élémentaires, du fait de leur capacité à user de leur proximité avec le milieu, notamment grâce au compromis. Cependant, l'acquiescement et l'évitement côtoient cette stratégie, même si ces deux réponses sont moins fréquentes.

4.3 L'acquiescement et l'évitement, des réponses marginales mais efficaces

Dans le but de préserver leur marge de manœuvre, les CODEC vont parfois au-delà du compromis. C'est pourquoi ils mobilisent la réponse « acquiescement » en plus du compromis, avec une présence remarquée du code « soumission ». Le recours à cette réponse découle du fait que les CODEC, conscients de la fragilité de leur statut, ne souhaitent pas se mettre à dos l'inspection, d'où le recours fréquent au code « soumission », qui signifie que les acteurs adhèrent consciemment aux valeurs, aux normes ou aux règles institutionnelles en vue d'en récolter des bénéfices tels que la reconnaissance sociale, les ressources ou la stabilité (DiMaggio, 1988). C'est ce que dit clairement le coordonnateur des CODEC de Mbour 1 quand, dans l'entrevue faite avec lui, il nous explique :

> Il arrive que nous ne soyons pas d'accord avec le patron, mais nous évitons de lui tenir tête pour ne pas prêter le flanc. Je donne l'exemple des évaluations standardisées que nous avons organisées en respectant la date fixée par l'inspection, même si elle ne nous arrange pas (CO-CODEC Mbour 1).

Toutefois, il nous a aussi avoué que, parfois, les coordonnateurs des CODEC organisent une activité à l'insu de l'inspection s'ils sont convaincus que cette option est la meilleure pour la stabilité de leur organisation et est dans l'intérêt des écoles et des élèves. Le cas échéant, ils veillent à ce que l'inspection ne soit pas au courant pour ne pas la froisser, d'où le code « dissimulation ». Dans tous les cas, dans les inspections de Mbour 1, Bignona 1 et Koungheul, les répondants sont d'accord sur le fait qu'il faut ménager l'autorité pour ne pas fragiliser les CODEC, dont le statut est encore incertain en l'absence de texte de loi qui les régit. Il arrive cependant que les CODEC tiennent tête à l'autorité, surtout pour des questions d'argent. En effet, le parent d'élève de l'inspection de Thiaroye nous a expliqué, lors de notre entrevue, cette opposition en ces termes :

> Nous travaillons bien avec les CODEC et refusons parfois de faire ce que recommande l'inspection, surtout quand il s'agit pour elle de s'immiscer dans notre gestion financière. D'ailleurs, l'inspecteur, conscient de notre force, finit toujours par nous rejoindre. (Parent d'élève Thiaroye)

Les CODEC, en s'alignant sur la position des parents d'élèves, confirment que le type de réponse dépend des bénéfices que ces derniers peuvent tirer de leurs interactions avec les autres acteurs, notamment les représentants de l'autorité. Ils adoptent ainsi une posture situationnelle, car leurs réponses peuvent varier du compromis à l'acquiescement, en passant par l'évitement, l'essentiel étant pour eux de préserver l'intégrité de leur organisation et de jouer leur rôle de médiateur dans l'implantation et la consolidation de la démocratie scolaire. Ils endossent ainsi un rôle de médiation entre l'autorité et les acteurs du palier inférieur, rassurés et encouragés par la reconnaissance tacite de leur organisation et le confort de leur légitimité. Ce faisant, ils

propulsent la démocratie scolaire à travers une représentation plus remarquée des autres acteurs et une meilleure participation aux instances de prise de décision.

5 Discussion

En l'absence d'habilitation institutionnelle, les CODEC s'avèrent être des entrepreneurs institutionnels incarnant un rôle politique assumé.

5.1 Les CODEC, des « entrepreneurs institutionnels » audacieux

Dans un environnement concurrentiel où se forment des équilibres et où se cristallisent des conflits (Nay et Smith, 2002), le défi des CODEC de se faire une place est d'autant plus grand que l'acteur connu du palier intermédiaire dans la « zone de pouvoir et de marchandage » (Carpentier, 2012, p. 21) est l'inspection scolaire qui ne prend pas toujours en compte leurs préoccupations. Obtenir une légitimité à côté des inspections était une gageure pour des CODEC déterminés à jouer leur rôle. Ils ont malgré tout réussi à acquérir « une légitimité fondée sur une autre base que hiérarchique » (Dutercq et Lang, 2001, p. 51). Ces derniers reconnaissent trois acteurs du champ institutionnel pour lesquels les actions confèrent une reconnaissance certaine : les pourvoyeurs de fonds, les garants des règles et les vecteurs de l'action (Dutercq et Lang, 2001). Les CODEC sont devenus des « vecteurs de l'action », médiateurs des politiques publiques d'éducation, d'où leur propension à trouver des « compromis entre une logique descendante (logique de contrôle plus rapproché) et remontante » (Delvaux et Maroy, 2004, p. 9).

En fait, ils incarnent la définition que DiMaggio et Powell (1983) donnent de l'entrepreneur institutionnel, à savoir un acteur qui peut remettre en cause les pratiques dominantes du champ, tout en agissant dans le sens de la mobilisation des ressources susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs. Pour ce faire, l'action de l'entrepreneur institutionnel vise, in fine, à transformer les structures existantes ou encore à ajouter le maillon manquant dans la chaîne organisationnelle (Annette et al., 2018). Les CODEC incarnent ainsi ces deux objectifs de l'entrepreneur institutionnel. Ils ont non seulement bousculé la hiérarchie en s'introduisant entre l'inspection et les écoles, mais aussi transformé l'esprit de la médiation en acquérant une légitimité auprès des autres parties prenantes. Ils réussissent ainsi à redorer le blason de la démocratie dans un contexte scolaire où la mobilisation des citoyens a longtemps fait défaut. L'intérêt grandissant des parents d'élèves et des partenaires envers l'école est la conséquence de l'implication des CODEC et est une victoire en soi.

En plus, l'implication accrue de la communauté dans les instances décisionnelles peut contribuer à améliorer les résultats scolaires, compte tenu du lien démontré entre l'implication des parents et la réussite scolaire des élèves (Guo et autres, 2025). Ainsi, l'implication des parents d'élèves dans la gestion de proximité de l'école est très probablement un facteur d'amélioration des résultats des élèves. Le coordonnateur des CODEC de Koungheul ne trouve d'ailleurs pas d'autre explication à l'amélioration significative des résultats des élèves. Pour lui, les parents d'élèves, en contribuant par leur présence et par leur apport financier à l'organisation des activités d'évaluation, motivent les élèves à performer, surtout que ces derniers se savent désormais plus contrôlés. S'ajoute à cela l'amélioration du climat d'apprentissage qui rattache davantage l'élève à l'école.

Tous ces témoignages montrent l'importance du rôle des CODEC dans un contexte organisationnel encore marqué par une centralisation jacobine (Tulard, 2014) où le respect de la hiérarchie est érigé en principe

directeur. Le seul rôle auparavant reconnu au directeur dans cette voie hiérarchique était celui de courroie de transmission entre l'inspection et les enseignants, ce que Lessard et al. (2008) ont appelé la « médiation de type incorporation » (p. 187). Les CODEC ont fait plus qu'incorporer les politiques, ils ont opéré une médiation créatrice qui se veut dialectique. Inventer ainsi une médiation créatrice dans un environnement bureaucratique avec un réel pouvoir de décision est une preuve de l'incarnation d'un rôle politique assumé.

5.2 L'incarnation d'un rôle politique assumé

Il faut noter que c'est bien avant l'entrée en vigueur de la gestion axée sur les Résultats (GAR), marquée par l'adoption du Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'éducation et de la formation (PAQUET-EF) 2013-2025[7], que les CODEC se sont développés. En effet, pour accompagner la mise en œuvre de la GAR dans les écoles élémentaires, le ministère de l'Éducation, appuyé par la Banque mondiale, finançait les tests de positionnement qui, comme l'indique la Lettre de politique générale, mesurent les résultats des élèves en lecture et en mathématique (ministère de l'Éducation nationale, 2018). Avec ce financement, les écoles recevaient directement leur budget annuel et les directeurs parvenaient à financer leurs activités sans grande difficulté. Mais avec le retrait de la Banque mondiale du financement des tests de positionnement, l'État central, qui devrait prendre le relais, n'a pas octroyé de budget aux établissements scolaires depuis 2021, comme nous le confirme le coordonnateur des CODEC de Thiaroye lors de notre entrevue :

> Depuis trois ans, l'État ne nous donne plus de budget et nous demande de continuer à organiser les tests qui demandent des dépenses liées surtout à la reprographie des épreuves et aux repas des examinateurs. Heureusement qu'il y a les CODEC qui ont su mobiliser les parents d'élèves qui se cotisent pour prendre en charge ces dépenses. C'est sûr que sans les CODEC, les directeurs, pris isolément, ne seraient pas capables de mobiliser les parents et les partenaires autour de l'école (CO-CODEC Thiaroye).

En résumé, le ministère continue à fixer des cibles de résultats à atteindre par les inspections, qui les imposent aux écoles, sans leur donner les moyens de les atteindre. Les directeurs n'avaient d'autre choix que de dynamiser les CODEC afin de pallier la carence de l'État, lequel continue pourtant d'exiger des résultats tout en feignant d'ignorer le coût nécessaire à leur obtention. Ce qui explique pourquoi les CODEC maîtrisent l'art du compromis pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire assumer, au-delà de leurs tâches administratives et pédagogiques plutôt répétitives et sclérosantes, un véritable rôle politique qui leur octroie plus de responsabilités. Ils l'assument d'autant plus qu'ils sont en partie imputables des résultats des élèves, dans un contexte de plus grande autonomie où les acteurs de première ligne (enseignants et directeurs surtout) sont évalués au travers de résultats mesurables et quantifiables de leurs activités (Bergeron et al., 2023).

Jouer ce rôle politique consiste pour les CODEC à s'impliquer activement à la prise de décision aussi bien par la représentation que par la participation. Ils ont, ce faisant, su sauvegarder leurs intérêts (Huault, 2017) dans ce champ institutionnel où ils ne bénéficient pas d'une égalité de traitement. Les CODEC assurent ainsi une meilleure pratique de la gestion de proximité (Duwoye et al., 2024) d'autant plus qu'elle s'exerce dans un environnement qui « impose aux directions scolaires des tâches accrues de régulation et de coordination avec

[7] Jusqu'au changement de régime intervenu en mars 2024, le PAQUET-EF était le « plan stratégique et le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative » (gouvernement du Sénégal, 2013).

des actrices et des acteurs externes, accentuant la fragmentation et la surcharge de leur travail quotidien » (Alladatin et Soumanou, 2024, p. 11).

Conclusion

Cette recherche avait pour objectif d'analyser le rôle joué par les CODEC dans la représentation et la participation des acteurs locaux à la gouvernance des écoles élémentaires du Sénégal. Pour ce faire, nous avons emprunté à Oliver (1991) ses réponses stratégiques afin d'identifier et d'analyser le type de réponses apportées par les CODEC aux pressions institutionnelles de la gouvernance locale. À travers une étude de cas, la recherche a démontré la capacité des CODEC à mobiliser les différents acteurs et à encourager leur présence dans les instances de décision et leur participation effective aux activités scolaires et parascolaires.

Pour y arriver, les CODEC ont recouru principalement au compromis avec les acteurs en général, l'inspection en particulier, pour se faire une place au soleil. Il est arrivé plus rarement que les CODEC utilisent l'acquiescement et l'évitement, pourvu qu'ils arrivent à mobiliser les acteurs. En procédant ainsi, les CODEC ont, par ailleurs, assuré la promotion de la démocratie scolaire par une amélioration de la représentation et de la participation des autres parties prenantes à la gouvernance locale de l'éducation. Toutefois, la réticence de l'État central à transférer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques à l'échelon local constitue un goulot d'étranglement que les CODEC contournent grâce à leur capacité d'agir en fonction du contexte. Ils deviennent ainsi des organisations agiles, celles dont Lima et Dalmas (2017) disaient qu'elles « flexibilisent leurs structures organisationnelles et leurs processus, selon les pressions d'un environnement concurrentiel complexe » (p. 12).

Finalement, la recherche a montré l'étendue de l'ingéniosité des CODEC pour rayonner dans un environnement qui, au départ, ne leur était pas favorable. Ils ont réussi à tourner la partie à leur avantage et ont su se faire accepter par des acteurs qui ont contribué à consolider la démocratie scolaire au sein des écoles élémentaires. Le rôle politique auquel ils se sont livrés devrait leur procurer davantage de reconnaissance. Ainsi, les CODEC acquièrent une légitimité qui leur confère un pouvoir d'agir et une reconnaissance dans le milieu. La confiance qui leur est ainsi accordée procède de la légitimité du pouvoir dans la mesure où leur action sera mesurée à l'aune de la cause qui la justifie, selon la conception wébérienne de la légitimité (Gimenes, 2025). La cause étant noble, car se rapportant à l'amélioration de la démocratie scolaire, l'action ne s'en trouve ainsi que profitable à tous les acteurs et au système éducatif. Cette action peut même être fondatrice d'une nouvelle dynamique de gestion de proximité qui augure de lendemains meilleurs pour la gouvernance de l'éducation au Sénégal. En effet, approfondir les sillons tracés par les CODEC revient à donner un écho favorable aux appels sans cesse répétés d'approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration. In fine, le pouvoir sera tout simplement à ceux et à celles qui en sont les dépositaires, soit les populations elles-mêmes.

Cette recherche est certes révélatrice de la capacité des acteurs intermédiaires à saisir le pouvoir et à influencer les décisions des acteurs dans un contexte bureaucratique de forte centralisation, mais elle présente des limites. La première limite de cette recherche est liée au choix de l'étude de cas qui en compte un nombre limité ne garantissant pas une généralisation adéquate des résultats. Aussi, selon Gauthier et Bourgeois (2016), l'étude de cas propose une approche méthodologique subjective susceptible d'affecter la validité interne de la recherche. Barlatier (2018) parle, à cet effet, de manque de rigueur pouvant rendre les

résultats équivoques. Malgré tout, l'étude de cas est assez éprouvée par les chercheurs dans l'exploration des phénomènes contemporains complexes organisés en contexte réel (Ridde et al., 2023).

Elle ouvre toutefois un boulevard sur une problématique trop peu étudiée dans les pays en voie de développement, comme le Sénégal. De futures recherches pourraient ainsi être entreprises dans ce domaine pour non seulement pallier le manque d'informations sur le sujet, mais aussi contribuer à l'amélioration de la prise de décision des pouvoirs publics, qui ont une bonne occasion de pratiquer enfin une gestion de proximité avec l'implication accrue de la communauté (Jeynes, 2024).

Références bibliographiques

Alladatin, J. et Soumanou, I. (2024). Hétérogénéité des tâches des directions d'établissement d'enseignement secondaire au Bénin : préoccupations pour une direction scolaire au service de la réussite de tous les élèves. *Education et Francophonie, 52*(2). https://doi.org/10.7202/1115421ar

Anne, A., Sall, A. D. et Sakho, I. (2024). Effets des mutations des structures déconcentrées de l'éducation au Sénégal en contexte de gestion axée sur les résultats. *Éducation et Francophonie, 52*(2). https://doi.org/10.7202/1115420ar

Annette, F., Valéau, P. et Eynaud, P. (2018). L'entrepreneuriat institutionnel : un vecteur du développement de l'économie sociale et solidaire de la Réunion? *Revue internationale de l'économie sociale, 350*, 38-54. https://doi.org/10.3917/recma.350.0038

Barlatier, P.-J. (2018). Les études de cas. Dans F. Chevalier, L. M. Cloutier et N. Mitev (dir.), *Les méthodes de recherche du DBA* (p. 126-139). Éditions EMS.

Belghit, A. G. (2023). RSE et ESS. Dans S. Trébucq et R. Demersseman (dir.), *Le grand livre de la RSE* (p. 312-334). Dunod.

Bergeron, D., Alladatin, J. et Bernatchez, J. (2023). Les compétences génériques recherchées chez les chefs d'établissement d'enseignement à l'ère de la direction au service des apprentissages des élèves. *Journal of Education and Practice, 7*(2), 31-44. https://doi.org/10.47941/jep.1248

Carpentier, A. (2012). Les approches et les stratégies gouvernementales de mise en œuvre des politiques éducatives. *Éducation et francophonie, 40*(1), 12-31. https://doi.org/10.7202/1010144ar

Conseil supérieur de l'Éducation [CSE]. (2006). *Agir pour renforcer la démocratie scolaire, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2005-2006*. Johanne Méthot. https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/01/50-0184-RF-renforcer-democratie-scolaire-REBE-05-06.pdf

Cresswell J.W. (1998). *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five traditions*. Sage.

Delvaux, B. et Maroy, C. (2004). La médiation des « réseaux » dans la régulation de l'enseignement en Communauté française l'exemple du bassin de Charleroi. *Recherches sociologiques, 35*(2), 83-101.

DiMaggio, P. J. (1988). Interest and agency in institutional theory. Dans L. G. Zucker (dir.), *Institutional patterns and organizations: Culture and environment* (p. 3-21). Ballinger.

DiMaggio, P. J. et Powell, W. W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review, 48*(2), 147-160.

DiMaggio, P. J. et Powell, W. W. (1997). Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations. *Politix, 10*(40), 113-154. https://doi.org/10.3406/polix.1997.1703

Doray, P. et Maroy, C. (2008). Présentation. *Sociologie et sociétés, 40*(1), 11-29. https://doi.org/10.7202/019470ar

Dutercq, Y. et Lang, V. (2001). L'émergence d'un espace de régulation intermédiaire dans le système scolaire français. *Éducation et sociétés, 8*(2), 49-64.

Dutercq, Y. et Maroy, C. (2017). Les politiques de responsabilisation : coordination et différences dans l'évolution des systèmes d'enseignement. Dans Y. Dutercq et C. Maroy (dir.), *Professionnalisme enseignant et politiques de responsabilisation* (p. 219-223). De Boeck Supérieur.

Duwoye, P.-Y., Prigent, L. et Dione C. (2024). Le Sénégal vers un pilotage de l'éducation plus performant et plus lisible. *Revue internationale d'éducation de Sèvres, 96*, 15-19. https://doi.org/10.4000/12fsk

Ferlazzo, E. (2022). La bureaucratie : hydre de l'État ? *Action publique. Recherche et pratiques, 3*(15), 16-27. https://doi.org/10.3917/aprp.015.0016.

Fligstein N. et McAdam D. (2012). *A Theory of Fields*. Oxford University Press.

Gauthier, B. et Bourgeois, I. (2016). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (6e éd.). Presses de l'Université du Québec.

Gimenes, N. (2025). Vieillir en bonne santé : comment légitimer le rôle politique de l'industrie pharmaceutique ? Dans B. L. Szostak et J.-P. Claveranne (dir.), *Vieillesse et vieillissements : regards croisés* (p. 102-115). Éditions EMS.

Gouvernement du Sénégal. (2013). *Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET) : secteur Education-Formation 2013-2025*. https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=sites/default/files/2013-02-Senegal-Programme-dAmelioration-de-la-Qualite-de-lEquite-et-de-la-Transparence.pdf

Grek, S., Lawn, M., Ozga, J. et Segerholm, C. (2013). Governing by inspection? European inspectorates and the creation of a European education policy space. *Comparative education, 49*(4), 486-502. https://doi.org/10.1080/03050068.2013.787697

Guo, Q., Huang, Y., Wang, Y. et Yang, B. (2025). Family support more strongly associated with academic performance in collectivist and in economically less developed societies. *Personality and Individual Differences, 240*, article 113156. https://doi.org/10.1016/j.paid.2025.113156

Hassenteufel, P. (2021). *Sociologie politique de l'action publique*. Armand Colin.

Huault, I. (2017). Paul DiMaggio et Walter W. Powell – Des organisations en quête de légitimité. Dans S. Charreire Petit et I. Huault (dir.), *Les grands auteurs du management* (3e éd., p. 166-181). EMS Éditions.

Jeynes, W. H. (2024). A meta-analysis: The association between increased use of communicative technology and parental involvement and the relationship with academic achievement. *Urban Education, 60*(6), p.1499-1529. https://doi.org/10.1177/00420859241232396

Lessard, C., Desjardins, P.-D., Schwimmer, M. et Anne, A. (2008). Les politiques et les pratiques en éducation : un couplage problématique. Une perspective angloaméricaine. *Carrefours de l'éducation, 1*(25), 155-194. https://doi.org/10.3917/cdle.025.0155

Letor, C. et Progin, L. (2025). Diriger un établissement scolaire au temps de la participation : constats et enjeux. Dans L. Progin et C. Letor (dir.), *Diriger collectivement un établissement scolaire ? Enjeux et perspectives de la participation des équipes éducatives et des partenaires de l'école* (p. 13-25). De Boeck Supérieur.

Lima, M. et Dalmas, M. (2017). Entreprise libérée et organisation agile : deux approches complémentaires de la compétitivité organisationnelle. *Recherche et cas en sciences de gestion, 17*(1), 9-24. https://doi.org/10.3917/rcsg.017.0009

Magaña, L. (2025). AJPH's coverage of education in public health in the age of democracy's crisis. *American Journal of Public Health, 115*(3), 321-323. https://doi.org/10.2105/AJPH.2024.308001

Maroy, C. (2013*). L'école à l'épreuve de la performance : Les politiques de régulation par les résultats*. De Boeck Supérieur.

Maroy, C. (2025). Politiques de responsabilisation et construction de la participation : logique d'action et ordre local des écoles. Dans L. Progin et C. Letor (dir.), *Diriger collectivement un établissement scolaire ? Enjeux et perspectives de la participation des équipes éducatives et des partenaires de l'école* (p. 67-86). De Boeck Supérieur.

Mathou, C. (2020). L'accompagnement sous tensions : la médiation des politiques curriculaires par les conseillers pédagogiques. *McGill Journal of Education / Revue des sciences de l'éducation de McGill, 55*(1), 219-236. https://doi.org/10.7202/1075727ar

Ministère de l'Éducation nationale (MEN). (1996). *Cahier des charges des directeurs d'école*. (circulaire no. 000623 du 16 septembre 1996).

Ministère de l'Éducation nationale (MEN). (2006). *Le Collectif des directeurs d'école* (CODEC) [document non publié]. Direction de l'enseignement élémentaire.

Ministère de l'Éducation nationale (MEN) (2018). *Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation*. Gouvernement du Sénégal. https://consortiumeducation.org/sites/consortiumeducation/files/2021-11/LETTRE%20DE%20POLITIQUE%20GENERALE%20POUR%20LE%20SECTEUR%20DE%20L%e2%80%99EDUCATION%20ET%20DE%20LA%20FORMATION%20LPGS-EF.pdf

Ministère de l'Éducation nationale (MEN) (2021). Fiche d'activités 2021-2022 du Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base [document non publié]. Direction de la planification et de l réforme de l'éducation (DPRE).

Moine, A. (2012). La fragilité institutionnelle de l'autorité politique. La validité du remède démocratique internationalement proposé. *Civitas Europa, 1*(28), 19-33. https://doi.org/10.3917/civit.028.0019

Monnin, C. et Zarka, Y. (2022). Les représentants des élèves : une démocratie à réinventer ? *Administration et éducation, 3*(175), 61-66. https://doi.org/10.3917/admed.175.0063

Nay, O. et Smith, A. (2002). *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*. Economica.

Oliver, C. (1991). Strategic responses to institutional processes. *Academy of Management Review, 16*(1), 145-179.

Point, S. (2018). L'analyse des données qualitatives. Dans F. Chevalier, L. M. Cloutier et N. Mitev (dir.), *Les méthodes de recherche du DBA* (p. 262-282). Éditions EMS.

Rey, O. (2019). *Pilotes et pilotage dans l'éducation*. Institut français de l'éducation (IFE).

Ridde, V., Coulibaly, A. et Gauhier, L. (2023). Les études de cas. *LIEPP Fiche méthodologique 11*. https://hal.science/hal-04102951

Rossolillo, F. (1969). *Le problème de la démocratie à l'école* [Essai du Fédéraliste]. https://www.thefederalist.eu/site/index.php/fr/essais/1012-le-probleme-de-la-democratie-a-lecole

Saldaña, J. (2013). *The coding manual for qualitative researchers*. Sage.

Santoir, C. (1994). Décadence et résistance du pastoralisme. Les Peuls de la vallée du fleuve Sénégal. *Cahiers d'études africaines, 34*(133-135), 231-263. https://doi.org/10.3406/cea.1994.2049

Sow, A. M. et Guèye, B. S. (2022). La formation des directeurs et directrices d'école élémentaire du Sénégal pour l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. *LIENS : Revue internationale des sciences et technologies de l'éducation,* 1(2), 174-193. https://liens.ucad.sn/liens/article/view/30/30

Syndicat des Inspecteurs et Inspectrices de l'Éducation nationale du Sénégal (SIENS). (2018). *Mémorandum* [document non publié].

Tulard, J. (2014). *Napoléon et 40 millions de sujets*. La centralisation et le premier empire. Tallandier.

Vilchez, G. C., Marcel, J.-F. et Aussel, L. (2025). Le pilotage partagé des établissements scolaires : mobilisation et participation. Dans L. Progin et C. Letor (dir.), *Diriger collectivement un établissement scolaire? Enjeux et perspectives de la participation des équipes éducatives et des partenaires de l'école* (p. 87-105). De Boeck Supérieur.

Politiques éducatives et développement en Afrique de l'Ouest : où en sommes-nous ?

Louis Camara

Mots-clés : Politiques éducatives ; cohérence curriculaire ; Guinée ; développement socioéconomique ; insertion professionnelle.

Keywords : Education policies; curricular coherence; Guinea; socio-economic development; professional integration.

Résumé

Cette note de recherche présente, dans le cadre d'une thèse doctorale, la problématique de l'incohérence entre les curriculums d'enseignement et les priorités de développement socioéconomique en Guinée. Elle examine les enjeux de cette déconnexion dans un contexte d'économie du savoir, où le développement des nations repose sur le capital humain et où la pertinence des programmes d'éducation est une ressource stratégique. En Guinée, pays d'Afrique de l'Ouest doté d'importantes ressources naturelles et humaines, mais aux prises avec de persistants défis socioéconomiques, l'inadéquation entre formations et besoins du marché est particulièrement préoccupante. Elle se manifeste, entre autres, par un chômage élevé des jeunes diplômés et une faible employabilité. À partir d'une revue de la littérature et d'un cadre conceptuel mobilisant les théories du capital humain, du fonctionnalisme, de la fixation des objectifs et de l'approche sociocognitive, cette étude met en lumière les facteurs structurels, institutionnels et politiques qui alimentent ce décalage. La méthodologie qualitative adoptée, fondée sur des analyses documentaires et des entretiens semi-dirigés, vise à saisir les perceptions des parties prenantes et la dynamique de collaboration dans la conception et la mise en œuvre des curriculums. Jusqu'à présent, les données provisoires issues de l'analyse documentaire s'accordent sur la nécessité d'un alignement curriculaire.

Abstract

This research note, written as part of a doctoral dissertation, explores the issue of coherence between Guinea's educational curricula and its socio-economic development priorities. It analyzes the issue within the broader context of a knowledge-based economy, where national development is increasingly dependent on human capital and the strategic relevance of education programs. In Guinea, a West African nation with important natural and human resources yet constrained by ongoing socio-economic challenges, the persistent discrepancy between training and the labor market remains particularly alarming, characterized by high youth unemployment. Drawing on a comprehensive literature review and a conceptual framework built on theories of human capital, functionalism, goal setting, and the socio-cognitive approach, this study highlights the structural, institutional, and political factors contributing to this incoherence. Employing a qualitative method based on documentary analysis and semi-structured interviews, the research seeks to capture stakeholders' perceptions and the dynamics of collaboration in curriculum design and implementation. So far, preliminary findings point to an urgent need to achieve greater curriculum alignment.

Pour citer cet article

Camara, L. (2026). Politiques éducatives et développement en Afrique de l'Ouest : où en sommes-nous ? *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 181-194. https://doi.org/10.62920/mes75187

© Louis Camara, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Introduction

L'éducation est universellement reconnue comme un levier central de tout développement socioéconomique (Lessard et Carpentier, 2015). L'efficacité des politiques de sa mise en œuvre et de son alignement avec les priorités locales est également perçue comme un enjeu crucial et impératif pour tout pays aspirant à un développement harmonisé et durable (Depover et Jonnaert, 2014). Toutefois, en Guinée, pays d'Afrique de l'Ouest doté d'importantes ressources naturelles et humaines et d'un positionnement géographique stratégique, la problématique de l'incohérence entre les formations offertes et les besoins du marché de l'emploi est particulièrement préoccupante, alors que le pays est aux prises avec de persistants défis socioéconomiques (Banque mondiale, 2025a). Ce décalage soulève une question fondamentale : pourquoi les formations ne sont-elles pas adaptées aux exigences du marché et aux objectifs de développement du pays, d'autant plus que le problème est connu ? Cette problématique constitue l'essence même de notre recherche doctorale actuelle en administration et politiques de l'éducation.

Cet article se propose d'explorer la nature de ce problème complexe, l'état des connaissances sur la question (au moyen d'une revue synthétique de la littérature), les facteurs explicatifs du phénomène et ses conséquences socioéconomiques potentielles. Il cherche à mettre en lumière les débats que cette problématique suscite et les lacunes que notre recherche ambitionne de combler, en plus d'expliquer la méthodologie employée.

1 Contexte général

Outre sa population majoritairement jeune, la Guinée dispose d'abondantes ressources naturelles, telles que la bauxite, le diamant, l'or, le fer, ainsi que de vastes terres arables, ce qui représente une potentialité de développement économique considérable (Banque mondiale, 2025a). Toutefois, selon la note de conjoncture économique de la Banque mondiale (2024) sur la Guinée, malgré une croissance économique accélérée de 7,1 % en 2023, portée principalement par ses ressources, le taux de chômage en Guinée avoisine les 60 % chez les diplômés de l'enseignement supérieur (Camara, 2024 ; Somparé et Somparé, 2020). Ce paradoxe montre clairement une inadéquation entre les formations offertes par le système éducatif et celles utiles pour intégrer le marché du travail.

Malgré les besoins manifestes, la formation technique et professionnelle, jugée comme une alternative crédible au cursus scolaire traditionnel et essentielle pour l'emploi et le développement économique, est méprisée. En effet, selon la Banque africaine de développement (BAD, 2020), la formation technique est celle qui répond le mieux aux besoins immédiats du marché du travail, avec des compétences pratiques qui pourraient grandement réduire le chômage et stimuler le développement économique. Cependant, en 2014, seuls 10,6 % des élèves guinéens avaient choisi de s'inscrire à des programmes de formation professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (UNEVOC-UNESCO, 2026). Ce manque d'intérêt pour l'éducation technique et professionnelle est en partie dû à une absence de valorisation politique et sociale, qui entretient une image négative de cette option dans la conscience collective en Guinée (BAD, 2020).

L'agriculture, occupation principale dans le pays assurant les revenus de plus de 57 % des ménages dans les zones rurales, est essentiellement une agriculture de subsistance, c'est-à-dire avec une très faible productivité (PAM, 2024). Parallèlement, bien qu'il soit relativement lucratif, le secteur minier en Guinée n'offre que peu de

possibilités d'emploi direct aux populations locales (Banque mondiale, 2025b). Ce clivage entre ces secteurs clés de l'économie guinéenne et leurs débouchés souligne la nécessité d'un alignement adéquat des formations sur les besoins du marché. Le système éducatif est cependant confronté à des défis de qualité de l'enseignement, à un manque chronique de ressources didactiques et pédagogiques, et à l'inadéquation des infrastructures exacerbée par celle entre les compétences enseignées et les demandes du marché (République de Guinée, 2019). Ainsi, en dépit de ses ressources, la Guinée ne parvient pas à transformer son potentiel économique en développement durable. Cette situation appelle une réflexion approfondie sur l'orientation stratégique des curriculums d'enseignement.

2 Comprendre la problématique

La cohérence des curriculums d'enseignement avec les besoins socioéconomiques est définie comme un alignement nécessaire des formations éducatives et des compétences sur les attentes réelles du marché de l'emploi et sur les objectifs nationaux de développement économique et social (Adeniyi et al., 2020 ; Depover et Jonnaert, 2014 ; Kuépié et al., 2017). En Guinée, bien que la nécessité de cet alignement fasse l'objet d'un consensus, son intégration dans les politiques éducatives et les tentatives de sa mise en œuvre restent quasi inexistantes (Somparé et Somparé, 2020). Cette situation se reflète notamment dans le taux élevé de chômage chez les jeunes diplômés (près de 60 %), qui est un groupe de population susceptible de prendre la dangereuse route vers l'Europe, selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2020). Ces chiffres masquent cependant une réalité plus complexe, car le marché de l'emploi guinéen est majoritairement informel (91 % des activités économiques échappent aux régulations et à la comptabilité nationales), ce qui nuit à une grande partie de la jeunesse (République de Guinée, 2019). Une étude d'Afrobaromètre (2024) a révélé que, bien que les jeunes soient plus instruits que leurs aînés, ils sont plus affectés par le chômage que les générations précédentes. Ce manque de cohérence empêche l'éducation de jouer pleinement son rôle moteur dans le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations (République de Guinée, 2019). Cet état de fait entraîne des conséquences profondes sur le processus de développement socioéconomique du pays et est attribuable à une diversité de facteurs structurels et sociopolitiques.

2.1 Conséquences socioéconomiques

Les conséquences liées à l'incohérence entre les curriculums d'enseignement et les besoins du marché sont multiples, surtout dans un pays comme la Guinée où la mise à profit de l'ensemble du capital humain est un impératif pour son développement (Somparé et Somparé, 2020). En effet, elle contribue à alimenter un chômage structurel persistant, favorise la pauvreté, exacerbe les inégalités sociales et renforce un climat d'insécurité pour l'investissement (BAD, 2020 ; Banque mondiale, 2012). En Guinée, les programmes d'études demeurent encore largement déconnectés des besoins économiques et sociaux, avec un système éducatif qui forme massivement dans les sciences humaines et sociales (lettres, philosophie, sciences sociales, droit…), et qui néglige les compétences techniques et entrepreneuriales (République de Guinée, 2014 ; UNESCO, 2019). Or, les secteurs porteurs qui contribuent directement au développement (agro-industrie, bâtiment et travaux publics (BTP), numérique, mines, tourisme…) manquent cruellement de techniciens qualifiés et d'employés autonomes et créatifs, nécessaires au secteur informel et aux startups technologiques en pleine expansion en Afrique (République de Guinée, 2019). Résultat : des milliers de diplômés sans emploi,

alors que les entreprises importent de la main-d'œuvre technique étrangère. Selon la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2024), cette incohérence amène souvent les diplômés à occuper des emplois sans lien avec leurs formations de base, aggravant ainsi la précarité économique, amplifiant les risques d'instabilité sociale et limitant le potentiel d'innovation et de développement économique du pays. Dans le cas de la Guinée, cette inadéquation constitue un facteur aggravant du chômage massif observé dans le pays (Somparé et Somparé, 2020).

2.2 Facteurs explicatifs de l'incohérence des curriculums en Guinée

L'incohérence des curriculums d'enseignement secondaire et professionnel en Guinée peut être attribuée à plusieurs facteurs complexes, multidimensionnels et interconnectés qui nécessitent une approche globale et intégrée pour être convenablement traitée. Tout d'abord, le manque de collaboration entre le système éducatif et les acteurs économiques et communautaires dans la conception des curriculums constitue un frein majeur à leur adaptation aux réalités du marché. On observe un manque flagrant d'objectifs concrets visés par les formations offertes, de vision commune et de coordination entre les différents ministères du système éducatif. Ensuite, les programmes d'enseignement sont généralement théoriques et négligent les compétences pratiques requises par le marché de l'emploi (UNESCO, 2019). Des rapports suggèrent que l'enseignement secondaire général et professionnel en Guinée est largement dominé par des matières traditionnelles ayant très peu de liens avec les réalités économiques du pays (République de Guinée, 2019). Par ailleurs, l'instabilité politique récurrente dans le pays perturbe régulièrement les réformes éducatives et empêche la continuité nécessaire à leur mise en œuvre (Baldé, 2011 ; République de Guinée, 2019). Enfin, le sous-financement chronique du secteur de l'éducation limite considérablement l'actualisation des programmes pour permettre leur adéquation avec les réalités économiques changeantes (Système des Nations Unies en Guinée, 2017).

3 Cadre conceptuel et théorique

Le cadre théorique de notre recherche s'appuie sur plusieurs approches complémentaires permettant de comprendre les relations complexes entre politiques éducatives et développement socioéconomique. Nos objectifs nous amènent ainsi à situer la réflexion dans une perspective où l'éducation n'est pas perçue seulement comme un droit fondamental, mais aussi comme un levier stratégique de transformations de la société. Ce cadre repose principalement sur quatre approches multisectorielles : la théorie du capital humain, le fonctionnalisme, l'approche sociocognitive et la théorie de la fixation des objectifs.

3.1 La théorie du capital humain : l'éducation comme investissement

Formulée par Gary Becker (1964), la théorie du capital humain considère l'éducation comme un investissement productif qui augmente les compétences, la productivité et, par conséquent, la participation des individus et la croissance nationale (Fraisse-D'Olimpio, 2009). Le concept du capital humain repose ainsi sur l'idée d'une séquence causale qui relie l'éducation, la productivité et le développement personnel et social. Cette approche part du principe que les connaissances et les compétences acquises grâce à l'éducation et à l'expérience sont parmi les atouts humains les plus précieux (OCDE, 2001). Elle souligne le rôle central d'un capital humain qualifié pour valoriser les ressources locales et stimuler la diversification économique. Cependant, plusieurs chercheurs, tels que Kuépié et al. (2017), notent que cette relation ne

fonctionne que lorsque la formation correspond aux besoins du marché. Autrement dit, un diplôme ne crée pas de valeur s'il n'est pas soutenu par des compétences utiles à l'économie réelle, d'où la nécessité d'une cohérence entre curriculums et priorités économiques.

3.2 L'approche fonctionnaliste : l'éducation comme pilier de cohésion sociale

Le fonctionnalisme, dérivé des travaux de sociologie d'Émile Durkheim (1956), envisage l'éducation comme un instrument d'intégration sociale et de stabilité politique. Selon cette approche, l'éducation doit être au service des fonctions sociales, telles que la transmission des savoirs, des normes et des valeurs, la stabilité et l'harmonie de la société ainsi que la préparation des citoyens à des rôles socioéconomiques productifs (Lessard et Carpentier, 2015). Appliquée au contexte guinéen et ouest-africain, cette théorie pourrait éclairer le rôle de l'éducation dans la construction de la nation et dans la légitimation des structures sociales et politiques existantes telles que le système éducatif.

Cependant, pour Lessard et Carpentier (2015), ce modèle montre des limites importantes, car, selon eux, il tend à reproduire des structures sociales figées et à négliger la dimension économique du développement. Ils invitent donc à revisiter le fonctionnalisme à la lumière de la mondialisation, où la stabilité sociale dépend aussi de la capacité du système éducatif à répondre aux exigences du marché du travail.

3.3 L'approche sociocognitive : apprendre à apprendre dans un monde en mutation

L'approche sociocognitive (Bandura, 1986) met en exergue l'importance de l'apprentissage social, de l'auto-efficacité, de la compréhension des contextes socioculturels et de la capacité des individus à s'adapter à des environnements complexes dans le processus d'acquisition des connaissances et des compétences. Elle invite à concevoir des curriculums qui développent non seulement des savoirs techniques, mais aussi des compétences transversales : pensée critique, créativité, communication et résolution de problèmes.

Cette perspective semble particulièrement pertinente pour les pays ouest-africains francophones, où la formation est souvent restée centrée sur la mémorisation et l'enseignement magistral. Les auteurs comme Depover et Jonnaert (2014) recommandent l'adoption de l'approche par compétences (APC) qui, selon eux, favorise la participation de l'apprenant, l'application des connaissances et la transformation de l'école en espace d'expérimentation plutôt que de simple transmission, ce qui en fait un bon outil d'adaptation sociale et économique.

3.4 La théorie de la fixation des objectifs : aligner éducation et vision nationale

La théorie de la fixation des objectifs part du postulat que la performance dépend de la clarté et de la cohérence des objectifs fixés. Transposée à l'éducation, elle met en évidence l'importance d'une vision nationale claire des finalités éducatives. Plusieurs réformes curriculaires en Afrique ont échoué parce qu'elles ont manqué d'objectifs mesurables ou d'une direction stratégique partagée entre les acteurs (enseignants,

décideurs, secteur privé) (Locke et Latham, 2002). Dans le cas guinéen, cette absence de cohérence se traduit par une succession de politiques éducatives fragmentées, surtout par les instabilités politiques récurrentes, et souvent influencées par les bailleurs de fonds internationaux. Pour que l'éducation devienne un moteur de développement, il faut définir des objectifs réalistes, contextualisés et évaluables, alignés sur les priorités économiques et les aspirations sociales du pays.

4 Principaux constats issus de la revue de la littérature

Les travaux consultés dans le cadre de ce projet de recherche convergent clairement sur un constat fondamental : l'éducation demeure la clé du développement socioéconomique, mais sa portée transformatrice dépend de la cohérence entre les formations proposées et les besoins réels des marchés du travail. Depover et Jonnaert (2014), Kuépié et al. (2017), Adeniyi et al. (2020) et BAD (2020), entre autres auteurs, soulignent que les systèmes éducatifs de la région souffrent d'une incohérence persistante entre les contenus enseignés et les compétences recherchées. Cros et al. (2010) qualifient ces incohérences curriculaires de particulièrement problématiques en Afrique francophone. Selon eux, elles freinent la croissance, accentuent le chômage des jeunes diplômés et limitent la contribution du capital humain au développement national.

L'un des principaux points de convergence de tous ces travaux réside dans la critique du modèle éducatif hérité de la colonisation, considéré comme obsolète et déconnecté des réalités africaines. Alors que Lessard et Carpentier (2015) insistent sur la nécessité d'une recontextualisation du savoir qui intègre la transformation des économies et des technologies par un processus dynamique entre éducation et marché du travail, les institutions internationales comme la Banque mondiale (2012) et la Banque africaine de développement (BAD, 2020) plaident, quant à elles, pour des formations axées sur l'employabilité, la productivité et l'innovation. De son côté, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO, 2019) présente la formation technique et professionnelle comme moteur du développement durable, en mettant de l'avant sa dimension qualitative et inclusive.

Malgré cette convergence, deux courants se distinguent, principalement par leur approche de la réforme. Le premier, porté par Depover et Jonnaert (2014), prône une modernisation curriculaire et institutionnelle progressive fondée sur l'APC et l'intégration pleine des standards internationaux. Le second, défendu par Demeuse et Strauven (2013), appelle à des réformes au besoin et flexibles, fondées sur les contextes socioculturels locaux, les savoirs endogènes et la participation communautaire, remettant ainsi en question les modèles importés. Cros et al. (2010) rejoignent ce courant et soulignent que les curriculums, souvent conçus selon des standards internationaux, sont peu adaptés aux réalités locales et aux besoins économiques spécifiques des pays africains. Ils appuient cette approche et pointent du doigt l'inadaptation des formations pédagogiques des enseignants à ces nouvelles exigences curriculaires. Lauwerier et Akkari (2019) analysent, quant à eux, les défis liés à l'implantation de l'APC en Afrique dans des contextes exogènes décalés des réalités locales, comme c'est le cas au Sénégal et au Burkina Faso, pour expliquer les résistances locales et le manque d'accompagnement politique et institutionnel auxquels ces approches importées se heurtent souvent. Selon eux, les enseignants dans ces pays ont été peu impliqués dans la conception de la réforme proposée dans l'APC, ce qui aurait limité leur appropriation effective de la réforme, rendant ainsi sa mise en œuvre superficielle et décontextualisée. Ces auteurs insistent sur l'importance d'un accompagnement institutionnel, sur la formation des enseignants et des formateurs, et sur l'implication

directe des acteurs éducatifs locaux dans la conception et la mise en œuvre des curriculums. C'est pourquoi, bien qu'ils défendent la nécessité d'une réforme curriculaire axée sur les compétences, Roegiers (2008) et Gauthier (2006) admettent que l'application des réformes curriculaires nécessite une adaptation aux contextes locaux pour être efficace.

Gauthier (2006) appelle ainsi à la vigilance, car selon lui, la notion de compétence apparaît parfois comme une formule magique d'amélioration de la qualité qui dispenserait de la réflexion sur le sens profond des connaissances acquises et de la remise en question des pratiques. Il plaide pour un système éducatif capable de transmettre des savoirs porteurs de signification, permettant de comprendre leur utilité et leurs impacts, tant sur le plan personnel que sociétal. Dans le cas précis de la Guinée, le professeur Bano Barry, ancien ministre de l'Éducation nationale de Guinée, décrit, dans un entretien accordé à Oliabmedia (2025), un problème si profond qu'il suggère une réinvention de l'éducation guinéenne au lieu d'une réforme.

Ces divergences semblent également traduire la tension entre une logique qui fait une lecture quantitative axée sur le rendement économique de l'éducation, défendue par certains économistes du développement tels que Psacharopoulos et Patrinos (2004), et une logique contextuelle et humaniste, défendue par des sociologues comme Bourdieu (1986) qui insistent sur les dimensions qualitatives, socioculturelles et identitaires de l'éducation. Ces perspectives, loin d'être fermement opposées, pourraient se compléter dans une approche intégrée de la cohérence curriculaire, condition essentielle pour réinventer l'Afrique à travers ses ressources humaines.

4.1 Lacunes et zones insuffisamment explorées

Bien que les travaux consultés aient mis en évidence les défis majeurs de l'orientation curriculaire, ils ont peu exploré les conditions précises d'une véritable intégration des priorités locales de développement dans les curriculums d'enseignement. Le constat est que très peu d'études analysent le cas particulier de la Guinée, qui est confrontée à des défis étroitement liés à son contexte socioéconomique. En outre, la littérature existante aborde rarement la perception et l'expérience des enseignants, des acteurs économiques et des élèves face aux réformes curriculaires. Aucune trace de l'inclusion des employeurs et du secteur privé dans le développement curriculaire n'est visible, rendant ainsi difficile la compréhension approfondie de la dynamique locale guinéenne et limitant celle des facteurs de succès ou d'échec des politiques éducatives dans la région. Enfin, les conditions sociales, institutionnelles et politiques favorables aux réformes curriculaires, qui répondraient aux différents besoins de développement, restent largement sous-étudiées.

4.2 Justification de la recherche

Cette recherche doctorale vise à combler les lacunes mentionnées plus haut. En analysant l'incohérence des curriculums de l'enseignement secondaire et professionnel avec les priorités socioéconomiques du pays, nous souhaitons en identifier les causes profondes et spécifiques afin de paver des pistes pratiques de réformes ou de réinvention. Elle se veut une contribution qui est d'autant plus pertinente qu'elle répond directement à des préoccupations majeures concernant l'insertion professionnelle des jeunes et le développement durable en Guinée.

5 Questions de recherche

Les travaux consultés dans cette recherche s'accordent sur le fait que la Guinée peine à produire un capital humain qualifié pour répondre aux impératifs de son développement socioéconomique, ce qui est en partie dû au non-alignement de ses curriculums d'enseignement sur ses priorités nationales. Considérant les multiples facteurs contributifs à ce non-alignement, énumérés précédemment, nous posons quelques questions clés pour saisir les causes profondes de la persistance du problème.

5.1 Question principale

Comment les facteurs qui contribuent à l'incohérence entre les curriculums d'enseignement et les priorités socioéconomiques en Guinée, notamment le manque de coordination au sein du système éducatif, d'inclusivité dans la conception des curriculums, de consultation du secteur économique et de prise en compte des changements technologiques et du marché, sont-ils traités dans la conception et la mise en œuvre des programmes éducatifs ?

5.2 Questions spécifiques

5. Quels sont les mécanismes actuels de coordination au sein du système éducatif guinéen pour assurer l'alignement des curriculums avec les besoins socioéconomiques du pays ?
6. Comment la participation des parties prenantes, entre autres celle des acteurs du secteur économique, est-elle intégrée dans la conception des curriculums de l'enseignement en Guinée ?

6 Objectifs de la recherche

Partant des informations qui ont jusque-là guidé notre recherche, et à la lumière de la littérature et du cadre conceptuel et théorique qui constituent notre base d'analyse et de réflexion, quelques objectifs se dessinent. Tout d'abord, nous cherchons à analyser et à évaluer la dynamique de collaboration entre les acteurs du système éducatif guinéen dans la conception et la mise en œuvre des curriculums d'enseignement afin de comprendre les causes profondes de leur incohérence avec les priorités du pays. Cela suppose d'identifier et de cartographier les principaux acteurs éducatifs et socioéconomiques, notamment les décideurs politiques, les enseignants, les employeurs, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux. Ensuite, nous souhaitons repérer les principales lacunes institutionnelles et structurelles qui freinent l'alignement des programmes éducatifs sur les priorités du pays, pour enfin analyser les défis liés à la mise en œuvre des politiques éducatives.

7 Méthodologie

Notre approche méthodologique dans cette étude est qualitative. Ce choix s'explique par le caractère exploratoire de la démarche et la complexité du phénomène étudié. Dans la recherche universitaire, la méthode qualitative est souvent privilégiée pour explorer des phénomènes complexes dans leur contexte naturel, car elle permet de mieux appréhender les perspectives et les expériences des individus, ce qui conduit à une compréhension nuancée de la problématique posée et du sujet de façon globale (Anadón et Savoie Zajc,

2009). L'engagement dans une démarche qualitative en éducation permet l'exploration des perceptions, des attitudes et des interactions des différents acteurs impliqués, tels que les décideurs politiques, les éducateurs et les apprenants (Anadón et Savoie Zajc, 2009). Elle nous permettra ainsi d'appréhender les voix, les croyances et les perspectives des décideurs politiques, des acteurs du système éducatif et du secteur économique et de l'emploi, pour mettre en lumière les nuances de la relation entre curriculums et priorités de développement (Andréani et Conchon, 2005). Cette approche nous permettra également d'explorer le fonctionnement des politiques éducatives en Guinée, de saisir comment elles sont développées, interprétées et mises en œuvre sur le terrain. Elle facilitera la compréhension de la dynamique de collaboration autour du développement des curriculums d'enseignement et l'analyse des défis et des succès rencontrés dans le processus. Dans cette perspective, il s'agit moins de mesurer des variables que de comprendre les logiques, les perceptions et la dynamique qui sous-tendent les politiques éducatives et leur mise en œuvre. La cohérence curriculaire implique des interactions entre structures administratives, décideurs politiques, enseignants et acteurs économiques. La recherche qualitative permet de rendre compte des significations, des discours et des représentations en contexte (Anadón et Savoie Zajc, 2009) : elle est donc particulièrement appropriée pour cette recherche.

Notre démarche repose sur deux piliers complémentaires : la revue et l'analyse documentaire et une collecte de données par des entretiens individuels semi-dirigés avec les différents acteurs. Cette méthode permet de croiser les sources et de garantir la validité des résultats. Le choix des entretiens individuels semi-dirigés repose sur le fait qu'ils permettront de comprendre la logique des décideurs politiques, de donner la voix aux acteurs éducatifs et de saisir leurs perspectives de manière holistique, afin d'avoir une compréhension nuancée et diversifiée des dynamiques au sein du système éducatif guinéen, et d'obtenir des données pertinentes et contextualisées, propices à une analyse approfondie.

7.1 Public cible

Dans ce projet de recherche, la ville de Conakry a constitué le champ d'investigation, considérant qu'elle abrite tous les ministères, toutes les directions nationales et toutes les institutions liées au système éducatif guinéen. Le public cible de cette étude est constitué d'une diversité d'acteurs issus des secteurs public et privé, dont les activités et les responsabilités professionnelles sont directement ou indirectement liées au développement et à la mise en œuvre des curriculums d'enseignement, ou dont l'efficacité des activités dépend de la pertinence de ces curriculums. Il comprend, d'abord, les acteurs du système éducatif guinéen, notamment ceux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique et professionnel. Il inclut, ensuite, les décideurs politiques qui ont la responsabilité administrative et technique de porter la politique gouvernementale en matière d'éducation et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre. Enfin, il inclut les acteurs du secteur économique, dont les besoins en compétences constituent un élément important dans l'appréciation de la pertinence des formations dispensées. Avec un objectif d'interviewer 29 participants, 30 entretiens individuels semi-dirigés d'une heure chacun ont été réalisés, et les données collectées ont été analysées et servent de base dans la rédaction en cours de la thèse.

7.2 Stratégie de collecte de données

La première phase de notre stratégie de collecte de données consiste en une analyse documentaire approfondie de la littérature grise portant sur les principaux thèmes de notre étude, incluant les études et

rapports relatifs à celle-ci, tels que les documents nationaux et régionaux, les rapports internationaux et institutionnels, et la littérature scientifique comportant des articles, ouvrages et thèses traitant de notre sujet.

La deuxième phase de notre collecte de données consiste à réaliser des entretiens individuels semi-dirigés auprès des acteurs clés du système éducatif, des employeurs des secteurs publics et privés guinéens, et d'autres parties prenantes. Le choix des participants à ces entretiens repose sur un échantillonnage raisonné, privilégiant une diversité de perspectives. Il s'agit, entre autres, des responsables institutionnels (ministères de l'éducation, directions et agences nationales de l'éducation, partenaires techniques et financiers, société civile), des enseignants, des formateurs et des apprenants du secondaire et des écoles professionnelles, et des employeurs du public et du privé.

Étant donné la réticence du public cible à participer en personne à cette étude, qui s'explique par l'instabilité politique qui prévaut en Guinée depuis le coup d'État militaire du 5 septembre 2021, il a été jugé judicieux de réaliser les entretiens à distance grâce à des outils virtuels (Zoom, Teams et WhatsApp) pour protéger à la fois les participants et le chercheur. À partir des enregistrements audio de ces entretiens, nous avons recueilli les perceptions des participants concernant la dynamique de collaboration entre le système éducatif, les employeurs et les autres parties prenantes sur les questions d'éducation et de développement socioéconomique en Guinée et en Afrique de l'Ouest. Structurées dans un guide d'entretien, tout en ouvrant les discussions à des explorations spontanées des problématiques (Sauvayre, 2021), les questions posées aux participants visaient essentiellement à collecter les avis et les expériences sur la pertinence des curriculums, leur cohérence avec les besoins du marché du travail, les obstacles à leur application et la dynamique de collaboration entre les parties prenantes.

7.3 Traitement et analyse de données

Les données audio recueillies lors des entretiens semi-dirigés sont retranscrites en données textuelles écrites à travers Microsoft Word et méthodiquement traitées par plusieurs lectures et vérifications pour les rendre lisibles, exploitables et analysables. Suivant la logique de notre méthodologie, la stratégie d'analyse choisie est également qualitative. Selon Creswell (2013), le traitement et l'analyse de données en recherche qualitative sont un processus déterminant englobant un nombre de procédés visant à examiner, comprendre, interpréter et rendre compréhensible un ensemble de données collectées sous différentes formes lors des enquêtes sur le sujet de recherche. Suivant ce principe, notre stratégie s'appuie sur un processus systématique d'organisation, de codage, de catégorisation et de thématisation des données, permettant l'interprétation des données pour en dégager des significations en lien avec nos questions et objectifs de recherche, ainsi qu'avec notre cadre conceptuel et théorique (Creswell, 2013 ; Miles et al., 2014). Il s'agit donc d'analyser et de confronter les données issues de nos entretiens à celles provenant du cadre conceptuel et théorique ainsi que de la littérature grise, et de les transformer en résultats interprétables afin de répondre à nos questions de recherche. Pour ce faire, nous avons opté pour une approche combinée d'analyse thématique inductive et déductive, aussi appelée hybride ou mixte. Le choix de cette approche se justifie par sa capacité à mobiliser les codes et les thèmes issus du cadre conceptuel et théorique, tout en laissant émerger d'autres concepts à partir des données empiriques issues des entretiens. Elle favorise l'identification, l'analyse et l'interprétation de thèmes significatifs, en assurant un équilibre entre l'ancrage théorique et le sens empirique des données (Braun et Clarke, 2006 ; Fereday et Muir-Cochrane, 2006). Pour faciliter l'organisation, la gestion, le codage et la thématisation finale des données, le logiciel d'analyse de données NVivo a été mis

à profit. NVivo permet au chercheur de manipuler facilement les données, d'effectuer des recherches dans les données collectées, de créer des bases de données, de fusionner les données similaires, de produire des résultats et d'afficher graphiquement les codes et les catégories (Creswell, 2013).

Conclusion

Un des défis éducatifs les plus importants en Guinée, et plus largement en Afrique de l'Ouest, est la réalisation d'un niveau acceptable de cohérence entre les systèmes éducatifs et les besoins réels des marchés locaux pour répondre aux priorités de développement socioéconomique. Comme l'indique si bien la littérature consultée, arriver à cet objectif nécessite une implication active de tous les acteurs concernés, notamment les institutions éducatives, les décideurs politiques, les enseignants ainsi que les employeurs. Les prochaines étapes de cette recherche consistent à interpréter les résultats, afin d'aboutir à une compréhension plus approfondie des réalités éducatives et socioéconomiques spécifiques à la Guinée. Nous ambitionnons ainsi d'apporter des éclairages supplémentaires sur la nécessité d'un alignement efficace entre éducation et marché du travail. Il convient toutefois de souligner que les résultats définitifs et les recommandations précises seront formulés à l'issue de notre étude.

Références bibliographiques

Adeniyi, O., Ajayi, P. I. et Adedeji, A. A. (2020). Education and inclusive growth in West Africa. *Journal of Economics and Development*, *23*(2), 163–183. https://doi.org/10.1108/JED-04-2020-0036

Afrobaromètre. (2024, 4 novembre). *En Guinée, les jeunes priorisent la création d'emplois comme principal domaine d'investissement pour leur avenir* [Communiqué de presse]. https://www.afrobarometer.org/articles/en-guinee-les-jeunes-priorisent-la-creation-demplois-comme-principal-domaine-dinvestissement-pour-leur-avenir

Anadón, M. et Savoie Zajc, L. (2009). Recherches qualitatives : Introduction. *Recherches qualitatives, 28*(1), 1–7. https://doi.org/10.7202/1085318ar

Andréani, J.-C. et Conchon, F. (2005). *Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : État de l'art en marketing*. [Communication]. 4e Congrès international sur les Tendances du Marketing en Europe, Paris, France. https://archives.marketing-trends-congress.com/2005/Materiali/Paper/Fr/ANDREANI_CONCHON.pdf

Baldé, D. (2011). Les reformes éducatives de la Guinée postcoloniale. *La Recherche en Éducation*, *5*, 20–31. https://periodicos.ufam.edu.br/index.php/larecherche/article/download/7311/5119

Bandura, A. (1986). *Social foundations of thought and action: A social cognitive theory*. Prentice-Hall.

Banque africaine de développement (BAD). (2020). *Perspectives économiques en Afrique 2020 : former la main-d'œuvre africaine de demain*. https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb20-01_aeo_main_french_complete_0213.pdf

Banque mondiale. (2012). *World development report 2013: Jobs*.https://doi.org/10.1596/978-0-8213-9575-2

Banque mondiale. (2024, 19 septembre). *Note de conjoncture économique de la Guinée 2024 : gestion des ressources naturelles pour le développement*. https://www.banquemondiale.org/fr/country/guinea/publication/guinea-economic-update-2024

Banque mondiale. (2025a). *Rapport de suivi de la situation économique en Guinée* : *mobilisation et gestion des ressources intérieures pour un développement inclusif et durable*. http://documents.worldbank.org/curated/en/099062725083128482

Banque mondiale. (2025b). *Vue d'ensemble : Guinée*. https://www.banquemondiale.org/fr/country/guinea/overview

Barry, Bano. (2025, 30 mai). Entretien exclusif avec le Dr. Bano Barry (Parcours, système éducatif guinéen, jeunesse, diaspora) [vidéo]. Oliabmedia. https://www.youtube.com/watch?v=2mDsdJt3Yys&t=6s

Becker, G. S. (1964). *Human capital: A theoretical and empirical analysis, with special reference to education*. National Bureau of Economic Research; Columbia University Press.

Bourdieu, P. (1986). The forms of capital. Dans J. G. Richardson (dir.), *Handbook of theory and research for the sociology of education* (p. 241–258). Greenwood Press. https://jan.ucc.nau.edu/~sj6/Bourdieu,%20The%20Forms%20of%20Capital.pdf

Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology. 3*(2), 77–101. https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa

Camara, I. S. M. (2024). *Problématique de l'insertion professionnelle des diplômés des universités guinéennes : cas des diplômés de l'Université de N'Zérékoré* [Thèse de doctorat, Université Gamal Abdel Nasser de Conakry]. HAL open science. https://hal.science/tel-04962498/document

Commission de l'Union africaine (CUA) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2024). *Dynamiques du développement en Afrique 2024 : compétences, emplois et productivité*. CUA; Éditions OCDE. https://doi.org/10.1787/b25ee3a9-fr

Creswell, J. W. (2013). *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches* (3e éd.). SAGE Publications. https://repositorio.ciem.ucr.ac.cr/server/api/core/bitstreams/d8d686ad-2826-4647-ab39-105aece0fafe/content

Cros, F., De Ketele, J.-M., Dembélé, M., Develay, M., Gauthier, R.-F., Ghriss, N., Lenoir, Y., Murayi, A., Suchaut, B. et Tehio, V. (2010). Les réformes curriculaires par l'approche par compétences en Afrique. *Agence française de développement (AFD)*. https://inee.org/sites/default/files/resources/Les_Re%CC%81formes_Curriculaires_par_L%E2%80%99approach_par_Compe%CC%81tences_en_Afrique_AFD_2010.pdf

Demeuse, M. et Strauven, C. (2013). *Développer un curriculum d'enseignement ou de formation : Des options politiques au pilotage*. De Boeck Supérieur. https://doi.org/10.3917/dbu.stven.2013.01

Depover, C. et Jonnaert, P. (2014). *Quelle cohérence pour l'éducation en Afrique : des politiques au curriculum*. De Boeck Supérieur. https://doi.org/10.7202/1042086ar

Durkheim, É. (1956). *Education and sociology* (traduit par S. D. Fox). Free Press.

Fereday, J. et Muir-Cochrane, E. (2006). Demonstrating rigor using thematic analysis: A hybrid approach of inductive and deductive coding and theme development. *International Journal of Qualitative Methods*, *5*(1), 80-92. https://doi.org/10.1177/160940690600500107

Fraisse-D'Olimpio, S. (2009). Les fondements de la théorie du capital humain. *Sciences économiques et sociales*. http://ses.ens-lyon.fr/articles/a-les-fondements-de-la-theorie-du-capital-humain-68305

Gauthier, R.-F. (2006). *Les contenus de l'enseignement secondaire dans le monde : état des lieux et choix stratégiques*. UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000147570

Kuépié, M., Nordman, C. J. et Roubaud, F. (2017). Éducation et marchés du travail. Dans P. De Vreyer (dir.), *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne* (p. 177–200). IRD Éditions.

Lauwerier, T. et Akkari, A. (2019). Les enseignants d'Afrique de l'Ouest francophone face à des approches curriculaires pensées pour des contextes exogènes : le cas de l'approche par compétences au Burkina Faso et au Sénégal. *Formation et profession, 27*(1), 5–19. https://doi.org/10.18162/fp.2019.443

Lessard, C. et Carpentier, A. (2015). *Politiques éducatives : la mise en œuvre*. Presses universitaires de France.

Locke, E. A. et Latham, G. P. (2002). Building a practically useful theory of goal setting and task motivation: A 35-year odyssey. *American Psychologist, 57*(9), 705–717. https://doi.org/10.1037/0003-066X.57.9.705

Miles, M.B., Huberman, A.M. et Saldana, J. (2014). *Qualitative data analysis: A methods sourcebook* (3e éd.). Sage. https://www.metodos.work/wp-content/uploads/2024/01/Qualitative-Data-Analysis.pdf

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2001). *Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*. Éditions OCDE. https://www.oecd.org/fr/publications/du-bien-etre-des-nations_9789264289512-fr

Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2020). *Migration en Guinée : profil migratoire national 2020*. https://www.interfacelonny.org/documents/do-1635237355/pdf-viewer

Psacharopoulos, G. et Patrinos, H. A. (2004). Returns to investment in education: A further update. *Education Economics, 12(2), 111–134*. https://doi.org/10.1080/0964529042000239140

Programme Alimentaire Mondial (PAM). (2024). *Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, Guinée 2024*. République de Guinée. https://wfp.tind.io/record/130696?ln=en&v=pdf

République de Guinée. (2014). *Programme sectoriel de l'éducation 2015–2017*. Ministères en charge du secteur de l'éducation. https://planipolis.iiep.unesco.org/fr/node/6409

République de Guinée. (2019). Programme décennal de l'éducation en Guinée (ProDEG) 2020–2029. https://planipolis.iiep.unesco.org/en/2020/programme-d%C3%A9cennal-de-l%E2%80%99education-en-guin%C3%A9e-2020-2029-7055

Roegiers, X. (2008). *L'approche par compétences en Afrique francophone : quelques tendances* (IBE working papers on curriculum issues, no 7). IBE. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000159545

Sauvayre, R. (2021). *Initiation à l'entretien en sciences sociales* (2e éd.). Armand Colin. https://www.cairn.info/initiation-a-l-entretien-en-sciences-sociales--9782200630836-p-29.htm

Somparé, E. B. et Somparé, A. W. (2020). Les étudiants guinéens face aux incertitudes de l'insertion professionnelle. *Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review*, *54*. https://doi.org/10.4000/eastafrica.1201

Système des Nations Unies en Guinée. (2017). *Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) Guinée 2018–2022*. https://planipolis.iiep.unesco.org/fr/node/7412

UNESCO. (2019). *République de Guinée : Analyse du secteur de l'éducation et de la formation pour l'élaboration du programme décennal (2019–2028)*. *IIPE-Pôle de Dakar*. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370683

UNEVOC-UNESCO International Centre. (2026). *Profils nationaux d'EFTP : Guinée*. https://connect.unevoc.unesco.org/home/Profils+nationaux+d%60EFTP+dynamiques/country=GIN&lang

Langues africaines et traduction automatique : exploration des outils existants et stratégies de pérennisation dans l'environnement numérique

Emmanuel Tapon

Mots-clés : Traduction automatique ; langues minorisées ; décolonisation ; revitalisation linguistique ; langues africaines.

Keywords : Machine translation ; minoritized languages ; decolonization ; language revitalization ; African languages.

Résumé

La traduction automatique (TA) constitue un levier technologique essentiel pour la préservation et la promotion des langues africaines minorisées dans l'environnement numérique. Cet article évalue l'impact de la TA sur ces langues en examinant trois dimensions complémentaires : son application dans les processus de documentation linguistique, sa contribution au développement de ressources numériques et son potentiel comme outil de revitalisation linguistique. Notre analyse met en évidence les obstacles majeurs liés à la représentativité des données, aux considérations éthiques du développement technologique et aux risques d'impérialisme linguistique. Face à ces enjeux, nous proposons un cadre méthodologique pour une TA collaborative, critique et décoloniale, qui s'appuie sur des approches participatives, des infrastructures ouvertes et une implication accrue des institutions africaines. L'article souligne l'importance d'intégrer la TA dans une stratégie globale de préservation de la diversité linguistique africaine.

Abstract

Machine translation (MT) is a key technological tool for the preservation and promotion of minoritized African languages in the digital environment. This study sets out to evaluate MT's impact on these languages by examining three complementary dimensions: its application to linguistic documentation processes, its contribution to digital resource development, and its potential as a language revitalization tool. Our analysis highlights major obstacles related to data representativeness, ethical considerations in technological development, and risks of linguistic imperialism. In response to these challenges, we propose a methodological framework for a collaborative, critical, and decolonial MT, based on participatory approaches, open infrastructure, and greater involvement of African institutions. The study emphasizes the importance of integrating MT into a comprehensive strategy for preserving Africa's linguistic diversity.

Pour citer cet article

Tapon, E. (2026). Langues africaines et traduction automatique : exploration des outils existants et stratégies de pérennisation dans l'environnement numérique. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 195-218. https://doi.org/10.62920/3wr56492

© Emmanuel Tapon, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Liste des abréviations

AfroLID : African Language Identification (Outil d'identification des langues africaines)

BLEU : Bilingual Evaluation Understudy (Métrique d'évaluation de la traduction automatique)

IA : Intelligence artificielle

LID : Language Identification (Identification de la langue)

METEOR : Metric for Evaluation of Translation with Explicit ORdering (Métrique d'évaluation de la traduction automatique)

MT : Machine Translation (Traduction automatique)

NLP : Natural Language Processing (Traitement automatique du langage naturel)

TA : Traduction automatique

TALN : Traitement automatique du langage naturel

TAN : Traduction automatique neuronale

Introduction

L'Afrique est le continent qui abrite la plus grande diversité linguistique au monde, avec plus de 2 000 langues parlées, soit près d'un tiers des langues vivantes de la planète (Eberhard et al., 2024). Cependant, cette richesse linguistique est menacée par de multiples facteurs, tels que la domination des langues héritées de la colonisation dans l'éducation et l'administration, les dynamiques d'urbanisation et de migration qui favorisent les langues véhiculaires ou encore la marginalisation économique et politique des communautés linguistiques minorisées (Djité, 2008). Face à ces défis, la documentation systématique des langues africaines – comprenant la collecte de données linguistiques, l'enregistrement des pratiques orales, la description des structures grammaticales et lexicales ainsi que la compilation des savoirs culturels associés – et leur préservation, en particulier pour les langues peu dotées et en danger[8], apparaissent comme un enjeu crucial pour la sauvegarde du patrimoine culturel et de la diversité linguistique du continent.

Dans cet article, nous distinguons les **langues minorisées** (marginalisées par des politiques linguistiques) et les **langues peu dotées** (disposant de peu de ressources numériques pour le développement technologique). Ces catégories se recoupent largement dans le contexte africain, mais ne sont pas identiques : une langue peut avoir un nombre important de locutrices et locuteurs, mais être technologiquement peu dotée, et vice-versa.

[8] Une langue est dite en danger lorsqu'elle est surtout utilisée par la génération des parents et leurs ascendants (UNESCO, 2003).

L'essor spectaculaire de l'intelligence artificielle (IA), qui connaît un tournant décisif depuis 2022 avec l'émergence de modèles de langage généralistes comme ChatGPT (OpenAI, 2022) et GPT-4 (OpenAI, 2023), a profondément transformé le paysage technologique mondial. Cette révolution, portée principalement par des entreprises américaines et chinoises, reproduit et amplifie les asymétries géopolitiques au détriment des pays en développement et de leurs langues (Bender et al., 2021). Les modèles entraînés sur des corpus dominés par l'anglais et quelques langues européennes perpétuent les exclusions linguistiques héritées de la colonisation (Blasi et al., 2022), ce qui soulève des questions essentielles sur la représentation équitable de la diversité linguistique mondiale (Joshi et al., 2021).

La traduction automatique (TA), en tant que composante historique et stratégique de l'IA appliquée au langage (Koehn, 2020), s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Elle partage avec les technologies d'IA générative les mêmes biais structurels : surreprésentation des langues dominantes, marginalisation des langues peu dotées et concentration des capacités de développement dans les pays industrialisés (Nekoto et al., 2020). Cependant, la TA présente une particularité : elle constitue le point d'entrée privilégié des langues minorisées dans l'écosystème numérique, contrairement aux autres applications d'IA qui présupposent déjà une présence numérique consolidée (Joshi et al., 2021). Cette position stratégique explique pourquoi nous concentrons notre analyse sur la TA. Si les défis communs à l'ensemble des langues peu dotées (manque de données, biais algorithmiques) demeurent (Joshi et al., 2020), ils se posent avec une acuité particulière pour les langues africaines, qu'il s'agisse du besoin pressant de corpus parallèles fiables ou de la modélisation de leurs particularités typologiques, comme le marquage tonal ou les constructions verbales en série (Adebara et Abdul-Mageed, 2022, p. 3816-3817). La TA offre toutefois des perspectives prometteuses pour la documentation linguistique et la revitalisation culturelle. Le terme TA exclusivement sera donc utilisé dans la suite de ce travail pour désigner ce sous-domaine spécifique de l'IA où se joue une bataille décisive pour l'inclusion numérique des langues africaines.

Dans ce contexte, l'avancée des technologies de TA, de plus en plus simples à utiliser et accessibles au grand public (Ballier et Zimina-Poirot, 2023, p. 166), offre de nouvelles perspectives pour appuyer les efforts de documentation, de création de ressources et de revitalisation des langues africaines minorisées à l'ère numérique. En effet, les progrès récents en matière de TA, fondés sur des modèles d'apprentissage profond, ont considérablement amélioré la qualité et la fluidité des traductions pour de nombreuses paires de langues (Koehn, 2020, p. 40). Cependant, la plupart de ces progrès n'ont bénéficié qu'aux quelques langues majoritaires et bien dotées en ressources numériques, laissant de côté la grande majorité des langues africaines minorisées (Adebara et Abdul- Mageed, 2022, p. 1 ; Nekoto et al., 2020, p. 1). Celles-ci font partie du groupe des langues peu dotées, un statut qui freine leur accès aux avancées majeures en matière de TA. Par ailleurs, comme le soulignent Orife et al. (2020), malgré l'élaboration de stratégies prometteuses pour surmonter le problème de la faible disponibilité des ressources, les langues africaines n'ont pas encore bénéficié d'une application substantielle de ces avancées. Cette situation est particulièrement préoccupante dans la mesure où « jusqu'à 10 % des langues africaines – en particulier celles parlées par les petites communautés linguistiques – risquent de disparaître au cours des cent prochaines années » (UNESCO, 2010, p. 21). Par conséquent, il semble nécessaire de mettre au point rapidement des outils de TA pour contribuer à leur préservation. Ce défi s'adresse particulièrement à la communauté africaine des praticiens et praticiennes du traitement automatique du langage naturel (TALN) et appelle à une mobilisation accrue des ressources et des compétences pour la protection de la diversité linguistique. L'extension de la TA aux langues africaines

s'inscrit ainsi dans une démarche plus large de décolonisation numérique et de valorisation de la diversité linguistique. Elle revêt par conséquent une dimension culturelle et sociale fondamentale.

Cet article vise à explorer le rôle potentiel de la TA dans la préservation de ces langues, en analysant à la fois les possibilités et les défis que présente le développement de technologies langagières en contexte africain. Dans une première partie, nous dresserons un état des lieux de la TA dans le contexte des langues minorisées, en soulignant les avancées récentes et les obstacles spécifiques rencontrés. Nous examinerons ensuite, au moyen d'exemples de projets et d'initiatives en cours, comment la TA peut contribuer à la documentation des langues africaines minorisées et favoriser leur revitalisation et leur réappropriation grâce à la création de ressources linguistiques. Dans une troisième partie, nous discuterons des enjeux et des limites de la TA pour les langues minorisées, en mettant l'accent sur les questions de représentativité des données, d'équité dans le développement technologique et d'incidence sur les écosystèmes linguistiques. Enfin, nous proposerons des pistes de réflexion pour favoriser l'émergence d'une TA décoloniale et participative, au service de l'autonomisation des communautés linguistiques africaines, en insistant sur l'importance des collaborations interdisciplinaires, des approches critiques et des infrastructures ouvertes.

1 TA et langues minorisées : état des lieux

1.1 Progrès récents en matière de TA neuronale

Au cours de la dernière décennie, le domaine de la TA a connu une véritable révolution avec l'avènement des modèles neuronaux basés sur l'apprentissage profond (Zhang et Zong, 2020, p. 2029). Cette évolution marque un tournant décisif par rapport aux approches précédentes, fondées sur des règles linguistiques ou des statistiques. Comme la TA statistique, la TA neuronale s'entraîne sur de vastes corpus de textes parallèles, c'est-à-dire des textes dont chaque phrase source est alignée avec sa traduction dans la langue cible. Toutefois, contrairement à sa devancière qui traduisait par segments de quelques mots, la TA neuronale traite des phrases entières en modélisant les relations sémantiques et syntaxiques entre les mots. Le perfectionnement des architectures de réseaux neuronaux artificiels (Bowker, 2024) a ainsi conduit à une amélioration considérable de la qualité des traductions. Dans certains cas, les résultats atteignent un niveau proche de celui des traducteurs humains (Hassan et al., 2018, p. 1), ce qui représente une avancée remarquable dans le domaine. Cette progression s'est traduite non seulement par une amélioration de la précision des traductions, mais également par un élargissement du champ des applications possibles de la TA. Au-delà de la simple traduction de documents, ces progrès ont ouvert de nouvelles possibilités. Par exemple, la traduction automatique de sites web, d'applications et de contenus multimédias divers permet désormais un accès élargi à l'information dans différentes langues, bien que la qualité demeure perfectible. Cet accès favorise une diffusion plus large et plus rapide des connaissances à l'échelle mondiale, réduisant ainsi les barrières linguistiques dans divers domaines tels que l'éducation, la recherche scientifique et le commerce international.

Un autre domaine d'application prometteur est la mise au point d'outils d'aide à la traduction pour les professionnels et les apprenants de langues (Barysevich et Costaris, 2021). Ces outils, qui s'appuient sur les avancées de la TA neuronale, peuvent assister les traductrices et traducteurs humains en leur proposant des suggestions de traduction, en vérifiant la cohérence terminologique ou en fournissant des analyses

contextuelles. Pour les apprenants de langues, ces outils offrent de nouvelles possibilités d'immersion linguistique et d'apprentissage interactif. Cette piste pourrait être explorée une fois que des avancées considérables auront été enregistrées dans la documentation des langues africaines minorisées, afin d'en accroître le nombre de locutrices et locuteurs. Les retombées de ces avancées s'étendent également au domaine de la localisation et de l'internationalisation des produits et services. Les entreprises peuvent désormais adapter plus facilement leurs offres à différents marchés linguistiques, ce qui favorise une mondialisation inclusive et diversifiée.

Malgré les progrès considérables de la TA, plusieurs défis persistent, notamment en ce qui concerne la traduction de nuances culturelles et sociolinguistiques ou d'expressions idiomatiques (Naveen et Trojovský, 2024, p. 8). Ces défis stimulent la recherche, dont les avancées pourraient transformer davantage notre façon de communiquer par-delà les barrières linguistiques. Cependant, les progrès actuels ne profitent pas également à toutes les langues : pour les langues peu dotées, le développement de systèmes de TA performants se heurte à des obstacles particuliers.

1.2 Défis spécifiques de la TA pour les langues peu dotées

La grande majorité des langues du monde restent largement sous-représentées dans le domaine de la TA. Cette fracture numérique linguistique touche particulièrement les langues minorisées et peu dotées (Mager et al., 2018 ; Nekoto et al., 2020). Dans le contexte africain, moins de 2 % des langues sont intégrées dans les systèmes de TA majeurs (Martinus et Abbott, 2019). Malgré des progrès notables, c'est aussi moins de 2 % des langues africaines qui sont prises en charge de façon fiable par les grands modèles de langage (Hussen et al., 2025). La situation n'est pas très différente dans les Amériques où très peu de technologies ont été développées pour prendre en charge les langues autochtones, beaucoup d'entre elles étant d'ailleurs menacées d'extinction (Mager et al., 2018, p. 1), même si des efforts de recherche structurés ont pris forme ces dernières années autour d'initiatives comme AmericasNLP, qui organise depuis 2021 des tâches partagées de traduction automatique, portant en 2025 sur 13 langues autochtones (de Gibert et al., 2025). Selon la typologie de Joshi et al. (2020), la majorité des quelque 7 000 langues recensées dans le monde (Eberhard et al., 2024) demeurent exclues ou marginalement représentées dans les technologies de TA ; seule une infime fraction d'entre elles bénéficie d'une prise en charge réelle par des plateformes de premier ordre, comme Google Translate ou Microsoft Translator, avec une qualité très inégale.

Ce fossé technologique s'explique en grande partie par la rareté des données numériques disponibles pour entraîner les modèles de TA dans ces langues. En effet, contrairement aux langues dominantes, comme l'anglais ou le français, pour lesquelles il existe de vastes corpus de textes parallèles produits notamment par des institutions internationales ou des médias, la plupart des langues minorisées ne disposent que de peu de ressources écrites numérisées ou n'en disposent simplement pas (Nekoto et al., 2020, p. 1).

Cette situation est particulièrement préoccupante en Afrique, où la grande majorité des 2 000 langues sont parlées par des peuples qui ont historiquement privilégié la transmission orale de leur culture et de leurs savoirs, ce qui se traduit par une faible standardisation écrite et une présence très limitée sur le Web. La préservation des traditions orales est en effet tributaire du pouvoir de la mémoire de générations d'êtres humains qui se succèdent (Vansina, 2006, p. 1). De plus, ces langues présentent souvent des caractéristiques linguistiques complexes, telles qu'une morphologie riche (c'est-à-dire de nombreuses variations de forme des

mots selon leur fonction grammaticale) ou une syntaxe éloignée de celle des langues indo-européennes, qui rendent difficile l'application directe des modèles de TA conçus initialement pour ces dernières et qui nécessitent d'autres outils plus adaptés (Enguehard et Kané, 2004, p. 10). Enfin, la grande variation dialectale au sein de ces langues ainsi que le manque de ressources linguistiques de base, comme des dictionnaires ou des grammaires de référence, compliquent davantage la tâche de construction de systèmes de TA robustes et adaptés aux réalités locales. Au-delà de ces défis techniques, cette situation s'enracine dans des contraintes économiques structurelles rarement explicitées, mais déterminantes. Le développement de systèmes de TA pour les langues minorisées se heurte à une logique de marché implacable : ces langues, souvent parlées par des populations qui maîtrisent déjà les langues véhiculaires héritées de la colonisation, ne sont pas considérées comme économiquement viables par les entreprises technologiques. Cette réalité économique explique pourquoi, malgré l'ancienneté relative de la TA, l'investissement privé demeure faible pour ces langues, une réalité qui contribue à perpétuer leur marginalisation numérique. À cette dimension s'ajoute un enjeu écologique croissant : l'empreinte énergétique considérable des modèles de TA neuronale met en doute leur durabilité dans un contexte africain où les ressources limitées pourraient être prioritairement allouées à d'autres besoins de développement fondamentaux. Cependant, il convient de reconnaitre que l'émergence du standard Unicode[9] pour le codage des caractères spéciaux permet de lever progressivement les obstacles à l'écriture de ces langues (Enguehard et Kané, 2004, p. 15). Cette évolution s'est concrétisée à travers plusieurs initiatives au cours des deux dernières décennies. Bodomo et al. (2006) ont mis au point un clavier Unicode pour le dagaaré et le twi, deux langues ghanéennes, en utilisant des représentations binaires et hexadécimales pour codifier leurs graphèmes complexes et leurs signes diacritiques. Plus récemment, l'exemple du yoruba est venu confirmer cette tendance : alors que les schémas de codage traditionnels, dont l'ASCII et même Unicode, ne permettaient pas de représenter correctement les signes diacritiques et les points souscrits caractéristiques de cette langue, Ajao et al. (2020) ont proposé l'utilisation de représentations binaires et hexadécimales pour codifier les caractères yoruba complexes en un seul point de code Unicode, ce qui facilite leur transformation en entités HTML et leur intégration dans des claviers numériques fonctionnels. Ces initiatives démontrent comment Unicode constitue désormais un outil essentiel pour l'inclusion numérique des langues africaines et leur utilisation effective dans les interfaces humain-machine.

1.3 Initiatives de TA en faveur des langues africaines

Face aux multiples défis liés à la faible disponibilité des ressources numériques pour les langues africaines, une dynamique encourageante se dessine depuis quelques années. Une communauté croissante de recherche et de pratique, associant expertises africaines et collaborations avec des partenaires d'autres régions du monde, s'est mobilisée pour créer des ressources et des outils de TA adaptés à la diversité linguistique du continent.

Le projet Masakhane (Okolo, 2023 ; Orife et al., 2020) se démarque comme l'une des initiatives les plus prometteuses dans ce domaine. Ce collectif de recherche participative illustre parfaitement l'approche collaborative nécessaire pour relever les défis de la TA en Afrique. En impliquant activement les locutrices et

[9] Unicode est un standard international d'encodage informatique qui attribue un identifiant numérique unique à chaque caractère, symbole et signe de ponctuation utilisé dans les systèmes d'écriture du monde entier. Mis au point depuis 1987, ce standard vise à permettre la représentation, le traitement et l'échange numériques de textes dans toutes les langues. Il tient compte des écritures contemporaines, historiques et spécialisées (The Unicode Consortium, 2023).

locuteurs et les communautés dans le processus, Masakhane vise à construire des jeux de données, c'est-à-dire des corpus annotés et mis en forme typiquement pour l'entraînement des modèles de TA, et des modèles de TA pour une cinquantaine de langues africaines. Cette approche ascendante permet non seulement de générer des ressources linguistiques précieuses, mais aussi de renforcer les capacités locales et de valoriser les connaissances endogènes. Plus récemment, cette dynamique de collaboration s'est institutionnalisée avec la création, en juillet 2025, du *Masakhane African Languages Hub*, qui étend cette approche communautaire à la constitution de jeux de données multimodaux (texte, parole, image) pour 40 langues africaines, avec le soutien de Google.org, du ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement, du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et de la Fondation Gates (CRDI, 2025).

Dans le même ordre d'idées, le projet GhanaNLP (Okolo, 2023) a enregistré des avancées considérables en se concentrant sur les langues du Ghana. En combinant des méthodes automatiques et manuelles de collecte et d'annotation de données, cette initiative a permis de rassembler des ressources linguistiques et de développer des outils de TALN, y compris des systèmes de TA, pour 17 langues ghanéennes. Selon les communications de l'équipe, le projet poursuit son expansion avec l'ajout d'autres langues africaines et intègre progressivement des fonctionnalités de reconnaissance vocale automatique (NLP Ghana, 2023). Ce projet démontre l'importance d'une approche hybride alliant technologies de pointe et expertise humaine locale.

D'autres initiatives se concentrent sur le développement d'applications et de plateformes de TA destinées directement aux usagers des langues africaines. C'est le cas, par exemple, de Lanfrica, une initiative communautaire en ligne visant à résoudre les problèmes de faible visibilité, de manque de bancs d'essai publics et de partage limité des recherches existantes sur les langues africaines. Son objectif principal est de documenter les travaux de recherche, les résultats, les bancs d'essai et les projets sur les langues africaines, et de les rendre facilement accessibles à toutes et à tous (Emezue et Dossou, 2020). En octobre 2025, la plateforme a lancé sa version 2.0 et annoncé l'extension de sa mission au-delà des seules ressources linguistiques pour couvrir d'autres domaines de l'IA (santé, climat, agriculture), avec l'objectif de répertorier plus d'un million de ressources africaines d'ici la fin de 2025 (Lanfrica, 2025).

Ces initiatives et bien d'autres témoignent d'une prise de conscience croissante de l'importance de développer des solutions de TA adaptées aux contextes africains, au service des besoins et des usages locaux. Elles mettent en lumière le potentiel de collaboration entre personnes chercheuses, ingénieures, linguistes et communautés locales pour surmonter les obstacles liés au manque de ressources numériques. En favorisant l'appropriation locale des technologies de TA, ces projets contribuent non seulement à la préservation et à la promotion des langues africaines, mais aussi à l'autonomisation technologique du continent. Cependant, de nombreux défis persistent, notamment la pérennisation de ces initiatives, leur mise à l'échelle et leur intégration dans des politiques linguistiques plus larges. Ces enjeux sont fondamentaux pour consolider durablement la diversité linguistique et l'inclusion numérique en Afrique.

Par ailleurs, l'Initiative de traduction des langues africaines (ALTI), qui s'inscrit dans le cadre de la communication interculturelle et de la diplomatie publique, mérite également d'être mentionnée ici. Lancée par l'Université Howard aux États-Unis, cette initiative vise à combler le fossé linguistique entre les États-Unis et l'Afrique en traduisant des documents stratégiques dans des langues africaines majeures. Dans le contexte du Sommet des dirigeants États-Unis–Afrique de l'administration Biden, l'ALTI a entrepris la traduction de la

« Stratégie américaine envers l'Afrique subsaharienne » en amharique, en swahili, en yoruba et en zoulou. Cette démarche s'inscrit dans une approche de diplomatie linguistique (Kourliandsky, 2023) et de *soft power* (Nye, 2004), visant à favoriser une compréhension mutuelle profonde et à démocratiser l'accès à l'information politique. En mobilisant les ressources universitaires pour soutenir les objectifs diplomatiques, l'ALTI illustre le concept de « diplomatie de connaissance » (Knight, 2022), où les institutions éducatives jouent un rôle crucial dans la promotion du dialogue international et la construction de ponts culturels. Cette initiative souligne également l'importance croissante de la traduction dans la gouvernance mondiale et les relations internationales (Footitt et Kelly, 2012), en particulier dans le contexte des relations entre les États-Unis et l'Afrique. Comme on peut le constater, aussi louable soit-elle, cette initiative ne porte, à présent, que sur des langues considérées comme dotées, ce qui confirme que des efforts ciblés doivent être fournis en faveur des langues disposant jusqu'ici de peu de ressources.

2 Potentiel de la TA pour la préservation des langues africaines

2.1 Documentation et description linguistique

La TA peut constituer un levier important pour la préservation des langues africaines, notamment en facilitant leur documentation. Face à l'urgence de sauvegarder les nombreuses langues menacées d'extinction sur le continent, la TA peut offrir des outils précieux pour automatiser et accélérer certaines tâches de collecte, de transcription et d'annotation des données linguistiques (Anastasopoulos, 2019). Par exemple, des systèmes de TA peuvent être utilisés pour aligner automatiquement des enregistrements audio ou vidéo de parole spontanée avec leurs transcriptions, ce qui facilite la création de corpus oraux pour des langues disposant de peu de ressources écrites (Godard et al., 2018).

De même, la TA peut contribuer à la création de ressources parallèles pour des langues minorisées, mais cette approche nécessite une stratégie progressive. Bien que les systèmes de TA actuels soient encore limités pour ces langues, une approche itérative est possible : les premiers corpus parallèles, même de taille modeste, permettent de développer des systèmes de TA initiaux qui, bien qu'imparfaits, peuvent aider à la création de nouvelles ressources sous supervision humaine. Ces textes traduits, une fois validés et corrigés par des locutrices et locuteurs natifs, peuvent ensuite servir de base pour créer des corpus annotés avec différents niveaux d'information linguistique – à l'image du Texte Glosé Interlinéaire[10] (morphologique, syntaxique, sémantique) – essentiels pour la recherche en linguistique descriptive et typologique (Anastasopoulos, 2019, p. 2). Il existe des techniques permettant d'entraîner des systèmes de TA sur des corpus parallèles de faible densité associés à des corpus monolingues (Karakanta et al. 2018 ; Ranathunga et al., 2021, p. 5-6). Cette approche cyclique, où chaque amélioration du système facilite la création de nouvelles ressources, peut constituer un point de départ viable pour le développement progressif de corpus plus importants.

[10] De l'anglais *Interlinear Glossed Text* (IGT). Format standard en linguistique documentaire qui présente, ligne par ligne, la transcription d'un énoncé, son analyse morphologique (gloses) et sa traduction libre dans une langue de grande diffusion.

2.2 Développement de ressources et outils de traitement automatique du langage

Au-delà de la documentation linguistique, la TA peut également jouer un rôle clé dans la mise au point d'autres ressources et outils relevant du TALN pour les langues africaines minorisées, dans la mesure où certaines méthodes de TALN tirent parti des outils d'annotation déjà utilisés pour des langues mieux dotées (Bernhard et Soria, 2018, p. 8). En effet, à l'image des méthodes de projection d'annotations déjà mobilisées pour amorcer le développement d'outils dans les langues sous-dotées, les systèmes de TA offrent une stratégie pragmatique pour générer rapidement un volume initial important de données textuelles. Même bruitées, c'est-à-dire contenant des erreurs ou des éléments parasites, ces données peuvent servir de base pour entraîner des modèles de langage, des analyseurs morphologiques ou des outils d'extraction terminologique. Leur utilité réside dans leur capacité à fournir la masse critique nécessaire au démarrage de projets de traduction de langues sous-dotées, qui serait autrement difficile ou très longue à rassembler manuellement. Les données générées peuvent ensuite être raffinées (par post-édition, filtrage ou combinaison avec des corpus plus petits mais de haute qualité) pour améliorer progressivement la performance des outils développés.

Des progrès notables ont été réalisés dans le développement de systèmes de traduction automatique neuronale (TAN) pour des langues africaines. Abbott et Martinus (2018) ont mis en œuvre un modèle de transformeur pour ces langues, qui a largement surpassé les architectures existantes de TA statistique pour la traduction de l'anglais vers le setswana sud-africain. Le transformeur (ou *transformer* en anglais) est un modèle d'apprentissage profond décrit pour la première fois en 2017 dans un article intitulé « Attention Is All You Need » (Vaswani et al., 2017). Il s'agit d'une architecture de réseau neuronal qui traite les séquences de texte en parallèle plutôt que séquentiellement, permettant ainsi de mieux établir des dépendances à longue distance dans la langue. Le mécanisme d'attention sur lequel il s'appuie permet au modèle de se concentrer sur différentes parties de la phrase source lors de la génération de la traduction, améliorant ainsi la qualité des traductions produites. Dans leurs travaux, Martinus et Abbott (2019, p. 1-2) ont étendu la recherche en entraînant des modèles de TAN de l'anglais vers cinq langues sud-africaines au moyen de deux architectures différentes : le modèle convolutionnel séquence-à-séquence et le transformeur. Leurs résultats[11] démontrent le potentiel prometteur des modèles de TAN pour les langues africaines.

Dans le domaine des langues créoles, Ogueji et Ahia (2019) ont réalisé un travail pionnier en constituant le plus grand corpus connu de pidgin nigérian et ont entraîné les premiers modèles de traduction entre l'anglais et cette langue. Face à l'absence de données parallèles, ils ont utilisé des techniques de TAN non supervisées. Cette approche permet d'entraîner des modèles de traduction en utilisant uniquement des textes monolingues dans chaque langue, sans nécessiter de traductions préexistantes (Lample et al., 2018). Le système apprend à traduire en découvrant automatiquement les correspondances entre les deux langues à partir de leurs structures et distributions statistiques similaires. Par exemple, en identifiant que certains mots ou expressions apparaissent dans des contextes similaires dans les deux langues, le système peut inférer qu'ils sont probablement des traductions l'un de l'autre (Artetxe et al., 2019). Ces avancées illustrent le

[11] Les résultats varient beaucoup selon la langue traduite : ils sont excellents pour le xitsonga (score de qualité proche de 50 sur 100), mais très faibles pour l'isiZulu (à peine 3 sur 100) – un écart que les auteurs expliquent surtout par la quantité de données disponibles pour chaque langue (Martinus et Abbott, 2019, p. 4-5). Dans l'ensemble, le modèle transformeur a donné de meilleurs résultats que le modèle convolutionnel séquence-à-séquence.

potentiel de la TAN dans le développement de ressources documentaires pour les langues africaines minorisées. La facilité d'accès relative des corpus comparables plutôt que de corpus parallèles (Déjean et Gaussier, 2002, p. 3) constitue un argument important en faveur de l'adoption de cette approche. Le principal défi à relever sera cependant de travailler à rendre disponibles des corpus monolingues de haute qualité pour permettre une extraction optimale des données d'entraînement.

2.3 Réappropriation des langues et promotion de leur vitalité

La TA offre des perspectives prometteuses pour la revitalisation et la valorisation des langues africaines minorisées, allant au-delà de ses applications en recherche et en ingénierie linguistique. En facilitant la traduction rapide et économique de contenus numériques dans ces langues, la TA peut accroître de façon substantielle leur présence en ligne, élargissant leurs domaines d'usage au-delà des sphères vernaculaires (échanges familiaux, rituels locaux, etc.). Cette visibilité numérique renforce leur légitimité symbolique auprès des jeunes générations, favorisant ainsi une réappropriation durable qui consolide la transmission intergénérationnelle (Fishman, 1991, p. 87-91). Cette accessibilité accrue peut renforcer l'identité culturelle des populations locutrices et valoriser les savoirs locaux (Cru, 2014, p. 285 ; Osborn, 2010), tout en fournissant des ressources pédagogiques essentielles pour l'enseignement de ces langues.

Cependant, plusieurs obstacles limitent la portée de cette approche, le premier étant la qualité de la traduction en raison du manque de données d'entraînement (Nekoto et al., 2020). Il existe aussi un risque de standardisation excessive au détriment des variantes dialectales (Bird, 2020). De plus, l'implication active des communautés locales dans le développement et l'utilisation des outils de TA demeure insuffisante et mérite d'être renforcée. Enfin, cette approche doit surmonter le « linguicisme » ambiant que Skutnabb-Kangas (1988, p. 41) définit comme un ensemble d'idéologies et de structures servant à légitimer, mettre en œuvre et reproduire une répartition inégale du pouvoir et des ressources entre des groupes définis sur la base de leur langue maternelle. Ce phénomène tend à marginaliser les communautés locutrices des langues minorisées en renforçant davantage les langues déjà dominantes (Guo et Beckett, 2007). Les populations locutrices des langues ainsi minorisées n'ont généralement, dans leur lutte pour la survie, d'autre choix que de délaisser leur patrimoine linguistique au profit des langues véhiculaires. Dans une démarche visant à inverser cette tendance à l'abandon, plusieurs initiatives récentes ont cherché à impliquer directement les communautés locutrices dans des projets de traduction collaborative en ligne afin de produire des ressources linguistiques pour leurs propres langues. Par exemple, dans le cadre du projet AfroLID, une boîte à outils d'identification de langues basée sur des réseaux neuronaux artificiels a été mise au point pour 517 langues et variétés africaines (Adebara et al., 2022, p. 1). Ce projet exploite un ensemble de données Web multidomaines manuellement organisées à partir de 14 familles linguistiques utilisant 5 systèmes orthographiques. L'identification de la langue (Language Identification, LID) est un précurseur important pour le traitement du langage naturel, en particulier l'exploitation des données Web. Cette étape de reconnaissance linguistique est essentielle : elle permet aux systèmes de traitement automatique de sélectionner les modèles et les ressources linguistiques appropriés pour chaque langue identifiée et conditionne ainsi l'efficacité de toutes les tâches de traitement ultérieures, telles que la TA, l'analyse syntaxique et la reconnaissance vocale (Jauhiainen et al., 2019 ; Torfi et al., 2020). Dans le contexte des données Web, où les contenus multilingues abondent sans annotation explicite de la langue, les systèmes LID performants deviennent indispensables pour structurer et exploiter efficacement ces ressources textuelles (Apple Machine Learning Research, 2020). AfroLID vise à contribuer à la résolution du problème pressant du manque de couverture des technologies LID pour la majorité des

quelque 7 000 langues du monde, en se concentrant sur les langues africaines. Cette approche novatrice pourrait permettre non seulement d'améliorer les outils technologiques pour ces langues, mais aussi de renforcer l'autonomisation des communautés linguistiques dans le processus de développement et de validation des ressources.

3 Enjeux et limites de la TA pour les langues africaines minorisées

3.1 Représentativité et qualité des données d'entraînement

Le développement de systèmes de TA pour les langues africaines minorisées s'accompagne de certains défis qui vont au-delà des obstacles techniques classiques. Ils touchent à la fois la qualité des données d'entraînement, les considérations éthiques du développement technologique et les risques d'impact sur les écosystèmes linguistiques existants. Le manque de données représentatives pour entraîner les modèles de TA dans les langues africaines minorisées constitue un obstacle majeur qui peut conduire à des biais importants dans les systèmes de TA (Ji, 2023, p. 100), étant donné que le déséquilibre dans les données d'entraînement peut conduire les modèles de TA à reproduire et à amplifier certains stéréotypes ou préjugés sociaux présents dans les textes sources. Bien que les modèles de TALN aient démontré leur efficacité dans diverses applications, ils ont tendance à propager, et parfois même à amplifier, les biais de genre présents dans les corpus textuels utilisés pour leur entraînement. Par exemple, une étude menée par Prates et al. (2020) sur Google Translate a révélé d'importants biais de genre dans la traduction de phrases neutres sur le plan du genre vers des langues dans lesquelles les pronoms sont genrés. Les personnes chercheuses ont constaté que le système avait tendance à traduire des mots anglais neutres comme « doctor » ou « engineer » en utilisant des pronoms masculins dans les langues cibles, tandis que « nurse » ou « baker » étaient systématiquement traduits avec des pronoms féminins, reproduisant ainsi des stéréotypes de genre plutôt que de proposer des traductions équilibrées (Prates et al., 2020, p. 63-65). Bien que l'étude des biais dans l'IA ne soit pas nouvelle, les méthodes visant à atténuer les biais de genre dans le TALN sont relativement récentes. Il est donc essentiel de poursuivre les recherches sur la reconnaissance et l'atténuation de ces biais, en particulier dans le contexte des langues africaines – dont la majorité présente des systèmes de classification nominale complexes très différents du genre grammatical masculin/féminin des langues indo-européennes. Ces langues, notamment celles du groupe Niger-Congo qui regroupe la plupart des langues d'Afrique subsaharienne, possèdent des systèmes de classes nominales pouvant comporter de 10 à 30 catégories. Les catégories sont organisées autour de critères sémantiques variés (animé/inanimé, humain/non-humain, forme des objets, mobilité, etc.) plutôt que sur le sexe biologique (Creissels, 2000). Ces systèmes de classification, qui se fondent sur d'autres principes que la distinction féminin/masculin, restent un champ de recherche pertinent dans le contexte actuel où les enjeux de représentation équitable dans la langue sont au cœur des débats.

Pour remédier à de tels biais, il est donc crucial de développer des méthodes de collecte et d'échantillonnage des données qui reflètent mieux la variation sociolinguistique des langues traitées et la diversité de leurs locutrices et locuteurs. Cette démarche peut passer par l'utilisation de techniques d'apprentissage actif (Ambati et al., 2010) ou d'augmentation de données (Fadaee et al., 2017) pour enrichir les corpus

d'entraînement avec des exemples plus variés et équilibrés. Une autre piste prometteuse est celle de l'apprentissage antagoniste (Pryzant et al., 2020) qui repose sur l'entraînement conjoint d'un modèle de TA et d'un modèle discriminant chargé de détecter les biais dans les traductions produites afin de les atténuer.

3.2 Incidences sur les écosystèmes linguistiques africains

Un dernier enjeu majeur du développement de la TA pour les langues africaines concerne ses incidences possibles sur les écosystèmes linguistiques et les rapports de pouvoir entre les langues. Malgré les efforts déployés pour développer des systèmes multilingues, la grande majorité des ressources et des outils de TA reste concentrée sur un petit nombre de langues dominantes, en particulier l'anglais, qui est par ailleurs utilisé dans bien des cas comme langue pivot (Paul et al., 2013). Cette situation fait craindre un renforcement de l'hégémonie de l'anglais comme langue globale et hypercentrale (de Swaan, 2001), au détriment de la diversité linguistique mondiale.

Dans le contexte africain, les systèmes de TA utilisent fréquemment l'anglais comme langue pivot – une langue intermédiaire qui sert de pont entre deux autres langues sans système de traduction directe. Cette approche trouve sa justification dans la contrainte imposée par les ressources disponibles : bien des langues africaines sont confrontées à un manque de données d'entraînement et de corpus parallèles. Cette situation contraint les développeurs à s'appuyer sur l'anglais comme intermédiaire en raison de son statut de langue officielle dans de nombreux pays africains et de la disponibilité généralement plus importante de ressources numériques dans cette langue. Les difficultés que pose le développement de modèles pour les langues africaines peu dotées illustrent bien ce problème (Tonja et al., 2024). Cette médiation est particulièrement fréquente pour des langues géographiquement ou typologiquement éloignées. L'éloignement géographique concerne des langues parlées dans des régions distantes du continent. Cette distance géographique limite les contacts historiques et les échanges linguistiques naturels. L'éloignement typologique, quant à lui, désigne les différences structurelles fondamentales entre les systèmes linguistiques : différences dans l'ordre des mots (par exemple, Sujet-Verbe-Objet par opposition à Verbe-Sujet-Objet), dans les systèmes tonaux (langues tonales par opposition à langues non tonales), dans les structures morphologiques (langues agglutinantes par opposition à langues isolantes) ou dans les systèmes de classes nominales.

L'exemple de la traduction du yoruba vers le swahili illustre précisément un cas de double éloignement géographique et typologique. Géographiquement, ces langues sont séparées par plus de 3 000 kilomètres entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est. Typologiquement, bien qu'elles appartiennent toutes deux à la famille Niger-Congo, elles présentent des différences structurelles considérables : le yoruba (branche Defoid) possède un système tonal complexe avec trois tons de base et un ordre Sujet-Verbe-Objet, tandis que le swahili (branche bantoue) est moins tonal et présente un système de classes nominales bantoues avec préfixes complexes. Un autre exemple serait la traduction entre l'amharique, une langue sémitique d'Éthiopie utilisant l'écriture guèze et un ordre Sujet-Objet-Verbe, et le wolof, langue atlantique du Sénégal utilisant l'alphabet latin. Ces deux dernières langues cumulent éloignements géographique, génétique (familles linguistiques complètement différentes) et typologique.

L'approche par langue pivot offre l'avantage d'exploiter les vastes corpus et modèles existants en anglais. Elle rend ainsi possible la traduction même lorsqu'il n'existe pas de données parallèles suffisantes entre les langues africaines concernées. Par exemple, pour traduire du yoruba vers le swahili, l'on effectue d'abord une

traduction du yoruba vers l'anglais, puis de l'anglais vers le swahili (Martinus et Abbott, 2019). Si cette approche permet d'exploiter les ressources plus abondantes en anglais, elle présente deux risques distincts. D'une part, un mauvais entraînement des systèmes peut conduire à l'imposition des structures linguistiques anglaises aux langues africaines traduites, générant des traductions inexactes qui ne respectent pas les spécificités grammaticales des langues cibles. D'autre part, même avec un entraînement approprié, l'usage systématique de l'anglais comme langue pivot peut conduire à une forme d'« impérialisme linguistique » (Phillipson, 2013) où les modèles conceptuels et sémantiques de la langue dominante influencent progressivement la perception et l'expression des réalités locales dans les langues africaines.

Pour contrer ces effets pervers, il semble donc important de favoriser le développement de systèmes de TA décentralisés qui permettent une communication directe entre les langues africaines, sans passer systématiquement par l'anglais ou d'autres langues européennes (Nekoto et al., 2020). Pour ce faire, il est nécessaire de mettre l'accent sur la constitution de corpus de données parallèles ou comparables entre ces langues ainsi que sur l'adaptation des architectures et des méthodes de TA à leurs propriétés typologiques. Pour que cette adaptation technique se fasse efficacement, une forte implication des communautés linguistiques locales s'avère nécessaire, tant dans la collecte des données que dans la validation des traductions produites. Il est également important que les chercheuses et chercheurs, ainsi que les développeuses et développeurs africains, soient au cœur de ces initiatives pour garantir que les systèmes répondent aux besoins réels des populations utilisatrices.

À plus long terme, l'objectif devrait être de construire des écosystèmes linguistiques numériques résilients et autonomes soutenus par des technologies inclusives, où les langues minorisées peuvent coexister et interagir équitablement avec les langues dominantes, plutôt que de graviter autour d'elles comme de simples satellites (Calvet, 1999), présentes en ligne sans réelle vitalité numérique (Kornai, 2013). Concrètement, ces écosystèmes prendraient la forme de plateformes intégrées offrant une gamme complète de services : des outils de création de contenu multimédia dans les langues locales, des systèmes de traduction directe entre langues africaines (évitant le passage par l'anglais ou une autre langue pivot), des bibliothèques numériques alimentées par les communautés elles-mêmes et des espaces d'échange permettant aux locutrices et locuteurs de différentes langues de collaborer sur des projets communs. On pourrait imaginer, par exemple, un réseau collaboratif où des contenus produits en ewondo (langue bantoue du Cameroun), qu'il s'agisse de pratiques agricoles d'adaptation au climat, de guides de santé communautaire ou de matériel pédagogique, seraient traduits directement en luganda (langue bantoue d'Ouganda), enrichi au besoin d'annotations culturelles par l'expertise locale, puis adaptés en divers formats par des créatrices et créateurs de contenu de différentes communautés linguistiques, sans passer par une langue européenne. Il faut reconnaitre tout de même que le chemin qui mène à cet idéal reste long, en raison de la forte fragmentation linguistique du continent : si une telle mise en réseau directe existe déjà pour certaines paires de langues, elle demeure difficilement généralisable à l'ensemble des langues africaines.

Ces écosystèmes devraient favoriser non seulement la traduction entre les langues, mais aussi la création et le partage de contenus originaux dans chaque langue, à travers des plateformes intégrant des fonctionnalités adaptées aux spécificités culturelles : reconnaissance vocale optimisée pour les langues tonales, interfaces prenant en compte les systèmes d'écriture locaux, outils de collaboration respectant les protocoles traditionnels de transmission du savoir et mécanismes de validation communautaire garantissant la qualité et l'authenticité des contenus. À l'ère de l'IA, ces écosystèmes pourraient également intégrer des assistants

conversationnels entraînés sur les corpus de langues africaines, capables de répondre aux questions dans ces langues tout en respectant les codes culturels et les nuances linguistiques locales. Bien que de tels corpus restent encore largement à constituer, cette approche permettrait de faire de l'IA un vecteur d'autonomisation plutôt que de domination, en servant les communautés linguistiques plutôt qu'en les assimilant aux modèles dominants. Toutefois, une vigilance particulière serait nécessaire pour éviter que l'IA ne génère des contenus artificiels qui pourraient dénaturer ou fabriquer des éléments culturels, d'où l'importance des mécanismes de validation communautaire mentionnés précédemment.

4 Pistes pour une TA au service des langues minorisées

4.1 Approches critiques et décoloniales

Il importe de développer des approches critiques et réflexives du développement technologique qui remettent en question les présupposés et les biais des modèles dominants de la TA et du TALN en général (Bird, 2020). En effet, plusieurs travaux (Birhane, 2021 ; Mohamed et al., 2020) démontrent que ces modèles sont souvent imprégnés d'une vision universaliste des langues et des connaissances, qui tend à effacer les spécificités et les épistémologies locales au profit de catégories et de méthodes standardisées.

Pour contrer cette tendance et favoriser une TA véritablement décoloniale, il faut donc réévaluer les fondements mêmes des approches actuelles, en s'interrogeant, par exemple, sur la pertinence des notions de « langue », de « corpus » ou encore de « qualité » de traduction en contexte minoritaire, à l'image de la déconstruction des postulats eurocentriques de la traduction que propose Chagnon (2019). En matière d'évaluation de la qualité, les approches dominantes en TA privilégient souvent des métriques techniques (BLEU, METEOR) qui ne reflètent pas nécessairement l'adéquation culturelle et communicative des traductions. Ces métriques automatiques, bien qu'utiles pour l'évaluation technique, présentent des limitations importantes dans la détection d'erreurs critiques qui peuvent entraîner de graves incompréhensions du message, particulièrement dans les contenus à dimension affective (Saadany et Orăsan, 2021). Dans ce contexte, la théorie du skopos (Reiss et Vermeer, 2013), qui définit la qualité d'une traduction par sa capacité à remplir sa fonction dans le contexte d'usage visé, offre une perspective pertinente, car elle permet de dépasser les critères purement linguistiques pour intégrer les dimensions pragmatique et culturelle. Cette approche fonctionnelle suggère que la conceptualisation même de la « langue » en TA devrait évoluer : plutôt que de traiter les langues comme des entités homogènes et stables, il conviendrait d'intégrer les continuums linguistiques, les variations dialectales et la diversité des pratiques communicatives au sein des communautés linguistiques. Les corpus traditionnels, basés sur l'écrit standardisé, devraient s'étendre aux formes orales et aux variations locales. Les critères d'évaluation de qualité pourraient privilégier l'acceptabilité culturelle et l'efficacité communicative dans les contextes spécifiques d'utilisation.

Concrètement, cette approche nécessite le développement d'architectures de TA plus flexibles et adaptables, conçues pour être progressivement modifiables et enrichies par les communautés locutrices, avec un niveau d'expertise technique minimal et un accompagnement adapté. Il convient parallèlement de promouvoir des approches multimodales de la TA intégrant non seulement les données textuelles, mais aussi des signaux vocaux – dont l'efficacité est déjà démontrée pour les langues dont l'usage est majoritairement oral – et explorant potentiellement des canaux gestuels ou visuels. Dans cette perspective, les recherches sur la

traduction dictée et la postédition dictée (Zapata et Quirion, 2016 ; Zapata et al., 2017) offrent des pistes opérationnelles prometteuses, dans la mesure où elles permettent à la population utilisatrice d'interagir vocalement avec les systèmes de TA. Cette modalité contourne partiellement les barrières liées à l'écrit et s'appuie sur la primauté des traditions orales. L'interaction multimodale avancée combinant geste, parole et regard (Herbig, 2022 ; Herbig et al., 2020 ; Teixeira et al., 2019), bien que techniquement prometteuse, relève encore largement de la recherche expérimentale et nécessite des validations en contexte réel. Si elles sont déployées de manière fiable et accessible, ces technologies pourraient permettre aux communautés locutrices de langues minorisées de recourir à la traduction au moyen de la parole ou du geste et ainsi de dépendre moins d'une alphabétisation préalable dans des systèmes d'écriture parfois récents. Sur cette base technique en évolution, il devient possible de proposer des méthodes et des critères d'évaluation plus contextualisés et pluralistes, lesquels devraient intégrer :

7. les spécificités linguistiques et socioculturelles des langues cibles,
8. les rétroactions directes des communautés concernées (Adebara et al., 2022),
9. une prise en compte explicite des limites infrastructurelles et techniques des environnements de déploiement.

4.2 Infrastructures technologiques ouvertes

Pour soutenir ces approches collaboratives et critiques de la TA, il apparaît enfin essentiel de développer des infrastructures technologiques ouvertes et en libre accès, qui favorisent l'autonomisation et la résilience des communautés linguistiques minorisées et qui tiennent compte du contexte actuel de ces langues (Emezue et Dossou, 2021). En effet, face aux risques de dépendance et de perte de contrôle liés à l'utilisation d'outils et de services propriétaires, souvent conçus et dirigés depuis les pays industrialisés, il semble crucial de promouvoir des solutions de substitution ouvertes et adaptées aux contextes locaux. Cette orientation suppose la création de plateformes et de logiciels en libre accès pour la collecte, le traitement et la diffusion des données linguistiques. Ces infrastructures doivent être conçues pour un déploiement et une maintenance simplifiés, exiger peu de ressources techniques et financières tout en favorisant l'appropriation locale des technologies.

Outre ces outils, il importe également de mettre en place des infrastructures de gouvernance et de régulation des données linguistiques qui garantissent la souveraineté et les droits des communautés contributrices (Adebara et al., 2022). Cette démarche peut s'appuyer sur la création d'institutions et de cadres juridiques spécifiques, à l'échelle nationale ou régionale, lesquels serviraient à définir les protocoles éthiques et les mécanismes de consentement, de traçabilité et de rétribution associés à l'utilisation de ces données (Carvallo, 2019). À terme, l'objectif devrait être de construire un écosystème technologique et linguistique décentralisé et résilient, où les communautés minorisées ont la capacité et la légitimité de créer et de gouverner leurs propres ressources et outils numériques, en fonction de leurs valeurs et de leurs aspirations.

Conclusion

Au regard de ces analyses, le chemin vers une TA qui sert véritablement la diversité linguistique africaine sans marginaliser les langues minorisées reste long et parsemé d'embûches. Néanmoins, loin de représenter une simple perte de temps, cet enjeu engage la pérennité des langues concernées. La TA recèle des atouts majeurs

pour appuyer les efforts de documentation, de création de ressources et de revitalisation des langues africaines minorisées à l'ère numérique. Par sa capacité à produire rapidement des ressources linguistiques parallèles et monolingues, à doter le traitement automatique de ces langues d'outils susceptibles de favoriser et d'accroître leur usage et leur visibilité dans les espaces numériques, elle peut effectivement en renforcer la vitalité et la résilience face à la mondialisation.

Il reste toutefois indispensable de reconnaître les tensions inhérentes à la coexistence entre idéaux émancipateurs et contraintes économiques et institutionnelles pour élaborer des stratégies à la fois réalistes et transformatrices. Outre les défis techniques et méthodologiques, des obstacles politiques, économiques et idéologiques devront être surmontés, notamment ceux liés aux rapports de pouvoir structurant les écosystèmes linguistiques et technologiques actuels. Parmi ces obstacles, les contraintes économiques structurelles représentent un facteur limitant souvent négligé. En raison de la logique de marché qui gouverne le développement technologique, l'investissement dans des systèmes de TA pour les langues minorisées semble peu rentable, spécialement lorsque leurs locutrices et locuteurs maîtrisent déjà les langues dominantes. Cette réalité économique explique principalement pourquoi, malgré des décennies d'existence de la TA, les outils dédiés aux langues africaines minorisées restent rares ou embryonnaires. À cette dimension s'ajoute un enjeu écologique majeur : l'empreinte énergétique massive des modèles de TA suscite des interrogations quant à leur durabilité éthique, particulièrement dans un contexte où les ressources énergétiques africaines pourraient être prioritairement mobilisées pour d'autres besoins de développement.

Pour exploiter pleinement le potentiel de ces technologies, il faut dépasser les approches techniques et universalistes jusqu'ici dominantes et bâtir des modèles de TA véritablement collaboratifs, centrés sur les communautés linguistiques minorisées. Cette transformation exige de remettre en cause les logiques économiques qui tendent à marginaliser ces langues et d'élaborer des solutions technologiques écologiquement viables. Une vigilance particulière s'impose pour que les progrès de la TA ne se réalisent pas aux dépens des langues minorisées et des communautés les plus vulnérables, mais contribuent à une plus grande équité linguistique à l'échelle du continent africain.

Cette démarche implique des partenariats interdisciplinaires et participatifs qui associent expertise technologique et savoirs locaux, ainsi qu'une réflexion critique sur les biais des modèles dominants. Elle commande aussi de promouvoir des infrastructures ouvertes et décentralisées qui garantissent l'autonomie des communautés dans la création et le contrôle de leurs ressources numériques, en tenant compte des impératifs de durabilité environnementale. Des mesures concrètes s'imposent à cet égard :

- L'association systématique des communautés linguistiques au développement et à l'évaluation des systèmes de TA, au moyen de comités consultatifs et de processus de validation participatifs ;
- La conception prioritaire d'outils pour les langues les plus menacées, indépendamment de leur rentabilité immédiate ;
- La formation de personnel de recherche-développement issu des communautés concernées pour une maîtrise locale des technologies ;
- L'établissement de cadres éthico-juridiques protégeant les droits linguistiques et la propriété intellectuelle communautaire ;
- L'élaboration de modèles économiques novateurs (financement public, coopération internationale, économie sociale) affranchis des logiques de rentabilité immédiate ;

- L'exploration d'approches technologiques moins énergivores qui privilégient l'efficacité énergétique et les infrastructures décentralisées.

Ces mesures exigent sans doute des arbitrages complexes entre développement technologique et préservation culturelle, entre standardisation et diversification, entre modèles d'innovation globaux et quête d'autonomie locale. Les arbitrages nécessitent un renforcement décisif des collaborations entre toutes les parties prenantes de la TA pour les langues africaines – chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, linguistes, mouvements militants, instances et communautés. Il importe de fédérer une communauté d'expertise autour de ces défis afin de mutualiser les ressources, de capitaliser les expériences et de faire émerger des solutions innovantes adaptées aux réalités locales. L'engagement des institutions régionales dotées de pouvoirs décisionnels, comme l'Union africaine et les organisations sous-régionales, sera déterminant.

Un autre levier essentiel pour assurer la pérennité de ces dynamiques réside dans le renforcement des capacités de formation et de recherche en TA/TALN au sein des institutions africaines, en vue de préparer une nouvelle génération de chercheuses et chercheurs ainsi que de praticiennes et praticiens porteurs d'approches collaboratives critiques. Cette formation nécessitera des programmes d'enseignement interdisciplinaires (informatique, linguistique, anthropologie, sciences sociales) et des partenariats de recherche entre pays industrialisés et pays en développement, le but étant de favoriser la construction collaborative et le partage des savoirs et des innovations.

Enfin, la pérennité de ces efforts sera tributaire de leur intégration dans une réflexion globale sur les politiques linguistiques et éducatives africaines ainsi que sur les modèles de développement socioéconomique sous-jacents. La sauvegarde des langues minorisées ne saurait se réduire à une dimension technique ; elle doit s'enraciner dans une vision politique et culturelle à long terme, qui fait de la diversité linguistique un levier de développement humain durable. Les initiatives de TA devraient ainsi s'articuler avec d'autres dynamiques comme les mouvements en faveur de l'éducation multilingue, la reconnaissance des langues minorisées ou les démarches de décolonisation des savoirs – au-delà de la seule reconnaissance officielle – en misant sur des actions concrètes de valorisation.

Au terme de cette réflexion, il semble se dégager un constat : plutôt que d'adapter la TA aux langues africaines, l'idéal serait de faire émerger une TA africaine – qui incarne les réalités, les besoins et les aspirations des communautés linguistiques du continent, tout en contribuant à leur émancipation. Il s'agit de bâtir une TA qui dépasse l'application passive de modèles exogènes pour les remettre en question, les adapter et les enrichir à partir des épistémologies locales. Cette démarche décoloniale et émancipatrice vise à préserver les langues africaines en tant que patrimoine culturel, souvent minorisé et vulnérabilisé, et à les revitaliser en tant que véhicules dynamiques de savoirs, d'identités et d'aspirations pour leurs communautés locutrices. En ce sens, la TA apparaît comme un levier possible de réappropriation et de revalorisation des langues minorisées, qui leur permettrait de s'affirmer comme des ressources stratégiques et légitimes dans les sociétés du savoir du XXI^{e} siècle (UNESCO, 2005), à condition que sa viabilité économique soit assurée et que son empreinte environnementale soit maîtrisée.

Références bibliographiques

Abbott, J. Z. et Martinus, L. (2018). Towards neural machine translation for African languages. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.1811.05467

Adebara, I. et Abdul-Mageed, M. (2022). Towards Afrocentric NLP for African languages: Where we are and where we can go. Dans S. Muresan, P. Nakov et A. Villavicencio (dir.), *Proceedings of the 60th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics (*volume 1, p. 3814-3841). Association for Computational Linguistics. https://doi.org/10.18653/v1/2022.acl-long.265

Adebara, I., Elmadany, A., Abdul-Mageed, M. et Alcoba Inciarte, A. (2022). AfroLID: A neural language identification tool for African languages. Dans Y. Goldberg, Z. Kozareva et Y. Zhang (dir.), *Proceedings of the 2022 Conference on Empirical Methods in Natural Language Processing* (p. 1958-1981). Association for Computational Linguistics. https://doi.org/10.18653/v1/2022.emnlp-main.128

Ajao, J. F., Babatunde, R. S., Asapetu, S. O. et Yusuff, S. R. (2020). Implementation of Yorùbá Unicode generation for an indigenous keyboard. *Technoscience Journal for Community Development in Africa*, *1*(1), 71-80. https://journals.kwasu.edu.ng/index.php/technoscience/article/view/13

Ambati, V., Vogel, S. et Carbonell, J. (2010, mai). *Active Learning and Crowd-Sourcing for Machine Translation*. Dans N. Calzolari, K. Choukri, B. Maegaard, J. Mariani, J. Odijk, S. Piperidis, M. Rosner et D. Tapias (dir.), *Actes de LREC 2010* (p. 2169-2174). European Language Resources Association (ELRA). http://www.lrec-conf.org/proceedings/lrec2010/pdf/244_Paper.pdf

Anastasopoulos, A. (2019). *Computational tools for endangered language documentation* [Thèse de doctorat, University of Notre Dame]. CurateND. https://curate.nd.edu/show/9019s18114q

Apple Machine Learning Research. (2020). Language identification from very short strings. *Apple Machine Learning Research*. https://machinelearning.apple.com/research/language-identification-from-very-short-strings

Artetxe, M., Labaka, G. et Agirre, E. (2019). An effective approach to unsupervised machine translation. Dans *Proceedings of the 57th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics* (p. 194-203). Association for Computational Linguistics. https://doi.org/10.18653/v1/P19-1019

Ballier, N. et Zimina-Poirot, M. (2023). Littératie de la traduction automatique (TA) neuronale et traduction spécialisée : s'approprier les outils de la TA au travers de projets de recherche interdisciplinaires. Dans N. Froeliger, C. Larsonneur et G. Sofo (dir.), *Traduction humaine et traitement automatique des langues : vers un nouveau consensus ?* (p. 165-180). *Edizioni Ca'Foscari*. https://doi.org/10.30687/978-88-6969-762-3/011

Barysevich, A. et Costaris, C. (2021). Traducteurs automatiques neuronaux comme outil didactique/pédagogique : DeepL dans l'apprentissage du français langue seconde. *Nouvelle Revue Synergies Canada*, *14*, 1-16.

Bender, E. M., Gebru, T., McMillan-Major, A. et Shmitchell, S. (2021). On the dangers of stochastic parrots: Can language models be too big? Dans *Proceedings of the 2021 ACM Conference on Fairness, Accountability, and Transparency (*p. 610-623). https://doi.org/10.1145/3442188.3445922

Bernhard, D. et Soria, C. (2018). Traitement automatique des langues peu dotées. *Traitement Automatique des Langues*, *59*(3), 7-14. https://aclanthology.org/2018.tal-3.1/

Bird, S. (2020). Decolonising speech and language technology. Dans D. Scott, N. Bel et C. Zong (dir.), *Proceedings of COLING 2020: The 28th International Conference on Computational Linguistics* (p. 3504-3519). https://doi.org/10.18653/v1/2020.coling-main.313

Birhane, A. (2021). Algorithmic injustice: A relational ethics approach. *Patterns*, *2*(2), 100205. https://doi.org/10.1016/j.patter.2021.100205

Blasi, D., Anastasopoulos, A. et Neubig, G. (2022). Systematic inequalities in language technology performance across the world's languages. Dans S. Muresan, P. Nakov et A. Villavicencio (dir.), *Proceedings of the 60th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics (Volume 1: Long Papers,* p. 5486-5505). https://doi.org/10.18653/v1/2022.acl-long.376

Bodomo, A., Anderson, J. et Dzahene-Quarshie, J. (2006). Digitizing African languages: challenges and opportunities in Ghana. Dans F. K. Ameka, A. Dench et N. Evans (dir.), *Catching Language: The Standing Challenge of Grammar Writing* (p. 417-440). Mouton de Gruyter.

Bowker, L. (2024). Lorsqu'on enseigne les technologies de la traduction, le choix des termes compte beaucoup. *ACET-LINET*. https://www.acet-linet.ca/post/choix-des-termes-en-enseignement

Carvallo, S. (2019). L'éthique de la recherche entre réglementation et réflexivité. *Revue d'anthropologie des connaissances*, *13*(2). https://doi.org/10.3917/rac.043.0299

Chagnon, K. (2019). Colonialisme, universalisme occidental et traduction. *Traduction, Terminologie, Rédaction*, *32*(1), 259-278. https://doi.org/10.7202/1068021ar

Centre de recherches pour le développement international (CRDI). (2025). *Le carrefour d'IA de Masakhane pour les langues*. https://idrc-crdi.ca/fr/ce-que-nous-faisons/projets-que-nous-soutenons/projet/le-carrefour-dia-de-masakhane-pour-les

Creissels, D. (2000). Typology. Dans B. Heine et D. Nurse (dir.), *African Languages: An Introduction* (*p.* 231-258). Cambridge University Press.

Cru, J. (2014). Language revitalisation from the ground up: Promoting Yucatec Maya on Facebook. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, *36*(3), 284-296. https://doi.org/10.1080/01434632.2014.921184

de Gibert, O., Pugh, R., Marashian, A., Vázquez, R., Ebrahimi, A., Denisov, P., Rice, E., Gow-Smith, E., Prieto, J. C., Robles, M., Manrique, R., Moreno Veliz, O., Lino Campos, Á., Coto-Solano, R., Alvarez, A., Agüero-Torales, M., Ortega, J. E., Chiruzzo, L., Oncevay, A., ... Mager, M. (2025). Findings of the AmericasNLP 2025 shared tasks on machine translation, creation of educational material, and translation metrics for Indigenous languages of the Americas. Dans *Proceedings of the Fifth Workshop on NLP for Indigenous Languages of the Americas (AmericasNLP)* (p. 134–152). Association for Computational Linguistics. https://doi.org/10.18653/v1/2025.americasnlp-1.16

de Swaan, A. (2001). *Words of the World: The Global Language System*. Polity.

Déjean, H. et Gaussier, É. (2002). Une nouvelle approche à l'extraction de lexiques bilingues à partir de corpus comparables. *Lexicometrica*, *Alignement lexical dans les corpus multilingues*, 1-22. https://aclanthology.org/F13-1018.pdf

Djité, P. G. (2008). *The Sociolinguistics of Development in Africa*. Multilingual Matters. http://archive.org/details/sociolinguistics0000djit

Eberhard, D. M., Simons, G. F., et Fennig, C. D. (dir.). (2024). *Ethnologue: Languages of the World* (27e édition). SIL International. https://www.ethnologue.com/

Emezue, C. C. et Dossou, B. F. P. (2020). *Lanfrica: A participatory approach to documenting machine translation research on African languages* (arXiv:2008.07302). *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.2008.07302

Emezue, C. C. et Dossou, B. F. P. (2021). MMTAfrica: Multilingual machine translation for African languages. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.2204.04306

Enguehard, C. et Kané, S. (2004). Langues africaines et communication électronique : développement de correcteurs orthographiques. Dans *Penser la Francophonie : concepts, actions et outils linguistiques : actes des premières Journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue*. Éditions des archives contemporaines.

Fadaee, M., Bisazza, A. et Monz, C. (2017). Data augmentation for low-resource neural machine translation. Dans *Proceedings of the 55th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics* (Volume 2: Short Papers, p. 567-573). https://doi.org/10.18653/v1/P17-2090

Fishman, J. A. (1991). *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*. Multilingual Matters.

Footitt, H. et Kelly, M. (dir.). (2012). *Languages at War: Policies and Practices of Language Contacts in Conflict*. Palgrave Macmillan.

Godard, P., Adda, G., Adda-Decker, M., Benjumea, J., Besacier, L., Cooper-Leavitt, J., Kouarata, G.-N., Lamel, L., Maynard, H., Mueller, M., Rialland, A., Stueker, S., Yvon, F. et Zanon-Boito, M. (2018). A very low resource language speech corpus for computational language documentation Experiments. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.1710.03501

Guo, Y. et Beckett, G. H. (2007). The hegemony of English as a global language: Reclaiming local knowledge and culture in China. *Convergence*, *40*(1-2), 117-131. https://globalization.anthro-seminars.net/wp-content/uploads/2016/11/guo-2007.pdf

Hassan, H., Aue, A., Chen, C., Chowdhary, V., Clark, J., Federmann, C., Huang, X., Junczys-Dowmunt, M., Lewis, W., Li, M., Liu, S., Liu, T.-Y., Luo, R., Menezes, A., Qin, T., Seide, F., Tan, X., Tian, F., Wu, L., ... Zhou, M. (2018). Achieving human parity on automatic Chinese to English news translation. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/ARXIV.1803.05567

Herbig, N. (2022). *Multi-modal post-editing of machine translation* [Thèse de doctorat, Saarland University]. https://umtl.cs.uni-saarland.de/paper_preprints/PhD_Nico_Herbig.pdf

Herbig, N., Düwel, T., Pal, S., Meladaki, K., Monshizadeh, M., Krüger, A. et van Genabith, J. (2020). MMPE: A multi-modal interface for post-editing machine translation. Dans *Proceedings of the 58th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics* (p. 1691-1702). Association for Computational Linguistics. https://doi.org/10.18653/v1/2020.acl-main.155

Hussen, K. Y., Sewunetie, W. T., Ayele, A. A., Imam, S. H., Alemu, E. N., Muhammad, S. H. et Yimam, S. M. (2025). The state of large language models for African languages: Progress and challenges. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.2506.02280

Jauhiainen, T., Lui, M., Zampieri, M., Baldwin, T., et Ljubešić, N. (2019). Automatic language identification in texts: A survey. *Journal of Artificial Intelligence Research, 65*, 675-782. https://doi.org/10.1613/jair.1.11675

Ji, M. (2023). Cultural and linguistic bias of neural machine translation technology. Dans M. Ji, P. Bouillon et M. Selignan (dir.), *Translation Technology in Accessible Health Communication* (p. 100-128). Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/9781108938976.005

Joshi, P., Santy, S., Budhiraja, A., Bali, K. et Choudhury, M. (2021). The state and fate of linguistic diversity and inclusion in the NLP world. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.2004.09095

Karakanta, A., Dehdari, J. et Van Genabith, J. (2018). Neural machine translation for low-resource languages without parallel corpora. *Machine Translation*, *32*(1-2), 167-189. https://doi.org/10.1007/s10590-017-9203-5

Knight, J. (2022). *Knowledge diplomacy in international relations and higher education*. Springer. https://doi.org/10.1007/978-3-031-14977-1

Koehn, P. (2020). *Neural Machine Translation*. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/9781108608480

Kornai, A. (2013). Digital language death. *PLoS ONE*, *8*(10), Article e77056. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0077056

Kourliandsky, J.-J. (2023, 18 avril). Paradoxe de la francophonie : un espace organisé en quête de sens. *Fondation Jean Jaurès/GeoStrategia*. https://www.geostrategia.fr/paradoxe-francophonie-espace-organise-quete-de-sens/

Lample, G., Conneau, A., Denoyer, L. et Ranzato, M. (2018). Unsupervised machine translation using monolingual corpora only. Dans *Proceedings of the 6th International Conference on Learning Representations (ICLR 2018)*. https://openreview.net/forum?id=rkYTTf-AZ

Lanfrica. (2025, 23 octobre). Lanfrica V2 is here! A new era for African AI discovery. *Lanfrica Blog*. https://lanfrica.com/blog/lanfrica-v2-is-here-a-new-era-for-african-ai-discovery/

Mager, M., Gutierrez-Vasques, X., Sierra, G. et Meza-Ruiz, I. (2018). Challenges of language technologies for the indigenous languages of the Americas. Dans E. M. Bender, L. Derczynski et P. Isabelle (dir.), *Proceedings of COLING 2018: The 27th International Conference on Computational Linguistics* (p. 55-69). Association for Computational Linguistics. https://aclanthology.org/C18-1006/

Martinus, L. et Abbott, J. Z. (2019). A Focus on neural machine translation for African languages. *arXiv*. http://arxiv.org/abs/1906.05685

Mohamed, S., Png, M.-T. et Isaac, W. (2020). Decolonial AI: decolonial theory as sociotechnical foresight in artificial intelligence. *Philosophy & Technology*, *33*(4), 659-684. https://doi.org/10.1007/s13347-020-00405-8

Naveen, P. et Trojovský, P. (2024). Overview and challenges of machine translation for contextually appropriate translations. *iScience*, *27*(10), 110878. https://doi.org/10.1016/j.isci.2024.110878

Nekoto, W., Marivate, V., Matsila, T., Fasubaa, T., Fagbohungbe, T., Akinola, S. O., Muhammad, S., Kabongo Kabenamualu, S., Osei, S., Sackey, F., Niyongabo, R. A., Macharm, R., Ogayo, P., Ahia, O., Berhe, M. M., Adeyemi, M., Mokgesi-Selinga, M., Okegbemi, L., Martinus, L., … Bashir, A. (2020). Participatory research for low-resourced machine translation: A case study in African languages. Dans T. Cohn, Y. He et Y. Liu (dir.), *Findings of the Association for Computational Linguistics: EMNLP 2020* (p. 2144-2160). Association for Computational Linguistics. https://doi.org/10.18653/v1/2020.findings-emnlp.195

NLP Ghana. (2023). Khaya African language translation AI adds Gurene, Kikuyu, Kimeru & Luo. *Medium*. https://nlpghana.medium.com/khaya-african-language-translation-ai-adds-gurene-kikuyu-kimeru-luo-4171de1273ce

Nye, J. S. (2004). *Soft Power: The Means to Success in World Politics*. Public Affairs.

Ogueji, K. et Ahia, O. (2019). PidginUNMT: Unsupervised neural machine translation from West African Pidgin to English. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.1912.03444

Okolo, C. (2023). *AI in the Global South: Opportunities and challenges towards more inclusive governance*. Brookings. https://www.brookings.edu/articles/ai-in-the-global-south-opportunities-and-challenges-towards-more-inclusive-governance/

OpenAI. (2022). ChatGPT: Optimizing language models for dialogue. OpenAI. https://openai.com/blog/chatgpt

OpenAI. (2023). GPT-4 technical report. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.2303.08774

Orife, I., Kreutzer, J., Sibanda, B., Whitenack, D., Siminyu, K., Martinus, L., Ali, J. T., Abbott, J., Marivate, V., Kabongo, S., Meressa, M., Murhabazi, E., Ahia, O., van Biljon, E., Ramkilowan, A., Akinfaderin, A., Öktem, A., Akin, W., Kioko, G., … Bashir, A. (2020). Masakhane: Machine translation for Africa. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/ARXIV.2003.11529

Osborn, D. (2010). *African languages in a digital age: Challenges and opportunities for indigenous language computing*. HSRC Press / International Development Research Centre.

Paul, M., Finch, A. et Sumita, E. (2013). How to choose the best pivot language for automatic translation of low-resource languages. *ACM Transactions on Asian Language Information Processing*, *12*(4), 1-17. https://doi.org/10.1145/2505126

Phillipson, R. (2013). *Linguistic Imperialism Continued*. Routledge. https://doi.org/10.4324/9780203857175

Prates, M. O. R., Avelar, P. H. C. et Lamb, L. (2020). Assessing gender bias in machine translation—A case study with Google Translate. *Neural Computing and Applications*, *32*(10), 6363-6381. https://doi.org/10.1007/s00521-019-04144-6

Pryzant, R., Chung, Y., Jurafsky, D. et Britz, D. (2020). JESC: Japanese-English subtitle corpus. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.1710.10639

Ranathunga, S., Lee, E.– S. A., Prifti Skenduli, M., Shekhar, R., Alam, M. et Kaur, R. (2023). Neural machine translation for low-resource languages: A Survey. *ACM Computing Survey*, *55* (11), 229. https://doi.org/10.1145/3567592

Reiss, K. et Vermeer, H. J. (2013). *Towards a general theory of translational action: Skopos theory explained* (traduit par C. Nord). St. Jerome Publishing

Saadany, H. et Orăsan, C. (2021). BLEU, METEOR, BERTScore: Evaluation of metrics performance in assessing critical translation errors in sentiment-oriented text. Dans *Proceedings of the Translation and Interpreting Technology Online Conference* (p. 48-56). Association for Computational Linguistics. https://aclanthology.org/2021.triton-1.6/

Skutnabb-Kangas, T. (1988). Multilingualism and the education of minority children. Dans T. Skutnabb-Kangas et J. Cummins (dir.) *Minority Education: From Shame to Struggle* (p. 13-34). Multilingual Matters.

Teixeira, C. S. C., Moorkens, J., Turner, D., Vreeke, J. et Way, A. (2019). Creating a multimodal translation tool and testing machine translation integration using touch and voice. *Informatics*, *6*(1), 13. https://doi.org/10.3390/informatics6010013

The Unicode Consortium. (2023). *The Unicode Standard, Version 15.1.0*. The Unicode Consortium. https://www.unicode.org/versions/Unicode15.1.0/

Tonja, A. L., Dossou, B. F. P., Ojo, J., Rajab, J., Thior, F., Wairagala, E. P., Anuoluwapo, A., Moiloa, P., Abbott, J., Marivate, V., et Rosman, B. (2024). InkubaLM: A small language model for low-resource African languages. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.2408.17024

Torfi, A., Shirvani, R. A., Keneshloo, Y., Tavaf, N., et Fox, E. A. (2020). Natural language processing advancements by deep learning: A survey. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.2003.01200

UNESCO. (2003). *Vitalité et disparition des langues* (publication CLT/CEI/DCE/ELP/PI/2003/1). https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000183699_fre

UNESCO. (2005). *Vers les sociétés du savoir : rapport mondial de l'UNESCO*. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000141907

UNESCO. (2010). *Atlas des langues en danger dans le monde* (C. Moseley, dir.). Bibliothèque numérique UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000187026_fre

Vansina, J. (2006). *Oral Tradition: A Study in Historical Methodology*. Aldine Transaction. http://archive.org/details/oraltraditionstu0000vans

Vaswani, A., Shazeer, N., Parmar, N., Uszkoreit, J., Jones, L., Gomez, A. N., Kaiser, L. et Polosukhin, I. (2017, 12 juin). Attention is all you need. *arXiv*. https://doi.org/10.48550/arXiv.1706.03762

Zapata, J., Castilho, S. et Moorkens, J. (2017). Translation dictation vs. post-editing with cloud-based voice recognition: A pilot experiment. Dans M. Yamada et M. Seligman (dir.), *Proceedings of Machine Translation Summit XVI: Commercial MT users and translators track* (p. 116-129). Asia-Pacific Association for Machine Translation. https://aclanthology.org/2017.mtsummit-commercial.13

Zapata, J. et Quirion, J. (2016). La traduction dictée interactive et sa nécessaire intégration à la formation des traducteurs. *Babel*, *62*(4), 531-551. https://doi.org/10.1075/babel.62.4.01zap

Zhang, J. et Zong, C. (2020). Neural machine translation: Challenges, progress and future. *Science China Technological Sciences*, *63*(10), 2028-2050. https://doi.org/10.1007/s11431-020-1632-x

L’heure de nous-mêmes a sonné ! Plaidoyer pour un véritable affranchissement culturel du développement en Afrique : pour un développement endogène de l’intelligence artificielle et du numérique

Fafadzi Akpene Agbe

Mots-clés : Intelligence artificielle ; afro-responsabilité ; épistémogenèses africaines ; décolonisation technoscientifique.

Keywords : Artificial intelligence; afro-responsibility; african epistemogenes; technoscientific decolonization.

Résumé

Cet article propose une réflexion philosophique sur le développement de l’intelligence artificielle (IA) en Afrique à partir d’un ancrage épistémologique endogène. Il soutient que l’adoption de l’IA ne peut se faire dans une simple logique de transfert technologique, mais nécessite une réappropriation culturelle fondée sur les traditions scientifiques africaines. S’appuyant sur des systèmes combinatoires tels que *aḍi* et *Fá*, porteurs d’une logique binaire, algorithmique et éthique, l’article met en lumière que les sociétés africaines possèdent des ressources intellectuelles et technoscientifiques compatibles avec les fondements de l’IA moderne. Au lieu de calquer le développement de l’IA sur les paradigmes occidentaux, il s’agit de formuler un modèle d’IA afro-responsable, enraciné dans les mémoires et les valeurs locales. Ce positionnement critique vise à dépasser le mimétisme technologique. Il entend inscrire l’Afrique comme un acteur autonome et créatif de la quatrième révolution industrielle. Sur le plan méthodologique, l’article adopte une approche philosophique critique et herméneutique, combinant l’analyse conceptuelle, la généalogie épistémologique comparative et la réflexion normative pour explorer les ressources endogènes africaines en vue d’une reconfiguration éthique de l’intelligence artificielle. En définitive, l’article participe à la réhabilitation des savoirs traditionnels africains comme socles d’une véritable renaissance scientifique et technologique du continent.

Abstract

This article offers a philosophical examination of the development of artificial intelligence (AI) in Africa from the standpoint of endogenous epistemological anchoring. It argues that AI adoption cannot be reduced to a logic of technological transfer or adaptation but instead requires a process of cultural and epistemic reappropriation grounded in African scientific traditions. Drawing on combinatorial systems such as *aḍi* and *fá*, which embody binary, algorithmic, and ethical logics, the article highlights the existence of African intellectual and technoscientific resources that are compatible with the foundational principles of modern AI. Rather than replicating dominant Western paradigms, it proposes the articulation of an Afro-responsible AI model, rooted in local memories, values, and normative horizons. This critical positioning seeks to move beyond technological mimicry and situate Africa as an autonomous and creative actor within the fourth industrial revolution. Methodologically, the article adopts a critical and hermeneutic philosophical approach, combining conceptual analysis, comparative epistemic genealogy, and normative reflection in order to explore African endogenous resources for the ethical reconfiguration of artificial intelligence. Overall, the article contributes to the rehabilitation of African traditional knowledges as foundational elements of a substantive scientific and technological renaissance on the continent.

Pour citer cet article

Agbe, F. A. (2026). L’heure de nous-mêmes a sonné ! Plaidoyer pour un véritable affranchissement culturel du développement en Afrique : pour un développement endogène de l’intelligence artificielle et du numérique. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l’Université Laval*, *3*(1), 219-232. https://doi.org/10.62920/5bq46045

© Fafadzi Akpene Agbe, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l’Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).

Introduction

L'intelligence artificielle (IA) s'est imposée, au cours des dernières décennies, comme l'une des expressions les plus avancées de la technoscience contemporaine. À la croisée de l'informatique, des mathématiques, des sciences cognitives et de la philosophie, elle est aujourd'hui investie de promesses considérables en matière de développement économique, d'optimisation des processus décisionnels et de transformation des sociétés. Présentée comme un levier structurant de « la quatrième révolution industrielle » (Schwab, 2017), l'IA est désormais au cœur des stratégies de développement à l'échelle mondiale et constitue un objet central de débats éthiques, politiques et épistémologiques contemporains (Andler, 2023, p. 177).

Dans ce contexte global, l'Afrique apparaît de plus en plus, et simplement, comme un espace d'application et d'expansion privilégié des technologies d'IA. Pourtant, les discours institutionnels, à l'instar de ceux prononcés lors du Forum sur l'intelligence artificielle en Afrique, tenu en décembre 2018 au Maroc, soulignent le potentiel de l'IA pour accélérer le développement du continent, à condition qu'elle soit centrée sur la dimension humaine et respectueuse des principes éthiques et des droits humains :

> Nous, les participants du Forum sur l'intelligence artificielle en Afrique, convenons de la nécessité de promouvoir l'IA comme levier de développement, centrée sur la dimension humaine, ancrée dans les principes éthiques universels ainsi que dans les principes et normes relatifs aux droits humains. (Déclaration de Benguérir, Site de l'UNESCO, 2018)

Si cette perspective marque une reconnaissance importante du rôle possible de l'IA en Afrique, elle demeure largement inscrite dans des cadres conceptuels et normatifs exogènes, hérités des modèles technoscientifiques dominants. Or, si la nécessité pour l'Afrique d'entrer dans l'ère de l'IA fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus, les conditions épistémologiques, culturelles et éthiques de cette entrée restent insuffisamment examinées. L'adoption de l'IA est le plus souvent pensée en termes de transfert technologique, d'adaptation ou d'alignement sur des standards élaborés ailleurs. Une telle approche tend à occulter le fait qu'aucune technologie n'est neutre : toute technologie incorpore une vision du monde, des valeurs et des rapports de pouvoir. En ce sens, une adoption de l'IA fondée exclusivement sur une logique développementaliste risque de reconduire des formes de dépendance épistémologique et de prolonger ce que Hountondji (2013) a qualifié d'« extraversion scandaleuse » du champ scientifique africain.

C'est à partir de ce constat que s'inscrit le présent article. Il propose une réflexion critique sur les approches dominantes de l'IA pour mettre en lumière leurs présupposés épistémologiques et leurs limites dans le contexte africain. Contre une logique de simple réception (Ugar, 2023), nous appuyons l'idée selon laquelle l'Afrique doit activer sa « capacité culturelle d'initiative », entendue comme aptitude à produire ses propres cadres de pensée et d'action technoscientifiques, en articulation avec sa « mémoire » historique (repères rétrospectifs) et son horizon de projection (repères prospectifs ; Akakpo et Hottois, 2019, p. 225).

L'hypothèse centrale de cet article est que l'Afrique dispose de ressources épistémologiques endogènes (scientifiques, techniques, symboliques et éthiques) susceptibles de nourrir une reconfiguration du rapport à l'IA. Loin d'être incompatibles avec la science moderne, ces ressources témoignent d'une capacité d'invention et de rationalité déjà à l'œuvre dans les traditions africaines, comme l'ont montré les travaux de Akakpo (2024) ou encore de Diop (1981). À la faveur du travail précieux abattu par ce dernier, nul doute ne peut s'installer sur l'importance, pour l'Afrique, de la mémoire-culture qui, loin d'être un passé mort, est un

passé vivant puisque doté d'une endurance et d'une capacité normative capable de dépasser l'uniformisation que la mondialisation impose à toutes les cultures :

> Autant la technologie et la science modernes viennent d'Europe, autant dans l'Antiquité, le savoir universel coulait dans la vallée du Nil vers le reste du monde et en particulier vers la Grèce, qui servira de maillon intermédiaire. Par conséquent, aucune pensée, aucune idéologie [...] n'est par essence étrangère à l'Afrique qui fut la terre de leur enfantement. (Diop, 1981, p. 12)

Dès lors, il devient possible de penser – si l'on peut dire – une simple africanisation de l'IA existante, ou plus précisément, l'élaboration d'un paradigme alternatif fondé sur ce que nous appelons une IA afro-responsable.

Par « IA afro-responsable », nous entendons une approche de l'intelligence artificielle qui articule maîtrise technologique, fidélité aux héritages culturels africains et responsabilité éthique à l'égard du devenir collectif. Une telle approche rompt à la fois avec l'« occidentocentrisme » technologique et avec les impasses de l'anti-occidentalocentrisme en inscrivant le développement de l'IA dans une dynamique d'invention située, consciente de ses ancrages et de ses finalités. Elle invite à repenser les finalités mêmes de l'IA non plus seulement en termes d'efficacité ou de performance, mais en termes de sens, de responsabilité et d'autodétermination.

Dès lors, la structure de l'article s'impose d'elle-même. Après cette introduction, nous proposons une revue critique des approches dominantes de l'IA, en mettant en évidence leurs présupposés épistémologiques et leurs limites dans le contexte africain. Nous analysons ensuite certaines ressources épistémologiques endogènes issues des traditions culturelles africaines, susceptibles d'éclairer autrement les fondements de l'IA. Sur cette base, nous développons le concept d'IA afro-responsable comme horizon normatif et stratégique pour le continent. Une discussion permet enfin de situer cette proposition dans les débats contemporains sur le développement, la technoscience et la décolonisation des savoirs, avant de conclure sur les enjeux théoriques et pratiques d'une telle orientation.

1 Approches dominantes de l'intelligence artificielle : fondements conceptuels et héritages philosophiques

Si un examen sérieux de l'IA ne doit pas ignorer les origines éclectiques et pluridisciplinaires de ses pionniers[12], il ne doit surtout pas sous-estimer la source commune qui a alimenté leurs réflexions et leurs travaux. Il s'agit d'un court texte publié en 1937 par Alan Turing (Girard et Turing, 1995) unanimement reconnu aujourd'hui comme le grand-père intellectuel de l'IA, intitulé *Sur les nombres calculables avec une application au problème de décision*[13]. Même si ce texte s'inscrit plus directement dans la transition épistémologique

[12] Voici la liste des ouvrages les plus importants que Pélissier et Tête (1995), les traducteurs des grands textes fondateurs de l'IA et des sciences cognitives, ont retenus : *La cybernétique ou le contrôle et la communication chez l'animal et la machine* (Wiener, 1948) ; *Un calcul logique des idées immanentes dans l'activité nerveuse* (McCulloch et Pits, 1943) ; *La théorie générale et la logique des automates* (Von Neumann, 1948) ; *L'organisation du comportement* (Hebb, 1949) ; *Du cerveau comme calculateur* (McCulloch, 1949) ; *Les mathématiques de la communication* (Weaver, 1949) ; *Une machine qui joue aux échecs* (Shannon, 1950) ; *Machines à calculer et intelligence* (Turing, 1950).

[13] Dans leur biographie de Turing, Hodges et Zimmermann (2004) observent que, mathématicien de formation, Turing était au parfum du mouvement d'abstraction créatif qui permettait de libérer les mathématiques des comptes et mesures, et d'inventer de nouvelles formes aux applications encore imprévues (p. 77). On peut citer comme pionniers de ce mouvement Bolzano et Frege. Cette situation cependant créa une crise sans précédent au sein des mathématiques pures et posa le problème des fondements de la mathématique.

marquant la fin de la tutelle de la logique sur la philosophie — et l'affirmation de la logique comme science autonome — il inaugure théoriquement le mouvement intellectuel qui constituera les bases conceptuelles de l'émergence de l'IA à la fin des années 1950, notamment à travers l'article célèbre *Computing Machinery and Intelligence*. L'objectif immédiat de Turing, dans son article de 1937, était de réfuter la thèse hilbertienne selon laquelle il serait impossible de « dresser l'inventaire des règles d'après lesquelles notre pensée fonctionne réellement » (Girard et Turing, 1995, p. 20).

Pour ce faire, Turing développe le concept de calculabilité en introduisant une machine idéale (la machine de Turing) conçue comme un dispositif abstrait capable d'exécuter un algorithme selon une procédure finie. L'argument central est bien connu : si une machine automate peut produire, par une suite finie d'opérations, un nombre à développement décimal infini, alors ce nombre est calculable. Conscient des limites pratiques de l'esprit humain en tant qu'agent de calcul, Turing imagine un dispositif abstrait apte à effectuer ces opérations à la place de l'homme.

Sous cette modalité abstraite, la machine de Turing ne cherche pas à reproduire la matérialité du cerveau humain lorsqu'il effectue un calcul, mais le comportement fonctionnel de l'esprit. La cognition cesse alors d'être pensée exclusivement comme une activité mentale interne, psychologiquement déterminée, pour être comprise comme une activité de calcul définissable formellement. À ce niveau, ce qui importe n'est pas le substrat (biologique ou mécanique), mais la structure logique de l'opération. Comme le souligne Andler (2023), avec Turing, « le calcul devient ainsi une catégorie objective fondamentale de la pensée, aux contours précis, et non plus simplement le nom d'une forme particulière et insaisissable de l'inventivité humaine » (p. 57).

Ce déplacement repose sur un geste philosophique fondamental : l'adoption délibérée d'un niveau d'abstraction suffisamment élevé pour répondre à des questions conceptuelles complexes sans s'enliser dans les particularités empiriques des mécanismes mentaux. Ce geste permet de dissocier les processus cognitifs de leurs implémentations contingentes et d'en dégager les structures formelles. C'est précisément dans ce cadre que l'information émerge comme une catégorie conceptuelle centrale, susceptible de décrire aussi bien des processus humains que machinaux, notamment les concepts d'être, de connaissance ou encore de sens.

Andler (2023) illustre assez clairement le pas de géant accompli par Turing :

> La percée qui permit à Turing de définir la notion contemporaine de calculs fut aussi pour lui l'occasion d'accomplir un second progrès décisif : il fit pour la notion de machine ce qu'il avait fait pour la notion de calcul, à savoir lui donner un sens déterminé. […] Dans la longue histoire des tentatives, réelles ou fictionnelles, pour créer une machine pensante ou du moins un automate capable d'exécuter des opérations de l'esprit humain, l'invention de la machine de Turing constitue une rupture fondamentale sur le plan conceptuel. Elle ouvre une ère nouvelle, celle de la réussite après des siècles d'échecs. […] La machine de Turing exécute toutes les opérations humaines d'un certain type, à savoir tous les calculs possibles. (p. 57-58)

Une condition pour ériger les fondements de la mathématique est de prouver sa décidabilité, c.-à-d. montrer une méthode permettant de décider, sans en faire la démonstration, si un énoncé mathématique est vrai. Pélissier et Tête (1995) observent que, dans son article de 1937 — postérieur donc aux travaux de Gödel (1931) sur l'incomplétude et de Kleene et Church sur l'indécidabilité (1936) qui porte sur la notion de calculabilité et s'inscrit dans leur suite logique — Turing précise la notion de calculabilité et détermine la classe des problèmes décidables. L'intérêt épistémologique de ces travaux montre que l'ère des calculateurs numériques trouve son origine dans les problématiques mathématiques.

Cet auteur met clairement en évidence la portée de cette rupture. Il s'agit en effet d'une rupture conceptuelle majeure qui établit qu'une machine peut, en droit, exécuter toutes les opérations humaines d'un certain type, à savoir tous les calculs possibles. En effet, l'impact philosophique d'une démarche telle celle de Turing n'est peut-être pas encore saisi dans toute son importance, quoique les travaux de Floridi et al. (2015) visent à le faire connaître davantage. La machine de Turing ne relève plus du mécanisme classique, fondé sur une causalité matérielle directe, mais — pourrait-on dire — d'un néo-mécanisme informationnel. Elle opère sur des symboles en tant qu'unités d'information, indépendamment de leur signification psychologique. Cette dissociation entre les mécanismes psychologiques de la cognition et leurs structures logiques formelles fonde la possibilité théorique de la simulation de certains aspects du fonctionnement cognitif humain par une machine-calculateur, tout en déplaçant la question philosophique centrale.

Ce déplacement devient explicite dans l'article de 1950, *Computing Machinery and Intelligence*, où Turing ne cherche plus à déterminer si le cerveau humain est, au sens strict, un ordinateur numérique, ni si les systèmes naturellement intelligents peuvent être adéquatement décrits comme des systèmes de traitement de l'information. Il considère de telles questions comme largement dénuées de sens dès lors que l'on adopte le bon niveau d'abstraction. Ce qui importe n'est pas ce que les machines « sont », mais ce qu'elles « peuvent faire » dans des conditions fonctionnelles données. En effet, à travers le jeu d'imitation, Turing reformule ainsi le problème de l'intelligence en termes opératoires et informationnels. Ce qu'il dévoile, c'est la puissance conceptuelle du paradigme informationnel : étant donné un niveau d'abstraction approprié, toute entité (qu'il s'agisse d'un cerveau, d'une machine, d'une organisation ou d'un système naturel) peut être décrite comme un système de traitement de l'information, et tout processus peut, en principe, être simulé de manière informative.

Le problème ainsi posé par Turing n'est donc pas prioritairement un problème de la cognition, au sens cartésien classique, où l'on chercherait à savoir si les formes de cognition peuvent être pleinement analysées en termes de traitement de l'information. Il s'agit plutôt d'un problème situé dans le champ de l'intelligence : la question décisive devient celle de savoir si l'intelligence, entendue comme capacité fonctionnelle à produire des comportements intelligents, peut être implémentée de manière satisfaisante dans des systèmes non biologiques. C'est ce déplacement du problème de la cognition au problème de l'intelligence qui constitue le cœur du geste turingien et qui fonde ce que l'on peut appeler le « problème de Turing » (Floridi, 2011, p. 29-52). Dans ce cadre, la notion de niveau d'abstraction acquiert une portée décisive pour penser l'agentivité, la vie artificielle, la simulation et, plus largement, le fonctionnalisme. Comme l'a montré Floridi (2011, p. 29-52), ce que l'on identifie comme un « agent », c'est-à-dire un système interactif, autonome et adaptable, dépend entièrement du niveau d'abstraction adopté. Une même entité peut apparaître comme non interactive ou non adaptative à un niveau donné, et comme pleinement dotée d'agentivité à un autre. L'agentivité n'est donc pas une propriété intrinsèque, mais une propriété relationnelle, indexée à un cadre observationnel et conceptuel déterminé. Cette relativité épistémique de l'agentivité éclaire directement le geste turingien. Le test de Turing ne vise pas à établir ce qu'est l'intelligence en soi, mais à déterminer si, à un niveau d'abstraction pertinent (celui de l'interaction linguistique observable), un système artificiel est fonctionnellement indiscernable d'un agent humain.

Cette même méthode permet également de clarifier les débats relatifs à la vie artificielle et à l'émergence. À un niveau d'abstraction suffisamment élevé, des systèmes artificiels peuvent manifester des comportements indiscernables de ceux des systèmes vivants, sans pour autant partager leur substrat biologique. La vie,

comme l'intelligence, devient alors une propriété émergente, relative à un ensemble d'observables et de dynamiques, plutôt qu'une essence liée à un type particulier de matière. Enfin, la notion de niveau d'abstraction permet de reformuler le fonctionnalisme en termes de simulation informationnelle. Simuler un système ne consiste pas à en reproduire la constitution matérielle, mais à établir une relation de congruence fonctionnelle entre des observables situés à des niveaux d'abstraction distincts. Ainsi compris, le problème de Turing s'inscrit pleinement dans une ontologie informationnelle et relationnelle : il ne s'agit pas de réduire l'intelligence à un mécanisme, mais de montrer que, sous certaines conditions d'abstraction, l'intelligence peut être implémentée, simulée et reconnue indépendamment de son substrat biologique. C'est cette reconfiguration conceptuelle, au croisement de l'abstraction, de l'information, de la cognition et de l'intelligence, qui constitue l'héritage philosophique majeur de la réalisation turingienne.

C'est dans cette perspective que Floridi et al. (2015, p. 164) affirment que Turing a le mérite d'avoir attiré l'attention philosophique sur le monde de l'information et sur sa dynamique. Comme le rappellent également Turing et Girard (1995), si le premier texte de Turing sur les nombres calculables était encore profondément inscrit dans l'horizon ouvert par Gödel, l'article de 1950 projette Turing vers un avenir où pensée, intelligence et machine deviennent conceptuellement articulables, ouvrant ainsi un domaine nouveau, celui de l'intelligence artificielle :

> Le premier texte [sur les nombres calculables] de Turing, profondément ancré dans l'univers délimité par Gödel, ne présageait l'informatique que malgré lui. [...] Ici, Turing se projette dans le futur (dans cinquante ans, dit-il) et nous y sommes ou presque. Ses prévisions sont forcément un peu naïves : quantitativement mesquines et qualitativement délirantes. [...] Malgré tout, ce texte créait un nouveau domaine : l'intelligence artificielle (IA), sujet ô combien à la mode, ô combien surestimé, et tout compte fait ô combien important ! (Turing et Girard, 1995, p. 107)

C'est dans ce contexte, renforcé par les impératifs technoscientifiques du XXe siècle, que se développent la cybernétique, puis les formes contemporaines de l'IA, qui radicalisent les implications du geste initial de Turing en explorant de nouvelles modalités d'implémentation de l'intelligence. On peut penser ici aux premiers résultats de l'« apprentissage profond » (*deep learning*) avec l'IA générative : ChatGPT, DeepSeek et Grok 3, par exemple, sont capables de faire mieux que les humains dans une variété croissante de tâches expertes. Toutefois, si le paradigme informationnel issu de Turing et formalisé par la méthode des niveaux d'abstraction fournit un cadre explicatif intéressant, *ipso facto* cette dernière instille une certaine « vision du monde » (informationnelle, abstractionniste et fonctionnaliste) qui tend à se présenter comme neutre alors qu'elle est le produit d'une généalogie intellectuelle occidentale bien déterminée. Cette prétention à la neutralité masque en réalité un ensemble de présupposés ontologiques et épistémologiques relatifs à la nature du réel, de l'intelligence et de la connaissance, dans lesquels le monde est d'emblée conçu comme formalisable en structures informationnelles et en relations fonctionnelles. En privilégiant ce régime d'intelligibilité, la méthode des niveaux d'abstraction tend à universaliser une manière historiquement située de penser l'intelligence, au risque de marginaliser d'autres formes de rationalité où l'agir cognitif ne se réduit ni au traitement de l'information ni à la performance fonctionnelle. Ce geste, fécond pour la modélisation et la simulation, tend à mettre de côté des conceptions de l'intelligence, de l'agentivité et de la connaissance dans lesquelles la corporéité, la relationalité cosmique, la normativité communautaire ou la dimension rituelle ne sont pas des variables secondaires, mais des dimensions constitutives du réel.

Les développements récents du *deep learning*, dont l'IA générative constitue aujourd'hui l'expression la plus visible, révèlent des limites structurelles qui prolongent et radicalisent les présupposés du paradigme

informationnel. Ces systèmes sont orientés vers un idéal de performance optimale qui tend à assimiler l'intelligence à l'atteinte asymptotique d'une forme de perfection fonctionnelle où l'erreur, l'hésitation et le doute sont perçus non comme des ressources cognitives, mais comme des défauts à éliminer. En éradiquant méthodiquement l'incertitude, l'IA générative tend à prescrire des réponses stabilisées, produisant des énoncés qui prennent la forme d'une vérité opératoire plutôt que d'une proposition discutable. Cette dynamique confère aux systèmes algorithmiques une autorité diffuse, impersonnelle, qui agit comme une « main invisible » automatisée, un véritable Léviathan algorithmique au sens de Sadin (2018), régulant les conduites sans médiation politique explicite. Il en résulte une forme d'administration automatisée du réel où les décisions sont déléguées à des procédures calculatoires présentées comme nécessaires et objectives. Cette logique installe l'horizon d'un « paradis artificiel », dans lequel la nécessité fait loi et neutralise le conflit, le dissensus et la délibération. Le réel y est progressivement séquencé, discrétisé et recomposé sous forme de données exploitables, au point que ce processus de formalisation finit paradoxalement par faire disparaître ce qu'il prétend saisir. Ce n'est donc pas seulement la cognition humaine qui est reconfigurée, mais le rapport même au monde, désormais appréhendé comme un espace intégralement gouvernable par le calcul. Une telle orientation soulève des enjeux ontologiques et politiques majeurs, en ce qu'elle tend à substituer à l'expérience vécue et située une normativité algorithmique présentée comme universelle.

En définitive, la méthode des niveaux d'abstraction, en suspendant les ancrages matériels, symboliques et cosmologiques au profit de critères strictement fonctionnels, engage bien plus qu'un simple choix méthodologique : elle véhicule une ontologie implicite du vivant, de l'intelligence et de l'action, qui rend certaines formes de rationalité visibles tout en en occultant d'autres. Ce cadre, hérité du geste turingien, définit l'intelligence à partir de comportements informationnellement simulables et fonctionnellement efficaces, sans pour autant épuiser la diversité des manières humaines de connaître, d'agir et de signifier le monde. Dès lors, la question centrale n'est plus seulement celle de l'implémentabilité non biologique de l'intelligence, mais celle des conditions ontologiques et épistémiques qui rendent une telle implémentation pensable et désirable. C'est précisément sur ce point que s'ouvre un espace critique fécond pour une relecture à partir de ressources épistémologiques africaines, où l'intelligence est indissociable de l'éthique, de la mémoire collective, de la parole performative et de l'inscription cosmologique du sujet. Remettre en question l'universalité du paradigme informationnel ne revient donc pas à le rejeter, mais à en déplier les présupposés et les angles morts afin d'explorer d'autres régimes d'abstraction dans lesquels le calcul ne procède pas par soustraction du monde, mais par symbolisation, combinatoire signifiante et normativité relationnelle. C'est dans cette perspective que l'analyse de dispositifs endogènes tels que *Fa* ou le calcul combinatoire *aḍi* prend tout son sens, non comme folklore épistémique, mais comme point d'appui rigoureux pour penser des formes alternatives d'abstraction opératoire et ouvrir la voie à une reconfiguration ontologique et éthique de l'intelligence artificielle.

2 Ressources épistémologiques endogènes

À la croisée des pratiques ludiques et divinatoires et des structures formelles de raisonnement, le calcul *aḍi*, pratiqué dans certaines régions du sud du Togo, constitue une matrice intellectuelle profondément enracinée dans les traditions africaines. Son inscription historique est étroitement liée à la diffusion du *Fa*, système divinatoire structurant pour de nombreux peuples de la région, notamment les Éwés. Cette corrélation est confirmée par l'absence du calcul *aḍi* chez les communautés ewé n'ayant pas intégré le *Fa* dans leur panthéon

vaudou, comme celles de la région de Kloto, suggérant une codiffusion culturelle de ces deux dispositifs depuis les zones yoruba par l'intermédiaire des *babalawo*, prêtres-lecteurs du *Fa* (Akakpo, 2024, p. 148).

Bien que fréquemment désigné comme un « jeu », le calcul *adi* repose sur une combinatoire rigoureuse qui excède largement le cadre du divertissement. Sa structure met en œuvre des opérations systématiques, duales et répétitives, organisées autour de règles stables, de symétries formelles et de transformations discrètes. À ce titre, *adi* peut être interprété comme une forme d'abstraction computationnelle endogène, mobilisant des logiques proches du raisonnement conditionnel et du calcul séquentiel. Le qualificatif de « jeu » tend ainsi à masquer sa véritable fonction épistémique : *adi* encode et transmet, sous une forme socialement reconnue, un savoir algorithmique ancien, intégré aux pratiques culturelles et aux modes de socialisation cognitive (Akakpo, 2024, p. 158-164).

Concrètement, la combinatoire *adi* s'organise autour de deux maisons symétriques composées de six trous disposés de manière circulaire. Les opérations de distribution, de capture et de transformation de graines (unités discrètes) peuvent être lues comme des manipulations d'informations régies par des règles précises. Chaque coup engage une évaluation implicite de type binaire : possibilité ou impossibilité d'un mouvement, avantage ou désavantage d'une configuration, suffisance ou insuffisance d'une quantité. Ces décisions mobilisent une logique conditionnelle élémentaire, comparable, sur le plan formel, au raisonnement booléen. L'alternance des rôles et la réversibilité des opérations instaurent une dynamique d'états successifs du système, dans laquelle chaque configuration du plateau correspond à un état computationnel, et chaque distribution, à une transformation algorithmique de cet état. *Adi* apparaît ainsi non comme un simple jeu, mais comme une structure cognitive opératoire mobilisant pensée combinatoire, abstraction symbolique et calcul séquentiel.

La logique combinatoire à l'œuvre dans *adi* trouve son prolongement et sa systématisation dans le *Fa*, dont la structure repose sur une codification binaire et hexadécimale particulièrement élaborée. Le *Fa* constitue un dispositif sémiotique et mnémotechnique de grande ampleur, articulant tirage aléatoire, interprétation symbolique et transmission d'un corpus encyclopédique de savoirs (Ahouanmènou, 2019, p. 47-49). Au cœur de ce système se trouve l'usage rituel de la graine de *Caesalpinia* (demi-coque de noix), qui fonctionne simultanément comme instrument de tirage, opérateur logique et objet sacré de décision. Le tirage ne produit pas une réponse brute, mais ouvre un espace interprétatif structuré, fondé sur des arborescences de possibilités et des règles de validation interne. Cette gestion rituelle de l'incertitude, combinant hasard contrôlé, mémoire symbolique et normativité communautaire, confère au *Fa* une fonction épistémique centrale : orienter l'action dans un monde perçu comme fondamentalement relationnel et signifiant.

À la différence d'une simple pratique divinatoire, le *Fa* organise la connaissance autour de trois axes indissociables : une sagesse éthique et narrative, une capacité de dévoilement du caché (divination) et un savoir thérapeutique structuré (pharmacopée). Il s'agit d'une véritable science ancestrale, à la fois intellectuelle, symbolique et pratique, où abstraction, calcul combinatoire et interprétation sont intégrés dans un même régime de rationalité. Comme le souligne Adjou-Moumouni (2007), la question n'est pas de savoir si ces systèmes sont « primitifs », mais s'ils ont permis à des sociétés de s'organiser, de produire du sens, de survivre et de se développer selon leurs propres normes historiques (p. 47).

L'intérêt philosophique et épistémologique de dispositifs tels que *adi* et *fa* ne réside pas dans une analogie superficielle avec l'informatique moderne, mais dans leur capacité à révéler des formes non occidentales

d'abstraction opératoire. Ces systèmes montrent que calcul, intelligence et normativité peuvent être pensés en dehors du cadre strictement informationnel et fonctionnaliste hérité de Turing, sans pour autant renoncer à la rigueur formelle ou à l'opérativité.

Dans une perspective d'affranchissement culturel du développement de la dépendance occidentale, il devient dès lors impératif de revaloriser ces savoirs comme ressources épistémologiques susceptibles de fonder une conception endogène de l'intelligence artificielle (Adjou-Moumouni, 2007, p. 20).

Il ne s'agit pas de reproduire mimétiquement des technologies importées, mais de reconfigurer le numérique à partir des logiques propres aux épistémologies africaines où abstraction, éthique, cosmologie et communauté ne sont pas disjointes. Cette revalorisation ouvre ainsi la voie à une IA pensée non comme simple machine de performance, mais comme dispositif situé, normatif et relationnel.

Une telle reconfiguration n'est toutefois pas sans contraintes techniques. Penser une IA située, normative et relationnelle implique de renoncer, au moins partiellement, aux modèles dominants fondés sur la standardisation massive des données, l'optimisation globale des performances et la neutralisation contextuelle des usages. Sur le plan technique, cela suppose des architectures moins universalisables, plus sensibles aux contextes locaux, aux cadres normatifs et aux pratiques symboliques, ce qui limite leur interopérabilité et leur intégration dans les infrastructures numériques globalisées existantes. De même, l'intégration de dimensions éthiques, communautaires ou cosmologiques ne peut être entièrement traduite en règles formelles ou en fonctions d'optimisation, ce qui introduit une part irréductible d'indétermination et de médiation humaine. Ces contraintes ne constituent cependant pas des faiblesses, mais les conditions mêmes d'une intelligence artificielle pensée autrement que comme simple dispositif d'efficience computationnelle.

3 Vers une IA afro-responsable

Le savoir ancestral africain ne saurait être réduit à un ensemble de croyances ou de superstitions. Il est porteur d'une rigueur interne, d'une logique propre et de modes d'organisation du monde qui répondent à des exigences de cohérence, de transmission et d'efficacité. Le système *fa*, tel qu'il se déploie notamment dans la tradition éwé, en constitue une illustration exemplaire : il articule une pensée combinatoire et algorithmique sophistiquée à une éthique intrinsèquement liée à sa puissance cognitive. Ce n'est donc pas sa dimension spirituelle ou symbolique qui retient ici l'attention, mais bien la manière dont connaissance, décision et normativité y sont indissociablement liées.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le *fa* repose sur une structure binaire et hexadécimale, une organisation mnémotechnique complexe et une articulation symbolique du réel qui en font une véritable base de données éthique, encyclopédique et thérapeutique. Il relève de ce que l'on peut qualifier de « scientificité ancestrale » : une manière de produire, d'organiser et de transmettre la connaissance qui privilégie la relation, la fonctionnalité et l'inscription contextuelle, plutôt qu'une abstraction désincarnée. Dans ce cadre, l'éthique n'apparaît pas comme un supplément normatif ajouté a posteriori, mais comme une dimension constitutive de l'intelligibilité du monde.

Ce qui distingue profondément ce savoir ou ce mode de connaissance africain, c'est qu'il ne repose pas sur des dualismes rigides (vrai/faux, bien/mal, erreur/vérité), mais sur des critères d'équilibre, de viabilité et

d'harmonie. L'éthique y prend la forme d'une orientation relationnelle et contextuelle, ajustée aux situations singulières (Ahouanmènou, 2019). L'interprétation des signes dans *Fa* ne vise pas à produire des prescriptions morales universelles, mais à déterminer ce qui est opportun, soutenable et cohérent dans une configuration donnée. Essentiellement, l'intelligence y est fondamentalement relationnelle, située et guidée par une sagesse pratique (Hounwanou, s. d.).

Appliquée à la question du développement de l'intelligence artificielle, cette perspective met en lumière les limites des cadres éthiques dominants, majoritairement issus de traditions occidentales. L'éthique contemporaine de l'IA se structure largement autour de ce que l'on peut appeler une éthique à principes : protection des données, respect de la vie privée, équité algorithmique, transparence (Ganascia, 2022, p. 9-26). Bien que nécessaires, ces dispositifs normatifs restent souvent arrimés à une conception individualiste et juridique de l'éthique, et tendent à traiter les effets de surface des technologies plutôt que leurs transformations profondes des modes de vie.

Or, avant même que les données personnelles ne soient compromises, ce sont les capacités d'autodétermination individuelle et collective qui se trouvent affectées par des systèmes algorithmiques orientant les conduites, les choix et les formes de rationalité. En ce sens, l'invocation répétée de principes éthiques peut fonctionner comme un écran normatif, masquant des dynamiques plus profondes de dépossession cognitive et politique dans lesquelles « l'idéologie de la performance illimitée, de la rationalisation intégrale de la vie, trahit une volonté d'évasion hors de l'existence incarnée, vers un fantasme de maîtrise totale » (Agbe, 2025, p.14). L'épistémè africaine (au sens foucaldien d'un ensemble de règles historiques, largement implicites, qui conditionnent ce que la société africaine peut penser, dire et tenir pour rationnel à une époque donnée ; Vuillemin, 2012) invite alors à déplacer le niveau de l'analyse éthique, en remettant en cause non seulement les usages de l'IA, mais aussi les conceptions de l'intelligence, de l'agentivité et de la responsabilité qu'elle encode.

Dans cette perspective, une IA afro-responsable ne serait pas conçue comme un système autonome et auto-suffisant, mais comme une extension située de l'intelligence humaine et collective, enracinée dans des contextes sociaux, linguistiques, éthiques et cosmologiques déterminés. Cette orientation répond directement à la question soulevée par Agbavon (2022) qui, à partir d'une analyse des répercussions de l'IA sur l'espace social africain, souligne que les découpages produits par les technologies algorithmiques y demeurent largement invisibles, contrairement aux ruptures sociales manifestes observées au lendemain des deux guerres mondiales. Il en déduit le caractère fondamental de l'interrogation suivante : comment les Africains devraient-ils s'approprier une IA qui influence déjà leur quotidien en connaissance de cause ? Notre réponse consiste à soutenir que cette appropriation ne peut être purement instrumentale ou mimétique, mais doit s'inscrire dans une éthique de la responsabilité (Jonas et Greisch, 1998) orientée vers l'autodétermination des personnes et des communautés, plutôt que vers la seule optimisation fonctionnelle. Un tel déplacement implique de reconnaître la légitimité de formes de rationalité qui ne séparent pas calcul, mémoire collective, normativité et relation au vivant. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent certains travaux récents menés sur le continent. Beyi (2024), par exemple, met en évidence le paradoxe d'un environnement algorithmique globalisé qui tend à se substituer à l'environnement de l'agir conscient, tout en reconduisant l'absence structurelle de l'Afrique dans la modélisation même de cet agir. En mobilisant une lecture critique de la théorie de l'action sociale, il montre que l'institutionnalisation d'une Afrique homogène et abstraite entre en tension avec la réalité d'une diversification culturelle vécue, et que l'enjeu central n'est pas tant l'alignement sur un

modèle technologique performant que la capacité à réinscrire l'agir algorithmique dans des formes d'action sociale situées, interprétatives et culturellement signifiantes.

Par ailleurs, cette exigence de resituer l'agir algorithmique dans des cadres sociaux et normatifs concrets trouve un écho dans des travaux empiriques consacrés aux conditions de gouvernance éthique de l'IA sur le continent. Ainsi, les analyses récentes menées au Sénégal, à partir d'un regard croisé sociologique et juridique, montrent que l'enjeu central n'est pas uniquement l'adoption de technologies performantes, mais le degré d'appropriation sociale, institutionnelle et normative de l'IA par les acteurs concernés (Ndiaye et Sarr, 2024). En mettant en évidence l'écosystème des usages, des perceptions et des acteurs, ces travaux soulignent la nécessité d'un changement de paradigme en matière de régulation, où l'éthique n'est plus conçue comme un supplément normatif, mais comme une dimension constitutive de la conformité elle-même. Dans cette perspective, la gouvernance de l'IA ne saurait se réduire à un cadre légal et institutionnel formel : elle requiert l'engagement responsable de l'ensemble des parties prenantes et l'articulation du droit et de l'éthique comme normes sociales complémentaires.

Ces analyses confirment ainsi que la question de l'IA en Afrique ne se joue pas seulement au niveau des infrastructures techniques, mais également dans la capacité à instituer des dispositifs normatifs situés, capables d'inscrire les systèmes algorithmiques dans des formes d'action collective, de responsabilité partagée et de sens socialement reconnu.

Il convient de préciser que l'analyse proposée jusqu'ici se situe à un niveau épistémologique et normatif. L'enjeu n'était pas de formuler des solutions techniques immédiates, mais d'établir les conditions conceptuelles à partir desquelles une traduction technique des logiques ancestrales africaines peut être pensée sans reconduire les présupposés du paradigme dominant. Les questions relatives aux architectures logicielles, aux modèles de traitement de données et à la tension entre interprétation, incertitude et exigences de précision computationnelle ne peuvent être abordées qu'à partir de cette clarification préalable.

Dans cette perspective, il ne s'agit pas de promouvoir une « alternative africaine » à l'IA au sens d'un particularisme technologique, mais de montrer que les rationalités relationnelles et situées portées par les traditions africaines constituent des ressources conceptuelles majeures pour reconfigurer les cadres mêmes de conception des systèmes techniques. L'IA afro-responsable esquissée ici ne vise pas la maîtrise totale du réel, mais une inscription prudente et responsable de la technique dans des mondes humains déjà porteurs de sens. C'est à partir de ces principes que peut s'ouvrir la discussion sur leur traduction technique.

4 Discussion : principes de traduction pour une IA afro-responsable

La question de la traduction technique d'une IA fondée sur des logiques épistémologiques africaines ne saurait être abordée comme un simple problème d'implémentation logicielle. Elle engage d'abord une clarification conceptuelle : il ne s'agit pas de transposer mécaniquement des systèmes symboliques ancestraux dans des architectures computationnelles existantes, mais d'identifier les principes opératoires susceptibles d'orienter la conception des systèmes techniques eux-mêmes. Autrement dit, la traduction ne porte pas sur des contenus culturels, mais sur des logiques d'organisation, de décision et de normativité. Dans cette perspective, concevoir l'IA comme une extension de l'intelligence humaine et collective implique de

rompre avec le modèle dominant de l'agent autonome, optimisateur et autosuffisant. Sur le plan architectural, cela conduit à privilégier des dispositifs *human-in-the-loop* ou *community-in-the-loop* (Henin, 2021 ; Licoppe et Dumoulin, 2019 ; Vuarin et Steyer, 2025) où la décision algorithmique demeure structurellement ouverte à l'intervention, à la correction et à la délibération humaines. L'autonomie n'est plus pensée comme indépendance du système, mais comme autonomie relationnelle, distribuée entre humains, artefacts et contextes d'usage. Le système technique ne clôt pas la décision : il la prépare, la met en forme, la rend discutable.

De même, une éthique de l'autodétermination, telle qu'elle est suggérée par les épistémologies africaines, ne se traduit pas par l'ajout de règles morales universelles dans le code, mais par des mécanismes de contextualisation des données et des résultats. Cela suppose des modèles de traitement de l'information sensibles aux situations locales, aux cadres linguistiques, aux normes sociales et aux finalités communautaires (Ndiaye et Sarr, 2024). Sur le plan conceptuel, cela revient à déplacer l'accent d'une logique de généralisation abstraite vers une logique de pertinence située, où la validité d'une sortie algorithmique dépend de son adéquation à un contexte donné, et non de sa seule performance statistique.

La question de l'incertitude constitue ici un point nodal. Là où les systèmes contemporains de *deep learning* tendent à masquer l'indétermination en produisant des réponses lisses et prescriptives, une IA inspirée des logiques interprétatives du *Fa* reconnaîtrait l'incertitude comme une donnée constitutive du réel. Techniquement, cela peut se traduire non par une abdication de la précision, mais par une représentation explicite des degrés de confiance, des alternatives possibles et des zones d'indétermination. L'objectif n'est pas d'éliminer le doute, mais de le rendre intelligible et partageable pour qu'il puisse nourrir la délibération humaine plutôt que s'y substituer.

Se manifeste alors la tension classique entre interprétation et normativité, d'une part, et exigences de fiabilité et de standardisation, d'autre part. Cette tension n'est pas résoluble par une opposition frontale. Elle appelle plutôt une conception pluraliste des normes techniques, dans laquelle les standards ne sont plus conçus comme universels et clos, mais comme révisables, négociables et hiérarchisés selon les contextes d'usage. Cette approche rejoint l'idée, centrale dans les épistémologies africaines, selon laquelle la norme n'est pas une loi abstraite imposée de l'extérieur, mais le résultat d'un ajustement dynamique entre les forces en présence. Ainsi comprise, la traduction technique d'une IA afro-responsable ne consiste pas à produire un nouveau type d'algorithme exotique, mais à reconfigurer les cadres de conception eux-mêmes : architectures ouvertes plutôt que fermées, décisions assistées plutôt qu'automatisées, modèles interprétables plutôt qu'opaques, normativité contextuelle plutôt qu'universalisante. Cette orientation ne prétend pas abolir les exigences de rigueur, de fiabilité ou de précision propres aux systèmes technologiques, mais elle en redéfinit la finalité : non plus la maîtrise et la prédiction totale du réel, mais le soutien à une intelligence humaine collective capable de jugement, de responsabilité et de prudence.

Références bibliographiques

Adjou-Moumouni, B. (2007). *Le code de vie du primitif : sagesse africaine selon Ifá*. Éditions Ruisseau d'Afrique.

Agbavon, T. Y. R. (2022). L'IA au prisme de l'altérité en Afrique. *Communication, technologies et développement, 11*. https://doi.org/10.4000/ctd.6524

Agbe, F. A. (2025). *Quel avenir pour l'humanisme ? L'humanité face à ses « autres » : le cas de l'intelligence artificielle.* [Thèse de doctorat, Université Laval]. CorpusUL. https://hdl.handle.net/20.500.11794/168285

Ahouanmènou, G. D. (2019). *Quelques clés d'IFA: sagesse existentielle du Golfe du Bénin*. Dagan Éditions.

Akakpo, Y. (2024). *La science dans les traditions africaines*. Éditions l'Harmattan.

Akakpo, Y. et Hottois, G. (2019). *Le technocolonialisme : agir sous une tension essentielle*. L'Harmattan.

Andler, D. (2023). *Intelligence artificielle, intelligence humaine : la double énigme*. Gallimard.

Beyi, W. A. (2024). Les contingences africaines et la Singularité de l'Intelligence Artificielle : les contretemps. *Science, Technologie, Développement, 4*(1). https://doi.org/10.21494/ISTE.OP.2024.1056

Diop, C. A. (1981). *Civilisation ou barbarie : anthropologie sans complaisance*. Éditions Présence africaine.

Diop, C. A. (1979). Nations nègres et culture de l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui. Éditions Présence africaine.

Floridi, L. (2011). *The philosophy of information*. Oxford University Press, Incorporated.

Floridi, L., Quintili, P. et Guichard, É. (2015). Trois leçons philosophiques de Turing et la philosophie de l'information. *Rue Descartes, 87*(4), 157. https://doi.org/10.3917/rdes.087.0157

Ganascia, J.-G. (2022). *Servitudes virtuelles*. Éditions du Seuil.

Henin, C. (2021). Confier une décision vitale à une machine *Réseaux*, *225*(1), 187-213. https://doi.org/10.3917/res.225.0187

Hodges, A. et (2004). *Alan Turing ou l'énigme de l'intelligence* (Traduit par N. Zimmermann). Payot.

Hountondji, P. J. (2013). *Sur la « philosophie Africaine » : critique de l'ethnophilosophie*. Langaa RPCIG http://site.ebrary.com/id/10751661

Hounwanou, R. (s. d.). *La géomancie au Bénin analyse scientifique*.

Jonas, H. et Greisch, J. (1998). *Le Principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Flammarion.

Licoppe, C. et Dumoulin, L. (2019). Le travail des juges et les algorithmes de traitement de la jurisprudence. Premières analyses d'une expérimentation de « justice prédictive » en France. *Droit et société, 103*(3), 535-554. https://doi.org/10.3917/drs1.103.0535

Ndiaye, M. et Sarr, M. (2024). L'éthique et la gouvernance de l'IA et ses applications au Sénégal. *Communication, Technologies et Développement, 15*. https://doi.org/10.4000/123it

Pélissier, A. et Tête, A. (1995). *Sciences cognitives: textes fondateurs (1943-1950): Wiener, Rosenblueth, Bigelow, McCulloch, Pitts, Von Neumann, Hebb, Weaver, Shannon, Turing*. Presses universitaires de France.

Sadin, É. (2018). *L'intelligence artificielle, ou, L'enjeu du siècle : anatomie d'un antihumanisme radical*. L'échappée.

Schwab, K. (2017). *La quatrième révolution industrielle*. Dunod.

Turing, A. M. et Girard, J.-Y. (1995). *La Machine de Turing* (traduit par Julien Basch et Patrice Blanchard). Éditions du Seuil.

Ugar, E. T. (2023). The Fourth Industrial Revolution, Techno-Colonialism, and the Sub-Saharan Africa Response. *Filosofia Theoretica: Journal of African Philosophy, Culture and Religions, 12*(1), 33-48. https://doi.org/10.4314/ft.v12i1.3

UNESCO. (2018). *Déclaration finale du Forum sur l'intelligence artificielle en Afrique, Benguérir (Royaume du Maroc), 13 décembre 2018.* https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390203

Vuarin, L. et Steyer, V. (2025). La résilience organisationnelle face à l'intelligence artificielle : examen critique du concept de human in the loop en action. *Innovations, 76*(01), 239-276. https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0183

Vuillemin, J.-C. (2012). Réflexions sur l'épistémè foucaldienne. *Cahiers philosophiques, 130*(3), 39-50. https://doi.org/10.3917/caph.130.0039

Ressources immatérielles africaines et justice sociale : le potentiel du modèle Ubuntu

Laurence Levesque

Mots-clés : Afrique ; Ubuntu ; justice restauratrice ; justice pénale ; droit.

Keywords : Africa ; Ubuntu ; restorative justice ; penal justice ; law.

Résumé

Dans un contexte de mondialisation où l'Afrique est souvent réduite à ses ressources économiques, cet article propose de recentrer l'attention sur ses ressources immatérielles, en particulier ses traditions culturelles et philosophiques. Il met en lumière le modèle Ubuntu, qui repose sur une vision relationnelle et communautaire profondément enracinée dans les sociétés africaines et qui propose une forme de justice restauratrice axée sur la réparation, la réconciliation et le vivre-ensemble. Ce modèle offre une perspective différente de celles des conceptions classiques de la justice. Le présent article analyse d'abord les limites du système de justice pénale classique, puis présente en détail les principes de la justice restauratrice Ubuntu. Enfin, il explore la possibilité d'un modèle hybride qui intègre ces approches, dans le but de promouvoir une justice plus inclusive, cohérente avec les réalités sociales et culturelles actuelles.

Abstract

In a globalized context where Africa is often reduced to its economic resources, this article seeks to refocus attention on its intangible assets, particularly its cultural and philosophical traditions. It highlights the Ubuntu model – a relational and community – centered worldview deeply rooted in African societies – which offers a form of restorative justice focused on reparation, reconciliation, and communal harmony, thus providing an alternative to classical conceptions of justice. The article first analyzes the limitations of the classical criminal justice system and then presents in detail the principles of Ubuntu-based restorative justice. Finally, it explores the potential of a hybrid model that integrates these approaches, with the aim of promoting a more inclusive form of justice aligned with today's social and cultural realities.

Pour citer cet article

Levesque, L. (2026). Ressources immatérielles africaines et justice sociale : le potentiel du modèle Ubuntu. *Facteurs humains : revue en sciences humaines et sociales de l'Université Laval*, *3*(1), 233-241. https://doi.org/10.62920/jbv7y556

© Laurence Levesque, 2026. Publié par *Facteurs humains : revue en sciences humaines et* sociales *de l'Université Laval*. Ceci est un article en libre accès, diffusé sous licence Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).



Introduction

« Restorative justice is a compass, not a map. »

– Howard Zehr

Dans un contexte de mondialisation où l'Afrique est souvent perçue à travers le prisme de ses ressources naturelles ou économiques, il est essentiel de réorienter le regard vers des ressources moins tangibles, mais tout aussi fondamentales pour la réinvention du continent : ses ressources culturelles, philosophiques et sociales. Parmi celles-ci, le modèle Ubuntu – qui, pris dans son sens de philosophie sociale, met l'accent sur l'interconnexion humaine et la restauration de l'harmonie sociale – se distingue comme une ressource idéelle profondément ancrée dans les traditions africaines, qui propose une vision différente des rapports humains, de la justice et du vivre-ensemble. Alors que de nombreux pays africains continuent de composer avec les limites héritées des systèmes judiciaires de type occidental, la redécouverte et la mise en valeur de formes de

justice restauratrice inspirées d'Ubuntu permettent d'explorer des pistes concrètes pour repenser les pratiques judiciaires contemporaines. En mettant en lumière un modèle porteur de solutions créatives face aux défis actuels, cet article s'inscrit dans une volonté de valoriser des initiatives africaines innovantes, tout en soulignant l'importance de l'une des ressources immatérielles du peuple africain : la conception relationnelle et communautaire de la justice. Les ressources immatérielles désignent ici les éléments non matériels qui structurent les possibilités d'action des individus. Ces ressources sont culturelles (cadres de sens et normes de vie souhaitables), symboliques (reconnaissance et statut social) et institutionnelles (règles et dispositifs encadrant l'accès aux occasions favorables). Elles façonnent ensemble les options réelles des individus et influencent directement la réalisation de leurs valeurs.

Le présent article a pour objectif de proposer une brève analyse des limites du système de justice pénale classique, en mettant en lumière la manière dont l'intégration d'un processus de justice restauratrice, inspiré du modèle africain Ubuntu, pourrait constituer une piste de solution prometteuse pour promouvoir le vivre-ensemble et le bien-être collectif. Dans un premier temps, le système de justice pénale classique ainsi que les principaux défis qui l'accompagnent seront présentés. Dans un second temps, une définition détaillée de la justice restauratrice fondée sur le modèle Ubuntu sera proposée, puis la pertinence d'intégrer ces principes au système de justice classique sera examinée. L'analyse mettra en avant les avantages d'un modèle hybride combinant justice pénale et justice restauratrice.

1 Le système de justice pénale classique

1.1 Éléments de définition

Un des éléments les plus déterminants du système de justice pénale classique réside dans sa nature orientée vers l'État. Dans ce modèle, lorsqu'un crime est commis, il est avant tout perçu comme une offense envers l'État plutôt qu'une transgression à l'égard de la victime elle-même. L'accent est mis sur la relation entre la personne délinquante et l'État, reléguant souvent au second plan les intérêts de la victime et de la communauté (Gavrielides et Campbell, 2015). Cette approche marque une rupture historique qui se renforce avec l'avènement des gouvernements centralisés au Moyen Âge : le crime, auparavant considéré comme un tort envers la victime et sa famille, devient une atteinte à la « paix du roi », légitimant l'intervention étatique et renforçant le pouvoir du souverain au détriment des autorités locales (Gavrielides et Campbell, 2015). Dans ce système centré sur l'État, les poursuites sont généralement engagées par le gouvernement, qui représente l'intérêt public. Le processus s'apparente alors à une confrontation entre l'État et le contrevenant, et est régi par des règles formelles et systématiques. Ainsi, l'État joue un rôle central dans l'établissement de la culpabilité et l'administration de la peine, tandis que le délinquant adopte souvent une posture défensive ou passive.

La justice rétributive, autre facette de la justice pénale classique, repose sur une approche centrée sur la punition. Son objectif principal est de déterminer la culpabilité du délinquant et de lui infliger une souffrance en réponse à la violation des lois. Le crime y est perçu comme « une violation de l'État », défini par la « transgression de la loi et la culpabilité » (Gavrielides et Campbell, 2015, p. xiii). La justice correspond alors à un processus visant à établir cette culpabilité, puis à infliger une peine présentée comme la réponse normative à cette transgression. Selon Zehr (2003), la justice rétributive se comprend, elle aussi, comme un affrontement

entre le délinquant et l'État. Historiquement destinée à instaurer l'ordre, cette insistance sur la punition s'est intensifiée dans certains contextes modernes, notamment aux États-Unis, où elle occupe une place centrale.

Finalement, le système classique de justice pénale repose sur un cadre juridique formel, avec des tribunaux et des procédures bien établis. Ceux-ci fonctionnent comme des arènes de confrontations où l'accusation, représentant l'État, s'oppose à la défense, l'État tranchant ensuite la culpabilité et la peine. Les décisions s'appuient sur une évaluation de « l'intérêt public », qui tient compte de la gravité de l'infraction et de la culpabilité du délinquant (Gavrielides et Campbell, 2015). Ce modèle se distingue par son respect strict de l'État de droit, mais tend à privilégier l'application des lois au détriment des besoins des victimes, souvent relégués au second plan. Bien qu'il demeure dominant, ce modèle punitif et formel présente plusieurs limites.

1.2 Les problèmes de la justice pénale classique

Le système classique de justice pénale présente de nombreuses limites qui alimentent une remise en question croissante à l'échelle internationale. Gavrielides et Campbell (2015) soulignent que l'efficacité de ce modèle est contestée, entre autres en raison des taux élevés d'incarcération et de récidive, de son incapacité à répondre aux nouvelles formes de criminalité ainsi que des coûts croissants du système. Ils mettent également en évidence de profondes inégalités, notamment raciales, qui montrent que ce modèle, loin d'être neutre, contribue au maintien de hiérarchies sociales injustes. La logique punitive sur laquelle il est fondé permet difficilement d'apporter une justification philosophique de la peine, souvent perçue de manière générale comme un ajout de souffrance. L'accent mis sur la punition et la dissuasion entraîne une surpopulation carcérale et un recours excessif à l'emprisonnement, au détriment de la réhabilitation et de la réinsertion. À ces problèmes s'ajoutent des enjeux fondamentaux propres à la justice rétributive tels que la marginalisation des victimes, les insuffisances du processus de réhabilitation et la négligence des dimensions relationnelles humaines. En effet, le système de justice rétributive marginalise profondément les victimes en les reléguant à un rôle secondaire, les réduisant souvent à de simples témoins ou à des instruments de preuve dans un processus judiciaire centré principalement sur l'infraction et l'auteur du crime. De plus, les décisions judiciaires sont généralement prises sur la base de considérations d'« intérêt public », négligeant ainsi les besoins réels des victimes. Même lorsque des réformes visant à mieux prendre en compte les victimes, telles que l'octroi d'indemnités financières, sont introduites, elles demeurent souvent limitées et insuffisantes. Par ailleurs, l'orientation punitive du système classique compromet la réintégration des individus après leur incarcération en négligeant les effets délétères que la peine peut avoir sur leur capacité à se réinsérer dans la société. Contrairement à une justice plus communautaire qui mise sur la responsabilisation active du contrevenant et sur le soutien des communautés de soin, la justice pénale traditionnelle tend à isoler plutôt qu'à réparer. Enfin, en mettant l'accent sur l'infraction et l'auteur du crime, le système classique minimise également le rôle des communautés dans la gestion des conflits et la réparation des torts, privant ainsi ces dernières de tout pouvoir effectif (Ngoenha, 2006).

Ainsi, bien que prédominant, le système de justice pénale classique présente plusieurs problèmes majeurs qui affectent profondément les conceptions de la justice, de l'éthique et de la morale au sein des sociétés concernées. Face à ces limites fondamentales, la justice restauratrice propose une approche particulièrement prometteuse, et c'est celle inspirée du modèle Ubuntu qui sera présentée de manière plus détaillée dans les sections suivantes.

2 Le modèle de justice restauratrice Ubuntu

2.1 Une définition

La justice restauratrice, appréhendée dans une perspective plus large, ne possède pas de définition unique ou universellement reconnue. Elle regroupe une variété de pratiques et de décisions centrées sur l'autonomisation pour répondre à la criminalité, tout en mettant en œuvre des stratégies de responsabilité et de réhabilitation adaptées à différents groupes tels que les adolescents et adolescentes, les adultes et les personnes âgées au sein du système judiciaire pénal (Maschi et Leibowitz, 2014).

Au cœur de la justice restauratrice, trois principes clés sont à l'œuvre : la réparation, la responsabilité et l'engagement (Maschi et Leibowitz, 2014 ; Zehr, 2003). L'objectif principal est d'atténuer les préjudices causés par le crime, ce qui peut inclure la réparation des relations endommagées, la prise en charge des besoins physiques et psychologiques de la victime ainsi que des efforts plus larges, comme la réconciliation internationale. Cela implique l'engagement actif de toutes les parties prenantes – la victime, l'auteur du crime, leurs familles et la communauté – dans un processus visant à identifier le préjudice et à déterminer comment il peut être réparé. Un élément crucial de ce processus est la responsabilité face au comportement délictueux, où l'auteur est encouragé à comprendre et à reconnaître le tort qu'il a causé, tout en prenant des mesures pour réparer les dégâts. Cela peut conduire à des accords restauratifs visant à promouvoir la guérison de la victime et à répondre aux besoins de toutes les personnes impliquées. Contrairement au système pénal classique, qui s'intéresse à la question « Que faut-il faire à l'auteur du crime ? », la justice restauratrice s'intéresse à des questions d'un autre type : « Quelle est la nature du tort causé par le crime ? Que faut-il faire pour réparer ce tort ? Qui est responsable de cette réparation ? Tous les acteurs concernés sont-ils impliqués ? » (Maschi et Leibowitz, 2014, p. 1142) Ce changement de perspective déplace l'accent de la punition vers la réparation, en mettant de l'avant les besoins des victimes et en considérant le crime comme une atteinte aux personnes et aux relations plutôt qu'à l'État seul. Autrement dit, l'éthique générale de cette approche consiste à permettre à ceux qui sont affectés par le crime de participer activement à la recherche de solutions qui favorisent la réparation, la réconciliation et la réassurance. Cela contraste avec les processus conflictuels et strictement légalistes du système de justice pénale classique, qui peuvent souvent marginaliser les victimes et peinent à aborder les dimensions relationnelles du tort causé.

Concrètement, la justice restauratrice permet aux victimes et aux auteurs des crimes de témoigner, d'expliquer, de comprendre et de poser des questions, démarches souvent impossibles lors du procès pénal où c'est l'État qui juge et condamne. Dans la justice pénale classique, la victime est rarement placée au centre du processus, ce qui peut la faire se sentir dépossédée de son histoire et de son rôle dans la résolution du conflit. En accordant une place centrale à la réparation, les pratiques restauratrices comprennent des médiations directes et indirectes entre la victime et l'auteur du crime, des conférences familiales, des cercles de guérison et de sentence ainsi que des comités communautaires (Gavrielides et Campbell, 2015). Ces processus impliquent souvent des dialogues visant à favoriser la compréhension, la participation volontaire et une communication honnête. L'efficacité des programmes de justice restauratrice a été mise en évidence par plusieurs méta-analyses, qui révèlent des résultats positifs tant pour les victimes que pour les délinquants. Les évaluations de ces programmes font état de résultats positifs, notamment une plus grande satisfaction

des victimes et des auteurs, une meilleure conformité aux mesures de restitution ainsi qu'une diminution notable du taux de récidive (Maschi et Leibowitz, 2014).

Bien que le terme justice restauratrice soit relativement récent, Eglash (1977) étant reconnu pour l'avoir formulé le premier, ses racines remontent à des traditions anciennes et à des systèmes autochtones de prise de décision communautaire. Parmi ces influences, la philosophie africaine de l'Ubuntu – qui valorise la communauté et l'interconnexion – présente de nombreuses affinités avec les principes de la justice restauratrice.

2.2 Le modèle africain Ubuntu

Parmi les multiples approches de justice restauratrice, certaines s'inspirent directement de traditions culturelles et philosophiques particulières. L'une des influences les plus marquantes provient du modèle africain Ubuntu, qui met l'accent sur l'interconnexion humaine et la restauration de l'harmonie sociale, dimensions largement négligées par les approches classiques. Cette perspective enrichit la justice restauratrice en insistant non seulement sur la réparation du tort causé, mais aussi sur la restauration des liens sociaux et le renforcement du tissu communautaire.

Tutu (1999) décrit Ubuntu comme « l'essence même de l'humanité, et comme faisant partie du don que l'Afrique offrira au monde. » Selon son approche, son humanité – tout comme la nôtre – est indissociablement liée à celle des autres. Le terme « Ubuntu », issu des langues ngunis d'Afrique du Sud, renvoie à une conception relationnelle de l'identité humaine, résumée par l'adage « Umuntu Ngumuntu Ngabantu » : « une personne est une personne à travers les autres » (Nussbaum, 2003, p. 2). Ubuntu nous invite à croire et ressentir que :

Ta douleur est ma douleur,
Ma richesse est ta richesse,
Ton salut est mon salut (Nussbaum, 2003, p. 2).

Plus précisément, Ubuntu se présente à la fois comme une philosophie sociale, une manière d'être, un code d'éthique et un ensemble de pratiques profondément enracinées dans la culture africaine. Cette conception valorise la dignité de chaque être humain et accorde une place centrale au développement ainsi qu'au maintien de relations fondées sur l'affirmation réciproque et l'enrichissement mutuel. Parce qu'il intègre et exige une quête de justice, Ubuntu constitue un fondement essentiel de notre humanité commune. Présente depuis plusieurs millénaires dans la majorité des sociétés africaines, cette philosophie continue d'habiter les valeurs fondamentales de la culture africaine traditionnelle. Ubuntu repose sur des valeurs telles que la compassion, la réciprocité, la dignité, l'harmonie sociale et le respect de l'autre (Letseka, 2012). Il postule que le bien-être individuel ne peut être pensé indépendamment du bien-être collectif et affirme que la justice ne doit pas viser la punition, mais plutôt la restauration de l'équilibre social perturbé. Dans cette perspective, la douleur de l'autre devient la nôtre et la réparation du tort engage l'ensemble de la communauté. Par exemple, en Afrique du Sud, la Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR) a constitué l'un des dispositifs institutionnalisés les plus emblématiques d'une approche de justice réparatrice inspirée de principes proches d'Ubuntu, en articulant reconnaissance des torts, pardon et réintégration communautaire. De la même manière, au Rwanda, les mécanismes de réconciliation postgénocide combinent tribunaux traditionnels *Gacaca*, politiques gouvernementales d'unité et de réconciliation ainsi que programmes éducatifs tels qu'*Ingando* et *Itorero*, dans le but de reconstruire l'identité nationale et lutter contre l'idéologie du génocide.

Ces exemples montrent que, dans la pratique, Ubuntu offre un cadre pour articuler réparation, réconciliation et renforcement des liens sociaux, illustrant ainsi son potentiel à guider des approches de justice restauratrice profondément ancrées dans les contextes africains.

Néanmoins, il convient de mentionner que, si Ubuntu offre un cadre relationnel riche, il ne doit pas être présenté comme incontesté ou universel. Plusieurs auteurs et autrices ont montré que, lorsqu'Ubuntu est institutionnalisé, notamment dans l'éducation, certaines de ses interprétations « neutres » peuvent reconduire des structures patriarcales en ne remettant pas en question les privilèges masculins. Simba (2021) plaide ainsi pour une relecture d'Ubuntu à la lumière de l'éthique du *care* féministe. Dans la même lignée, Chisale (2018) souligne que la valorisation communautaire du soin peut parfois renforcer l'autorité masculine plutôt que l'égalité et propose de réarticuler Ubuntu à partir des voix des femmes et des aînés afin de corriger ces dérives. Par ailleurs, Ubuntu n'est pas le seul modèle de justice restauratrice : d'autres perspectives autochtones, communautaires ou féministes existent. Cependant, pour les besoins de cet article qui se fonde sur les ressources immatérielles africaines, Ubuntu est utilisé comme un véhicule particulièrement pertinent pour explorer la justice restauratrice.

En somme, Ubuntu constitue une forme ancienne et profonde de justice restauratrice, ancrée dans la culture africaine. Celui-ci repose sur l'idée que la justice vise avant tout à restaurer les liens sociaux brisés par le conflit, en mettant l'accent sur l'interdépendance des individus au sein de la communauté. Dans cette perspective, le processus de justice ne cherche pas simplement à punir l'auteur du tort, mais à réparer les relations, à rétablir l'harmonie sociale et à restaurer la dignité des personnes affectées. Le rétablissement des victimes, de la communauté et des auteurs d'infractions constitue ainsi l'objectif premier. Pour résoudre véritablement un conflit, il est impératif de réparer les pertes physiques, émotionnelles, psychologiques et financières subies par la victime. Toutefois, cette réparation demeure incomplète tant que la paix, les relations interpersonnelles et l'harmonie sociale, altérées par le conflit, n'ont pas été pleinement rétablies (Oko Elechi et al., 2010). Le processus d'Ubuntu repose sur la participation égalitaire de toutes les parties concernées et privilégie la recherche de solutions consensuelles. Plus qu'une réponse aux offenses, la justice Ubuntu propose une vision éthique fondée sur la pacification, la réconciliation et le pardon, visant à restaurer l'humanité partagée et à renouveler les liens sociaux. Ainsi, la justice restauratrice Ubuntu peut être définie comme l'application des principes de la justice réparatrice dans un cadre philosophique mettant l'accent sur l'interdépendance des individus, la nécessité de réparer les torts relationnels et la recherche d'une harmonie sociale durable par des processus inclusifs et participatifs. Elle invite à repenser la finalité même de la justice, non pas comme punition, mais comme reconstruction du tissu social et promotion du bien-être collectif. Bien que cette forme de justice restauratrice africaine repose sur des valeurs telles que la compassion, la réciprocité, l'harmonie sociale et le respect de l'autre et qu'elle mette l'accent sur la préservation du bien commun, une interrogation demeure : ce modèle de justice est-il adapté à une société occidentale où prévaut encore une conception punitive de la justice, centrée sur la punition des crimes considérés contre l'État, et y est-il viable ?

3 Remplacement complet ou modèle hybride ?

Après avoir mis en lumière la pertinence du modèle de justice restauratrice inspiré de l'Ubuntu, il importe désormais de réfléchir aux moyens d'améliorer le système occidental actuel afin de combler ses lacunes et de proposer une approche judiciaire plus complète. Dans cette section, il sera soutenu que, bien que la justice

restauratrice ne puisse se substituer entièrement au système pénal classique, l'intégration de ses principes, notamment ceux issus du modèle Ubuntu, justifie la mise en place d'un modèle hybride enrichissant l'approche classique.

3.1 L'impossibilité d'un remplacement complet

Le modèle de justice restauratrice Ubuntu, bien qu'il représente une approche intéressante et prometteuse, ne pourrait remplacer entièrement le système pénal classique, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la mise en œuvre de la justice Ubuntu exige un niveau élevé de maturité morale et de vertu chez tous les membres de la communauté. La philosophie Ubuntu repose sur l'idée que chaque individu est responsable non seulement de son propre bien-être, mais aussi de celui des autres. Toutefois, dans une société souvent marquée par l'individualisme, il est difficile d'imaginer que tous les individus soient prêts à adopter cette vision communautaire et solidaire, notamment lorsqu'il s'agit de situations où les victimes préfèrent la vengeance ou la punition (Hailey, 2008).

De plus, certaines victimes peuvent ne pas être satisfaites de la simple repentance de l'agresseur et peuvent juger la justice restauratrice insuffisante, estimant que le tort infligé nécessite une sanction plus sévère. En outre, le système de justice pénale classique, avec ses mécanismes de contrôle de l'ordre public et de sanctions dissuasives, joue un rôle crucial dans la sécurité de la société. Il peut être difficile de concevoir un remplacement total de ce système, notamment dans des cas où les infractions sont graves ou lorsque des menaces pour la sécurité publique sont en jeu (Ngoenha, 2006). Cela dit, si la société parvient à développer et à renforcer ses valeurs communautaires, morales et vertueuses, la justice restauratrice Ubuntu pourrait devenir une solution viable et plus efficace à long terme. Elle favoriserait une réconciliation authentique et un processus de guérison à la fois individuel et collectif, tout en permettant de réduire la récidive et de renforcer les liens sociaux. Cependant, pour que ce modèle soit pleinement fonctionnel, il faudrait une transformation radicale des mentalités, un profond changement dans la façon dont les individus perçoivent la justice et une large adhésion à une culture de pardon, de réconciliation et de réintégration.

3.2 La pertinence d'un modèle hybride

Pour répondre aux lacunes du système de justice pénale classique et tirer parti des avantages de la justice restauratrice Ubuntu, l'adoption d'un modèle hybride intégrant les deux approches s'avère pertinente. Ce modèle pourrait combiner les aspects fondamentaux de la justice pénale classique, tels que la nécessité d'une reconnaissance de l'infraction et de la responsabilité, avec les principes de réparation et de réconciliation chers à l'Ubuntu. Ainsi, la logique centrée sur la punition serait atténuée par un processus réparateur qui accorde une place centrale aux victimes et à la communauté, tout en prévoyant des mécanismes de réhabilitation pour les auteurs de crime. Ce modèle hybride pourrait inclure une phase initiale de jugement et de prise en charge par les autorités judiciaires, mais serait suivi d'un processus participatif où les victimes, les auteurs et la communauté seraient impliqués dans un dialogue visant à restaurer les relations et à réparer les préjudices subis.

En ce sens, la justice restauratrice Ubuntu viendrait compléter le système pénal classique en l'humanisant, en réintégrant les victimes dans le processus décisionnel et en facilitant la réinsertion des délinquants à travers des mesures concrètes de soutien communautaire et de réhabilitation. Ce modèle hybride permettrait

également de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion sociale en répondant à la fois aux besoins de justice rétributive et de justice réparatrice. L'objectif serait ainsi de rétablir l'harmonie au sein de la société, en réconciliant les différentes parties impliquées et en évitant la reproduction de cycles de violence et de récidive, qui caractérisent souvent les systèmes punitifs classiques.

Si le modèle hybride combinant justice pénale classique et principes Ubuntu semble prometteur, sa mise en œuvre nécessiterait une structuration précise. Les acteurs concernés incluraient juges, procureurs, médiateurs communautaires, victimes et auteurs d'infractions, mais aussi de nouveaux intervenants tels que thérapeutes, psychologues ou spécialistes en éthique, responsables d'encadrer et de structurer les discussions. La réussite du modèle reposerait sur des moyens institutionnels adaptés (formations, ressources financières, coordination interinstitutionnelle) et sur des indicateurs d'évaluation mesurant la satisfaction des victimes, la réinsertion des auteurs et la restauration des liens communautaires. De plus, il convient de préciser que l'intégration des principes d'Ubuntu dans les systèmes judiciaires contemporains soulève plusieurs défis juridiques. Il faut notamment concilier la justice restauratrice avec le respect des garanties procédurales, le principe de légalité et le rôle indépendant du juge. Par exemple, la participation active des victimes et de la communauté doit être encadrée de manière à ne pas compromettre les droits de la défense, la proportionnalité des sanctions ou la transparence des décisions. Ces tensions montrent que l'adoption d'un modèle Ubuntu exige un ajustement prudent et réfléchi des dispositifs existants, afin de préserver à la fois l'efficacité restauratrice et la sécurité juridique.

Conclusion

En somme, de par sa structure, le système de justice pénale classique, centré sur l'État, fondé sur une approche punitive et encadré par des procédures juridiques formelles, tend à négliger la victime, la réparation du préjudice et la dimension communautaire. Sans prétendre se substituer entièrement à ce système, le modèle africain de justice restauratrice inspiré de l'Ubuntu offre des avantages significatifs. Cette perspective renforce la pertinence d'un modèle hybride, combinant certains principes de la justice restauratrice au cadre pénal classique, dans le but de proposer une réponse plus humaine et plus complète à la gestion des crimes commis au sein des sociétés.

Au-delà de la réflexion sur les modèles judiciaires, cette exploration met en lumière l'importance de reconnaître et de valoriser les ressources immatérielles africaines telles que la philosophie Ubuntu, et de les utiliser comme des leviers de transformation sociale et institutionnelle. Dans un monde où les solutions aux défis contemporains doivent souvent être repensées à partir de ressources locales et culturelles, l'Ubuntu illustre la richesse des savoirs africains et leur capacité à inspirer des pratiques innovantes en matière de justice, de vivre-ensemble et de bien-être collectif.

Références bibliographiques

Chisale, S. S. (2018). Ubuntu as care : Deconstructing the gendered Ubuntu. *Verbum et Ecclesia*, *39*(1), 1-8. https://doi.org/10.4102/ve.v39i1.1790

Eglash, A. (1977). Beyond restitution: Creative restitution. Dans J. Hudson et B. Galaway (dir.), *Restitution in criminal justice: A critical assessment of sanctions* (p. 91-99). Lexington Books.

Gavrielides, T. et Campbell, T. (2015). *Restorative justice : Ideals and realities*. Routledge.

Hailey, J. (2008). Ubuntu : A literature review. *Tutu Foundation*.

Letseka, M. (2012). In Defence of Ubuntu . *Studies in Philosophy and Education : An International Journal*, *31*(1), 47-60. https://doi.org/10.1007/s11217-011-9267-2

Maschi, T. et Leibowitz, G. (2014). Restorative justice. Dans L. H. Cousins (dir.), *Encyclopedia of human services and diversity* (vol. 3, p. 1143-1144). SAGE Publications, Inc. https://doi.org/10.4135/9781483346663.n489

Ngoenha, S. E. (2006). Ubuntu : New model of global justice? *Indilinga African Journal of Indigenous Knowledge Systems*, *5*(2), 125-134. https://doi.org/10.4314/indilinga.v5i2.26405

Nussbaum, B. (2003). Ubuntu : Reflections of a South African on our common humanity. *Reflections*, *4*(4), 21-26. https://doi.org/10.1162/152417303322004175

Oko Elechi, O., Morris, S. V. C. et Schauer, E. J. (2010). Restoring justice (Ubuntu): An african perspective. *International Criminal Justice Review, 20*(1), 73-85. https://doi.org/10.1177/1057567710361719

Simba, P. (2021). *A feminist critique of ubuntu: Implications for citizenship education in Zimbabwe* [Thèse de doctorat, Stellenbosch University]. SUNScholar. https://scholar.sun.ac.za/items/3fd550b2-f4f6-42be-8b75-fda8fb1d820c

Tutu, D. (1999). No Future Without Forgiveness. Rider Random House.

Zehr, H. (2003). *The Little Book of Restorative Justice*. Intercourse.